

FORT D'ENTRECASTEAUX

MAITRE D'OUVRAGE

LA CITADELLE DE MARSEILLE
1 BOULEVARD CHARLES LIVON
13007 MARSEILLE



DECEMBRE 2022 Ind.02

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL I - CONTEXTE / HISTORIQUE

MAITRES D'ŒUVRE

ISABELLE GUERIN
ARCHITECTE DU PATRIMOINE
71, TRAVERSE DU TONKIN-13010 MARSEILLE
Email : i.guerin-architecte@orange.fr
Tél: 04.91.71.34.73. Port : 06.60.05.34.75

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE- M-P A&P
7, RUE GUSTAVE RICARD - 13006, MARSEILLE
Tél: 04.13.25.36.06- Port: 06.22.15.02.61
Email: contact@matonti-ap.fr - www.matonti-ap.fr
Alessandra RICCIO_Architecte collaboratrice

SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

I - CONTEXTE / HISTORIQUE

I-1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

I-3. PLANCHES GRAPHIQUES : SYNTHÈSE SUR L'ÉVOLUTION DU FORT

II - PRECONISATIONS PAR OUVRAGE

II.1 LE HAUT FORT

- 1.1 LES ÉLEVATIONS EXTERIEURES
- 1.2 LES PLATEFORMES
- 1.3 LA COUR
- 1.4 LES FACADES INTERIEURES
- 1.5 LES BASTIONS

II.2 LES REMPARTS OUEST

- 2.1 LES ÉLEVATIONS EXTERIEURES
- 2.2 LES PLATEFORMES ET LES TOITS

II.3 LES REMPARTS SUD

- 3.1 LES ÉLEVATIONS EXTERIEURES
- 3.2 LES PLATEFORMES
- 3.3 LES ESPACES INTERIEURS_

II. 4 LA POUDRIERE DES GALERES

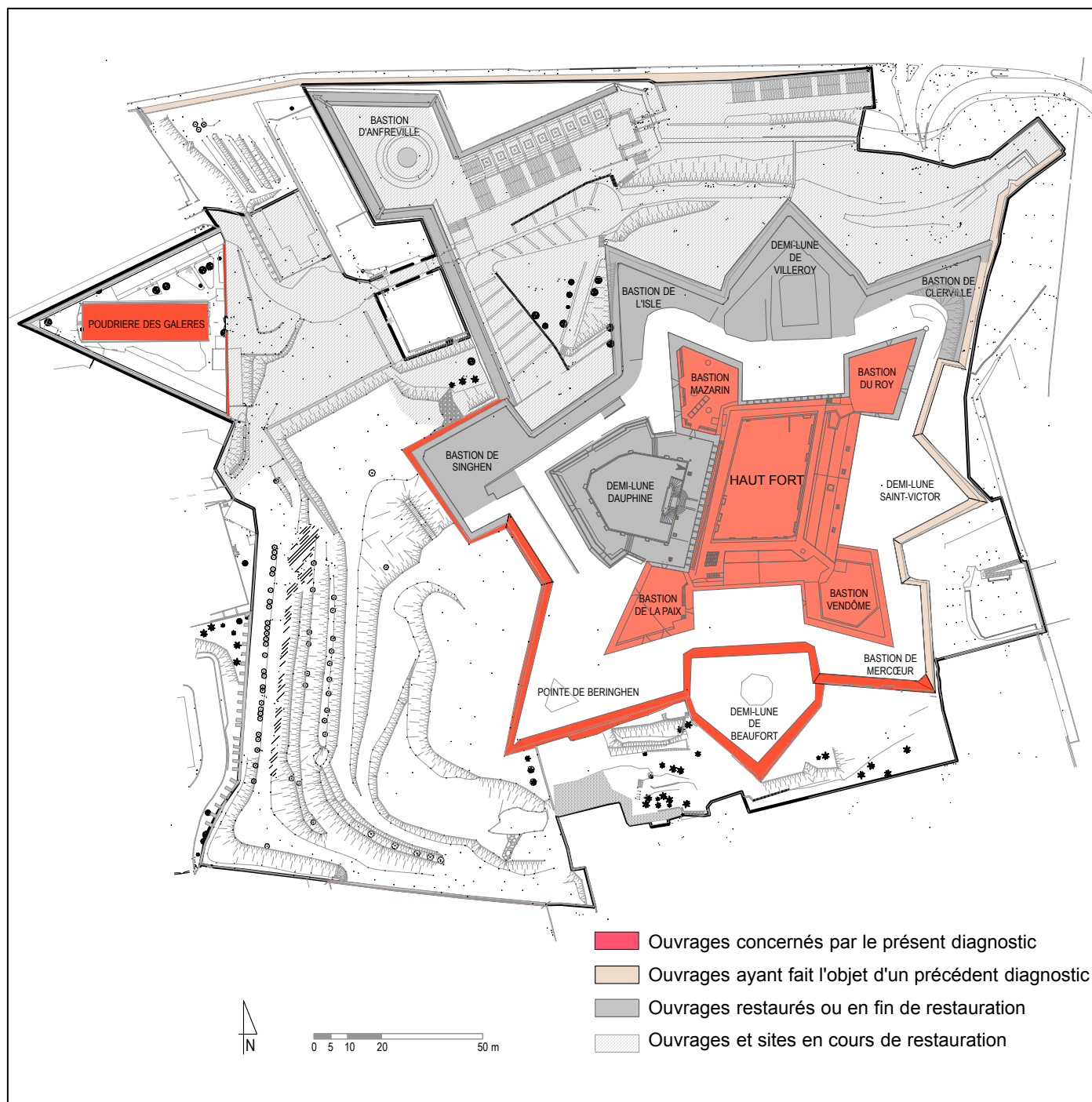
- 4.1 LES ÉLEVATIONS EXTERIEURES ET LES TOITS
- 4.2 LES ESPACES INTERIEURS_

III - PLANCHES GRAPHIQUES

III.1 PLANS / COUPES / ÉLEVATIONS

III.2 PLANS / COUPES / ÉLEVATIONS

III.3 SYNTHÈSE DES PRECONISATIONS



CONTEXTE DE L'ETUDE

La citadelle Saint-Nicolas, fortification bastionnée édifée sur l'ordre de Louis XIV en 1660 marque l'entrée dans le Vieux-Port de Marseille avec le fort Saint-Jean édifé en vis-à-vis avec lequel il forme un ensemble majeur.

Avec sa qualité architecturale, son échelle et sa position dans la ville, elle cumule toutes les valeurs patrimoniales : paysagère, urbaine, architecturale, historique et symbolique. Occupée par l'armée de terre pendant 350 ans, elle constitue un témoin majestueux de l'histoire militaire.

Séparée en deux forts en 1860 par l'ouverture du boulevard de l'Empereur elle reste néanmoins lisible en tant qu'entité architecturale et a été classée en totalité au titre des Monuments Historiques par arrêté ministériel du 14 janvier 1969.

Le Ministère de la Défense a cédé le fort d'Entrecasteaux, partie haute de la citadelle, à la ville de Marseille fin 2010, tout en restant propriétaire du fort Ganteaume, partie basse de la citadelle.

La ville a lancé en 2017 un appel à projet pour la reconversion et la valorisation du fort d'Entrecasteaux, basé sur un pré-programme. La proposition présentée par le groupe SOS a été retenue qui a ensuite constitué l'association « La Citadelle de Marseille », pour mener à bien son projet.

Un bail emphytéotique de 40 ans a été signé le 8 décembre 2021 entre la ville et le groupe SOS Culture au profit de La Citadelle de Marseille, association qui peut désormais mener les études nécessaires à la restauration du fort et effectuer les travaux correspondants en tant que maître d'ouvrage. L'objectif est de restaurer le site dans sa totalité et de l'ouvrir progressivement au public, au fur et à mesure de sa restauration.

Isabelle GUERIN, architecte du patrimoine mandataire et Philippe MATONTI, architecte du patrimoine associé (agence MATONTI-POLITI Architecture et Patrimoine) sont les maîtres d'œuvre des études et projets de restauration du fort. Alessandra RICCIO, architecte de l'agence M.P A&P participe à la conception des études et projets et à la mise au point des pièces graphiques.

OBJET DU DIAGNOSTIC

Ce diagnostic porte sur l'analyse architecturale et sanitaire des parties du fort d'Entrecasteaux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un projet de restauration ou d'un précédent diagnostic. Il a pour objet d'analyser l'état actuel des ouvrages et de déterminer la nature des travaux à engager pour leur solidité et leur pérennité ainsi que ceux nécessaires à leur entretien et à leur mise en valeur.

Le diagnostic concerne les ouvrages suivants (§ éléments indiqués en rouge sur le plan ci-joint) :

- La poudrière des galères, édifée au XVII^{ème} siècle pour la Marine.
- Les remparts sud et ouest de la deuxième ceinture bastionnée, soit la face externe du bastion de Singhen (nommé aussi Beringhen à la fin du XX^{ème} siècle) et sa courtine ouest, la pointe de Beringhen, la demi-lune de Beaufort et la face sud du bastion de Mercœur.
- Le carré du haut-fort et ses 4 bastions, hormis les faces externes des remparts nord et ouest, déjà restaurés.

Les parties non prise en compte par cette étude ont déjà fait l'objet d'analyses détaillées.

La Citadelle de Marseille a mandaté parallèlement à ce diagnostic l'atelier Arcoa pour établir le bilan des graffitis présents dans le haut-fort et élaborer des préconisations pour leur bonne conservation.

CONTENU DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic développe les points suivants :

1 Contexte et caractéristiques du fort d'Entrecasteaux

- Contexte urbain et paysager
- Histoire de l'évolution de la Citadelle avec mise en évidence des différentes campagnes d'interventions
- Synthèse sur l'évolution du bâti

2 Diagnostic architectural, patrimonial et sanitaire,

- Description des ouvrages, des formes et des matériaux.
- Relevés détaillés avec constat des matériaux, altérations et désordres, ouvrage par ouvrage.
- Synthèse des préconisations

3 Identification des éléments à valeur patrimoniale

4 Pistes de projet



La citadelle St-Nicolas et le fort St Jean, par leur emprise, structurent fortement l'entrée dans le port.



Le fort d'Entrecasteaux depuis le vieux port. Les remparts épousent le relief.



Vue du Mucem. La citadelle se perçoit toujours comme une seule entité.

CONTEXTE URBAIN

L'ancienne citadelle Saint-Nicolas, en vis à vis du fort Saint-Jean à l'entrée du port de Marseille, est un repère urbain inscrit dans la mémoire collective des marseillais.

Son impact urbain est important à l'échelle de la ville, avec une emprise de 6 hectares de part et d'autre du boulevard Charles Livon.

EN VUE LOINTAINE - LA CITADELLE MARQUE L'ENTREE DANS LE PORT

La citadelle se découvre de plusieurs façons :

- En arrivant par le Vieux-Port, sa masse et sa silhouette se perçoivent nettement. La vision est globale et on s'approche pour venir « buter » sur la falaise tombant sur le bassin de carénage. Les remparts inaccessibles semblent sortir de la roche, comme un prolongement naturel de la falaise. Leur teinte rosée participe au paysage du Vieux-Port.

- Depuis le haut de la Canebière, on aperçoit la masse du fort, la hauteur de ses remparts qui se confrontent directement à la tour d'habitation du Pharo en arrière-plan. C'est de loin que l'on prend conscience de l'échelle de la citadelle Saint-Nicolas dans le paysage urbain environnant.

- Depuis le sud, le fort est omniprésent. Mais la hauteur des bâtiments alentours est importante. La découverte du fort est possible dans des intervalles, par des vues partielles et étroites comme depuis le Boulevard de la Corse qui domine le fort.

La citadelle a peu à peu perdu les éléments qui la signalaient de loin :

- du XVIII^e au XIX^e siècle, les échauguettes ont été peu à peu démolies, le moulin a perdu son toit et ses ailes, la petite tour avec le clocheton qui dominait les toits du haut-fort a disparu après la Révolution.

- A la Révolution, les portes d'accès au haut-fort avec leur pont-levis ont été entièrement démolies pour certaines ou ont perdu leurs ornements et frontons.

Les vues sur la Citadelle font parties des perspectives protégées par l'AVAP en vigueur sur Marseille.

DEPUIS LA CITADELLE LA VUE SUR LE PORT ET LA VILLE EST EXCEPTIONNELLE

- La citadelle a été conçue pour dominer et surveiller la ville. Les bastions du haut fort dominant le plan d'eau de plus de 50 m.

- Le haut-fort mais aussi tous les remparts et glacis tournés vers la ville offrent des vues exceptionnelles à la fois panoramiques et assez détaillées sur l'entrée dans le Vieux-Port, le fort Saint-Jean et les quartiers anciens qui entourent le plan d'eau.

- L'agglomération et les massifs qui la contiennent sont visibles en arrière-plan.



I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

LE SITE AVANT LA CONSTRUCTION DU FORT	6
PARTIE I	
La citadelle Saint-Nicolas au XVII ^{ème} et XVIII ^{ème} siècles.....	7
PARTIE II	
La citadelle Saint Nicolas de 1800 à 1862	19
PARTIE III	
Le fort d'Entrecasteaux de 1862 à 1939.....	33
PARTIE IV	
Le fort d'Entrecasteaux de 1939 à 2022.....	41
SYNTHESE GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DU FORT	47
SOURCES DOCUMENTAIRES	55
..	
ANNEXE 1	
Notes et mémoires du Génie Militaire.....	57
ANNEXE 2	
<i>Fourni sur clé USB : ensemble des documents d'archives pris en photo :</i>	
- <i>Plans anciens</i>	
- <i>Gravures</i>	
- <i>Photos anciennes</i>	



1572 Vue cavalière de la ville de Marseille et de son terroir vue vers le nord par Hodemberg (Archives municipales 11 Fi 18)

Sont représentés de gauche à droite le château d'If, le Lazaret des Catalans, la tour de la chapelle Saint-Nicolas, l'abbaye St Victor et le fort de Notre Dame de la Garde.



Début XVII^e Détail d'un dessin de Cornélius Wroom (Vienne, bibliothèque Nationale autrichienne)

LE SITE AVANT LA CONTRUCTION DU FORT

La cité est implantée comme à l'époque hellénistique sur la rive nord du plan d'eau.

Elle est protégée côté terre et mer par ses remparts fortifiés mais reste ouverte sur le port dont l'entrée est protégée par une palissade et une chaîne, supportée par une tour.

La rive sud est peu occupée à cause de la présence de haut-fond. Un éperon rocheux domine l'entrée dans le port. A l'arrière, la colline de la Garde forme une vigie naturelle qui domine la rade et la ville.

Pendant l'antiquité, cette rive est occupée par des carrières de pierre de taille et des nécropoles. L'abbaye Saint-Victor y est construite au V^eme siècle. Elle va se développer et rayonner dans toute la Provence.

Au moyen âge, le monastère occupe une grande partie de la rive sud, placée sous la juridiction abbatiale. L'abbaye est entourée de terres agricoles où sont plantés des oliviers.

Le site de la future citadelle est occupé par la chapelle Saint-Nicolas, dépendance de l'abbaye.

A la fin du XIV^eme siècle une tour existe sous le nom de Malbet et l'on décide alors d'y fixer un anneau d'attache pour la chaîne qui referme la passe.

Au début du XV^eme siècle, le pape avignonnais Benoit XII se réfugie quelques mois à Saint-Victor. Le conseil de ville fait établir une passerelle mobile près de la chaîne du port pour faciliter l'accès en ville du pape.

Fin XV^eme et début XVI^eme siècle, le premier arsenal des galères s'installe au sud-est du port.

En 1529, pour renforcer la défense de la rade, François 1^{er} fait édifier le château d'If sur l'île qui fait face au port. Sa morphologie est encore médiévale, avec de grosses tours circulaires.

En 1536, François 1^{er} ordonne la construction d'un fort à enceinte bastionnée au sommet de la colline de la garde, autour de la chapelle en place. Il s'agit de l'un des premiers bastions de ce type en France.

En 1558, la ville construit un lazaret dit « hôpital de la Peste » au bord de la plage des Catalans.

Au milieu du XVII^eme siècle, l'extrémité ouest de la rive sud est occupée par le monastère, sur le déclin, et par quelques maisons.

PARTIE I LA CITADELLE ST NICOLAS AU XVII^{ème} ET XVIII^{ème} SIECLES

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-7

1660 CONSTRUCTION DE LA CITADELLE SAINT-NICOLAS

LE PROJET DE CITADELLE

De 1655 à 1659, au sortir de la Fronde, Marseille se rebelle contre le pouvoir royal et refuse de faire ni don ni la moindre concession dans le domaine fiscal. Le premier consul de Marseille s'engage dans une épreuve de force avec les représentants directs du roi.

Mazarin écrit au roi en novembre 1659 le conseil suivant : « si l'on ne prend de fortes mesures pour assurer à l'avenir l'autorité du roy, comme une citadelle, qui est la meilleure voie, ..., vous reverrez, Monsieur ceste ville se replonger dans la désobéissance »

Le 18 janvier 1660, le roi est à Aix et rend public la décision de construire une citadelle et un fort.

Des instructions ont été données au duc de Mercœur, gouverneur de Provence, pour édifier un fort « en l'endroit de ladite ville qui sera jugé le plus propre ».



1660 Schéma du projet de la citadelle (Livre André Zyberg Marseille au temps des Galères BNF -Gallica)

Le 20 janvier le duc de Mercœur pénètre dans la ville avec une armée de 7 000 hommes de troupes qui vont camper dans la ville pendant deux jours et désarmer les Marseillais.

Le chevalier Louis-Nicolas de Clerville, commissaire général des fortifications est descendu sur Marseille et écrit au roi le 22 janvier que le fort projeté devra servir à la fois à dominer la ville en cas de rébellion et à parer à une attaque venant de l'étranger, tout en maintenant par la mer la liaison avec l'extérieur.

L'emplacement retenu répond à ces conditions. Il se situe sur un promontoire rocheux qui domine la mer de 50 m à l'entrée du port sur la rive sud et surplombe Saint-Victor par une falaise abrupte, est de surcroît libre de toute maison et dispose d'une fontaine d'eau douce.

Mazarin sollicite l'avis du maréchal de Plessis-Praslin qui préfère la tête de More, ou la plaine Saint-Michel et estime pour finir qu'un corps de galère bien entretenu ferait le même effet qu'une citadelle. Deux citadelles édifiées sur l'ordre de François 1^{er} commandent déjà la ville, l'une vers le large, verrouillant l'unique passe d'accès au Vieux Port, le Château d'If, l'autre vers l'est, v le fort de Notre-Dame de la Garde.

Le cardinal maintient cependant son projet initial et choisit l'emplacement proposé pour l'édification de la citadelle par le chevalier de Clerville.

Ce dernier fait démonter proprement la porte royale des remparts de la ville. Une brèche est effectuée dans les murailles.

Le 11 février on pose la première pierre, sur laquelle on grave une inscription latine, rappelant que la citadelle ordonnée par le Roi, sur les conseils de Mazarin, a pour but d'étouffer toute nouvelle tentative de sédition : « *Ne fidelis Massilia, nefariis aliquorum motibus saepius concitata, in proprium regnum damnum, vel audaciorum petulantia, vel mimice libertatis cupidine tandem rueret, Ludovicus XIV, Gallorum rex, optimatum populique securitati hac arce providit, Rex jussit ; Julius, cardin. Mazarinus, pace ad Pyrenem composida, suasit, Ludovicus de Vendome, provinciae gubernator, executus est MDCLX* ».

Soit « *De peur que la fidèle Marseille, trop souvent en proie aux criminelles agitations de quelques-uns perdît enfin la ville et le royaume, ou par la fougue des plus hardis ou par une trop grande passion de la liberté, Louis XIV roi des Français, a pourvu, en construisant cette citadelle, à la sureté des grands et du peuple. Le roi l'a ordonné ; Jules Mazarin, cardinal, après la paix signée aux Pyrénées l'a conseillé ; Louis de Vendôme, gouverneur de Provence, l'a exécuté. 1660* »

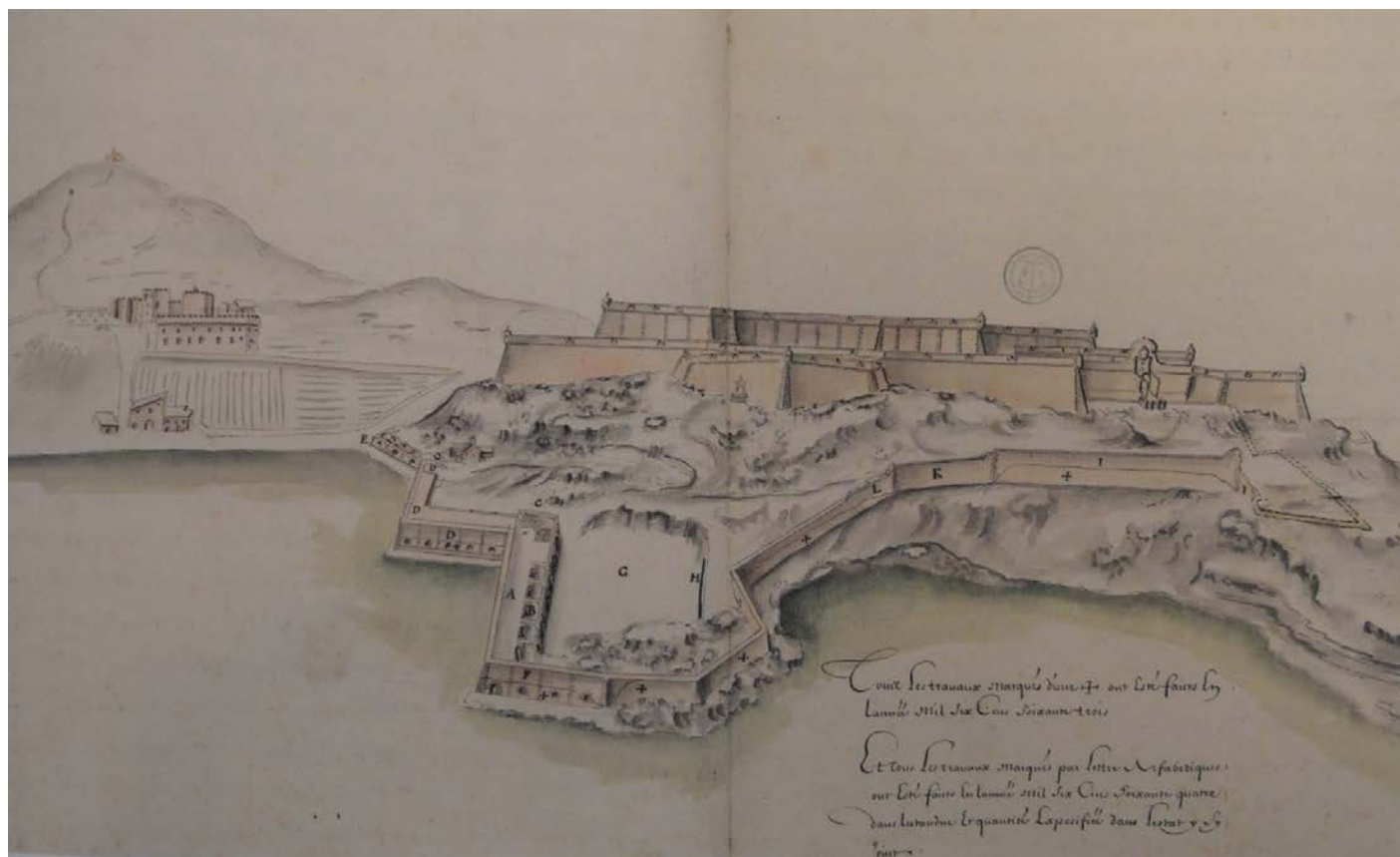
Le 2 mars 1660, Louis XIV, suivi de la reine, de Mazarin et de toute la cour arrive sur Marseille et y entre par la brèche. Le viguier lui présente les clés de la ville, que le roi lui rend aussitôt. Pendant son séjour de 5 jours, il visite les travaux de la citadelle.

Le 7 mars le roi fait promulguer par le duc de Mercœur un nouveau règlement municipal qui donne aux Marseillais l'entière mesure de sa souveraineté sur leur ville. Le consulat est supprimé et remplacé par un échevinat. Un gouverneur nommé directement par le roi prend la place du viguier, il favorisera la gouvernance des marchands à la place de celle des aristocrates, mis de côté, et renforcera la vocation commerçante de la ville.

Outre la construction de la citadelle Saint-Nicolas et en vis-à-vis l'agrandissement du fort Saint-Jean programmé à la suite, qui verrouillent à deux la passe du port, le roi prend une série de décisions qui vont considérablement modifier l'aspect et l'échelle de la ville.

- Un nouvel arsenal des galères de près de 10 hectares est projeté au sud-est du port, sur la rive neuve.
- Le roi ordonne l'agrandissement de Marseille, grande opération d'urbanisme qui va faire passer la ville de 70 à 195 hectares. L'enceinte va du fort Saint-Jean au fort Saint-Nicolas.

La ville entoure désormais entièrement le port.



Citadelle Saint-Nicolas - Les travaux exécutés en 1664 SHD – Département marine – Fort de Vincennes - On peut voir l'ornement sophistiqué de la porte d'entrée dans le haut fort, les décors à bossages et les échauguettes



Plan de 1754 dessiné par Randon (Bibliothèque Nationale). La ville s'est développée dans l'enceinte de Louis XIV. Les forts verrouillent la passe du port et sont les symboles de l'autorité royale fermement établie sur la ville. Les nouveaux remparts enferment la vieille ville au nord, le nouveau quartier de Belsunce à l'ouest et l'arsenal des galères au sud.

LES TRAVAUX

Les terrains, appartenant à des religieux de Saint-Victor et à des particuliers, ont été réquisitionnés de façon autoritaire. Les régularisations se feront postérieurement.

Les travaux de la citadelle sont financés par la province et la ville et menés rondement. Le financement est contrôlé par M. La Guette, intendant de la Marine résidant à Toulon et représenté sur les lieux par son commis, Roé Pingard, sieur de Fontaines. Le chevalier de Clerville laisse sur place l'un de ses aides, nommé Desjardins

Les travaux sont dirigés par le maître maçon marseillais Jean-Baptiste Méollans avec l'aide de son fils Jean et des maçons Pierre Beaumont et Jean Puget (frère aîné du sculpteur).

Les pierres de taille sont tirées de l'une des carrières habituelles des Marseillais, au cap Couronne. Cette pierre donne alors sa couleur rose à tous les édifices publics de la ville. Les prix-faits de 1660 mentionnent également l'emploi de « brique de crote de celle du cartier de Séon et tuilles du mesme cartier ». « Et pour ce qui est des voulttes susdites, lesquelles seront faites de brique de crote ainsin que dessus est dit et aura par dessus un get de mortier de massonnerie sans aucune terre, icelluy bien aplany ». Les maçonneries ne pourront se faire « qu'avec d'eau douce et non sallée ». la chaux pour les mortiers de scellements et enduit vient de Cassis.

Jean- Etienne Chieusse, maître maçon, reprend le chantier après le décès de Jean-Baptiste Méollans (25 octobre 1661). Dès septembre 1662, les travaux de la citadelle haute, sont bien avancés mais, pour les achever, comme prévu, fin janvier 1663, il faut un supplément de 12 à 13.000 livres en sus des 180.000 alloués au budget de 1662

Les travaux sont terminés en 1663. La citadelle haute est un vaste quadrilatère portant à chacun de ses angles un bastion, entouré d'une première ceinture de remparts, elle peut contenir plusieurs centaines de soldats.

La citadelle étire la dernière ceinture de remparts en queue d'aronde jusqu'au bord du rivage avec un bas fort en cours de construction sur l'emplacement de la chapelle Saint-Nicolas qui a été démolie. Ces travaux sont interrompus à la mort de Mazarin (9 mars 1661) et reprennent en juillet 1663.

Une nouvelle équipe de maîtres tailleurs de pierres est alors montée pour terminer les travaux, avec Claude Isnard, François et Dominique Gensollin (père et fils), Jacques Raspailh et enfin Pierre Puget (cousin du grand Puget) puis Jean et Etienne Brémont (père et fils) avec Joseph Chauvet.

Le devis prévoit notamment, du côté du port, une grande porte d'entrée, flanquée d'une salle d'armes « bien bâtie et bien voultée de pierre, ou de brique. le long des courtines il y aura de place en place des guérites de pierres de taille, avec leurs culs de lampe et des écus avec leurs trophées, aux armes de France ».

Les maîtres tailleurs de pierres opèrent jusqu'au 2 février 1664 (23). Passée cette date les travaux s'amenuisent petit à petit et sont arrêtés définitivement le 31 mars 1665 faute de moyens. L'intendant d'Infreville a remplacé La Guette..

LA CITADELLE AU XVII^{ÈME} SIECLE

L'ensemble bastionné, implanté en accroche sur le massif rocheux, couvre 6 hectares.

La citadelle est entourée de 2 enceintes, dont l'intérieure a 5 redents et l'extérieure 7. Bastions et demi-lunes s'y succèdent, ces dernières casematées à usage de logement ou de magasins. L'enceinte de type archaïque, encore médiévale, s'accroche du côté de Saint-Victor à une énorme falaise escarpée qui ne se serait absolument pas prêtée aux ouvrages rasants adoptés plus tard par Vauban.

A l'extérieur aucun des bastions ne comporte les 5 éléments caractéristiques du genre, soit les 2 faces externes, les 2 flancs latéraux et la gorge.

Face est, du côté de la ville, la demi-lune Saint-Victor pointe son éperon en direction de l'abbaye ; elle est encadrée des bastions de Clerville et de Mercœur, les deux fondateurs de la citadelle.

Face Sud, la demi-lune de Beaufort rappelle le nom de l'amiral du Levant tué à Candie en 1669 et la pointe de Beringhen celui du premier gouverneur en titre de la citadelle.

Sur la face Ouest le bastion de La Guette, du nom de l'intendant de la marine, directeur des travaux, pointe en direction des Catalans. Il prendra dès la fin du XVII^{ème} siècle le nom de bastion de Singhen.

La porte Dauphine extérieure précédée de son pont-levis à flèche perce la courtine et réunit le bastion de Singhen au bastion de Lisle, du nom du premier lieutenant du gouverneur ; elle donne accès au chemin de ronde séparant les deux enceintes, et dans son axe s'ouvre, sur la seconde enceinte, la porte Dauphine intérieure.

Enfin le bastion de Lisle se continue par la demi- lune de Villeroy percée jadis d'une porte de sortie et qui vient se raccrocher au bastion de Clerville.

Quant à l'enceinte intérieure du haut-fort, elle comporte 5 redents : le bastion Mazarin, le bastion du Roy, le bastion de Vendôme, le bastion de la Paix et la demi-lune Dauphine. L'ensemble forme 4 ouvrages complets, puisque à la différence de l'enceinte extérieure chacun comporte une courtine avec ses deux flancs et ses deux faces. Seule la demi-lune est percée de la seconde porte Dauphine, surmontée d'un trumeau sculpté comportant le blason royal accolé du collier du Saint-Esprit.

Cette porte intérieure donne accès à une cour protégée des canons d'où l'on accède par des escaliers à la cour du haut-fort, ou réduit, et aux logements du gouverneur et du major.

A l'enceinte extérieure se raccorde le bas fort Saint-Nicolas : une courtine est accrochée à l'angle nord-est du bastion de La Guette (renommé d'Anfreville sur les plans de 1701), percée d'une porte de secours avec un pont-levis à flèche, avant de s'accoler au bastion du Moulin, sur lequel se dresse le moulin à vent destiné à moudre le blé, barrant le chemin qui mène au lazaret. En 1663, suite à une plainte du gouverneur de la citadelle, les terrains du lazaret (25 hectares) sont cédés au roi par la ville et le lazaret est déplacé dans le quartier de Saint-Martin d'Arenc. Il est remplacé par un hôpital destiné aux officiers des galères et un jardin botanique. La partie sud du terrain situé entre le nouvel hôpital et la citadelle est attribuée au gouverneur de la citadelle.

Entre 1684 et 1693 une poudrière est construite sur une demi-lune détachée en avant de la porte de secours. Un redan en terre-plein est aménagé entre la poudrière et le fort, en avancée du bastion de Singhen.

La chapelle du fort, construite à l'arrière de la porte de secours est inaugurée en 1699.

Les accès à la citadelle se font à travers ces glacis nord, moins escarpés que les falaises et relief qui bordent et protègent les autres faces. Depuis les deux portes principales, porte de la Marine qui borde le port et porte de secours ouvert à l'ouest, une rampe mène au bastion du Moulin puis à la porte Dauphine extérieure. Un chemin abrupt permet par ailleurs de relier la porte de la Marine au magasin à Salpêtre bâti contre le rempart est du bastion Sainte-Anne, ainsi qu'aux logements bâtis quelques années après la construction de la citadelle pour le commandant du fort et son aide-major.

En contre bas, l'enceinte s'évase en queue d'hironde et borde le port. Une plate-forme domine la passe, des logements casematés à deux niveaux s'appuient sur l'enceinte et entourent la place d'Armes.

Une fausse braie est construite du côté de la passe.

L'ensemble des parements extérieurs de la citadelle est réalisé en pierre de la Couronne. Le gros-œuvre de surface est très soigné, en pierres de taille posées par assises réglées, les parapets sont rythmés par les embrasures de tir ; une guérite (ou échauguette) est présente à la pointe de chaque bastion et demi-lune.

Les parapets et les plates-formes des bastions et demi-lune sont recouverts de dalles de pierre de la Couronne.

Les ornements se déploient de façon ostentatoire avec des chaînages ornés de bossages, un cordon rond à courbes et contrecourbes qui marque la base des parapets, des portes surmontées de frontons richement décorés, ornés du blason de Louis XIV. Les façades de la demi-lune Dauphine qui encadrent l'escalier d'accès au haut-fort sont ornées de balustres en pierre, les façades des casemates du bas-fort reprennent le motif de la serlienne.

Si la pierre de la Couronne est omniprésente, quelques rares éléments sont en pierre froide, en témoignent aujourd'hui le blason de Louis XIV qui orne la porte de la demi-lune Dauphine et les vestiges des consoles moulurées de la cour du haut fort qui supportaient les balcons donnant accès aux vestiges des étages des casemates. Ces pierres, similaires à de la pierre de Cassis, sont peut-être issues du creusement des souterrains qui soutiennent le haut fort.

Les maçonneries des demi-lunes et redents extérieurs qui défendent la citadelle à l'ouest sont bâties avec des moellons de poudingue certainement issues du creusement du fossé qui protège la porte de Secours.

A l'intérieur, la pierre de la Couronne est employée pour les éléments de modénature (chaîne d'angle, encadrements de baies, doubleaux, etc...). Les souterrains du haut fort comme toutes les casemates des courtines, bastions ou demies-lunes sont voutées, pour résister aux tirs d'artillerie, les planchers intermédiaires sont en bois. Les voûtes sont bâties avec des briques épaisses de terre cuite. Les sols sont en général habillés de carreaux de terre cuites rectangulaires, les chambres de tirs qui bordent les parois des bastions du haut fort sont habillées de dalles de pierre de la couronne. Les murs en moellons sont recouverts d'enduits à la chaux.



Pierre de la Couronne rose, briques en terre cuite, moellons de pierre froide et chaux ont été essentiellement utilisés pour bâtir la citadelle.

LES VISITES DE VAUBAN

Bien qu'adjoint au chevalier de Clerville depuis 1653, Vauban n'a été mêlé en rien à la conception et à l'édification de la citadelle. Il va diriger effectivement les fortifications à sa place à partir de 1668 et devient commissaire général des fortifications en titre en 1678 après la mort de Clerville

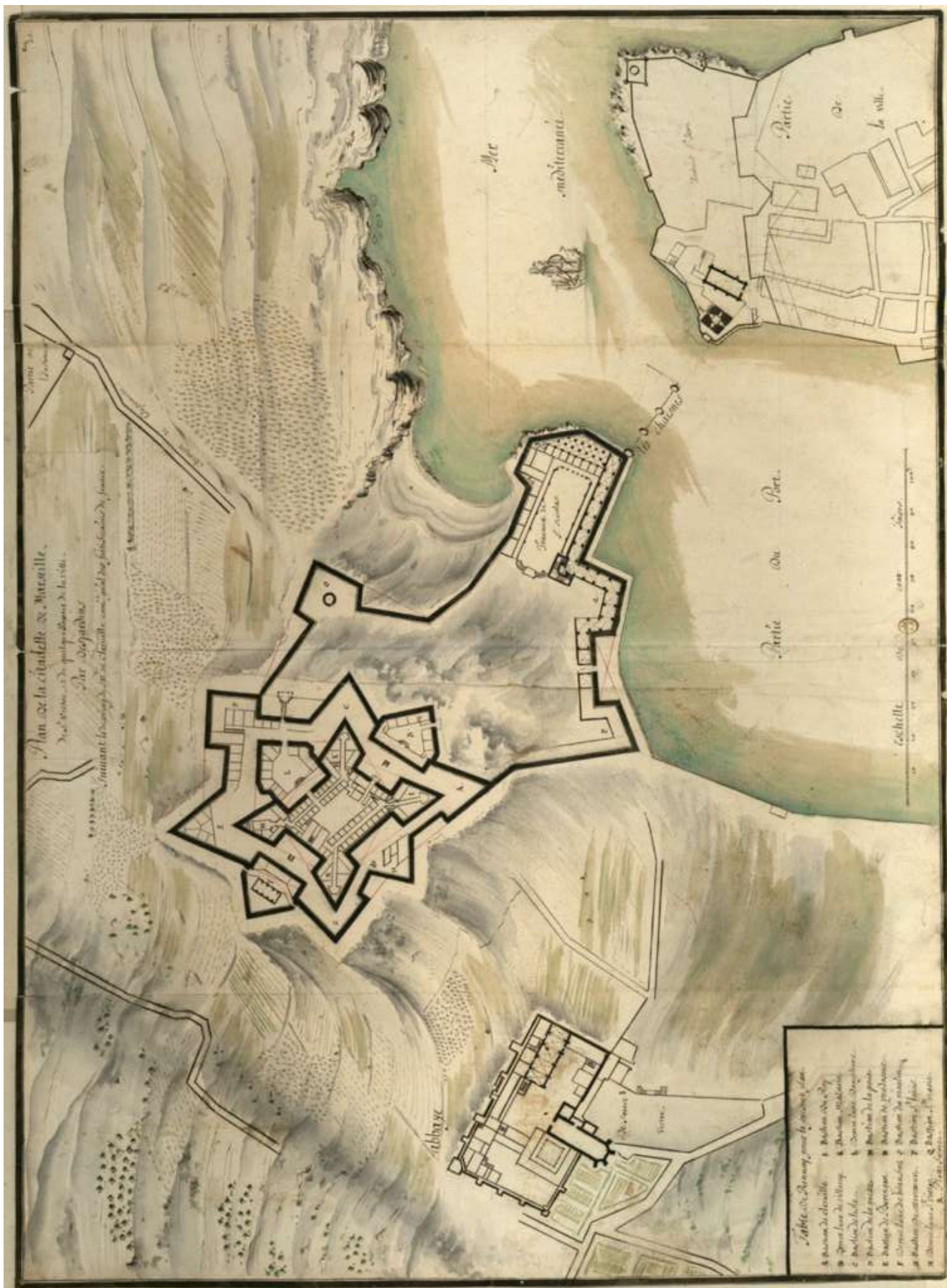
Il visite une première fois la citadelle en 1679 et écrit une première lettre au ministre le 18 mars une lettre pleine de mépris pour l'œuvre de Clerville:

« J'ai visité la citadelle de Marseille qui est un assemblage fort magnifique de tout ce qui a jamais passé d'extravagant et de ridicule par la teste des plus meschants ingénieurs du monde ». Il ajoute qu'à la « Teste de More on aurait fait une pièce imprenable qui aurait beaucoup mieux commandé à la ville et au port ». « J'appréhende que, quand le Roi la verra, la honte qu'une telle pièce se soit faite sous son règne et par ses ordres ne lui fasse prendre quelques résolutions peu favorables pour elle".

Vauban revient à Marseille en 1701, 22 ans après, au cours de la guerre de Succession d'Espagne, alors que l'on pouvait craindre une attaque maritime sur Marseille. Il établit un long rapport sur les corrections à apporter au plan de la citadelle « la plus mauvaise de l'univers ».

A part le gros œuvre de surface, revêtements très bien fait, pavement en belles pierres de taille posées par assises réglées, le beau cordon, de belles guérites, rien ne trouve grâce aux yeux de Vauban. La citadelle est trop resserrée entre Saint-Victor et ses propres annexes (la poudrière, l'hôpital des galères qui s'est implanté à la place des anciennes infirmeries) ; les demi-lunes ne sont pas détachées de la citadelle ; celle-ci est dominée à la fois par le fort de Notre Dame de la Garde et la hauteur de la Tête de More ; enfin elle n'est pas défendue du côté de la plage d'où on peut l'approcher par des vallons couverts.

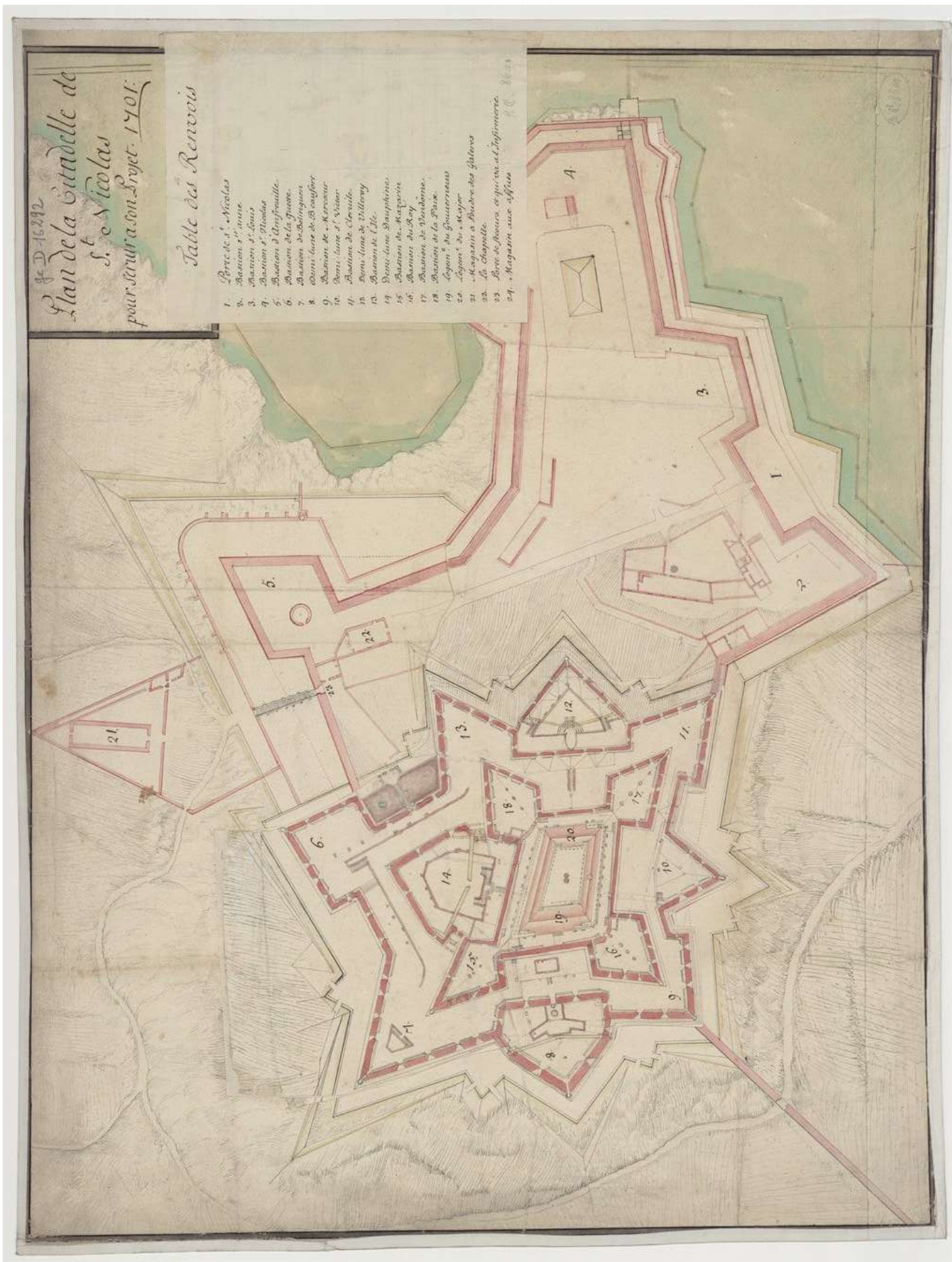
Vauban propose toute une série de travaux pour améliorer la citadelle, mais aucun ne sera réalisé.



Source Gallica.bnf.fr 1663 - Desjardins, Nicolas (ingénieur architecte). Dessinateur. « Plan de la citadelle de Marseille, de St-Victor et de quelque partie de la ville : [dessin] / par Desjardins suivant le dessein de M. de Clerville com.re gn.al des fortifications de France. »



1686 - Le logement du gouverneur (qui ne réside pas à Marseille) et celui du major sont de part et d'autre de la cour du haut-fort. (SHD Vincennes). Des bâtiments ont été construits au sud de la porte de la Marine pour servir de logements au commandant du fort et à l'aide major.



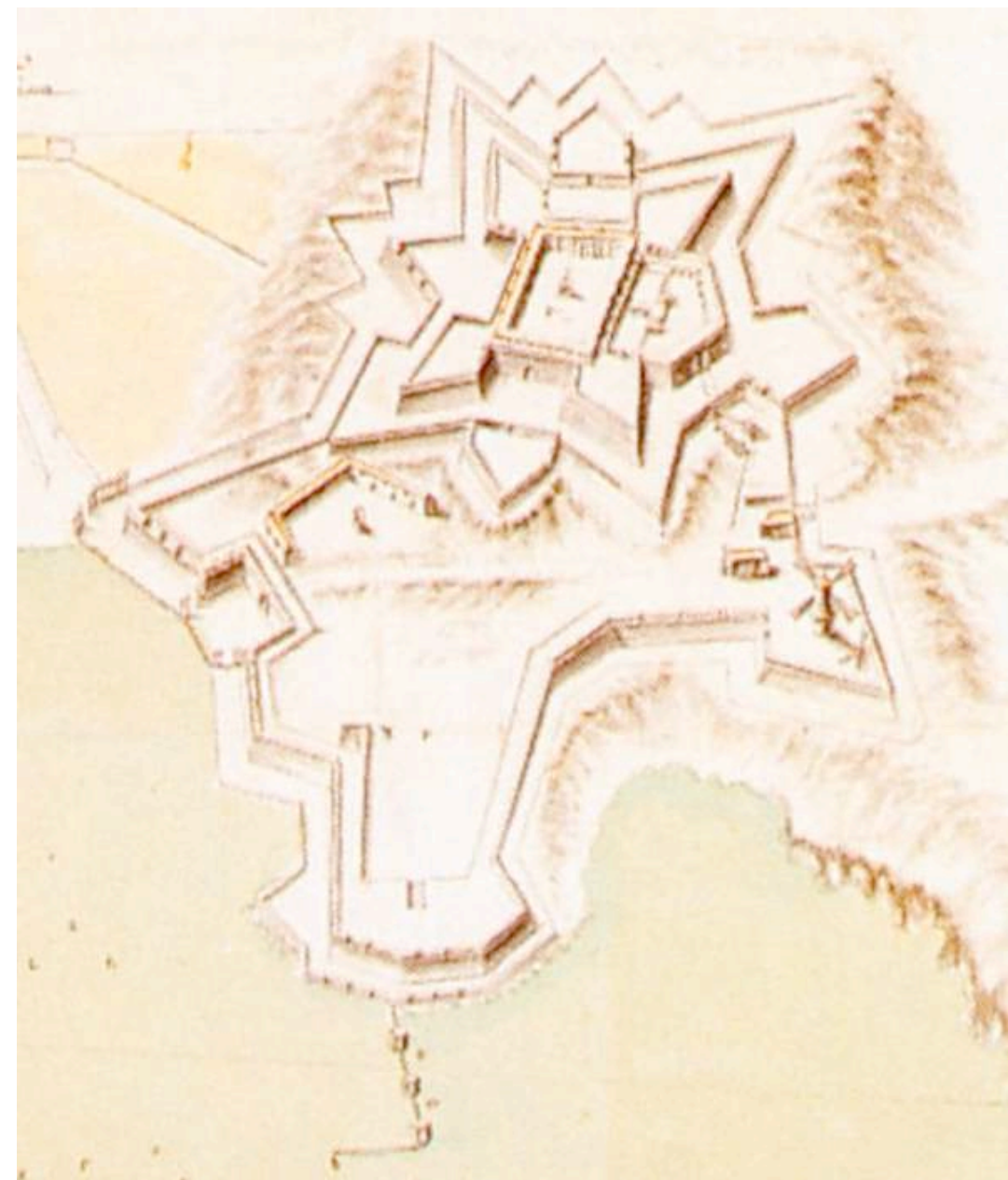
1701 Plan de la Citadelle St Nicolas pour servir de projet Les toits Site Gallica- BNF



1701 Plan de la Citadelle St Nicolas pour servir de projet Niveau 1 Site Gallica- BNF



1701 Plan de la Citadelle St Nicolas pour servir de projet 2ème niveau Site Gallica- BNF



LA CITADELLE AU XVIII^{ÈME} SIECLE.

Le premier gouverneur de la citadelle est le marquis Henry de Beringhen, ses descendants lui succéderont de 1660 à 1721 (§ liste des gouverneurs, commandants de la place et garnisons dans la Revue de Marseille N°31 de 1957, p. 3-16., article de Joseph Billoud « *La citadelle de Marseille (Fort Saint-Nicolas). II. La garnison et ses privilèges* »).

Le gouverneur ne réside en fait pas sur place et se repose sur ses lieutenants qui commandent effectivement la citadelle, d'un aumônier, d'un commandant d'artillerie, d'un commissaire et garde-magasin d'artillerie, d'un artificier d'artillerie, d'un chirurgien major (non exclusif au fort) enfin de boulangers, meuniers, cantiniers....

La citadelle sert depuis sa construction de prison militaire. En 1687, 1692, 1696, 1700, des protestants y sont également emprisonnés. Des civils peuvent être enfermés si leur attitude est considérée comme dangereuse.

Le rôle essentiel de la citadelle reste l'accueil des garnisons. L'usage est d'envoyer à Marseille les régiments éprouvés par de dures campagnes, afin qu'ils puissent s'y refaire.

Entre 1714 et 1719, la garnison compte 10 compagnies de 95 hommes chacune, détachées de divers régiments. Vers 1760 et 1790, elle paraît osciller entre 3 et 6 compagnies. Il faut ajouter à la garnison les garde-côtes qui montent périodiquement à la citadelle pour les écoles à feu.

Les rapports entre la citadelle et les Marseillais sont difficiles :

Les régiments sont mieux alimentés que la population, ayant des privilèges quant à l'approvisionnement en vin et en viande et jouissant d'une glacière spéciale. Les échevins de la ville se plaignent que les cantiniers font de la contrebande avec leur vin. Le commandant de la citadelle demande en 1760 le droit d'ouvrir une boucherie au fort (boucherie localisée dans le bas fort sur le plan de 1788).

Les garnisons n'ont pas le droit de traverser la ville mais le font parfois pour rejoindre plus vite le champ de manœuvre situé à la plaine Saint-Michel.

Le commandant de la citadelle étend son autorité bien au-delà des murs de l'enceinte extérieure. Il jouit de droit de vue, de pêche et de chasse très étendus autour de la citadelle (§ *plan de la réserve*).

Coté port, un espace libre de protection entoure la porte de la Marine avec interdiction aux bateaux d'y mouiller.

Il résulte de ces restrictions des conflits avec l'entourage, officiers du port et de l'arsenal des galères, corps de métiers marins (pêcheurs, calfats), propriétaires privés. Ces conflits sont accentués entre 1745 et 1766 années pendant lesquelles le lieutenant Villeneuve commande la citadelle de façon très rigide. Après lui le commandement effectif passe au Major qui est le chevalier de la Roque, plus accommodant. En 1768 la citadelle consent à retrécir la zone de protection autour de la porte de la Marine à seulement 10 m du rivage.

En 1774, un grand magasin à poudre est construit hors de l'enceinte, au nord-est de la citadelle. Le Génie Militaire prévoit de renforcer les fortifications à l'ouest de la tête de More pour la protéger. L'endroit, bien que le seul possible pour sa construction, est dangereux, l'ennemi pouvant débarquer depuis les anciennes infirmeries ou la crique du pharo.

Mais la présence de la poudrière limite la liberté de circulation des savonneries implantées sur la tête de Maure et irrite les échevins qui estiment qu'elle est trop proche du rivage et dangereuse pour la ville.

Les militaires auront beau réclamer pendant des décennies de nouvelles fortifications pour protéger ces accès, notamment dans le projet de 1789 mais aussi après la révolution, rien ne se fera, pour des questions de budget mais certainement aussi de rapport avec la ville.

En 1771, une conduite est projetée pour amener de l'eau depuis l'abbaye à la fontaine située à l'arrière de la porte de la Marine

Le futur Louis XVIII, frère de Louis XVI, est reçu au fort en 1777.

Lorsque l'Arsenal des galères est supprimé en 1784, la Marine vend les terrains de l'hôpital des officiers des galères. La citadelle conserve les terrains du gouverneur mais aussi la tour de défense construite au bord du rivage, qui va cohabiter avec les propriétaires privés qui ont récupéré les terrains de l'hôpital.

Un état des lieux complet de la Citadelle est effectué par le Génie en 1789 et des travaux d'entretien programmé pour 1790. La Citadelle est globalement en bon état.

LA REVOLUTION FRANCAISE

A l'approche de la Révolution Française, la citadelle est commandée par un major, le chevalier de La Rocque et son aide-Major, le chevalier Jean-Louis Marion. En 1790, un seul régiment loge dans la citadelle et le fort St Jean.

Dans la nuit du 29 au 30 avril 1790, une petite troupe se forme et s'empare du fort de Notre-Dame de la Garde puis se présente devant la citadelle. La garnison se mutine et le Major accepte de livrer la citadelle à la ville. Le 18 mai, la foule entreprend la démolition de la citadelle, qui sera poursuivie par des ouvriers. L'Assemblée Nationale ordonne le 28 mai l'arrêt de la démolition par un décret qui sera signifié le 1^{er} juin aux ouvriers.

Le haut-fort devenu facilement accessible et difficile à surveiller fait l'objet de pillage et se dégrade progressivement, ce que montrent les états des lieux successifs établis par les services du Génie Militaire.

Le bas fort est protégé par les troupes qui l'occupent.

Dès août 1790, l'armée établit un premier rapport sur l'état de la citadelle. La porte d'entrée donnant sur le port et la porte du haut fort ont été démolies. Les bastions, courtines et demi-lunes de la première enceinte et du haut-fort implantés à l'est vers la ville sont ruinés.

En janvier 1794, Bonaparte, devenu après le siège de TOULON, Inspecteur des Côtes de la Méditerranée écrit au ministre de la Guerre :

"Le Fort Saint-Nicolas n'est pas susceptible de défense. Les trois enceintes qui fermaient la ville du côté de ce fort ont été démolies et le rendent accessible de tous les côtés. Il est pourtant indispensable de le mettre en état de défense au moins contre les efforts de quelques malveillants. Il faudrait pour cet objet relever une des trois enceintes. Je vais faire placer des pièces de canon sur le Fort de manière à maîtriser la ville".

Cette demande de travaux ne sera pas suivie, bien qu'en septembre 1798, le beau-frère de Bonaparte, Félix Bacciochi soit nommé commandant de la citadelle.

En décembre 1800 (15 frimaire an IX), un état d

L'ETAT DE LA CITADELLE APRES LA REVOLUTION

L'état des es lieux de l'ensemble des éléments défensifs de la ville est effectué par le sous-directeur par intérim des fortifications. Il permet de constater que la citadelle St Nicolas a continué de se dégrader depuis le précédent état des lieux de 1790 notamment au niveau du moulin, de l'ancienne chapelle, des corps de garde. De petits travaux d'entretien seront faits dans les années suivantes.

Dans le haut fort

« Une partie des revêtements, tous les parapets, et les plates formes des bastions S et V ont été démolis, les voutes en ont été percées en plusieurs endroits le bastion (R)est en état.

Celui (T) a été presque entièrement détruit ainsi que les courtines des fronts (ST et TU).

Une partie des parapets de la demi lune X a été démolie et le reste fort dégradé. »

« Le donjon rendu accessible par ces démolitions, les vols ont achevé la dévastation des bâtiments qu'il renfermait. On a brisé les toitures, renversé les planchers pour en avoir les bois, emporté les portes et fenêtres, les ferremens ; Tout enfin jusqu'aux pierres et même aux moëllons a tenté la cupidité des dévastateurs. La faiblesse ordinaire de la garnison n'a pas permis de s'opposer à ces dilapidations et lorsque le nombre de troupes à loger devenait plus considérable, on était obligé d'en placer au donjon. Les réparations qu'on a dû faire aux parties les moins délabrées ont été bientôt en pure perte pour le gouvernement, parce que la diminution des troupes, ayant forcé de retirer les postes qui pouvaient veiller à la conservation de l'établissement, les voleurs y ont trouvé de nouveau de quoi exercer leur rapacité. Il ne reste de logeable dans le donjon que les casernes de la demi-lune cottée X (voyez le plan de l'Atlas), les prisons militaires cottées AC et AD, et le corps de garde de la porte d'entrée, qui exigeraient néanmoins quelques réparations. »

PLAN
DE LA
CITADELLE SAINT NICOLAS
DE
MARSEILLE

POUR SERVIR AU PROJET GÉNÉRAL

1774

LÉGENDE

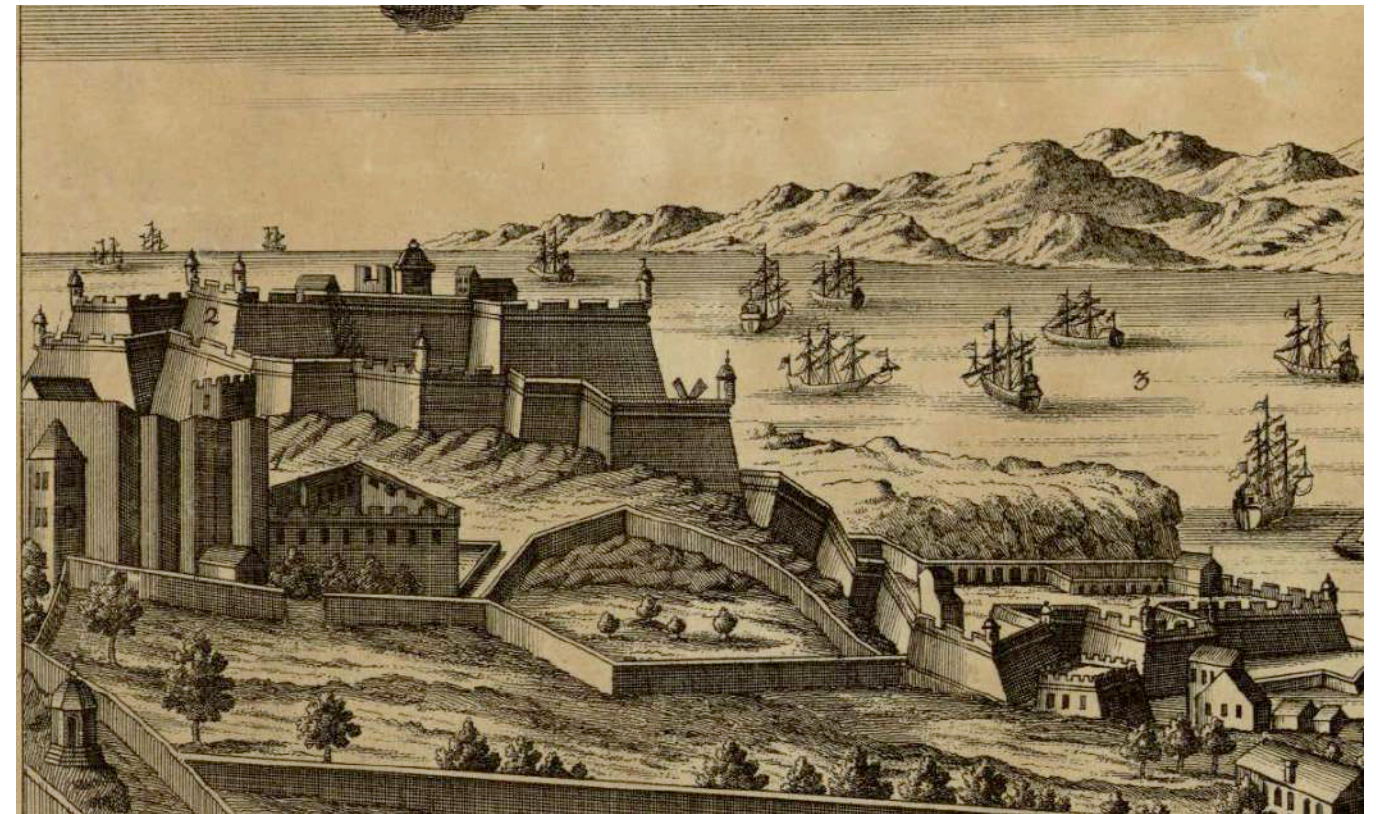
- | | |
|---|---|
| <p>A Logement de frégate (1721)
B Logement de Commandant
C Logement de l'Aide-major depuis 1718, logement du Major
D Casernes
E Corps de Casernes, four
F Magasin
G Guichet du terrain au dehors
H Logement d'officiers
I Corps de garde de l'écluse de la porte marine & magasin
J Corps de garde de l'écluse de la porte marine
K Corps de garde de l'écluse de la porte marine
L Corps de garde de l'écluse de la porte marine
M Corps de garde de l'écluse de la porte marine
N Logement d'officiers
O Logement d'officiers
P Casernes
Q Casernes, Cachots
R Bastion de la pince
S Bastion Magasin
T Bastion du Roy
V Bastion de Fontaine
X Demy lune Dauphine
Y Demy lune de Villevey
Z Demy lune de Saint Nicolas
AA Demy lune de Braufert
AB Magasin à poudre
AC Chambres de soldats & magasin
AD Auberge, Chambres d'officiers & Corps de garde
AE Chapelle de l'écluse
AF Corps de garde d'officiers de la porte de l'écluse, 23
AG Corps de garde de l'écluse de la porte de l'écluse, 23
AH Corps de garde d'officiers de l'écluse de fontaine, 26</p> | <p>AI Corps de garde de l'écluse de la porte de l'écluse, 26
AK Corps de garde de l'écluse de la porte de l'écluse, 26
AL Corps de garde de l'écluse de la porte de l'écluse, 26
AM Magasin
AN Auberge
1. Porte de l'écluse de la Marine
2. L'écluse de l'écluse
3. L'écluse de la porte de la marine
4. Fontaine à lavoie
5. Lait
6. Grande Rampe
7. Fosse Drage
8. Lait de la fosse Drage
9. Lait de l'écluse ou Bastion fort
10. Bastion de sainte Anne
11. Bastion de saint Louis
12. Magasin à l'écluse
13. Bastion de l'écluse
14. Bastion de Fontaine
15. Lait de l'écluse
16. Bastion de Mercur
17. Bastion de Clément
18. Bastion de l'écluse
19. Lait Royale
20. Lait Dauphine
21. Lait de Fontaine
22. Lait de l'écluse de Fontaine
23. Lait de l'écluse de Fontaine
24. Lait de l'écluse de Fontaine
25. Lait de l'écluse de Fontaine
26. Lait de l'écluse de Fontaine
27. Citadelle de Fontaine
28. Magasin à l'écluse de la marine
29. Corps de garde de la fosse Drage</p> |
|---|---|



Plan de 1774 SHD – Armée de terre – Fort de Vincennes - Un nouveau magasin à poudre est en construction sur les terrains de l'actuel jardin du Pharo.



Le plan-relief : le haut fort et sa première enceinte de bastions et demi-lune vue du nord



Vue Cavalière du XVIII^e Leizelt Probst (Archives municipales 11 F13)



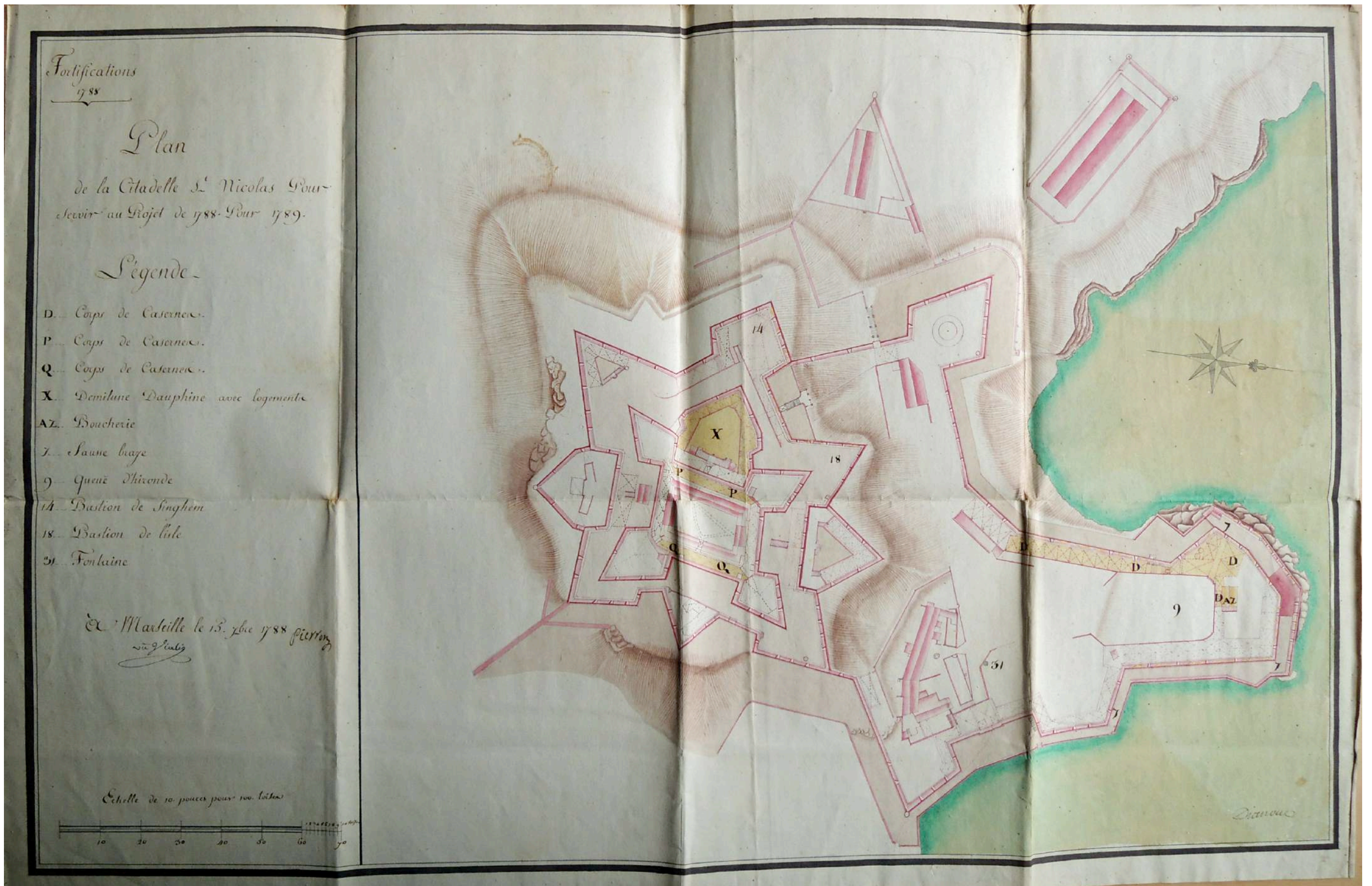
Le plan-relief : le haut fort et sa première enceinte vue du sud

La maquette des plans relief (Musée des Invalides) a été construite vers 1754 et réparée en 1816. Certains détails sont erronés. La demi-lune Dauphine est en fait accolée aux bastions du haut-fort. Certains oculi correspondent à des baies rectangulaires, des bossages n'ont pas été réalisés mais globalement les indications sont fidèles à la réalité, volumes, embrasures de tir, échauguettes

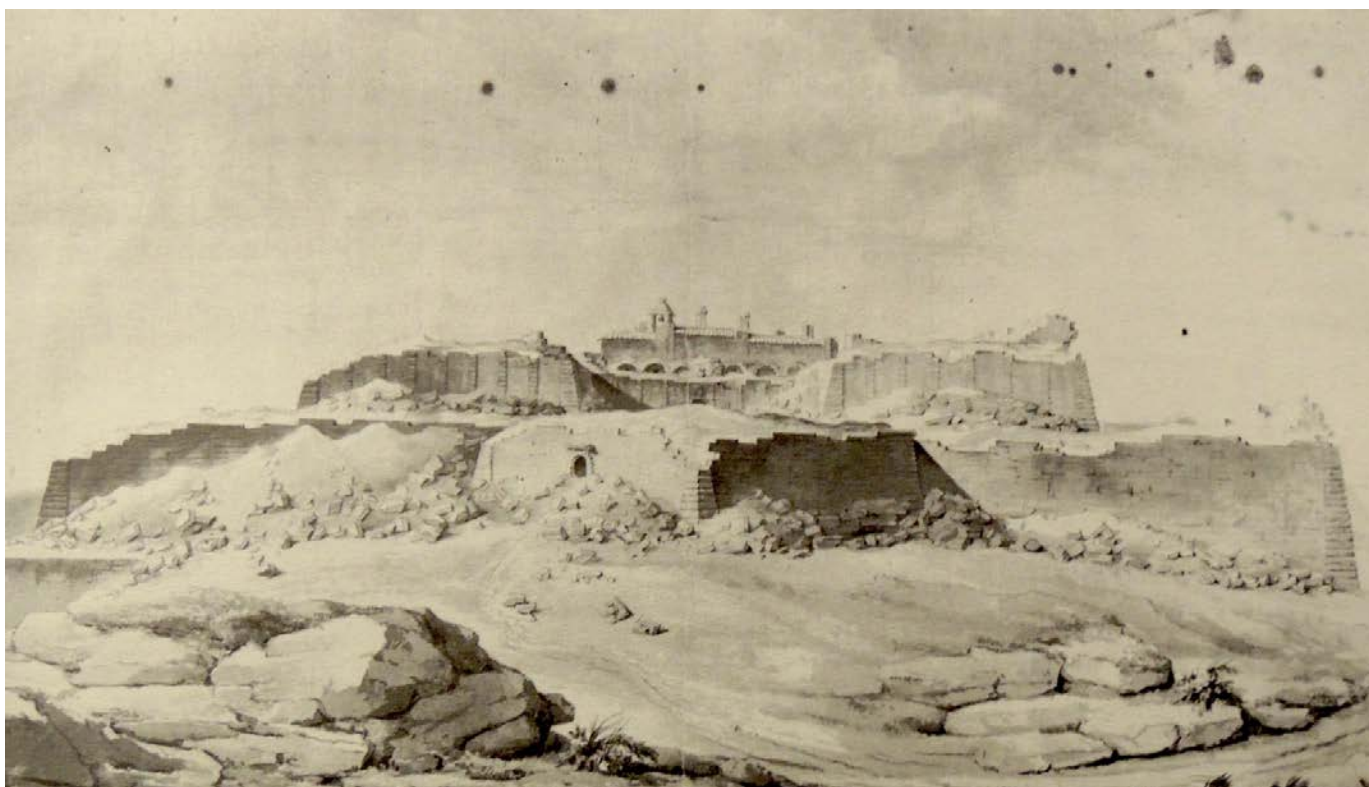


1754 Détail peinture Joseph Vernet « Entrée du Port de Marseille » (Musée du Louvre)

La tour du haut fort, surmontée d'un clocheton, est bien visible. Elle n'est pas présente sur le plan relief mais se voit sur toutes les gravures du XVII^e et du XVIII^e siècle.

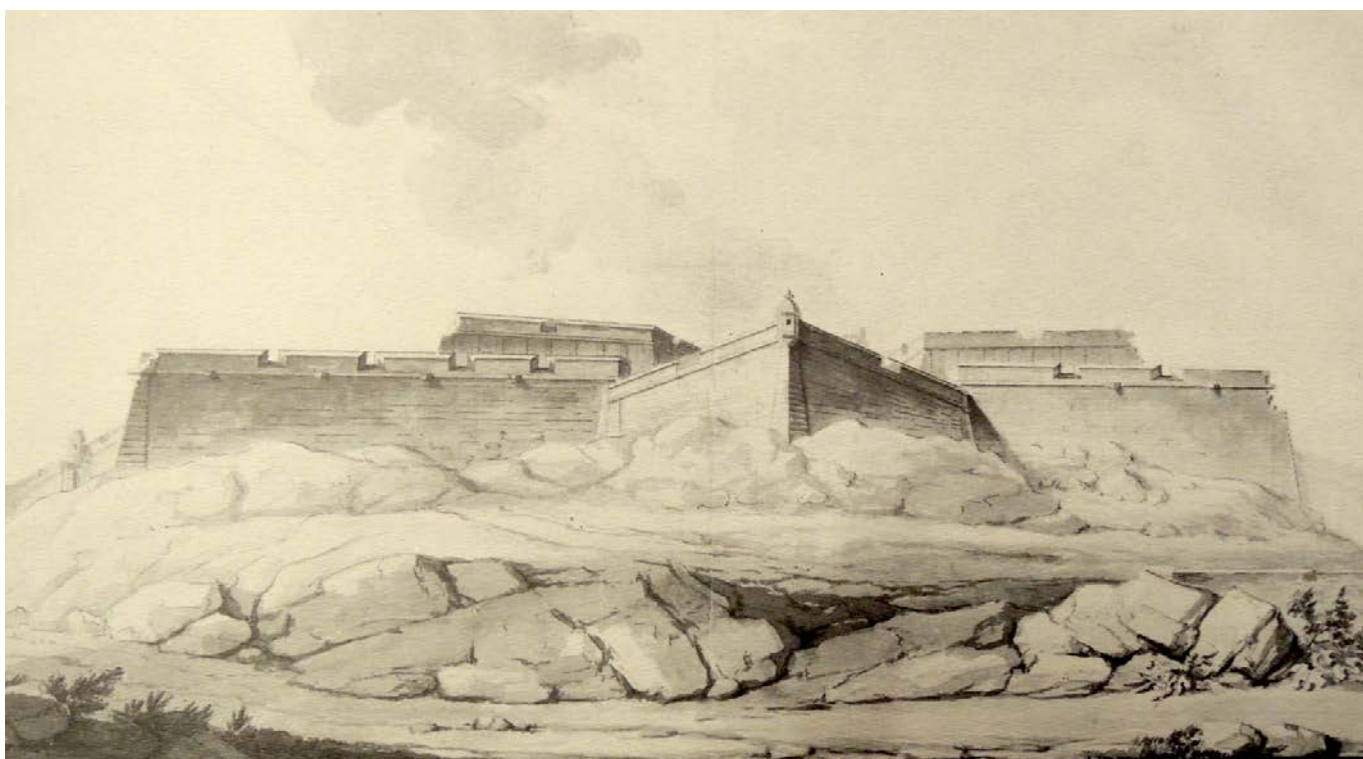


Plan de 1788 SHD – Armée de terre – Fort de Vincennes, Dernier plan d'état des lieux de la Citadelle - A la veille de la Révolution Française avant les démolitions de 1790.
 Les parties devant faire l'objet de travaux sont indiquées en jaune



Les remparts tournés vers la ville (nord et est) ont été partiellement démolis à la Révolution

1991 Démolition du fort Saint-Nicolas par Ponge (Musée Arbaud)
Copie Portfolio édité par l'Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille



Les remparts tournés vers la campagne (ouest et sud) ont été épargnés par les démolitions.



Détail du plan d' état des lieux dessiné en 1818 (SHD Vincennes)

PARTIE II LA CITADELLE ST NICOLAS DE 1800 A 1862

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-19

LA CITADELLE AU DEBUT DU XIX^{ème} SIECLE 1801-1820

Au début du XIX^{ème} siècle, les propriétés privées qui bordent le fort ne peuvent élever aucun bâtiment dans une zone de 500 m à partir du saillant des bastions (ce droit sera maintenu en 1835). Sous l'empire, la ville est obligée de fournir à la guerre un champ de manœuvre : l'ancien terrain des prud'hommes, à l'ouest de l'anse du Pharo, est ainsi affecté en 1809 aux militaires,

La citadelle est en fort mauvais état, par suite de l'absence de moyen mis à la disposition des militaires pour faire effectuer les réparations nécessaires.

Le 15 brumaire an IX (6 novembre 1800) le directeur des fortifications rédige un « *mémoire où l'on discute les avantages de Marseille pour en faire une Place de Dépôt de premier ordre* ».

« *Marseille ne peut être considérée que comme l'entrepôt le plus vaste et le plus propre aux approvisionnements de toutes espèces, soit pour les places fortifiées du département, soit pour les armées méridionales et même pour les colonies.*

Cet avantage est dû, autant à la grandeur de la cité pleine de magasins bien fournis qu'à la sureté de son port, situé dans une anse du Golphe de Lyon, souvent orageuse, mais bien protégée ».

La ville commerçante peut en effet approvisionner les armées en « *ressources en tout genre* », « *grain de fourrage, habillement, canons* » par terre ou par mer.

La restauration de tous les bâtiments militaires de la ville devient un enjeu important pour l'armée. Tous s'accordent sur le mauvais état de la citadelle qu'il faut réparer au plus vite. Plusieurs constats ont déjà été établis depuis 1774 et concluent que la citadelle présente des faiblesses et qu'il faut notamment renforcer les fronts ouest et nord devant les magasins à poudre.

Des travaux d'entretien sont effectués en l'an IX (1800-1801) concernant les casemates du bas-fort, la conduite de la fontaine, les prisons militaires. Néanmoins « *les bâtiments militaires de ce fort sont loin d'être en bon état* ». Les troupes se sont repliées dans le bas-fort et les bâtiments bâtis sur les glacis.

Il n'y a plus de traces dans les archives du Génie des travaux d'entretien effectués sous l'empire.

Les militaires vont dès la restauration établir des états des lieux successifs de la citadelle ainsi que de tous les autres bâtiments militaires de Marseille et tenter de programmer des travaux Les archives du Génie conservées au Service Historique de la Défense du fort de Vincennes permettent de suivre les travaux d'entretien ou de restauration effectués durant toute la première moitié du XIX^e siècle.

En juillet 1814, un état des lieux très complet confirme le très mauvais état de la citadelle et notamment du haut fort, où les murailles, bastions et demi-lunes tournés vers la ville sont fortement dégradés, voir arasés. Il indique les travaux à faire pour sa restauration.

Les rapports de 2016 et de 2018 reprennent le contenu de celui de 2014 (*documents joints en annexe*).

LES PREMIERS PROJETS DE RESTAURATION DE LA CITADELLE 1818-1822

Les réflexions préalables à une vaste campagne de travaux de restauration/amélioration de la Citadelle commencent effectivement en 1818.

A partir de 1818, les plans établis par le génie militaire à chaque fin d'année permettent de visualiser ce qui a été réalisé au cours des douze derniers mois ainsi que les restaurations projetées pour l'année à venir. Le bâti existant y est coché en rose, ce qui doit être démolé en gris, ce qui est projeté en jaune.

Les projets sont signés par le chef ingénieur du Génie Militaire chargé de la place de Marseille. Ils sont accompagnés d'un mémoire qui justifie et présente les travaux proposés avec un descriptif chiffré et assorti des commentaires du chef du Génie (apostilles) et des feuilles de dessin à l'appui du projet. Le Directeur des fortifications (Colonel du Génie) rédige ensuite un mémoire pour présenter et analyser le projet, et commente les travaux proposés avec des apostilles spécifiques en face de chaque ouvrage proposé.

Le Comité des fortifications vote ensuite le budget à attribuer en tout ou partiellement à chaque ouvrage.

Les mémoires annuels et les descriptifs traitent de l'ensemble des fortifications de la place de Marseille et de ses abords.

Un premier projet sur l'ensemble de la citadelle est présenté en 1818.

« *faute de documents suffisants (plan nivelé par courbes)* » le projet s'est « *à peu près borné à réparer les dégâts et relever les ruines de la citadelle et la remettre en son état primitif* » (§ Mémoire du lieutenant-colonel Tournadre aîné). Le projet est refusé par le Comité du Génie qui le trouve trop cher et incomplet et prescrit le 4 juin 1919 la levée d'un plan nivelé et la présentation d'un nouveau projet qui doit « *conserver aux forts détachés de Marseille tout le degré de force dont ils sont susceptibles, en évitant, dans l'intérêt de la défense du territoire de se livrer sur ce point à des dépenses que réclament d'autre parties de frontière, bien plus exposées.* »

- Le « levé nivelé » de la citadelle et de ses abords est fait en 1819 et 1820

- Le 16 janvier 1821, le colonel au corps royal du Génie (Toulon), Ch. Vinot, Directeur des Fortifications rédige pour le Ministre de la Guerre une longue Apostille sur le projet Général de Restauration du fort St Nicolas, adressée au Ministre de la Guerre, dans laquelle il résume l'évolution des projets sur le fort, effectue une critique acerbe du fort et de sa conception et défend le nouveau projet de restructuration :

« *On sent la nécessité de sortir des limites actuelles des fortifications du fort Saint Nicolas. Il faut le composer de plusieurs parties distinctes, qu'il serait à désirer qui fussent indépendantes les unes des autres pour en pouvoir pousser la défense successive jusqu'où elle peut aller et conserver pour la dernière extrémité un réduit encore défendable. L'emplacement obligé de ce dernier réduit est le plateau du donjon ou fort carré ; c'est ce point qu'il faut s'appliquer d'abord à relever de la manière la plus forte et la plus solide possible. ...*

*Cette première partie du fort terminé ne doit se considérer que comme un réduit ; il convient de lui donner l'extension qui lui est nécessaire et il n'y a pas de choix d'emplacement. Il faut indispensablement couvrir les magasins à poudre, se porter sur la hauteur du Dauphin (*Note architecte = Pharo) qui nous paraît convenable d'occuper complètement non par un retranchement continu qui se prêterait difficilement au défilement du revers auquel il serait soumis mais par 2 ou 3 bonnes pièces détachées couronnant d'un bon retranchement qui relie à l'enceinte basse du fort l'escarpement de la rive de l'avant-port ; par ce moyen on a un premier camp retranché suffisamment fort qui donne de grandes ressources d'emplacement pour tous les dépôts de matériel et une extension précieuse pour le fort et d'autant plus avantageuse qu'elle interdira tous les accès à la côte et fermera d'autant mieux l'embouchure du port.»*

Le projet pour 1821 concerne d'une part le « donjon » de la Citadelle dénommé aussi « fort carré » ou « réduit », soit la cour haute, ses casemates, les 4 bastions attenants et la demi-lune Dauphine, d'autre part la 2^{ème} enceinte et les extérieurs. Il prévoit de démolir toutes les petites casemates du réduit et de reconstruire des salles plus vastes et plus habitables à la place. Les plates-formes des casemates et des bastions sont protégées par des talus.

Le projet propose des extensions hors les murs du système de défense, avec la construction d'une demi-lune en avancée vers la tête de More. Le Directeur des fortifications aurait préféré un projet plus audacieux qui restructure complètement la citadelle et ne s'appuie pas sur les dispositions existantes mais les contraintes de temps et de budget rendent cette option impossible.

Ce projet est donc présenté comme « *très sobre de changement dans le tracé des ouvrages, laissant subsister tout ce qui existait et cherchant seulement à en pallier les défauts ; celui d'escarpes très élevées et vues sur toute leur hauteur, paraissant le plus dangereux on essaya de le couvrir par quelques ouvrages extérieurs.* »

Le premier projet de 1818 avait été jugé incomplet par le comité des fortifications, celui pour 1821 dont la dépense totale s'élève à 1 720 000 f, est jugé trop considérable. Le comité prescrit des réductions, et demande que le projet général modifié d'après les observations soit représenté en 1822, ce qui est fait.

Le projet est corrigé pour 1822 :

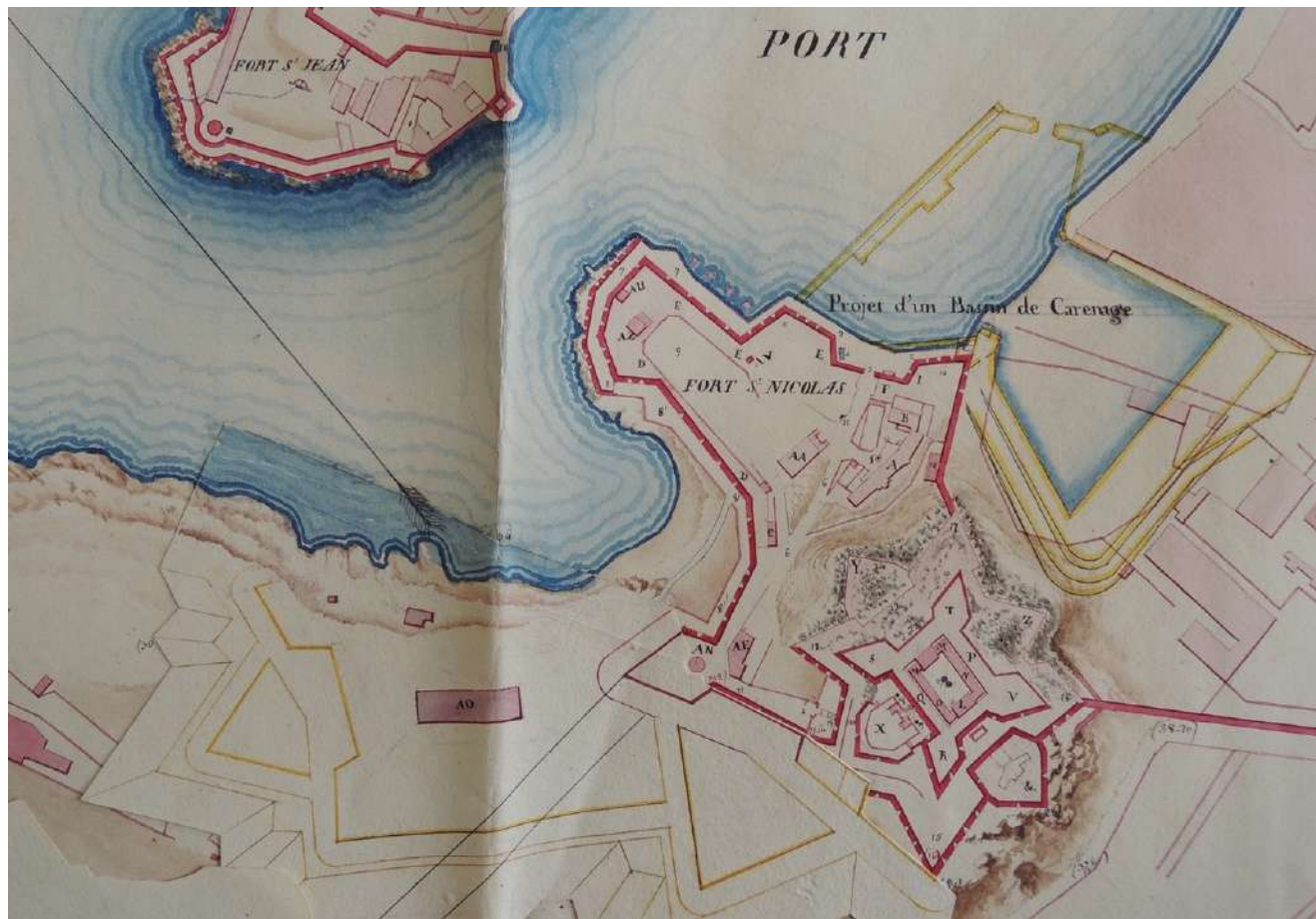
Le comité des fortifications émet de nouvelles observations, précisant notamment que certains des ouvrages n'avaient été défilés de points éloignés seulement de 700 m au lieu de 1000 m.

Il finit par demander au Chef du Génie de présenter pour 1824 un projet d'exécution se limitant à la restauration du donjon et de la demi-lune 22, afin de pouvoir commencer le travail.

En 1823, deux projets de la restauration du haut fort sont présentés, celui du Lieutenant-Colonel du Génie Tournadre, Ingénieur en Chef du projet de Toulon, a la préférence du Directeur des fortifications.

Il faut noter que, outre le coût excessif des projets présentés, vu l'importance des travaux à mener sur l'ensemble des bâtiments de la place de Marseille, le fait que des bâtiments civils ont été bâtis autour du fort, comme les savonneries du Pharo, a dû conforter le Ministère de la Guerre dans le choix de ne pas privilégier la construction de fortifications extérieurs, ce qui aurait provoqué des conflits avec la ville et ses habitants.

Maîtrise d'ouvrage	Architecte du Patrimoine Mandataire	Architecte du Patrimoine Associé	Objet de l'étude	Date	Page
La CITADELLE de MARSEILLE 1, boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine 71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE Tél.04.91.71.34.73	MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE 7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36 Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet	DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE	DECEMBRE 2022	I- 20



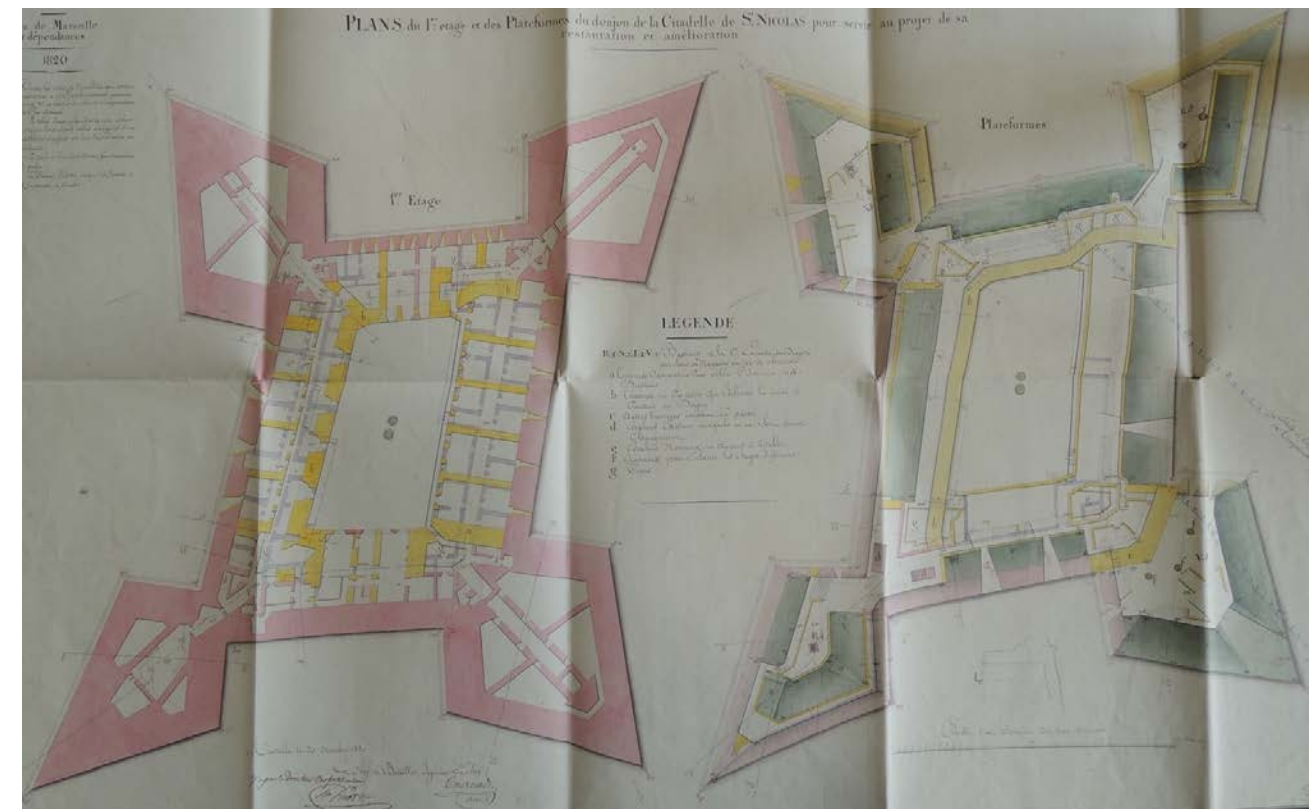
1818 Détail du « Plan du Fort St Nicolas et de ses environs pour servir au projet de Restauration et d'Amélioration de ce fort » SHD Vincennes. Les projets sont signalés en jaune : bassin du Carénage, fortifications sur la tête de More



PROJET DE 1821 L'édification d'une demi-lune est prévue vers la tête de More pour protéger le fort (SHD Vincennes)



1818 détail du « Plan du Fort St Nicolas pour servir au projet de Restauration et d'Amélioration de ce fort » (SHD Vincennes)



PROJET DE 1821 Le projet prévoit la démolition/reconstruction de toutes les casemates et bâtis du réduit et le talutage des plates-formes. Seules les casemates nord et sud seront démolies et reconstruites. (SHD Vincennes)

LA CAMPAGNE DE RESTAURATION / AMELIORATION DE LA CITADELLE 1824-1844

La grande campagne de travaux de restauration/amélioration de la Citadelle commence effectivement en 1824.

Nomenclature adoptée par le Génie pour repérer les ouvrages de la partie haute de la citadelle (§ plan page)

4 : Bastion d'Anfreville (moulin)

12 : Porte de secours

14 : Bastion de Singhen

15 : Pointe de Beringhen

16 : Bastion de Mercœur

17 : Bastion de Clerville

18 : Bastion de L'Isle

19 : Demi-lune de Beaulieu

20 : Demi-lune Saint-Victor

21 : Demi-lune de Villeroy

22 : Demi-lune Dauphine

23 : Bastion de la Paix

24 : bastion Vendômes

25 : Bastion du Roy

26 : Bastion Mazarin

LA RESTAURATION DU « DONJON » SE DEROULE DE 1824 A 1836.

• **En 1823**, le comité des fortifications décide de limiter les travaux à la restauration du donjon et de la demi-lune 22, « afin de pouvoir commencer le travail ».

L'objectif du projet pour 1824 est triple :

- Il est impératif de remonter les remparts ruinés pour assurer la protection de la citadelle, et d'effectuer des réparations pour mettre le bâti hors d'eau et le rendre à nouveau utilisable.

- Il faut adapter la citadelle au progrès des armements.

- Les locaux doivent être plus vastes et plus fonctionnels, être conformes aux règlements militaires et aux modes de vie qui évoluent avec l'ajout de commodités (cuisine, sanitaires, vitrages, ...etc).

En réponse aux deux premiers points, le Génie Militaire envisage toutes les possibilités d'attaque du fort, depuis Notre Dame de la Garde, le fort Saint-Jean, les Catalans et le Pharo. La portée des canons est passée de 300 m à 1000 m depuis le XVII^e siècle. Les échelles de défilement sont calculées depuis ces points, ce qui permet de définir précisément les hauteurs que doivent avoir les fronts bâtis des bastions, demi-lunes et courtines pour mettre l'intérieur de la citadelle à l'abri des tirs d'artillerie. Les remparts ruinés vont être ainsi reconstruits plus haut que ce qu'ils étaient avant leurs démolitions. Les arases des remparts vont suivre des pentes à l'aspect irrégulier mais issues de calculs précis. Certains des remparts qui n'ont pas subi de démolition vont être également rehaussés pour les adapter aux armements de l'époque.

A la fin des travaux de restauration, la silhouette de la citadelle sera ainsi fortement modifiée.

Les ingénieurs du Génie souhaitent d'abord démolir toutes les casemates présentes à l'intérieur des remparts du haut-fort pour bâtir des grandes salles plus fonctionnelles pouvant accueillir 600 hommes, en rehaussant les remparts des courtines et bastions et en les recouvrant de talus pour un meilleur défilement. Ils vont devoir faute de moyen, conserver ce qui est encore utilisable et revoir leur projet avec une ambition plus réduite.

Le projet de restauration du fort va évoluer et s'affiner au cours des années, au fur et à mesure des budgets alloués chaque année par le ministère de la Guerre.

Les carrières de la Couronne, épuisées, ne sont plus utilisées. Les parties de remparts redressées ne sont plus en pierre de taille mais bâtis en moellons recouverts d'enduit qui tranchent avec les pierres roses du XVII^e siècle. Les arêtes sont en pierre d'Arles, les aplats des parapets en briques de terre cuite, les emmarchements en pierre des carrières de Cassis. La limite des démolitions reste très lisible. Dans les parties reconstruites, il n'y a plus ni cordons, ni échaugettes. Les parapets sont interrompus par quelques embrasures de tir qui sont là pour surveiller les abords immédiats de la citadelle. On arase les bossages des chaînes verticales des remparts en pierre de taille de la Couronne, en partie dégradées.

Pendant l'année 1824, les casemates 24-25 sont démolies (courtine Est) y compris le souterrain. Souterrain et rez-de-chaussée sont reconstruits jusqu'à la hauteur des appuis des fenêtres. Il est prévu un escalier central et deux larges pièces voûtées de part et d'autre à chaque étage.

Le manque de fonds ne permet pas de continuer ces travaux en 1825, les travaux concernant la place de Toulon étant alors prioritaires.

Le 16 février 1825, le Comité des fortifications proscrit toute démolition et reconstruction de casemates adossées intérieurement à la courtine 23-26. Il est proposé à la place « d'élever un parados sur le parapet », de conserver les petites casemates construites contre le rempart, moins ruinées que le reste, et de détruire celles donnant sur la cour.

« Toutes les parties de cette enceinte tournée du côté de la ville c'est à dire depuis le saillant du bastion 24 jusqu'à celui du bastion 26 ont eu leur parapet et même une partie de leurs escarpés démolis, les voûtes du bastion 25 l'ont été entièrement, sauf celle des casemates de flanc qui dans les 4 bastions de l'enceinte sont bien conservées et en bon état celle de l'intérieur des bastions 24 et 26 sont percées de plusieurs trous, leur dallage a entièrement disparu et il faut que la maçonnerie soit bien bonne pour que tout ne soit pas écroulé depuis 37 ans que cet état dure, et bien que les voûtes n'ayant point de chape, celles du bastion 23 sont bien conservées » .

En 1829, les travaux reprennent. Les voûtes des casemates Est sont construites et en 1830 les façades et les voûtes de l'étage. Les matériaux provenant des démolitions sont utilisés.

En 1830, un lever plus précis du donjon est également effectué, le précédant comportant des imperfections, et les façades sont redessinées. Les trois fenêtres prévues au départ dans chacune des pièces sont remplacées par deux plus larges.

Les plans d'exécution des casemates Sud sont dessinés. Les souterrains du XVII^e sont conservés, Rez-de-chaussée et étage sont entièrement démolies ainsi que les casemates ouest qui donnent sur la cour (entre la courtine sud et la porte d'entrée dans la cour).

En 1831, la construction des casemates Sud commence avec l'ajout de murs de fondation pour porter les nouvelles maçonneries. Trois vastes salles sont prévues à chaque niveau. Les pieds droits et les voûtes sont achevés et le mur de face est élevé jusqu'à l'extrados des voûtes.

Le bâtiment adossé à la courtine 23-24, délabré, est démolé ainsi de ceux adossés à la courtine 23-26 situés entre la porte d'entrée et la courtine 23-24.

Courtine 24-25 : le parapet et le mur de soutènement intérieur sont montés jusqu'à la hauteur du talus extérieur.

En 1832, les talus du toit de la courtine Est sont réalisés, ceux des casemates sud sont projetés ainsi que la traverse à la gorge du bastion 24 (bastion Vendôme).

En 1833, le transfert de la prison militaire du fort St Jean au fort St Nicolas oblige à aménager les casemates Ouest conservées en cellules.

Les faces et le flanc gauche du bastion 23 sont relevés de manière à défilier son terre-plein. Les banquettes sont exhaussées.

Les travaux pour relever la courtine 25-26 commencent..

Les voûtes des souterrains du bastion 25 sont relevées.

En 1834, la restauration du bastion 24 (bastion Vendôme) est terminée.

Les parapets des casemates Ouest et Nord sont rehaussés fortement.

Ceux des bastions 24 et 25 (bastion du Roy) le sont mais que légèrement, le comité des fortifications ayant jugé que cela n'était pas la peine de les défilier des tirs d'artillerie depuis le fort de la Garde.

Les pierres de taille pour les marches des escaliers des bastions 23 et 24 sont rendues à pied d'œuvre, il reste à les mettre en place.

Les maçonneries du bastion 26 sont rechargées, le terre-plein remblayé et damé, les soupiroux et leur grille terminés ; la calade du terre-plein est en cours ; l'escalier montant au bastion est fini.

Les citernes sont réparées et le sol de la cour est dallé de briques sur champ. Il repose sur l'extrados des voûtes des citernes d'où son aspect irrégulier.

En 1835

Les courtines 25-26 et 23-26 sont terminées, le bastion 26 est à peu près terminé.

En 1836 Le bastion 25 du fort Saint-Nicolas est terminé. Les parapets sont à peu près terminés, on a fait l'escalier montant au terre-plein, et l'on travaille à ce dernier ainsi qu'aux banquettes.

Au final, seules les casemates des faces Est et Sud ont été démolies et reconstruites selon le projet initial du Génie. Elles ne sont plus recouvertes par des toits à deux pentes et des plates formes comme au XVII^{ème} siècle mais couronnées par des talus en terre qui servent à défilier l'intérieur du fort. Des problèmes d'étanchéité de ces plateformes recouvertes de talus vont apparaître assez rapidement et seront récurrents. Ces terres sont recouvertes en 1840 de « mastic bitumineux ».

Faces nord et ouest, les casemates et bâti donnant sur la cour, en mauvais état, ont été démolis. Le bâti accolé aux remparts a été conservé et restauré, les plates-formes ont été conservées en état mais les parapets des remparts ont été rehaussés

Les casemates Est peuvent ainsi contenir 180 hommes, les casemates Sud 180 hommes et les casemates ouest 44 hommes et deux salles de police.

En 1839 la demi-lune Dauphine est restaurée

En 1840, la cour de la demi-lune Dauphine est revêtue d'une calade de gros galets., qui va remplacer le revêtement de sol en briques sur champs, probablement rapporté au XVIII^{ème} siècle.

LA RESTAURATION DE LA DEUXIEME ENCEINTE SE FAIT ENTRE 1832 ET 1844.

En 1827, le comité vote les travaux pour déblayer les pieds des escarpes du front 16-17 de la 2^{ème} ceinture des remparts Est, afin « de supprimer l'accès facile qui donne lieu à de la contrebande, le fort étant extérieur à la ligne d'octroi. » ;

Les remparts démolis à la Révolution sont restaurés et rehaussés peu à peu entre 1831 et 1838.

En **1831**, le front 16-17 est relevé.

En **1832**, diverses brèches du bastion 14 sont bouchées et le parapet de la face gauche est relevé de manière à défilier son terre-plein ;

La municipalité réclame le déplacement du grand magasin à poudre, trop proche du port, et va financer pour cela la construction d'une nouvelle poudrière à l'intérieur du fort, au centre de la demi-lune de Villeroy quasiment entièrement

démolie à la Révolution. La nouvelle poudrière est achevée en **1833**, ce qui permet de programmer la démolition de l'ancienne. Le ministère demande de pouvoir la bombarder au préalable afin de tester la résistance de ses voûtes.

Les ruines de la demi-lune de Villeroy sont déblayées et les nouveaux magasins construits en **1833** et **1834**, avec des murs de refends et des façades en pierre de Cassis. Les plates-formes sont recouvertes de calade composés de petits galets. Les parapets sont fortement rehaussés pour protéger la nouvelle poudrière.

En **1835**, le front 15-16 est restauré avec, à l'extrémité de la face sud du bastion de Mercœur le dressage de hautes meurtrières, le bouchage des embrasures de tir de la courtine, le creusement du soubassement de la courtine et des faces sud des bastions 15 et 16.

En 1835 le tablier du pont-levis en bois, les flèches et le contrepoids de la porte de secours sont restaurés.

En 1841, la porte et le pont-levis haut sont refaits à neuf. La porte est reconstruite en pierre de Fontvieille. Les flèches sont déposées et remplacées par un mécanisme à la Poncelet, avec des chaînes extérieures levant le tablier et s'enroulant autour d'une spirale actionnée par un contrepoids.

En 1844, la porte de secours elle-même est restaurée. Son fronton est arasé et remplacé par une corniche moulurée en pierre de Fontvieille. Les pierres sont recouvertes d'enduit de ciment naturel dit alors « ciment lithogène ». Le fossé ouest est creusé au niveau de l'angle avec le bastion de Singhen. L'escalier de secours percé dans le rempart qui donnait accès au fossé donne alors dans le vide. L'escalier est remblayé et sa porte est murée.

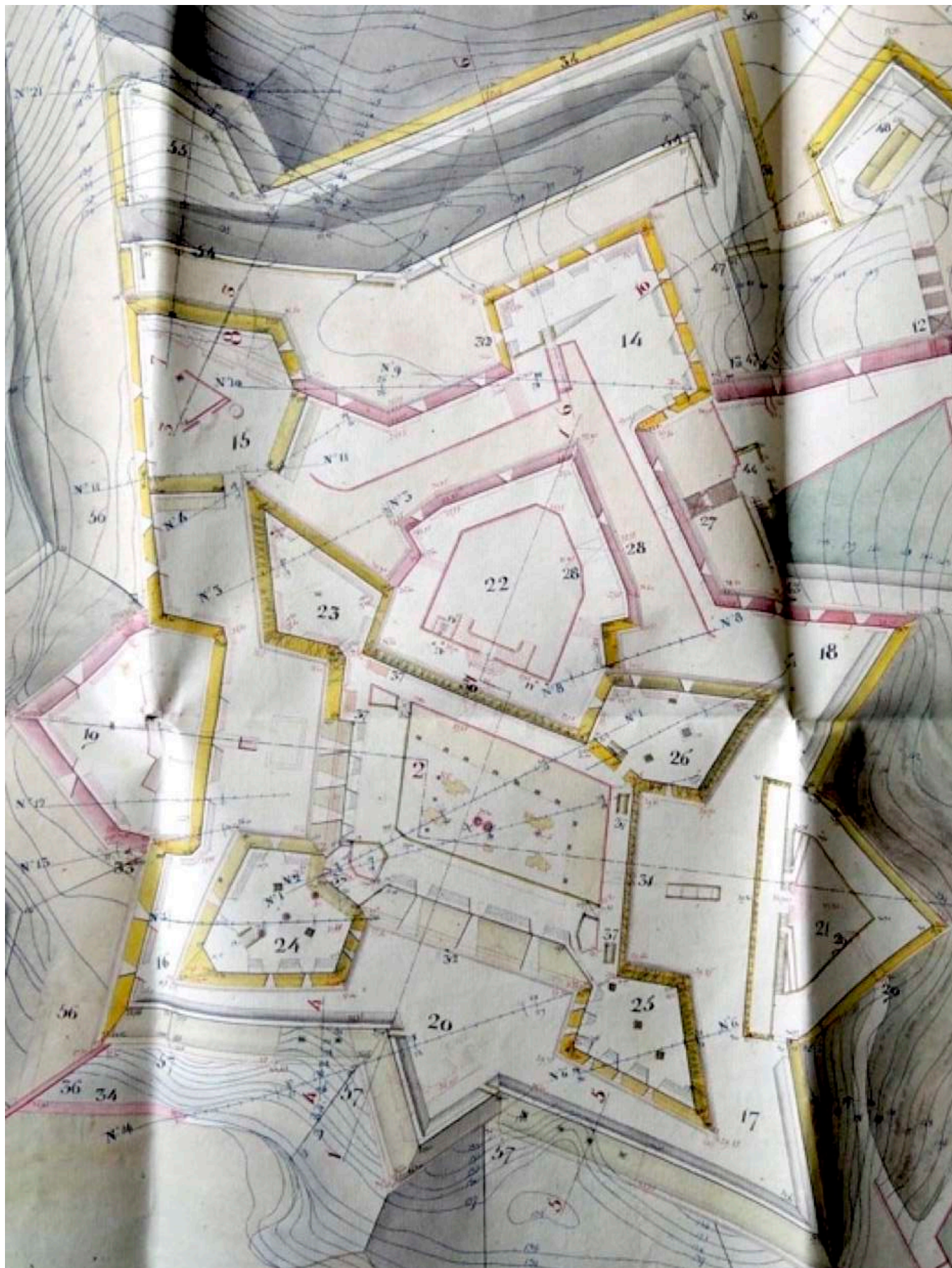
En 1844, la courtine sud située à l'arrière de la demi-lune de Beaufort est escarpée : le rocher du soubassement est creusé pour augmenter la hauteur du rempart. Des murs de soutènement sont bâtis pour retenir le remblai de la plateforme, les flancs de la demi-lune sont rehaussés par des murs percés d'ouvertures

LE BAS-FORT

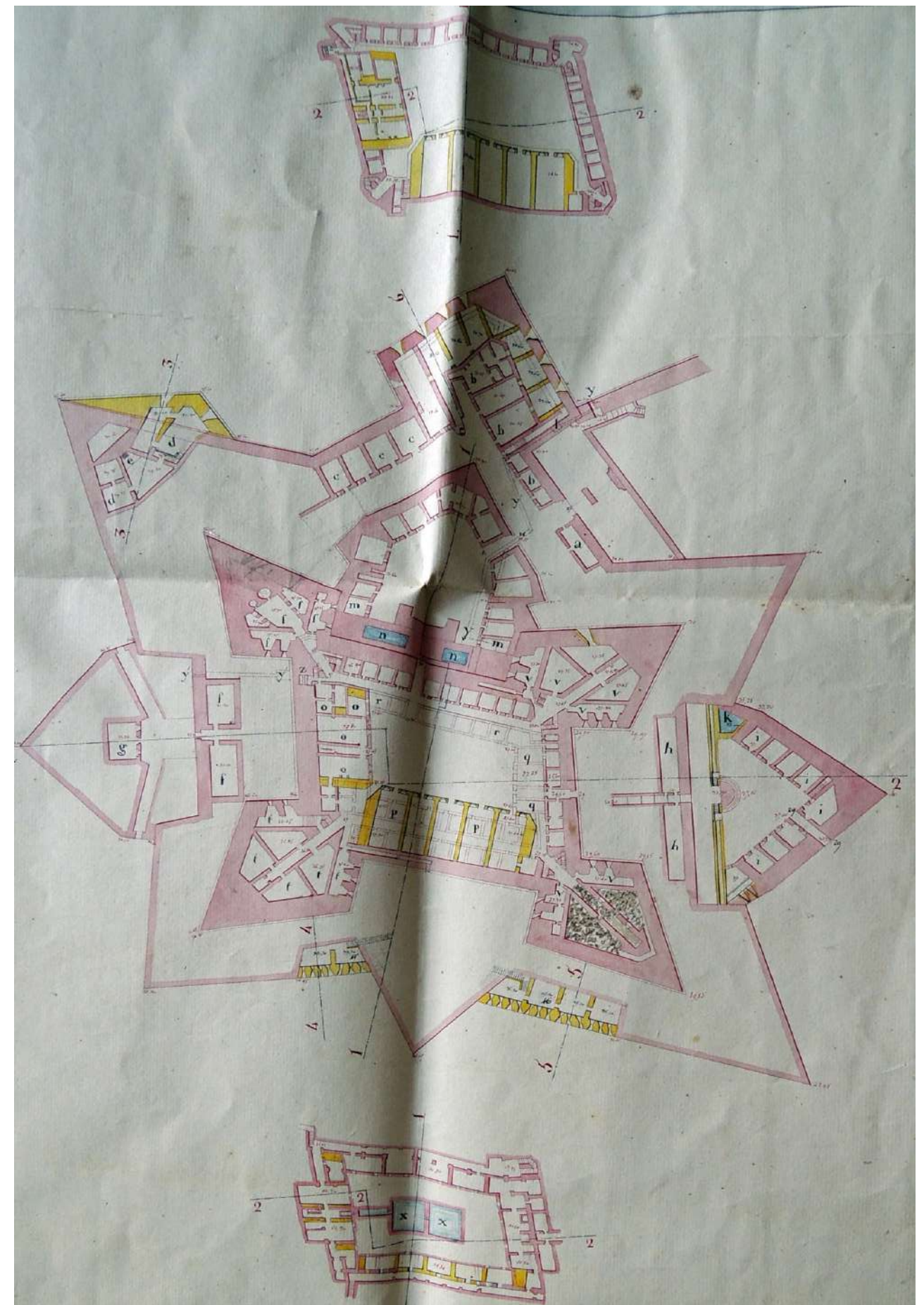
Les bâtiments construits sur les glacis au cours du XVIII^{ème} siècle, dédiés principalement aux officiers, ont été continuellement occupés depuis la Révolution et entretenus, de même que les casemates accolées aux remparts qui bordent la mer qui continuent à accueillir les garnisons.

De 1839 à 1845, les casemates du bas-fort sont restaurés et la Porte de la Marine reconstruite en pierre de Fontvieille.

De 1853 à 1856, la rampe d'accès qui va de la porte de la Marine à la porte de secours est reprofilée pour qu'elle soit moins raide, avec dressement de murs de soutènement .



Numérotation des bastions et demi-lune



PROJET pour 1823 – (SHD Vincennes). Le projet sera modifié au fur et à mesure des travaux

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

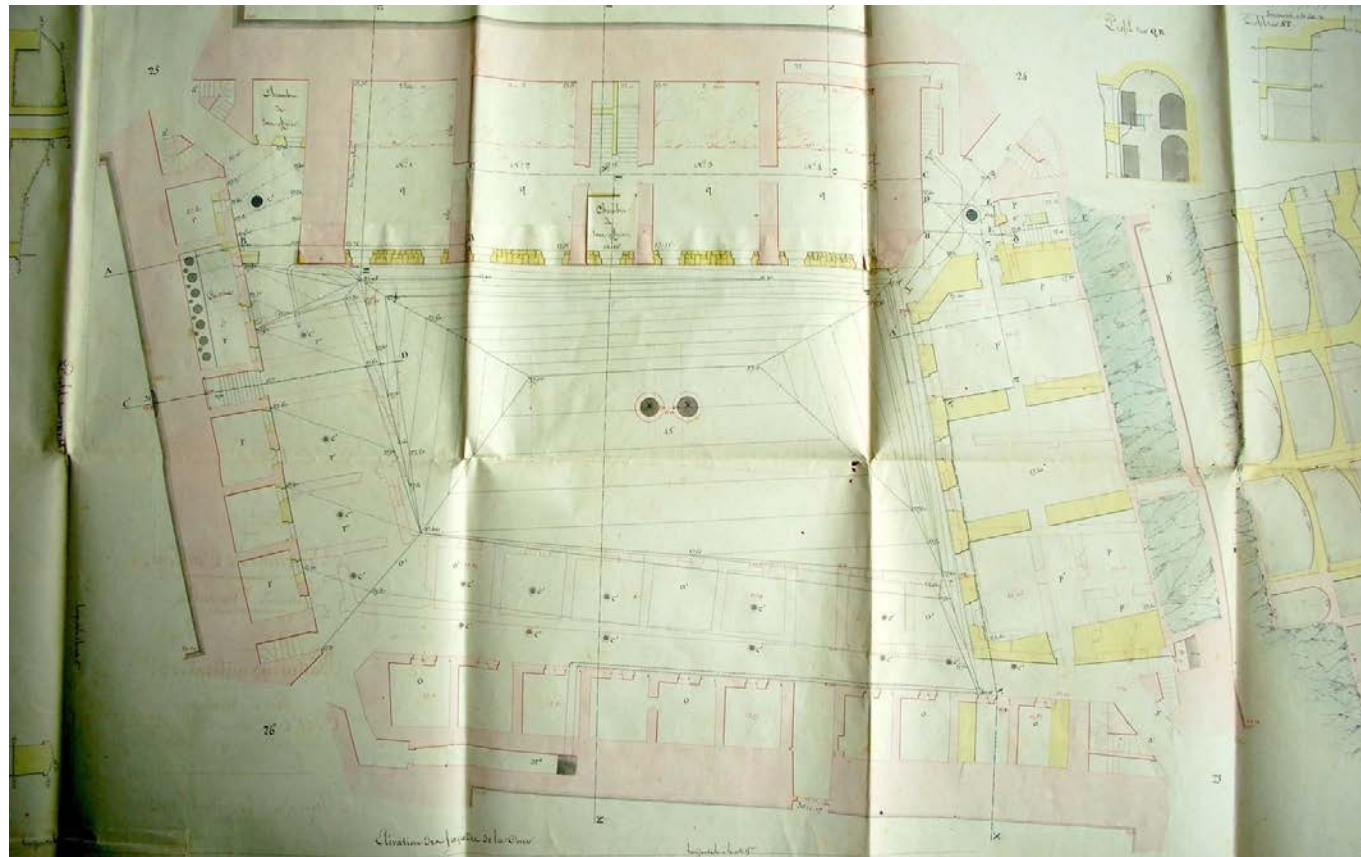
DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

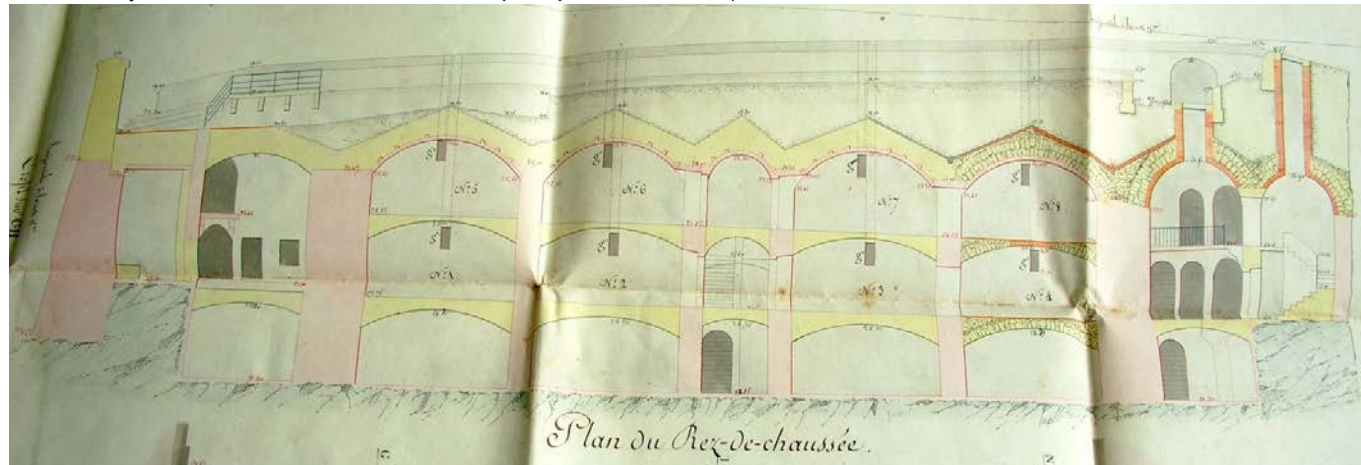
DECEMBRE 2022

Page

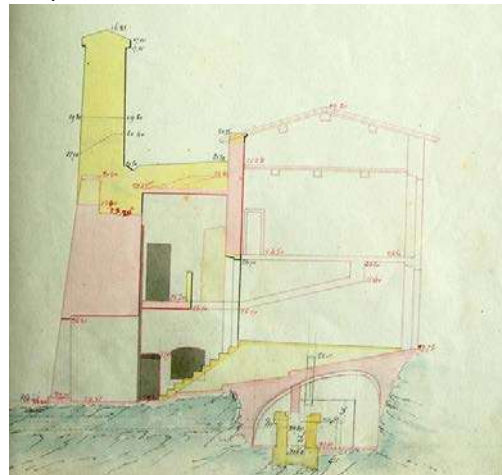
I-24



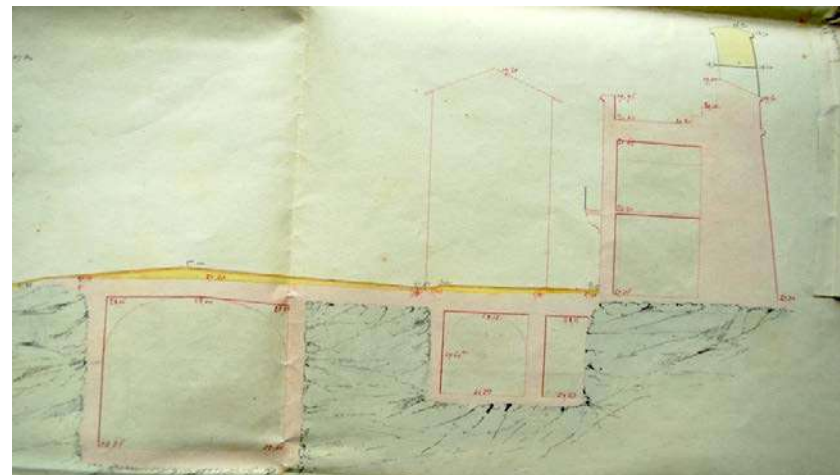
PROJET pour 1830 Haut Fort – Détails du plan (SHD Vincennes). Les murs de refends des casemates Est sont construits.



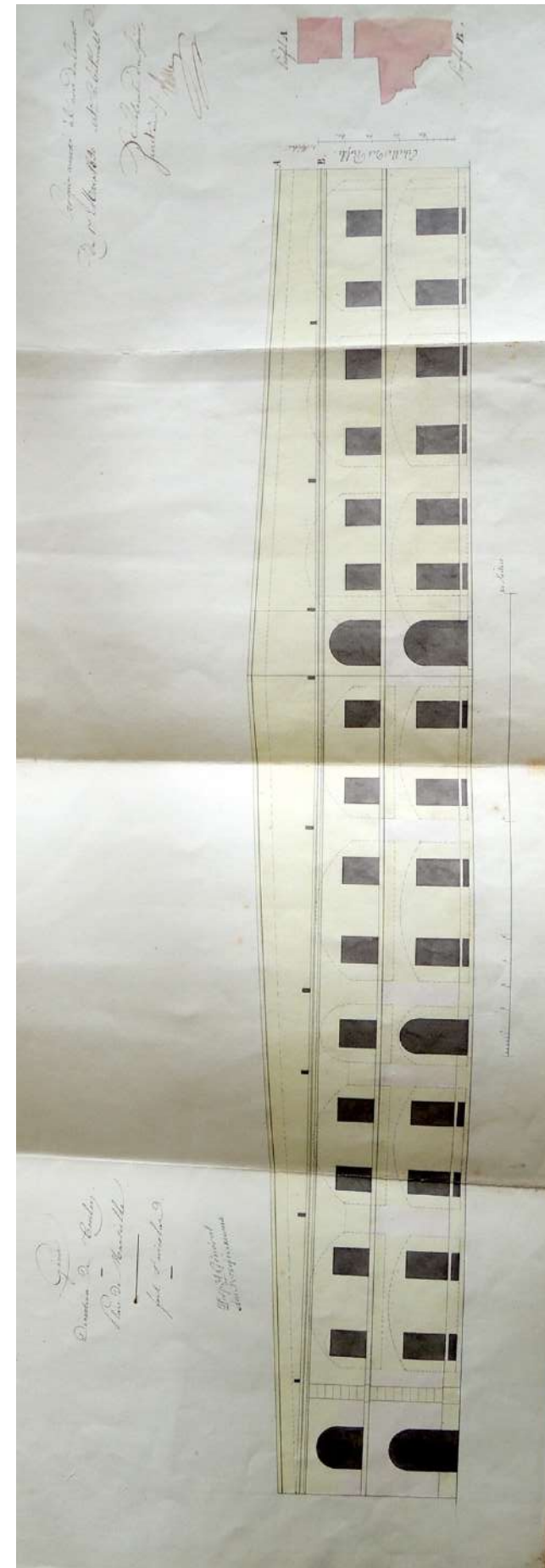
Coupe sur les casemates Est . Il reste à bâtir les voûtes.



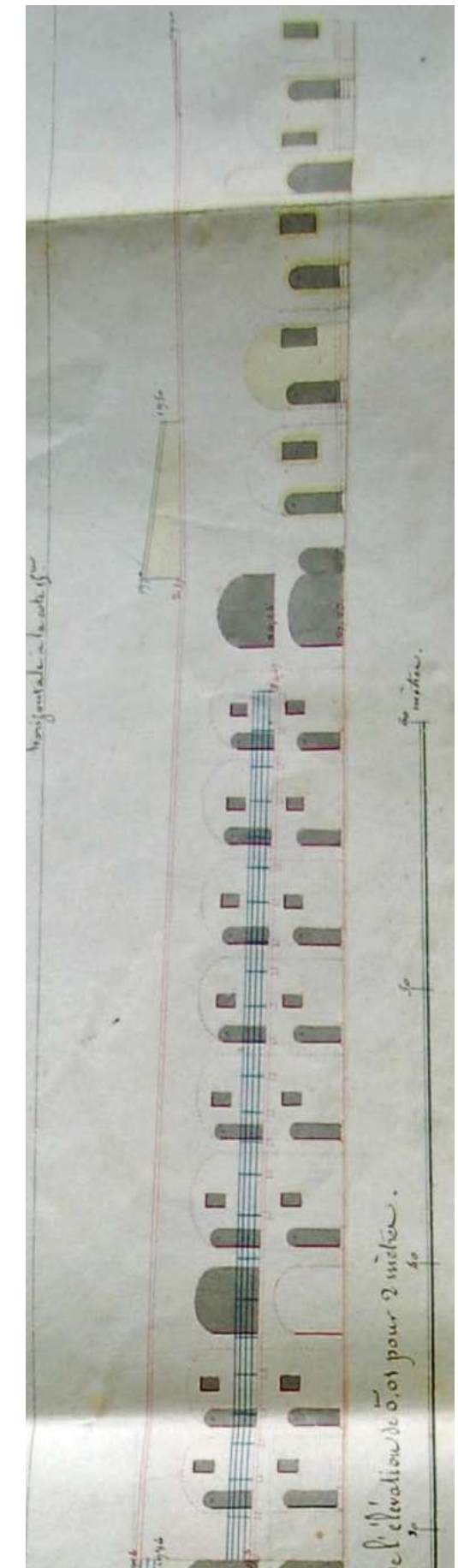
Coupe courtine et casemates Nord.



Coupe sur citerne, casemates et courtine Ouest



1830 Elévations des facades Est et Sud de la cour (reconstruite) et des façades Est (conservée) et Nord (remaniée)



l'élévation de 0,01 pour 2 mètres.

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

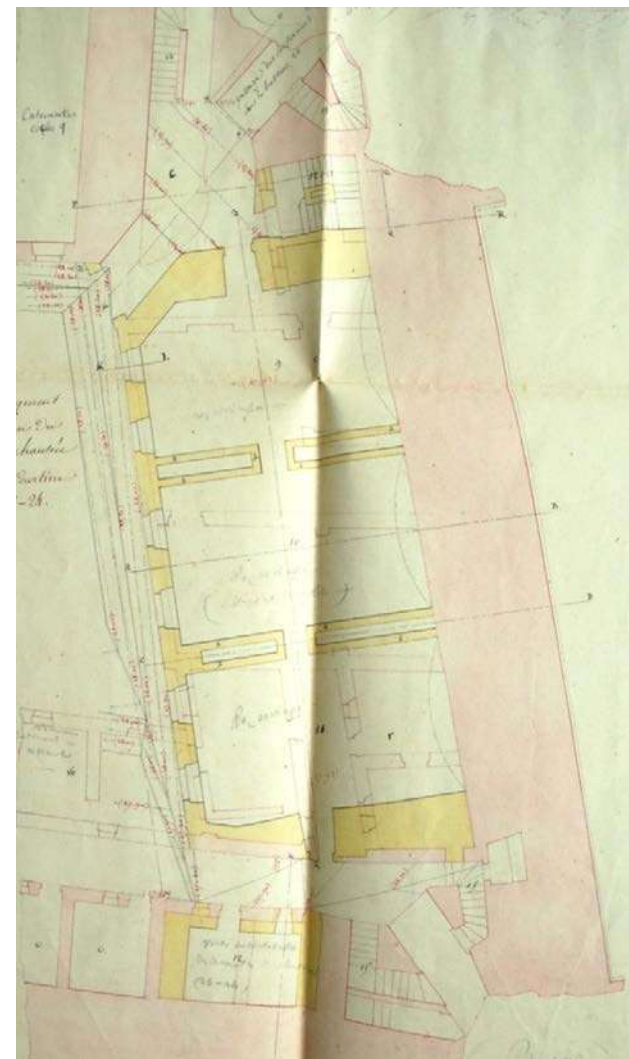
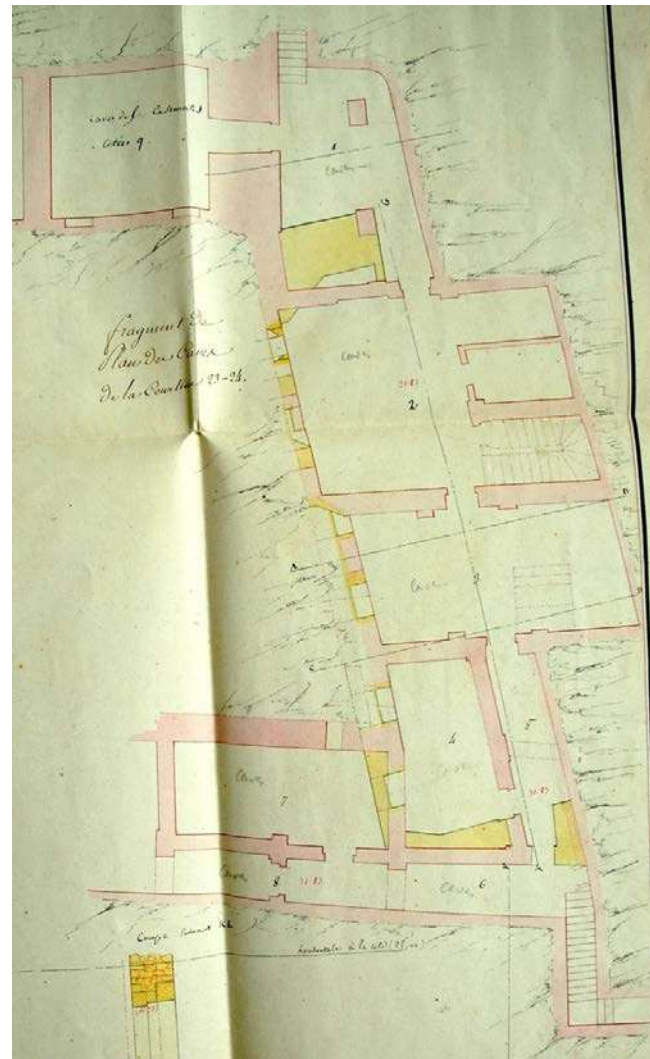
DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

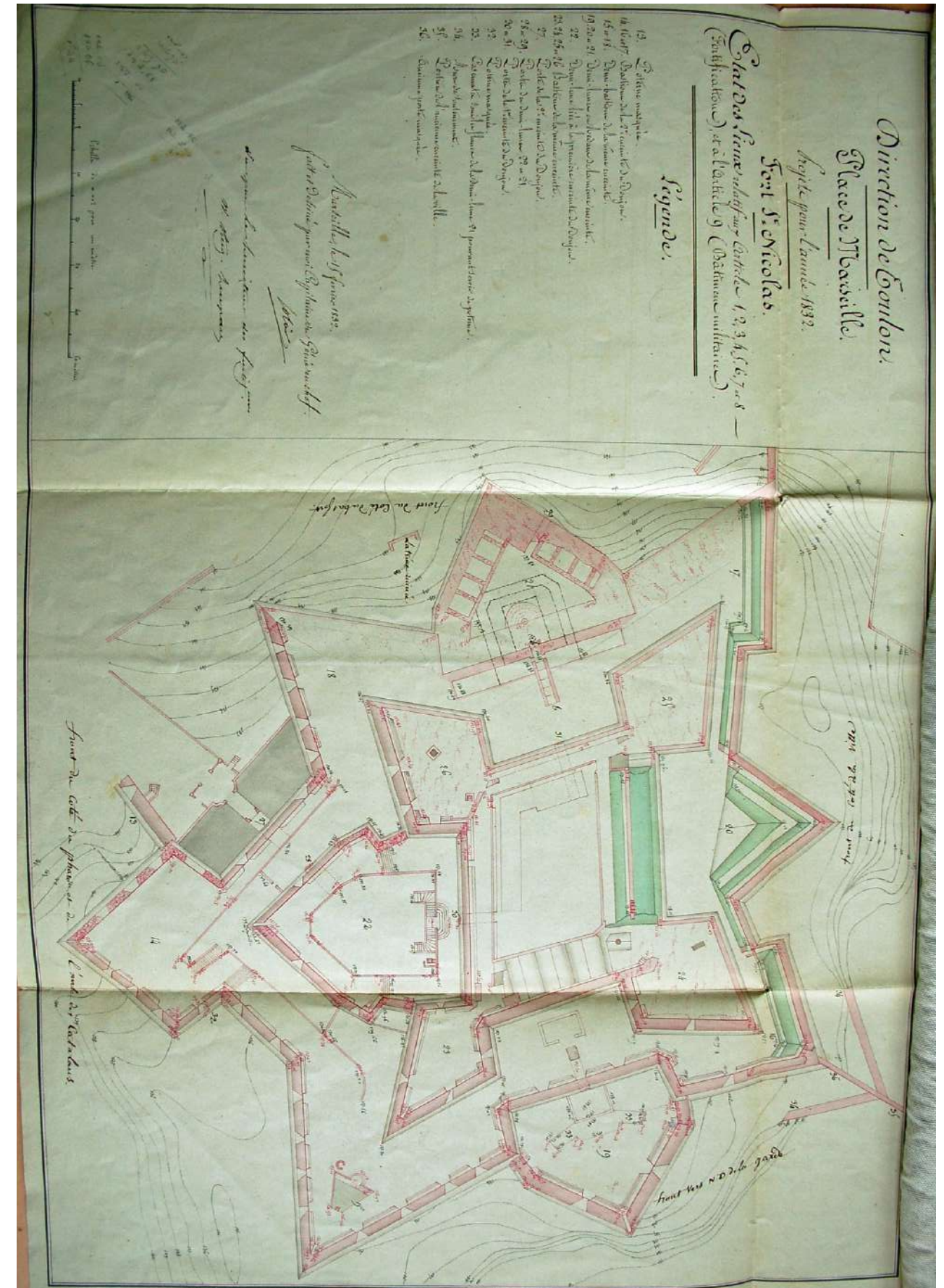
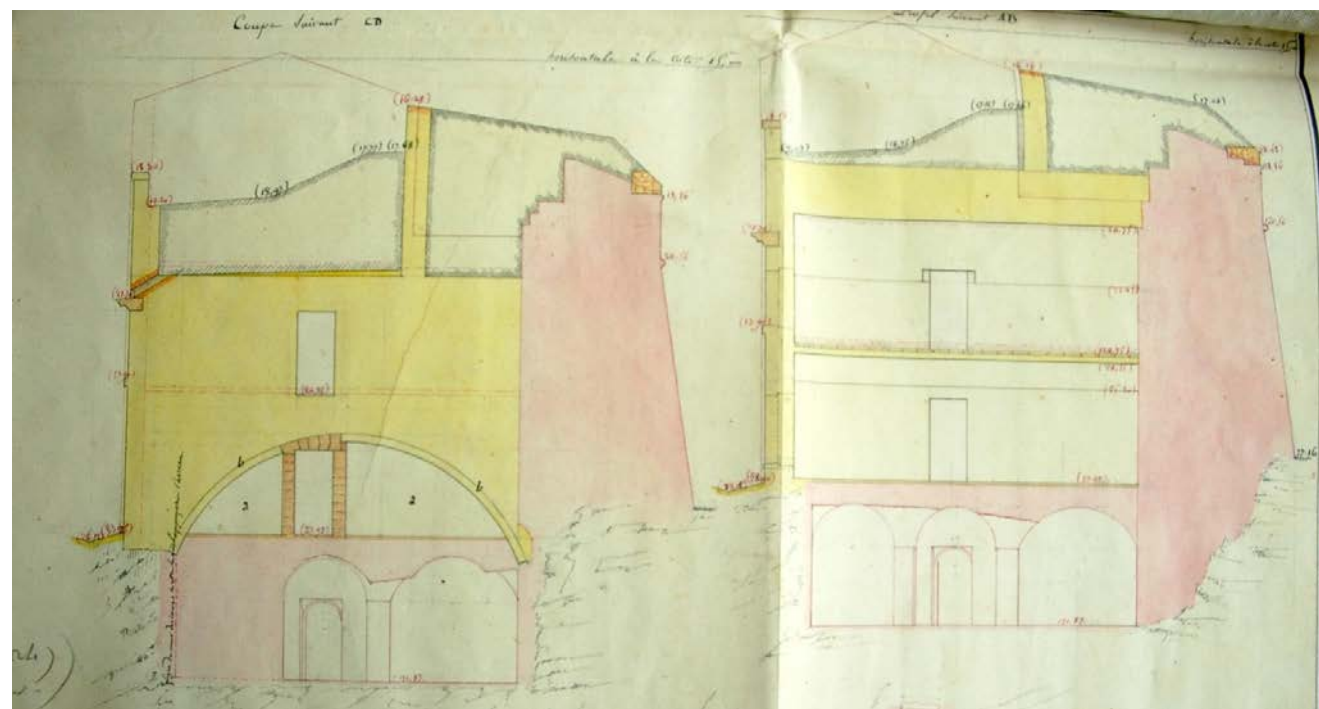
DECEMBRE 2022

Page

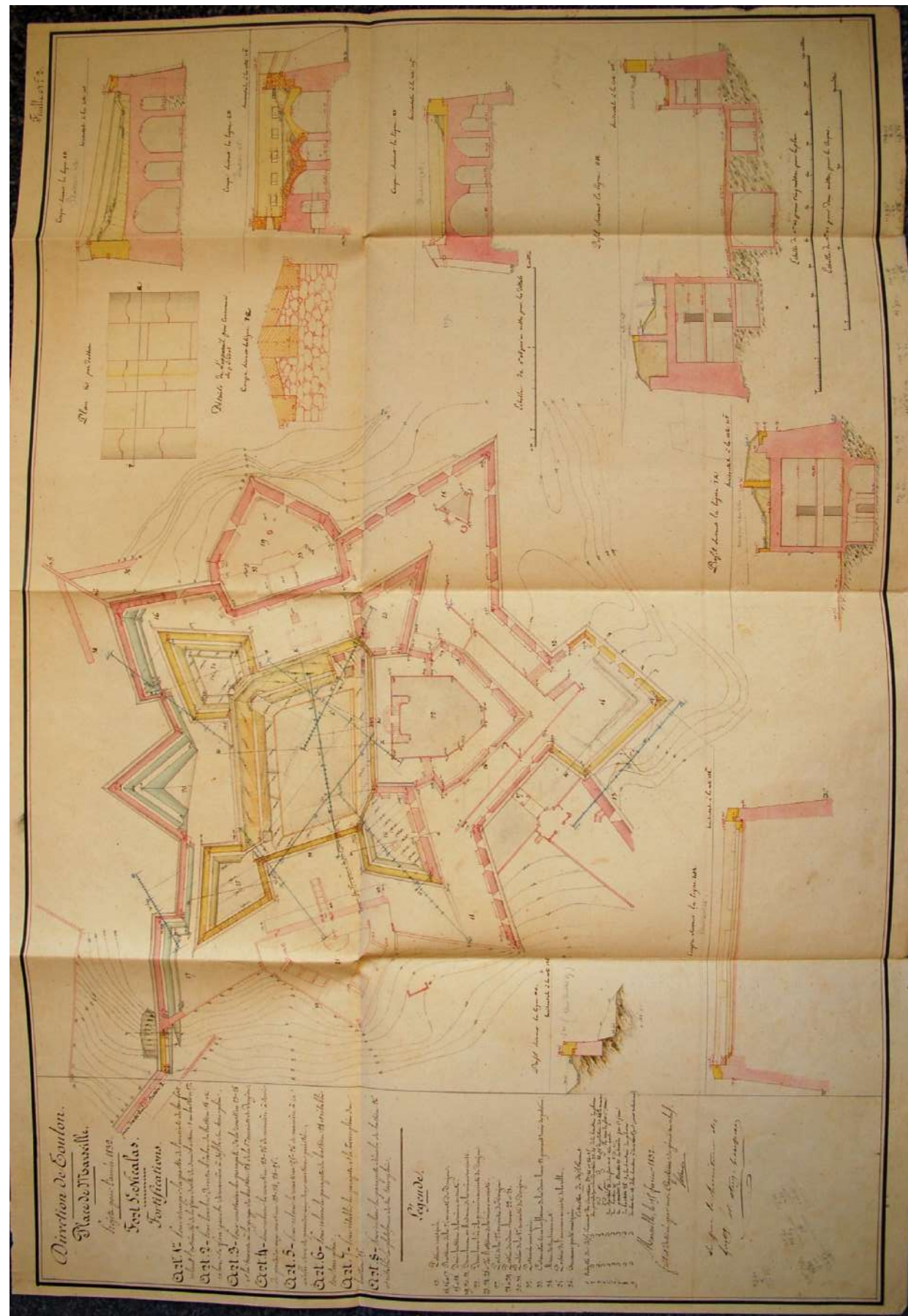
I-25



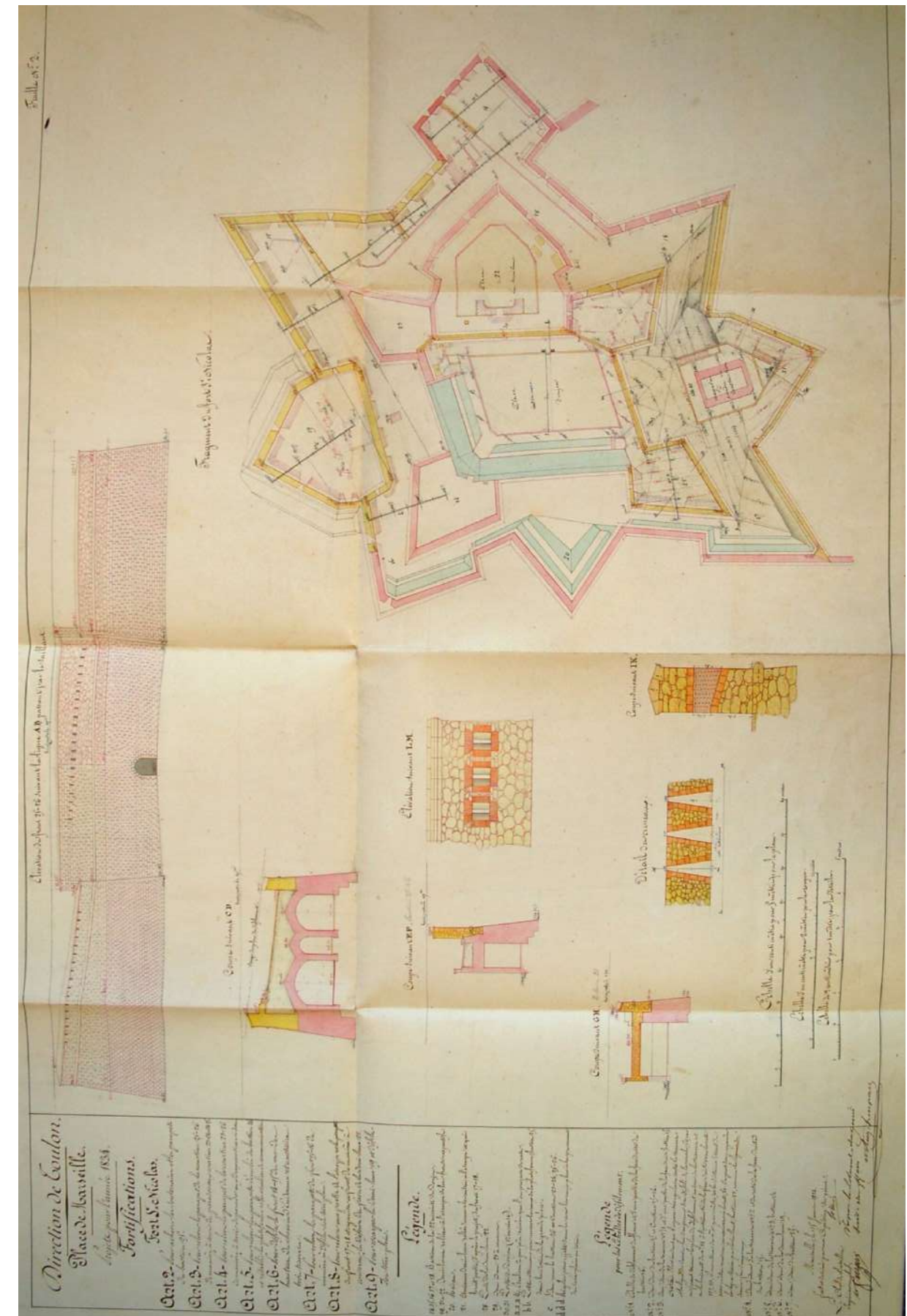
Projet pour 1831 Haut Fort - Détails du plan (SHD Vincennes)
Plan d'exécution des casemates sud- Sous sol (des murs sont conservés) et Rez de chaussée (tout est remonté à neuf)..



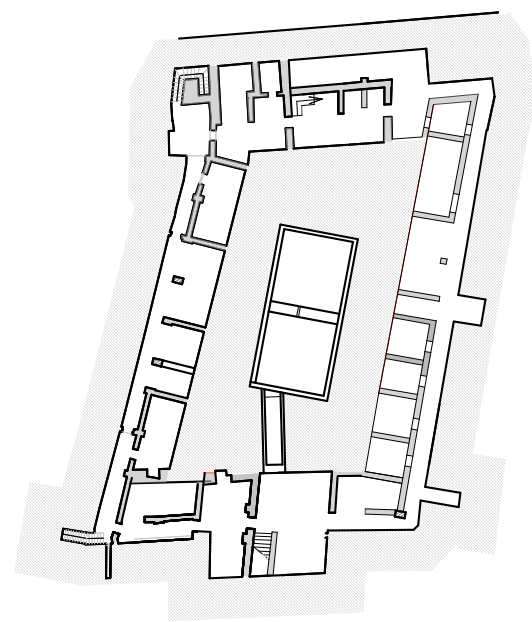
Plan d'état des lieux de 1831 (SHD Vincennes) - Au nord, la demi-lune de Villeroy et les remparts attenants sont ruinés, le projet de la poudrière est tracé. A l'est les remparts ont été remontés et les talus attenants réalisés (à la place des banquettes du XVIIè) De nouvelles casemates sont en cours de construction au sud et à l'est du haut-fort.



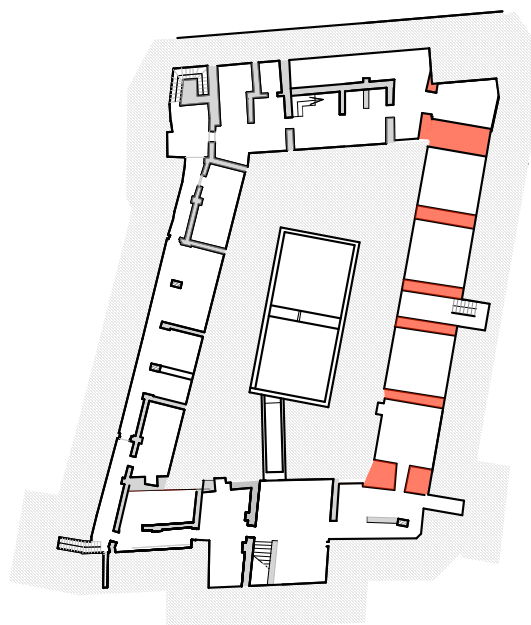
Plan des travaux pour 1832 (SHD Fort de Vincennes). Des coupes donnent le détail des nouvelles casemates du haut-fort. Sur les toits, des talus de terre montés de part et d'autre d'un mur longitudinal protègent des tirs d'artillerie



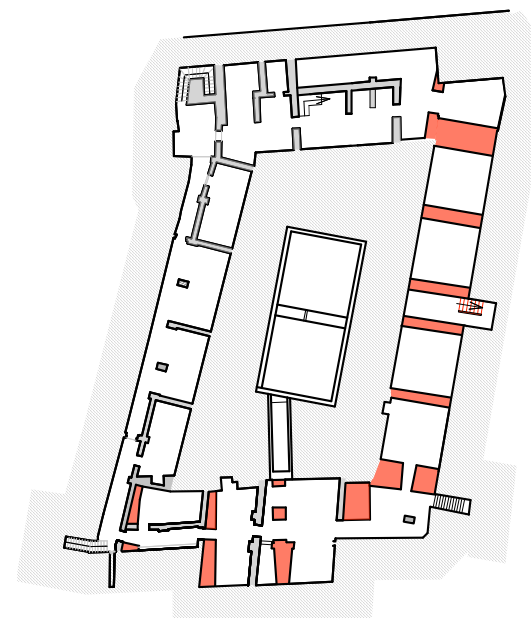
Plan des travaux pour 1834 (SHD Vincennes). Les talus qui recouvrent les nouvelles casemates du haut fort et qui bordent les remparts Est sont achevés (en bleu). La nouvelle poudrière est construite. La restauration des bastions, demi-lunes et remparts indiqués en jaune est en cours ou programmée



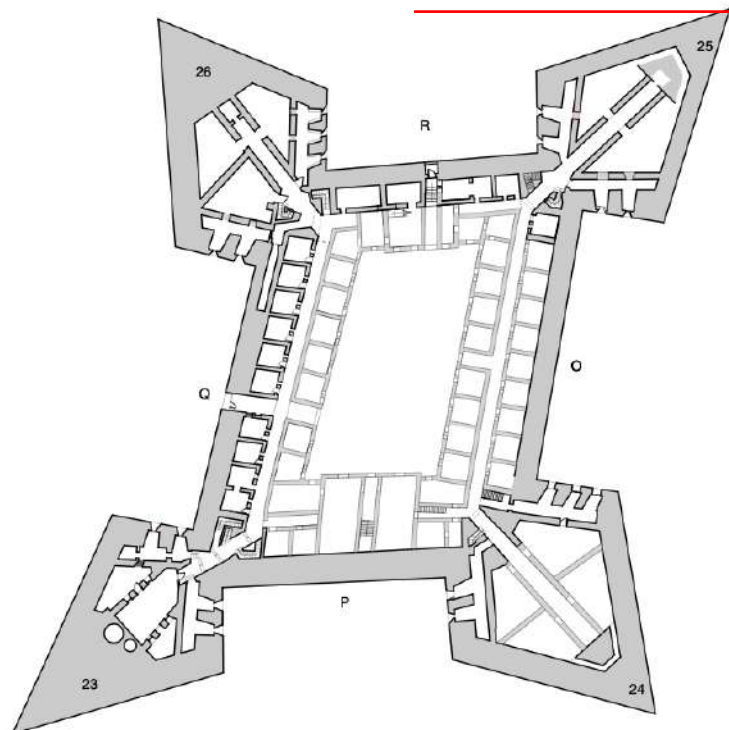
Souterrains du haut fort avant travaux



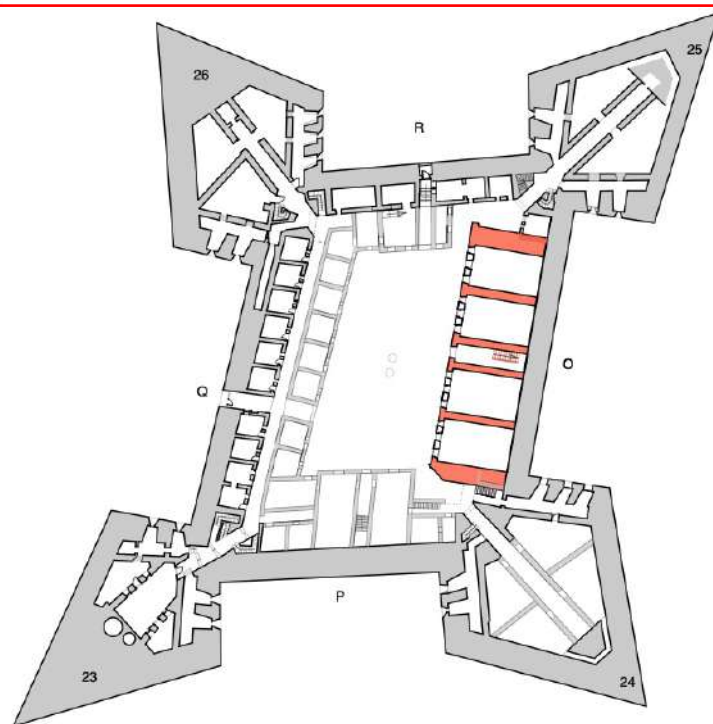
Souterrains du haut fort en 1825.



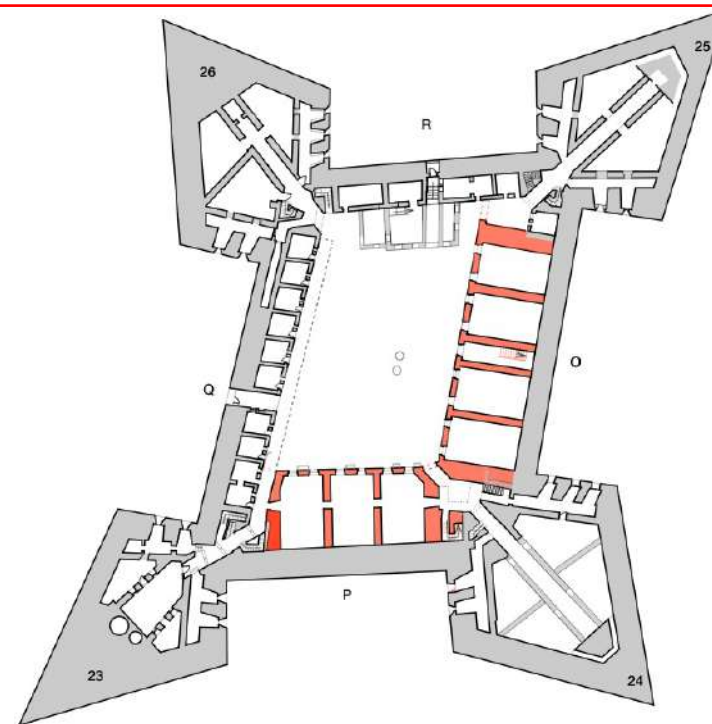
Souterrains du haut fort en 1834.



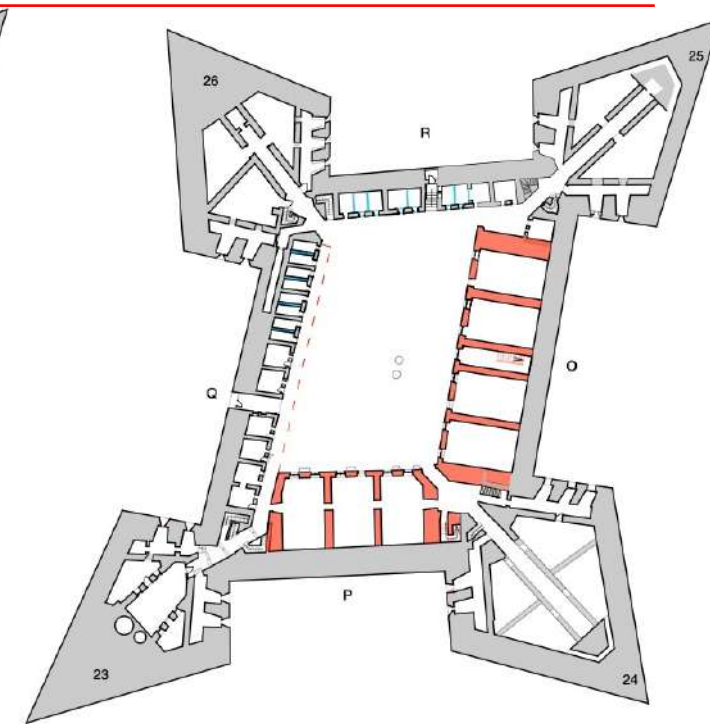
Rez-de-chaussée du haut fort au XVII



Rez-de-chaussée du haut fort en 1825

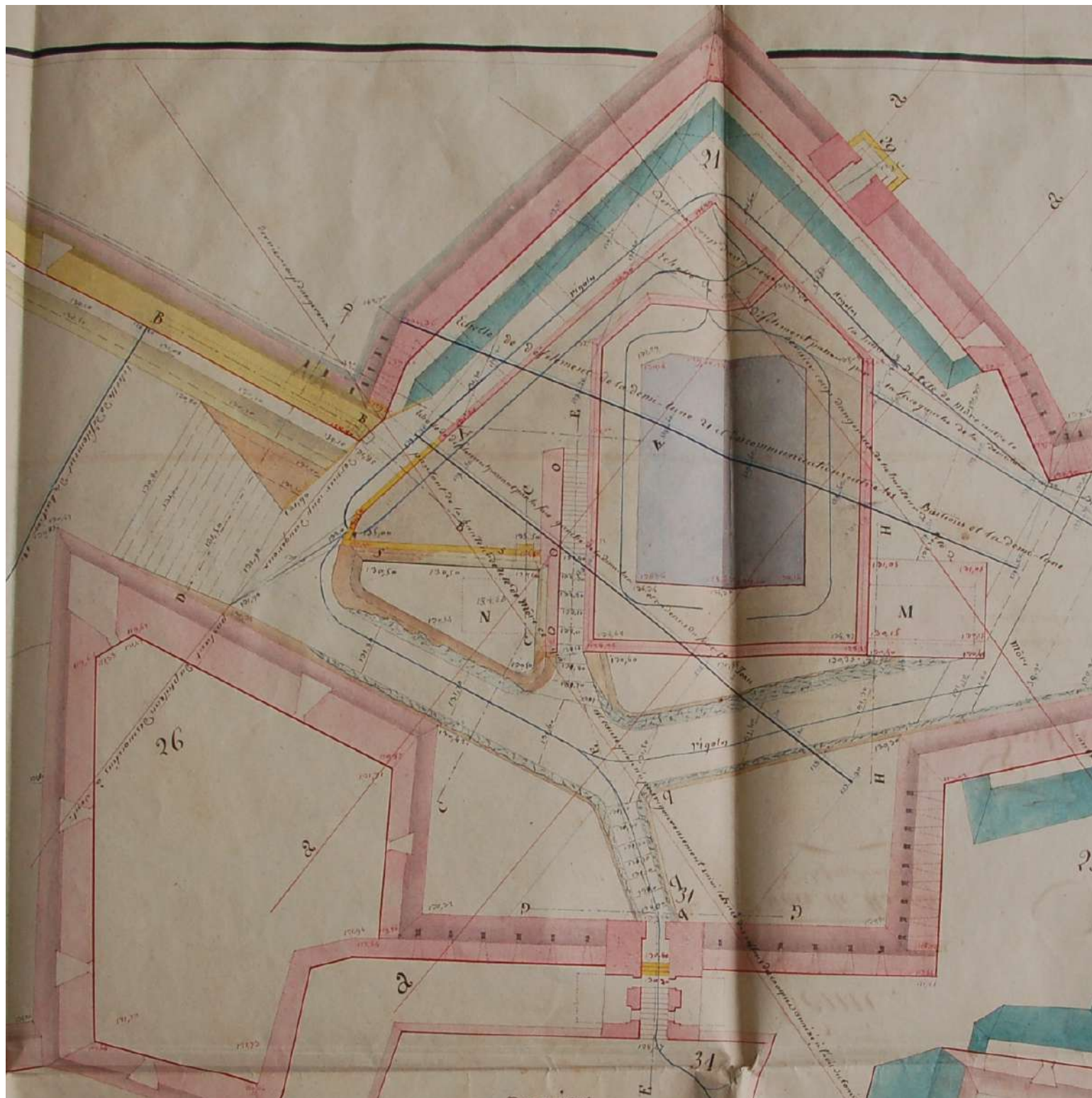


Rez-de-chaussée du haut fort en 1830



Rez-de-chaussée en 1834 (en bleu le découpage des casemates du XVII^e qui sera effectué à partir de 1855).

LA MODIFICATION DES CASEMATES DU HAUT FORT DE 1824 A 1834 Schémas GUERIN-MATONTI
 Le bâti à démolir est indiqué en gris (casemate Est) Le bâti nouvellement construit est indiqué en rouge



Extrait plan 1835 Remparts Nord (SHD Vincennes), avec échelles de défilement



Extrait plan 1837 Bastion du Roy (SHD Vincennes), avec échelles de défilement

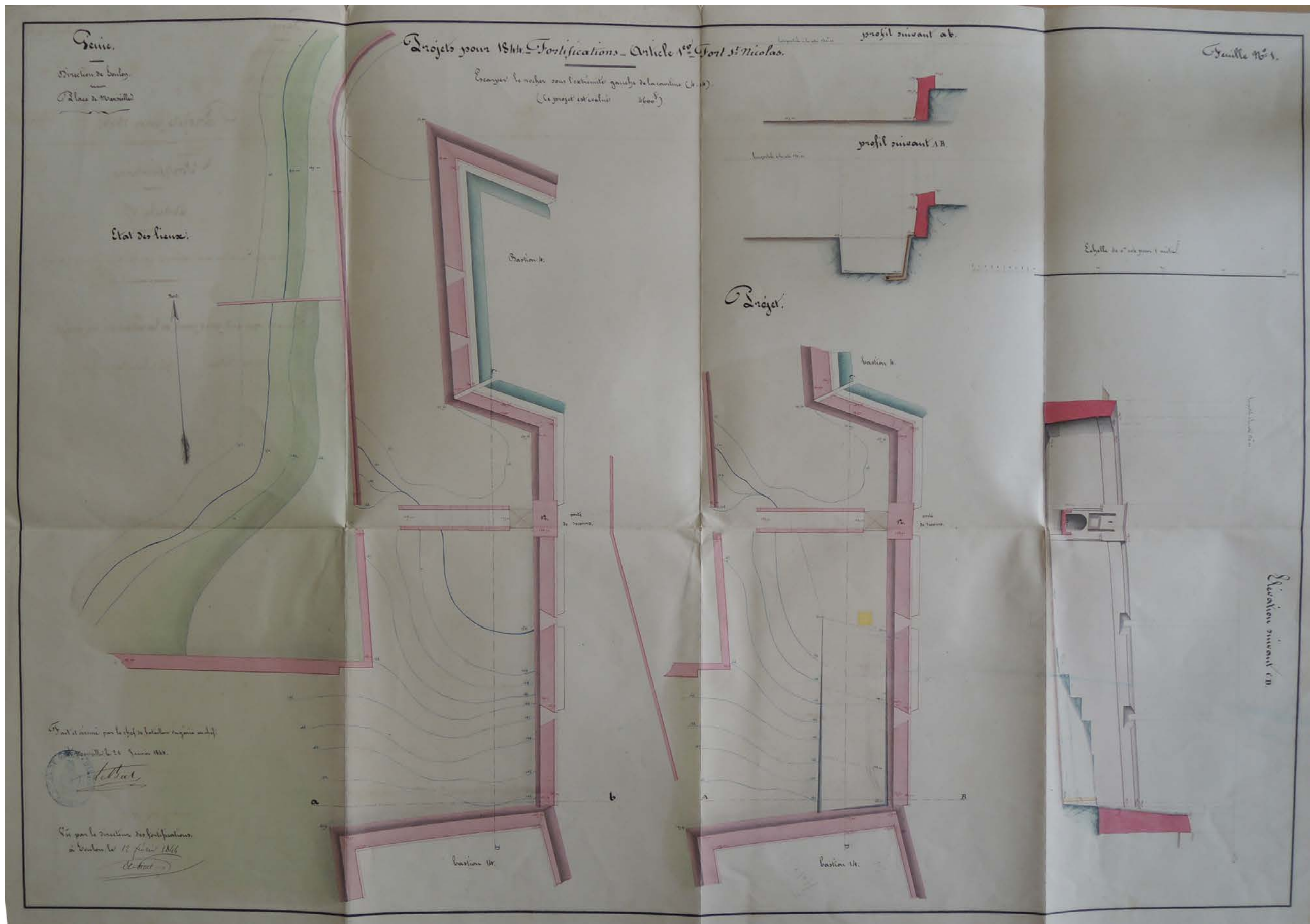
Tout au long des travaux de restauration, les ingénieurs du Génie étudient les possibilités d'attaque du fort, depuis Notre Dame de la Garde, le fort Saint-Jean, les Catalans et la tête de More (Pharo). Ils calculent, avec les échelles de défilement, les hauteurs que doivent avoir les fronts bâtis des bastions, demi-lunes et courtines pour protéger l'intérieur du fort des tirs d'artillerie et les rehaussent si n nécessaires ?



Photo actuelle des remparts Nord et Est démolis à la Révolution Française et fortement rehaussés lors de leur reconstruction entre 1830 et 1837 (*l'échauguette a été rapportée en 1990*)

Les remparts ruinés ont été reconstruits plus haut que ce qu'ils étaient avant leurs démolitions. Les arases des remparts suivent des pentes à l'aspect irrégulier mais issues de calculs précis. Certains des remparts qui n'ont pas subi de démolition vont être également rehaussés pour les protéger des tirs d'artillerie du XIX^{ème}. La silhouette du fort va être fortement modifiée, les remparts présentant initialement des arases horizontales. La limite des parties XVII^{ème} en pierre de taille et des parties remontées ou rehaussées en moellons reste très lisible.

Les carrières de pierre de la Couronne ne fournissent plus assez de pierre de taille. Les nouvelles maçonneries, intérieures comme extérieures, sont montées en moellons de pierre, avec de la pierre de Fontvieille pour les éléments de modénature (arêtes, couvertine, encadrements de baies, arc ...), des briques plus fines que celles du XVIII^{ème} siècle pour les voûtes des casemates et les aplats des parapets des remparts, des briques sur champs ou des carreaux en terre cuite pour les sols intérieurs et extérieurs. De la pierre de Cassis est utilisée pour remonter les murs de façade de la demi-lune de Villeroy.



Plan des travaux pour 1844 SHD – Armée de terre – Fort de Vincennes. Les travaux consistent à escarper le rocher sous la courtine ouest de la porte de secours (deuxième enceinte de remparts).

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-32

PARTIE III LE FORT D'ENTRECASTEAUX DE 1860 A 1939



Percement du boulevard Charles Livon (Cl.Baudelaire – Photo Detaille)



Près du Carénage 1903 Extrait de « Images de Marseille » d'Isabelle Rauch.

1862 LE BOULEVARD SCINDE LA CITADELLE EN DEUX

Fin 1853, le commandant Esnard et le Chef de Génie actuel interpellent le Ministre de la Guerre « *Le fort Saint-Nicolas va devenir le centre de travaux considérables parmi lesquels un palais impérial et un Arsenal d'artillerie : une caserne établie dans de belles proportions, figureraient parfaitement dans cet ensemble et le compléterait. La ville de Marseille n'a d'ailleurs qu'un casernement délabré et peu digne d'elle ; il conviendrait de la doter d'un établissement de ce genre, en harmonie avec les monuments et les travaux considérables dont elle posé les bases en ce moment.* »

La construction de la caserne St Victor (devenue caserne d'Aurelle) est programmée sur un terrain appartenant à un particulier (*M.Sciama*) au sud de la Citadelle.

Les travaux de construction du palais du Pharo commencent en 1858.

La Société des Bains des Catalans et Catalans -St Lambert est créée en 1859, obtenant de la préfecture la concession de l'anse des Catalans. Plusieurs projets d'urbanisation du quartier voient le jour.

Les derniers ponts de la corniche sont réalisés.

La citadelle empêche la liaison entre le port et ce quartier en cours d'aménagement.

Le 9 août 1859, le conseil municipal projette d'ouvrir un boulevard dans la partie basse du fort Saint-Nicolas afin de relier la ville au nouveau quartier des Catalans où le palais impérial se construit ainsi qu'à la route de la Corniche dont les derniers ponts viennent de s'achever.

Le 7 octobre 1862, l'empereur étant intervenu personnellement, on procède à un nouveau bornage du terrain militaire. Des négociations ont lieu pour les nouvelles délimitations des parcelles militaires. Le tracé du boulevard est décidé.

Les bâtiments de la Citadelle situés sur le passage de la future voie sont démolis. D'autres seront reconstruits sur le terre-plein du bas-fort

L'ouverture du boulevard se fait en tranchée au travers de l'éperon rocheux. Des murailles hautes en pierre de Cassis sont remontées de part et d'autre de la voie.

Le boulevard est livré à la circulation en 1864.

Une nouvelle porte avec son corps de garde est construite en haut d'une rampe pour accéder à la partie supérieure. A l'intérieur, un mur de soutènement relie le corps de garde à la chapelle transformée en caserne et l'accès direct au bastion d'Amfreville ne se fait plus que par un escalier étroit calé contre l'ancienne chapelle.

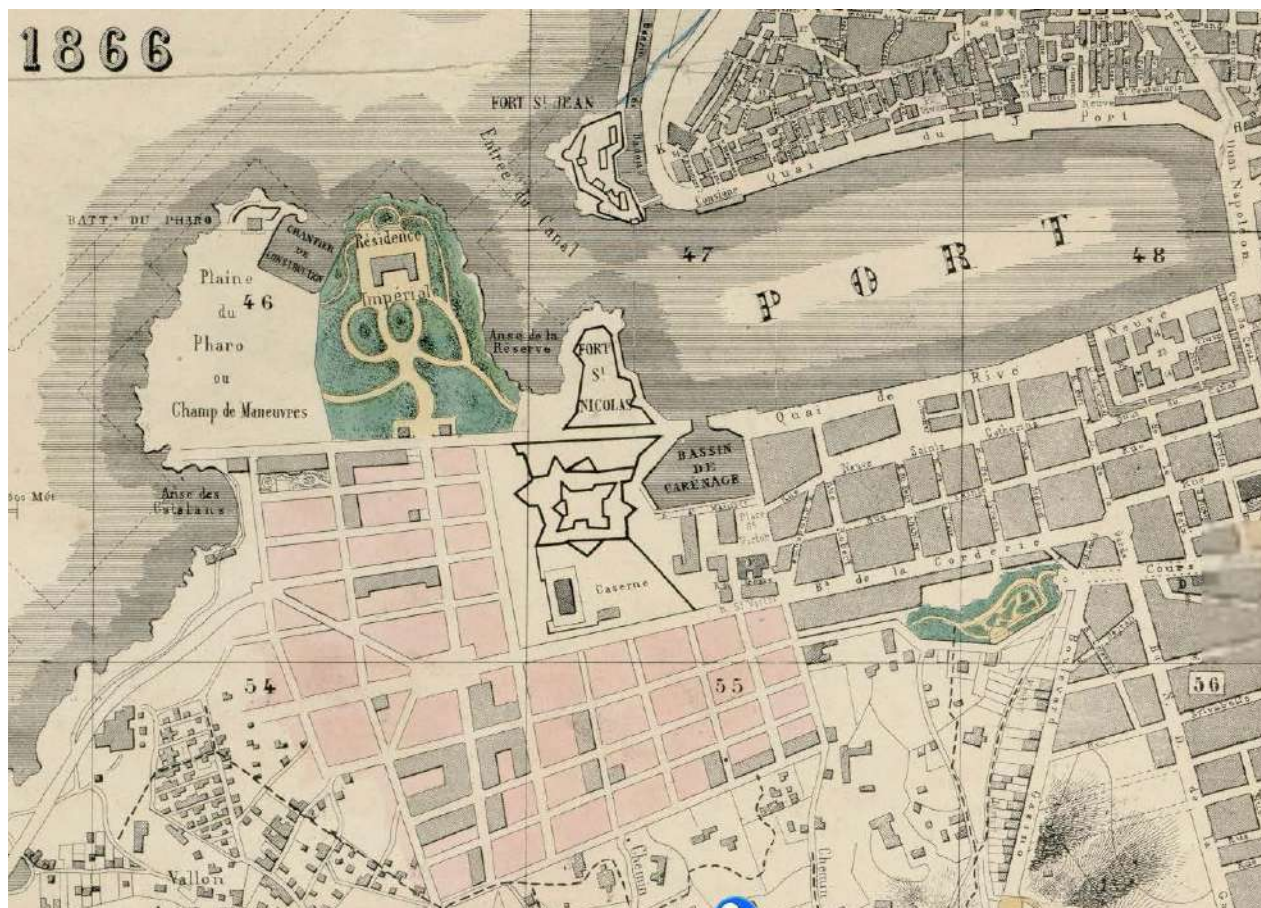
En bordure du boulevard est bâtie une porte en retrait pour desservir la partie inférieure du fort.



Lithographie de Guesdon « vue de Marseille depuis les Catalans » 1848 (coll.part.) issu du livre « Le Vieux Port de Marseille » de Régis Bertrand (ed. Jeanne Laffite). La citadelle gêne l'extension de la ville vers les Catalans.



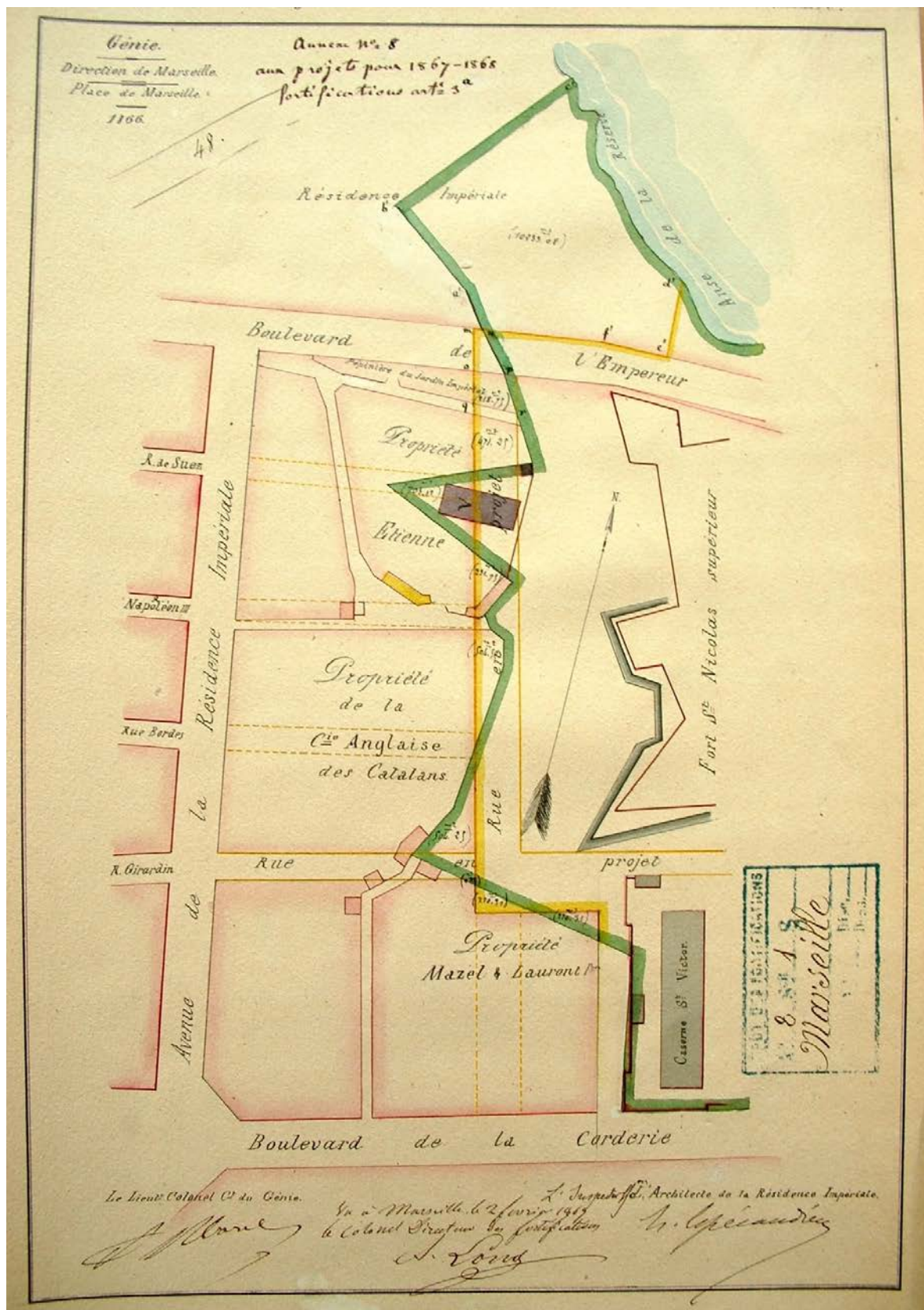
Mars 1861 - Tracé de l'axe du boulevard - détail du plan (SHD Vincennes)



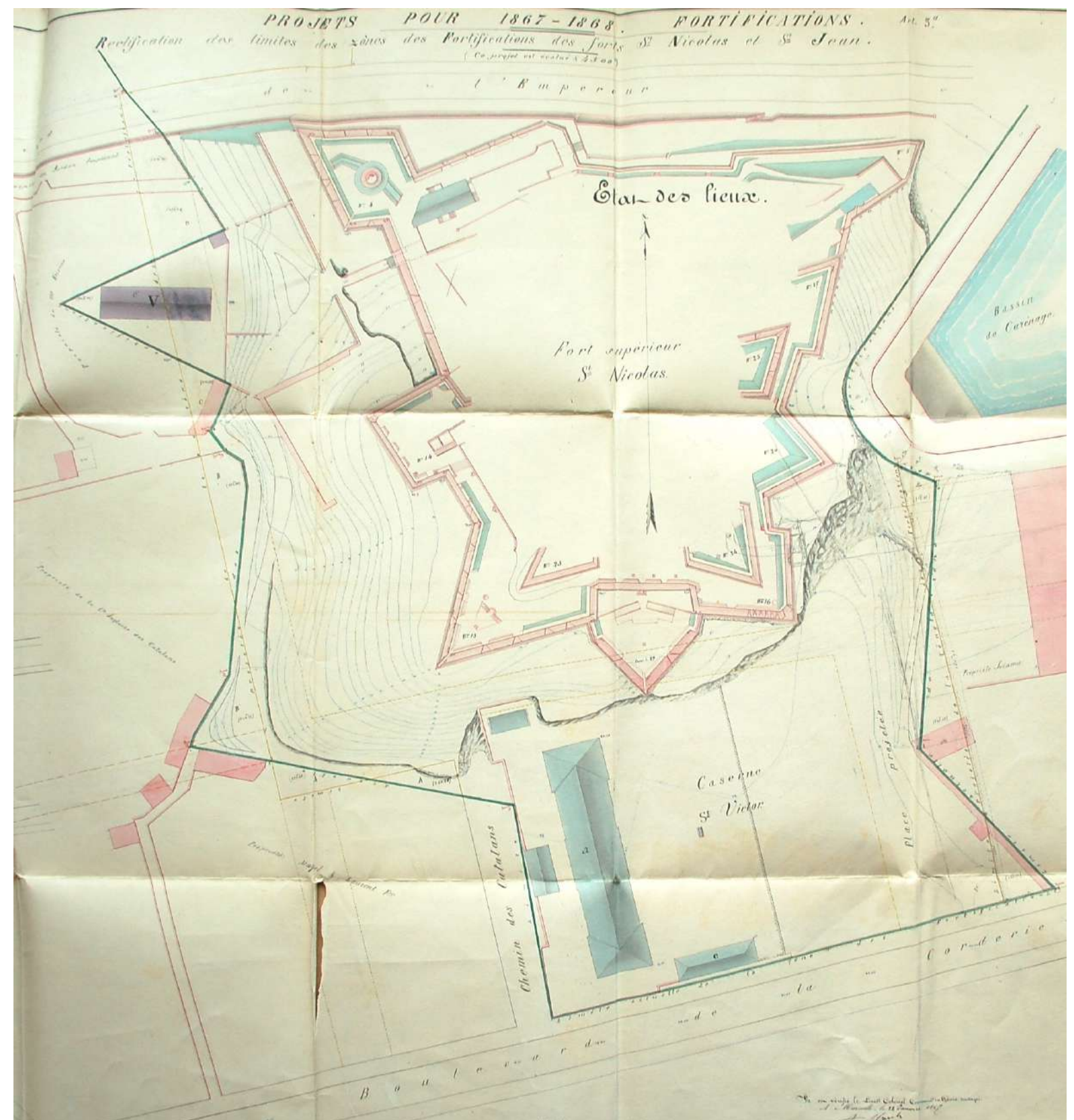
Extrait du plan de Marseille de 1866 - Rey78 - (AM Fi 470)



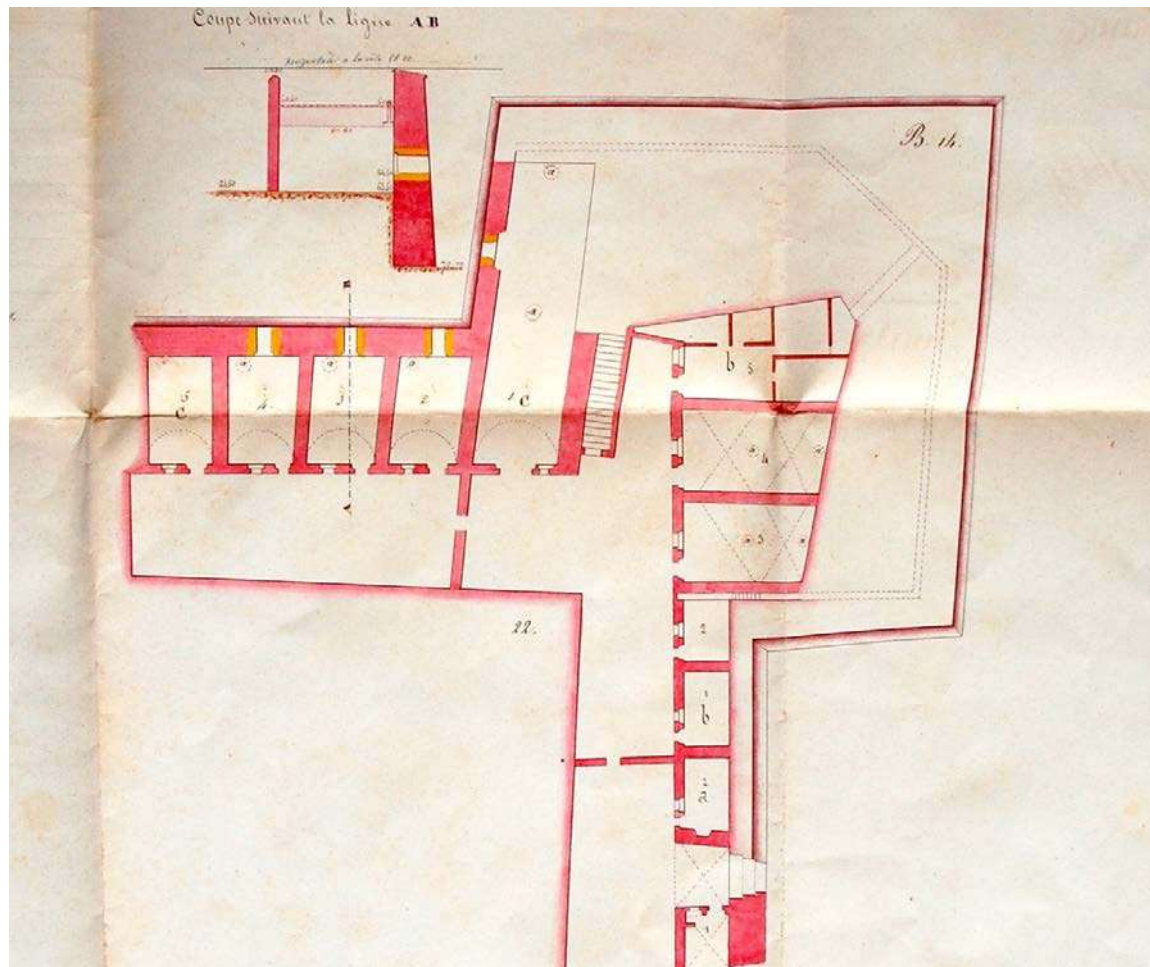
Projet de mars 1861 - Détail du plan (SHD Vincennes) Les bâtiments projetés sont en jaune.



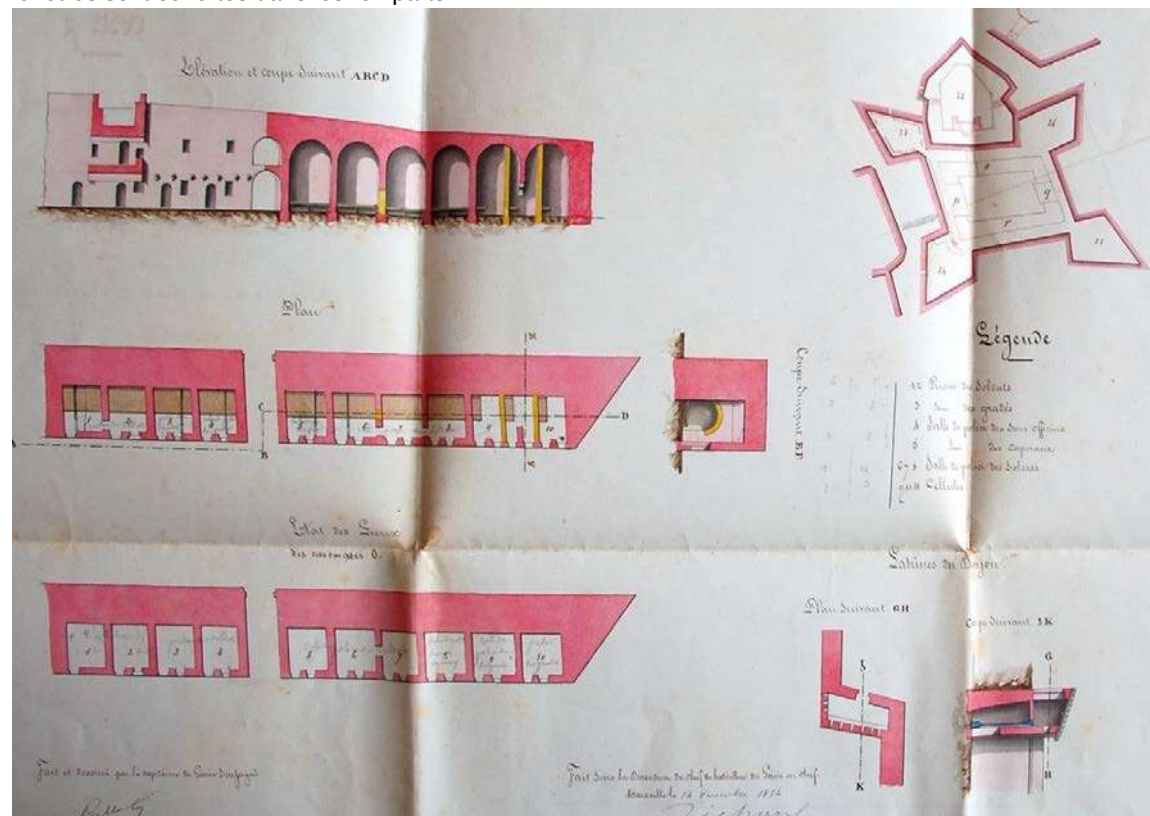
1866 - Plan de rectification des limites ouest du fort St Nicolas relative à un échange de terrain entre la liste civile et le domaine militaire (SHD Vincennes).
Document signé le 2 février 1869 par le Lieutenant-Colonel du Génie, le Colonel Directeur des fortifications et l'Inspecteur, Architecte de la de la Résidence Impériale (Espérandieu).



1867 - Rectifications des limites des fortifications du fort St Nicolas (SHD Vincennes)



1855 Projet supplémentaire - Améliorer les prisons du fort St Nicolas - (SHD Vincennes). Des fenêtres sont ouvertes dans les remparts.



Plan des travaux pour 1855-56 Organisation des prisons et des latrines dans le haut-fort (SHD Vincennes)

LE FORT SUPERIEUR SERT ESSENTIELLEMENT DE PRISON MILITAIRE

Pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle et la première du XX^e, le Génie Militaire construit les grandes casernes de Marseille qui vont accueillir les garnisons.

Le fort supérieur est désormais utilisé en grande partie comme prison militaire. Entre 1852 et 1927, de plus en plus d'espaces seront consacrés à cette fonction. Un tribunal militaire siège dans le fort Ganteaume.

A partir de 1855, à la suite des décrets de l'empire améliorant le sort des prisonniers et l'hygiène général des conditions de vie des garnisons et conformément aux avis des inspecteurs généraux, des baies sont percées dans les remparts, des latrines sont construites, des fontaines et lavoirs sont aménagés. Les casernes du fort ont alors une contenance de 727 hommes. Le bastion de Singhen et la courtine ouest attenante sont aménagés pour servir de prison.

En 1862, une prison disciplinaire est organisée dans la casemate sud du fort St-Nicolas, un ancien corps de garde « *subit les réparations nécessaires pour pouvoir servir de prison disciplinaire des soldats* ». Des « *grillages en fer* » sont posés aux croisées, la porte d'entrée et le lit de camp sont « *mis en état* »

En 1875 un projet d'amélioration des prisons de St Nicolas est décidé. Une conduite amène l'eau potable depuis le boulevard de la Corderie. Le tout à l'égout sera installé en 1899.

En 1887 Les autorités militaires renomment la partie supérieure de la citadelle Saint-Nicolas "Fort d'Entrecasteaux" du nom d'un navigateur né à Aix-en-Provence, contre-amiral français (1739-1793) et la partie inférieure "Fort Ganteaume" du nom d'un vice-amiral né à la Ciotat, préfet maritime de Toulon et pair de France (1755-1818).

Les travaux visant à accueillir plus de prisonniers dans le fort continuent. Des cellules sont aménagées à l'extérieur du haut-fort entre les bastions de Vendôme et du Roy et entre les bastions du Roy et Mazarin (§ plan de 1899 page suivante).

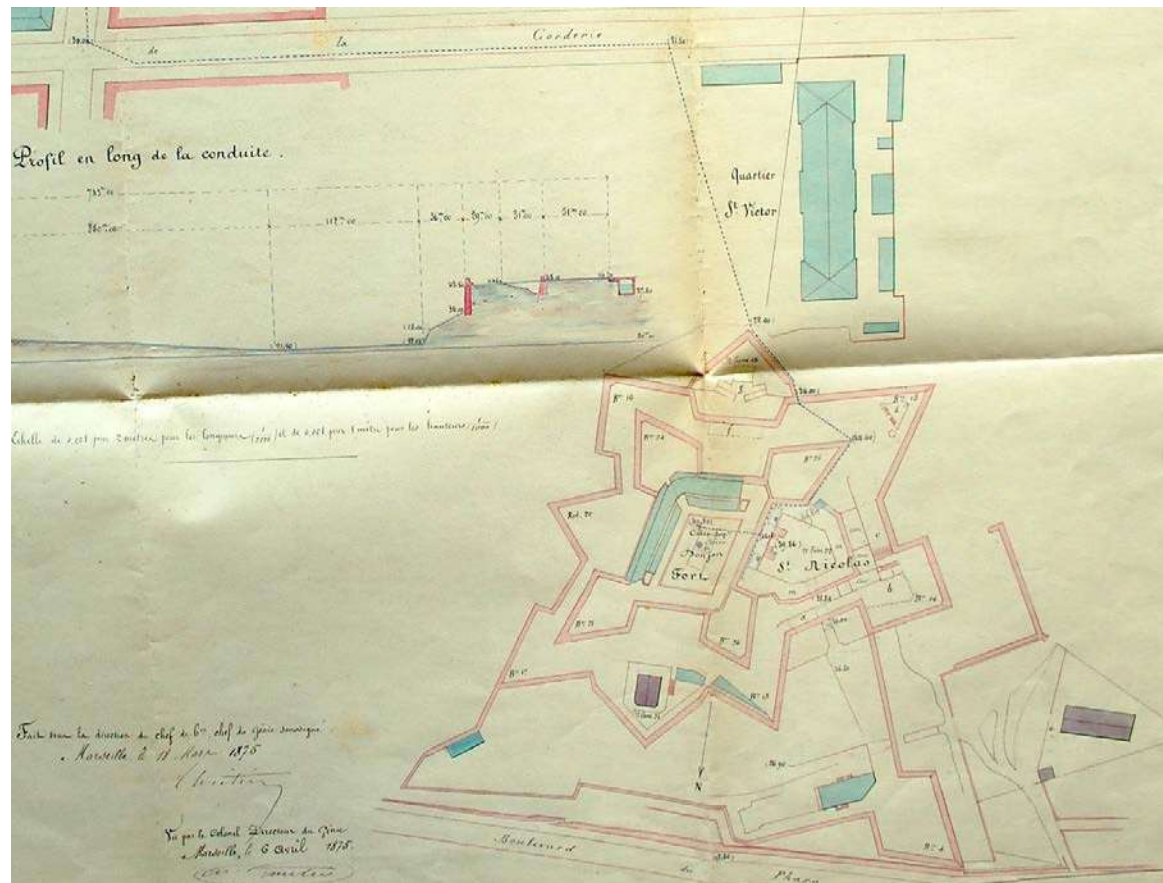
En 1913 une note de l'inspection générale technique des équipements de casernement traite d'un projet de construction d'un « bâtiment cellulaire » et détaille les principes d'aménagement des cellules de détentions prévues pour « des passagers ou des hommes punis disciplinairement, qui doivent faire dans l'établissement des séjours d'une durée qui atteindra parfois 1 ou 2 mois ». Ces principes concernent les sanitaires, les modes de construction, portes, impostes, l'éclairage). Les cellules pouvant être utilisées comme « maison de discipline » c'est-à-dire pour des hommes punis qui les occupent non seulement la nuit mais une grande partie de la journée, elles sont, quoique de dimension réglementaire, trop petites pour assurer « un cube d'air individuel suffisant » soit 17m³ au lieu des 12m³ prévu. Une passerelle sur le boulevard du Pharo est envisagée, qui ne sera jamais construite.

En 1927, des « cellules d'isolement nocturne » sont aménagées dans les casemates Est et Sud du haut-fort. Une note de l'inspection du Génie signale que « *Chaque cellule séparée de la voisine par une cloison en briques de 011, avec enduit au mortier de ciment ; une cloison identique l'isole du couloir de circulation ; ces cloisons de hauteur variable réduites parfois à 2 m sont surmontées d'une grille fixe à barreau espace de 0 15 m ; la porte est constituée, elle-même paraît une grille ouvrante point il y a donc libre communication entre 2 cellules adjacentes.... les propositions ... peuvent ...être retenus ; toutefois il conviendra de porter à 2m50 au moins à la hauteur des cloisons séparatifs. Cette surélévation aura sans doute pour conséquence de réduire les espaces libres ménagés au-dessus des murettes pour l'aération des locaux mais cette réduction ne présente aucun inconvénient si l'on aménage rationnellement la ventilation. Or le projet est défectueux à ce point de vue il faudra l'améliorer... Il faut donc prendre des dispositions propres à assurer d'une part l'accès de l'air frais d'autre part l'évacuation de l'air vicié, sans quoi pas de ventilation... il faut donc créer ces issues, on les obtiendra en forant une cheminée dans la voûte contre le mur de fond dans l'axe de la casemate ; on ne peut songer en effet à percer dans le même but des baies dans une maçonnerie épaisse de 5,00 au moins... La création de cheminées constitue la solution radicale du problème... la solution est onéreuse... On est en droit de se demander si pareille dépense se justifie... Il est possible par une organisation judicieuse des constructions à l'intérieur des casemates, de réaliser une circulation d'air suffisante. »*

Peu d'autres modifications sont effectuées, la priorité étant donnée aux batteries côtières pour la défense de la rade.

En 1903 a été néanmoins projeté sur le terrain situé devant la porte de secours au-delà du fossé la construction par la ville de Marseille d'une petite poudrière civile et d'un logement de gardien appuyé sur le bastion de Singhen. Ces bâtiments présentent une architecture soignée, sont montés en maçonnerie de moellons apparents, façon « meulière » avec des façades composées. Les encadrements et éléments de modénatures en moellons ou brique de terre cuite sont masqués par un décor réalisé en ciment naturel, avec des chaînes d'angle imitant des assises de pierre.

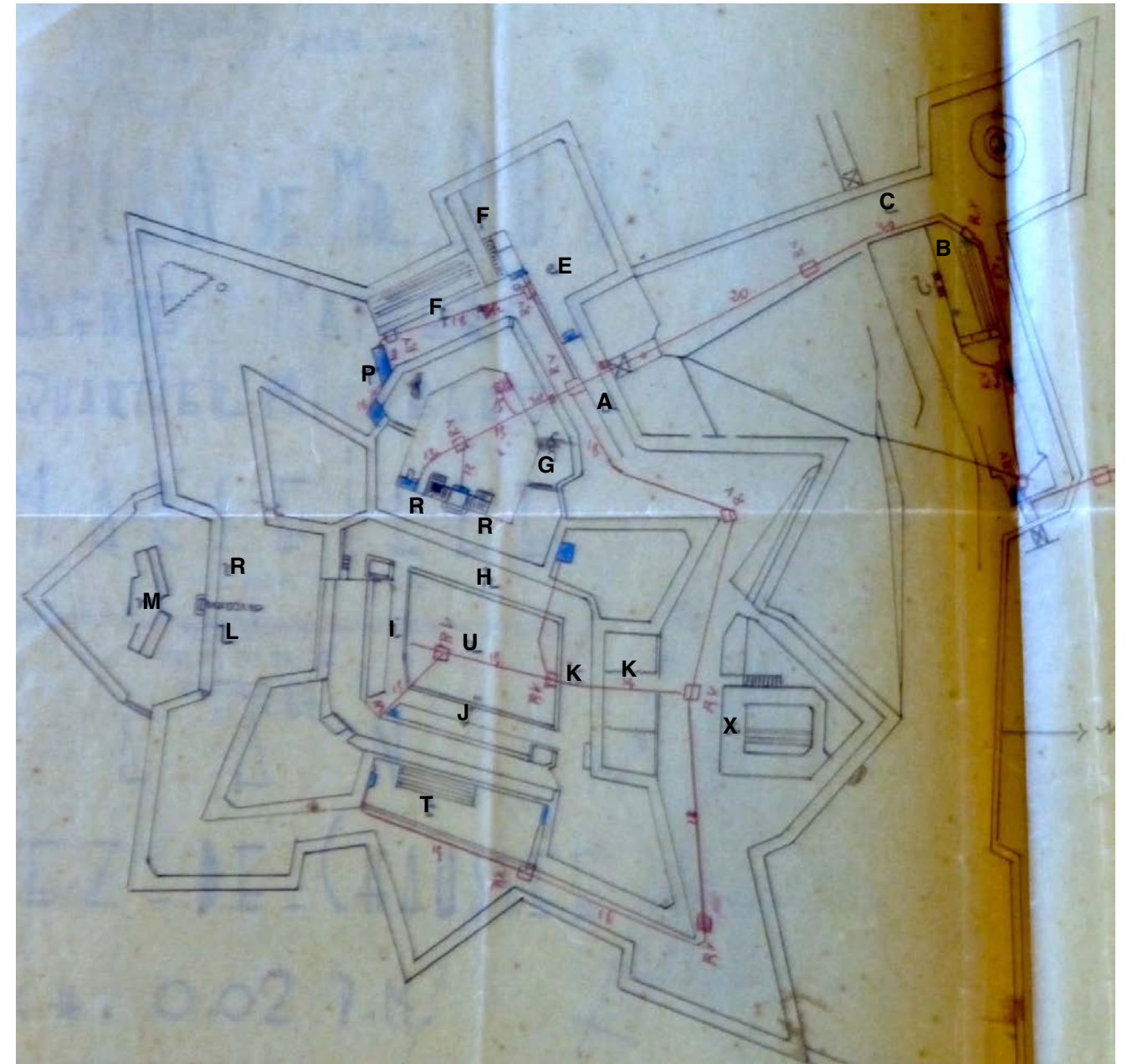
Un haut mur de soutènement appuyé sur des contreforts est construit entre 1921 et 1927 à l'ouest de cette poudrière.



1872 Conduite d'eau du haut-fort St Nicolas - (SHD Vincennes)



1875 Amélioration aux prisons du fort St Nicolas - (SHD Vincennes). Des murs sont construits entre la demi-lune Dauphine et le bastion de Singhen pour créer des cours fermées. Une fosse septique est projetée.



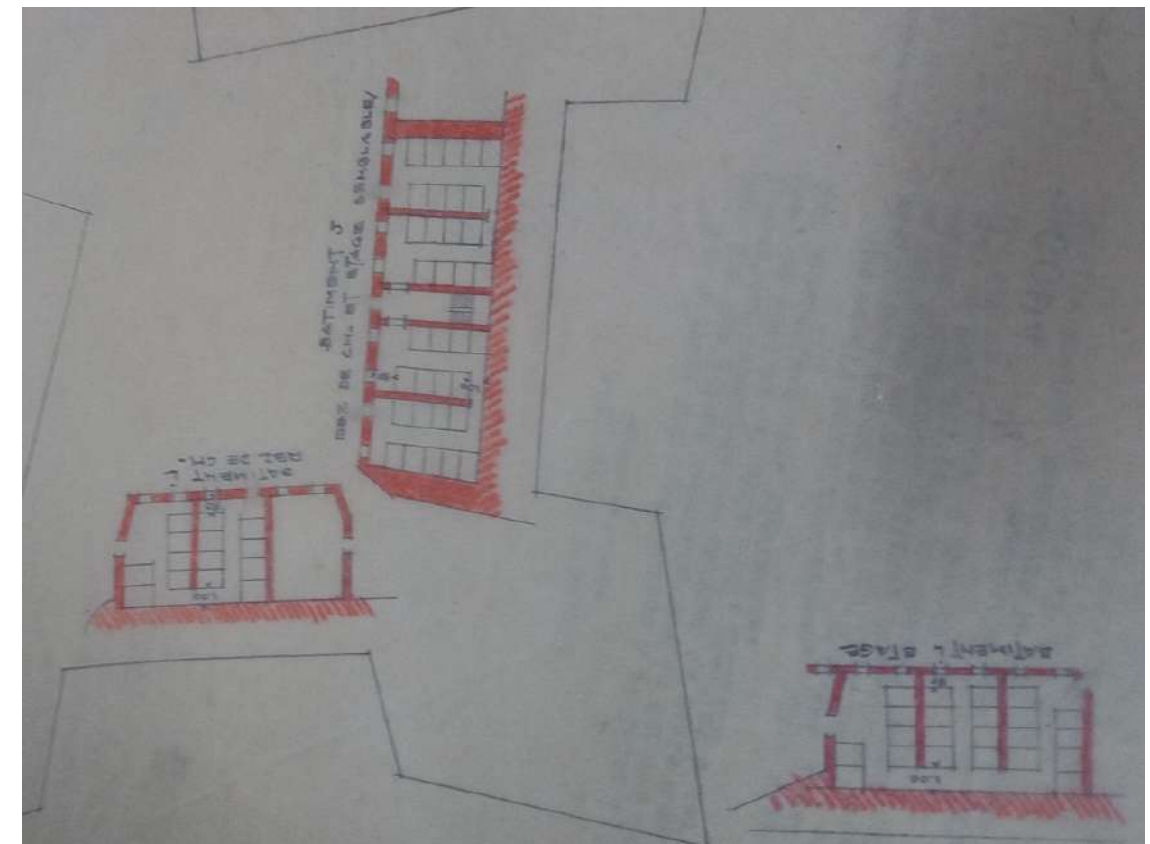
1899 Projet d'installation des eaux usées dans le haut fort (SHD Vincennes)

Légende

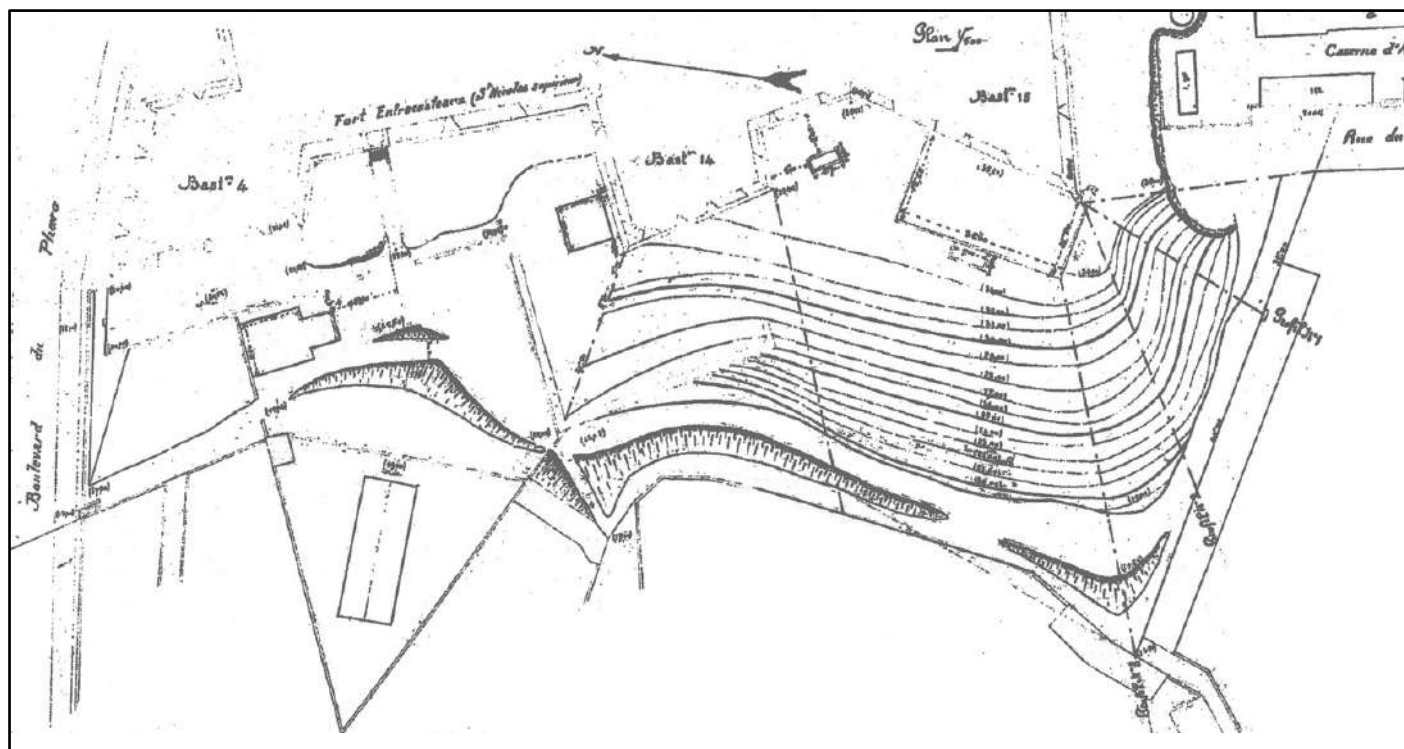
- A Poste et logement d'un surveillant de la prison.
- B Logement du personnel de la prison
- C Magasin
- E Cuisine, casernement, locaux disciplinaires et filtres
- F et G Casernement
- H à K Prison militaire
- L et M Prison consulaire
- N et O Lavabos
- P Latrine
- Q Lavoir
- R Lavoir et citerne
- T Préaux couverts de la prison
- U Citerne de la prison
- X Artillerie



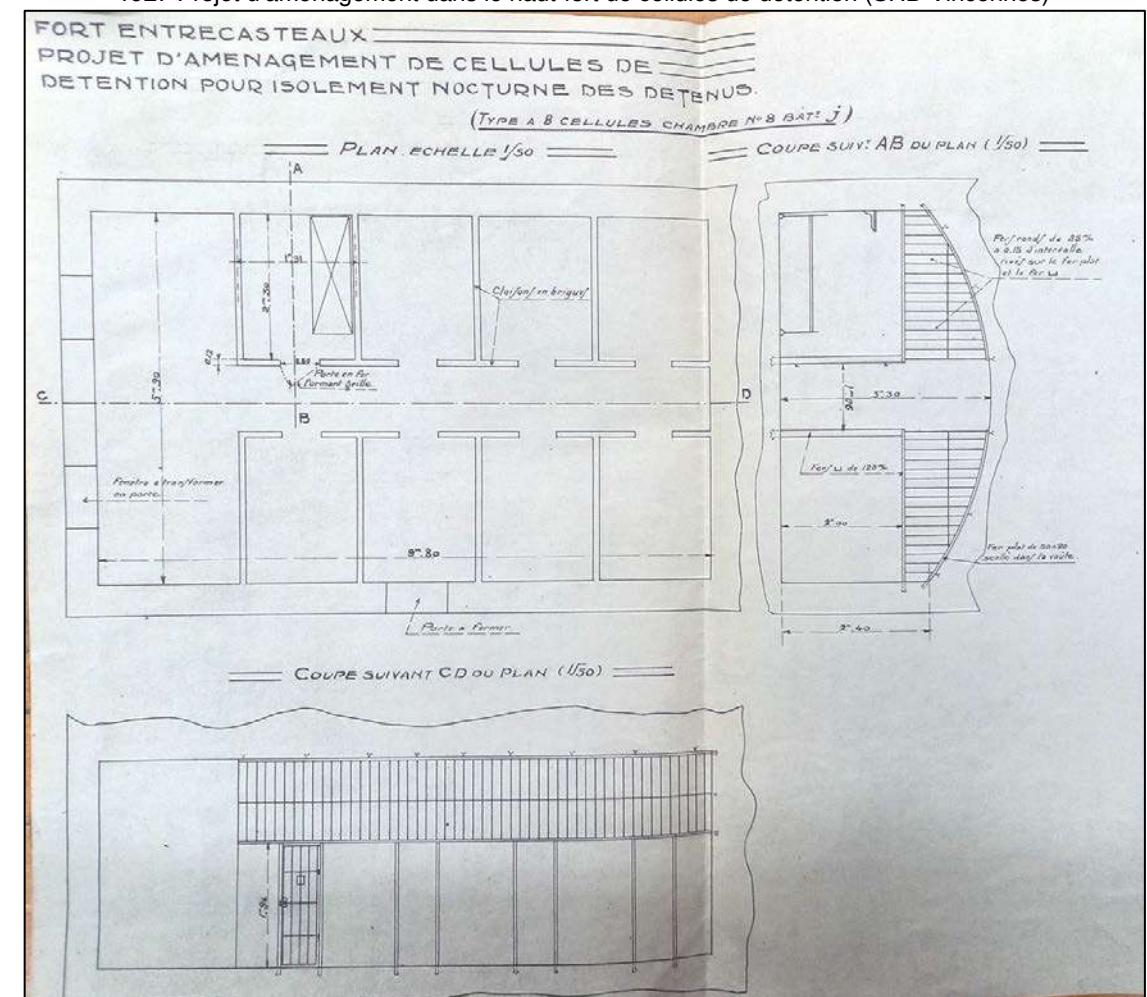
1903 Plan général, extrait : projet de construction d'une poudrière civile et d'un logement de gardien (en rose) (AD)



1927 Projet d'aménagement dans le haut-fort de cellules de détention (SHD Vincennes)



1921 Plan de masse avec poudrière civile et logement de gardien réalisés (AD)





1920 Vue aérienne du fort d'Entrecasteaux (Document IGN – Site « Remonter le temps »)

Cette photo aérienne permet de visualiser les murs de soutènement bâtis au sud du boulevard ouvert en 1864. Un grand mur se retourne du côté du bassin du carénage, reproduisant les formes bastionnées.

La plate-forme du bastion de Singhen a été déposée en partie sud ainsi que celle de la courtine ouest attenante. Des pans de toit en tuiles ont été posés à la place. La courtine ouest a été légèrement réhaussée pour faire office de mur pignon et supporter le faîtage du toit.

Les ouvertures ont été pratiquées à la fin du XIX^{ème} siècle dans les murs de la demi-lune Dauphine, dans la courtine ouest de la 2^{ème} enceinte et dans le fort Ganteaume pour améliorer l'éclairage et la ventilation des pièces.

Des hangars et appentis ont été installés autour du haut fort, sur la plateforme Est de la demi-lune Dauphine, de part et d'autre de l'entrée du haut fort, un haut bâtiment a été construit contre la courtine sud, entre les bastions Vendôme et de la Paix. Côté Nord, un mur de clôture a été dressé entre les bastions Mazarin et du Roy. Il sera rehaussé par l'armée française avant l'invasion allemande.

L'échauguette de la pointe de Beringhen est toujours en place mais elle a perdu son toit.

Un « jardin à la Française » précède le fossé haut.

Extérieurs :

La poudrière civile et le mur qui la protège ont été bâtis au tout début du siècle au-delà du fossé, de même que le logement de gardien accolé au rempart du bastion de Singhen.

Un sentier traverse le glacis ouest, une dalle a été aménagée au pied de la pointe de Beringhen.

Le toit de la poudrière des Galères a été modifié en partie ouest, les égouts ont été relevés.



1928 Vue aérienne du fort d'Entrecasteaux (Document IGN – Site « Remonter le temps »)

Entre 1920 et 1928, des voies ont été tracées sur les glacis ouest et des hangars bâtis.

Deux hangars ont été construits de part et d'autre de la poudrière des Galères, contre les murs de la demi-lune.

Devant l'entrée haute du fort, l'éphémère « jardin à la française » a disparu.

Sur les deux photos, le bastion de Vendôme semble déjà évidé, la plateforme du bastion du Roy comporte encore ses talus ; le magasin à Salpêtre n'a pas les garde-corps en béton qui seront bâtis par l'armée allemande.

Les accès et façades nord et ouest de l'ancienne chapelle transformée en caserne après la Révolution sont bien visibles.

Les casemates de la demi-lune de Beaufort et de la pointe de Beringhen se devinent.

Celles de la demi-lune de Beaufort seront détruites lors de l'installation du conduit aménagés pour le passage des câbles lors de la création du centre de transmission dans les souterrains creusés par l'armée allemande dans le soubassement rocheux du fort.

La cour qui distribue les casemates de la pointe de Beringhen a été comblée pour y implanter la grande antenne liée également au centre de transmission.

PARTIE IV LE FORT D'ENTRECASTEAUX DE 1939 A 2022

SECONDE GUERRE MONDIALE

Entre 1939 et 1942 des prisonniers politiques sont internés dans le fort :

Jean Giono y est enfermé en 1939 en tant qu'objecteur de conscience, le futur président de la République tunisienne Habib Bourguiba est interné de mai 1939 à novembre 1942 avec les membres du Neo-Destour, parti indépendantiste tunisien.

Environ 400 résistants et opposants au régime de Vichy y sont emprisonnés, dont l'ancien ministre du front populaire Jean Zay qui y est interné du 4 décembre 1940 au 7 janvier 1941 dans l'une des cellules accolées à la courtine Nord du haut fort, avant d'être transféré à la Maison d'Arrêt de Riom.

NOVEMBRE 1942- FIN AOUT 1944 : L'ARMEE ALLEMANDE OCCUPE LE FORT

Le 12 novembre 1942 les Allemands envahissent la zone libre et arrivent à Marseille. Ils s'emparent du fort et les prisonniers sont transférés en 2 jours dans d'autres forteresses. Le fort devient l'un des maillons du mur de la Méditerranée (Sudwall). Il abrite 1 officier, 11 sous-officiers et 26 soldats.

L'armée allemande installe des unités de DCA (Flack) sur la pointe des bastions de Clerville et la plateforme du magasin à salpêtre (3 canons légers de 20 mm). Ils installent des plates-formes en béton armé support de mitraillettes sur la deuxième ceinture de remparts. Un toit en béton est construit sur le bastion du Roy, qui devient une salle d'observation.

D'importantes galeries sont creusées dans le soubassement rocheux du fort, quasiment au niveau de la mer, elles sont accessibles depuis le quai du bassin de carénage.

Le 2 décembre 1943, la 15th Air Force bombarde des sites stratégiques dont certains proches du fort d'Entrecasteaux. Une photo aérienne de décembre 1943 montre la présence de cratères au sud/ouest du fort pouvant être les impacts d'un bombardement aérien (selon Etude Tomy Henrion, § photo page suivante).

Les alliés bombardent la ville le 27 mai 1944. Le 12 août, une opération est lancée avec des bombardements visant des positions armées à Sète, Toulon et Marseille. Les combats de la Libération se déroulent dans Marseille du 23 au 28 août 1944.

Le 23 août, les canons du Fort St-Nicolas tirent sur la Canebière et le Vieux-Port et bloquent la progression des tirailleurs algériens.

Le 24 et le 25 août 1944, les bombardiers alliés attaquent les positions armées dans la zone de Marseille mais le fort d'Entrecasteaux n'en est pas la cible. Les soldats allemands répartis dans la ville se réfugient dans le fort. Les canons du fort sont mitraillés depuis les hauteurs du Jardin Puget et le fort se rend aux gnomiers marocains, le 27 août 1944 à 17h, quelques heures avant la reddition générale de la garnison allemande (11 000 hommes). 300 prisonniers sont faits au fort.

Dès septembre 1944, le fort redevient une prison militaire



Photo années 50. Le toit en béton armé construit par l'armée allemande est encore présent sur le bastion du Roy, ainsi que le haut mur construit avant guerre par l'armée française entre les bastions Mazarin et du Roy. (AM)

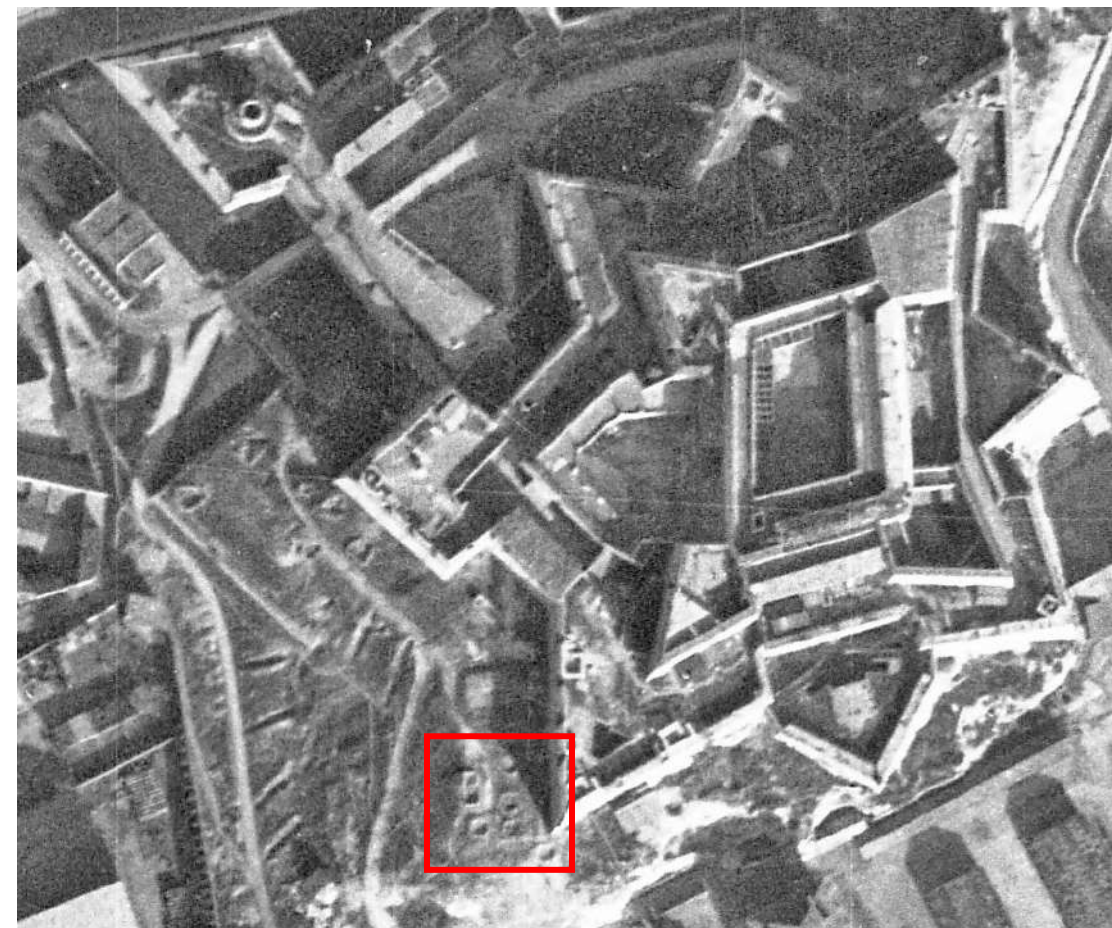
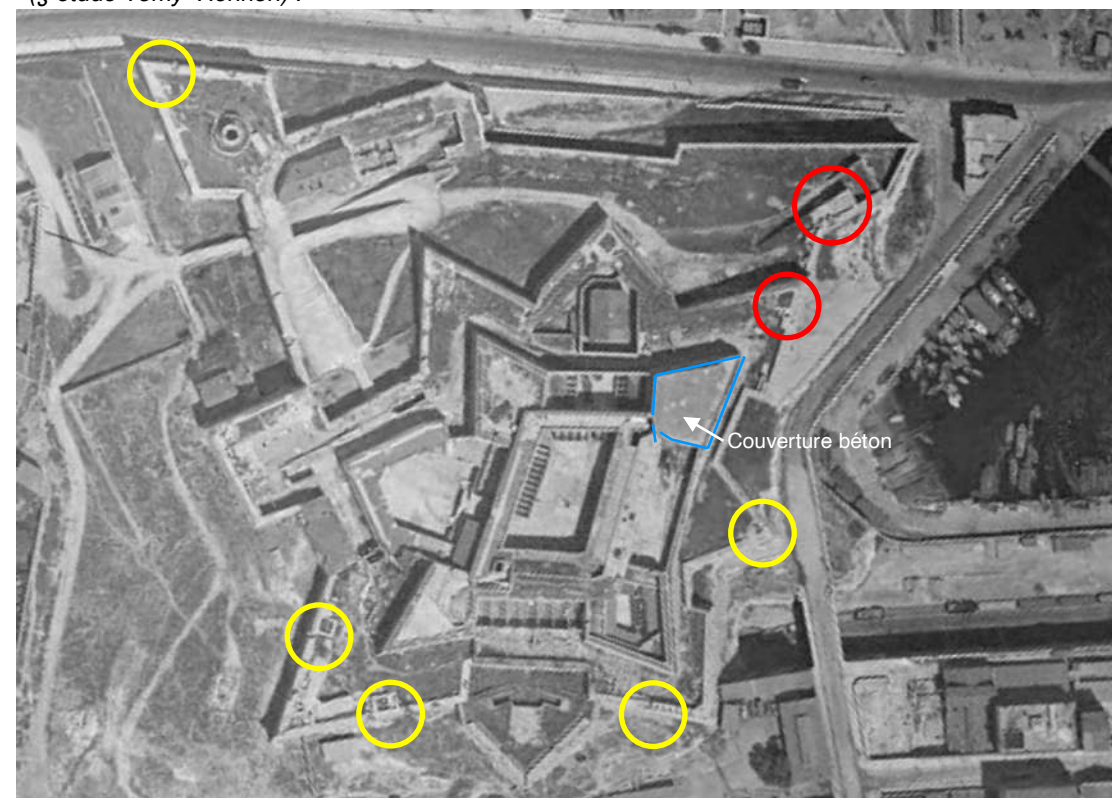
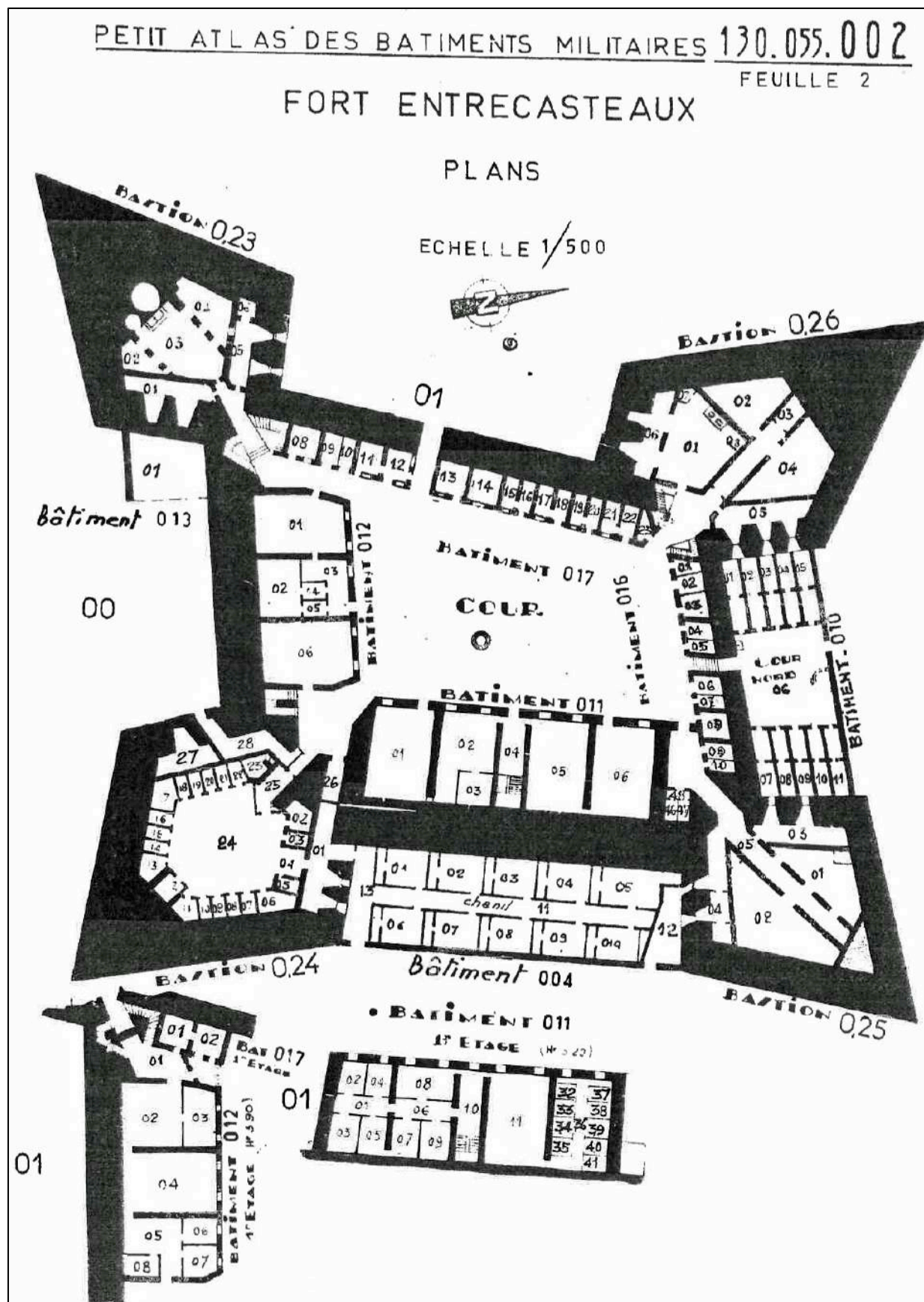


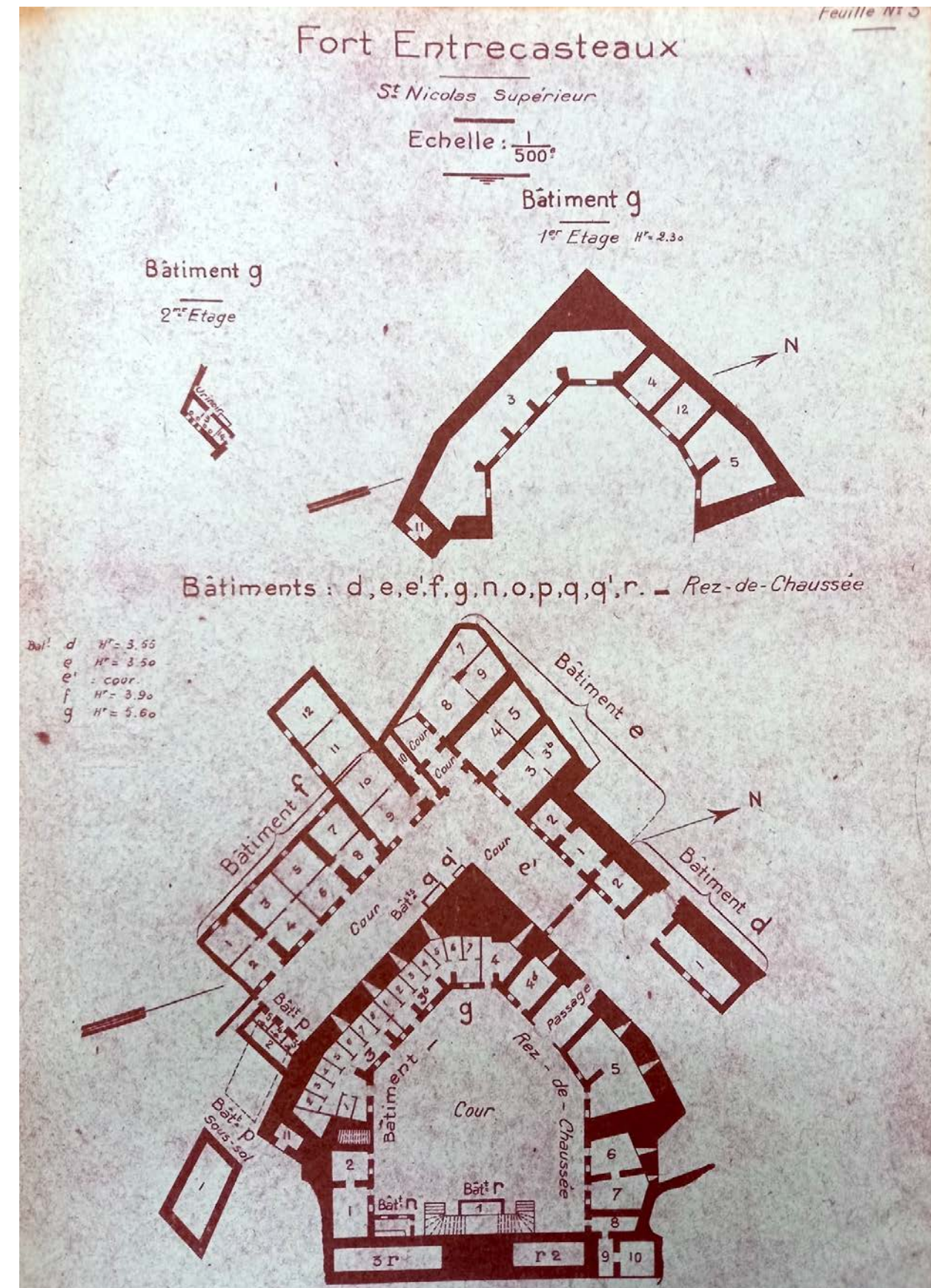
Photo aérienne de décembre 1943 – Cratères de bombes provoqué par un bombardement aérien ? (§ étude Tomy Henrion) .



Localisation des installations de l'armée allemande pendant l'occupation du fort : en rouge = plateforme DCA, en jaune = poste de mitrailleuse, (d'après observations sur site et données UDAP)- photo aérienne IGN 1946



Plan de 1947 – Petit Atlas des Bâtiments militaires Feuille 6 - Le haut fort - (Génie militaire de Marseille)
Les salles du haut fort ont été divisées ; des bâtiments ont été construits contre les remparts, à l'extérieur du haut fort, entre les bastions et abritent des nouvelles cellules et un chenil. Le bastion de Vendôme est évidé.



Plan de 1947 – Petit Atlas des Bâtiments militaires Feuille 3 –
Demi-lune Dauphine, Bastion de Singhen et ses courtines adjacentes. (Génie militaire de Marseille). Dans la demi-lune, les salles de l'aile ouest ont été redivisées pour y aménager des cellules. A l'inverse les murs qui divisaient l'espace entre la demi-lune et l'ensemble bastion/courtine ont été en partie démolis.

DEUXIEME MOITIE XX^{ème} siècle : SUCCESSION DE DIFFERENTS SERVICES

Plusieurs projets de transformation de l'entrée du fort en monument aux morts militaire se succèdent pendant la première moitié du XX^{ème} siècle (dont deux projets de Castel).

Finalement, des aménagements sont réalisés en 1954 pour transformer la tour de l'ancien moulin à vent en monument de la Résistance :

- L'ancienne chapelle est démolie hormis sa façade sud qui devient le mur d'échiffre d'un grand escalier monumental bâti sur ses décombres.
- Des bornes en pierre froide reliées par des chaînes monumentalisent le parcours et sécurisent les plateformes du corps de garde et de la courtine qui le relie au bastion d'Anfreville.
- Des galets et pavés habillent les marches du grand escalier et le sol de la courtine nord, recouvrent les banquettes en pierre de la Couronne et entourent le socle du moulin.
- Un mat porte drapeau est installé à côté du moulin. Une grille métallique décorée d'une épée dorée ferme l'accès au moulin et une plaque commémorative est placée

Les fossés hauts sont comblés en totalité et les pont-levis remplacés par des dalles béton.

La voie qui relie les portes Est et Ouest et le sol du bastion d'Anfreville est recouverte de bitume.

En 1959, le ministère des Armées (direction centrale du génie bureau construction) engage les dépenses nécessaires pour remplacer le central téléphonique de la 9^e région militaire très insuffisant et périmé par un central automatique installé dans les souterrains du fort d'Entrecasteaux percés par l'armée allemande quasiment au niveau de la mer.

L'installation de ce nouveau centre de transmission nécessite les travaux suivants :

- L'aménagement des galeries souterraines N°1 et 3 du fort d'Entrecasteaux
- Le raccordement de ces galeries à la caserne d'Aurelle par un grand escalier
- Le percement et la couverture du puits de sortie des câbles. La plateforme qui couvre le puits est construite au sein de la demi-lune de Beaufort, après démolition des casemates. Une sortie de ventilation des galeries sort à l'arrière du rempart sud du bastion de Mercœur

En juin 1960, la 3^{ème} compagnie du 45^{ème} régiment de transmissions s'y installe. Dans les années 1970, les souterrains deviennent un centre d'écoute, 3 antennes sont installées sur le talus de la courtine sud du haut fort et la cour de la pointe de Beringhen est comblée. Une haute antenne y sera implantée en 1992 et y restera jusqu'au départ de l'armée.

De 1962 à 1974, le Service des Achats groupés de la Légion Etrangère et le Service des Archives du Génie Militaire s'installent dans le fort. La poudrière civile bâtie devant l'ancienne porte de secours abrite alors les archives militaires. Le logement du gardien sera lui, détruit en 1980.

Des transformations sont faites au coup par coup pour adapter le fort aux nouveaux usages et conditions de vie. Une fenêtre est ainsi ouverte dans le poste de garde qui jouxte la porte d'accès au fort, les ouvertures de nombreuses autres baies sont remaniées, des faux-plafonds et cloisonnement ajoutés dans les locaux, des réseaux installés

Le toit en pente de la courtine ouest attenante au bastion de Singhen est remplacé par un toit presque plat recouvert de plaques ondulées en amiante ciment, qui seront ensuite déposées par Acta Vista et remplacées par des plaques ondulées provisoires.

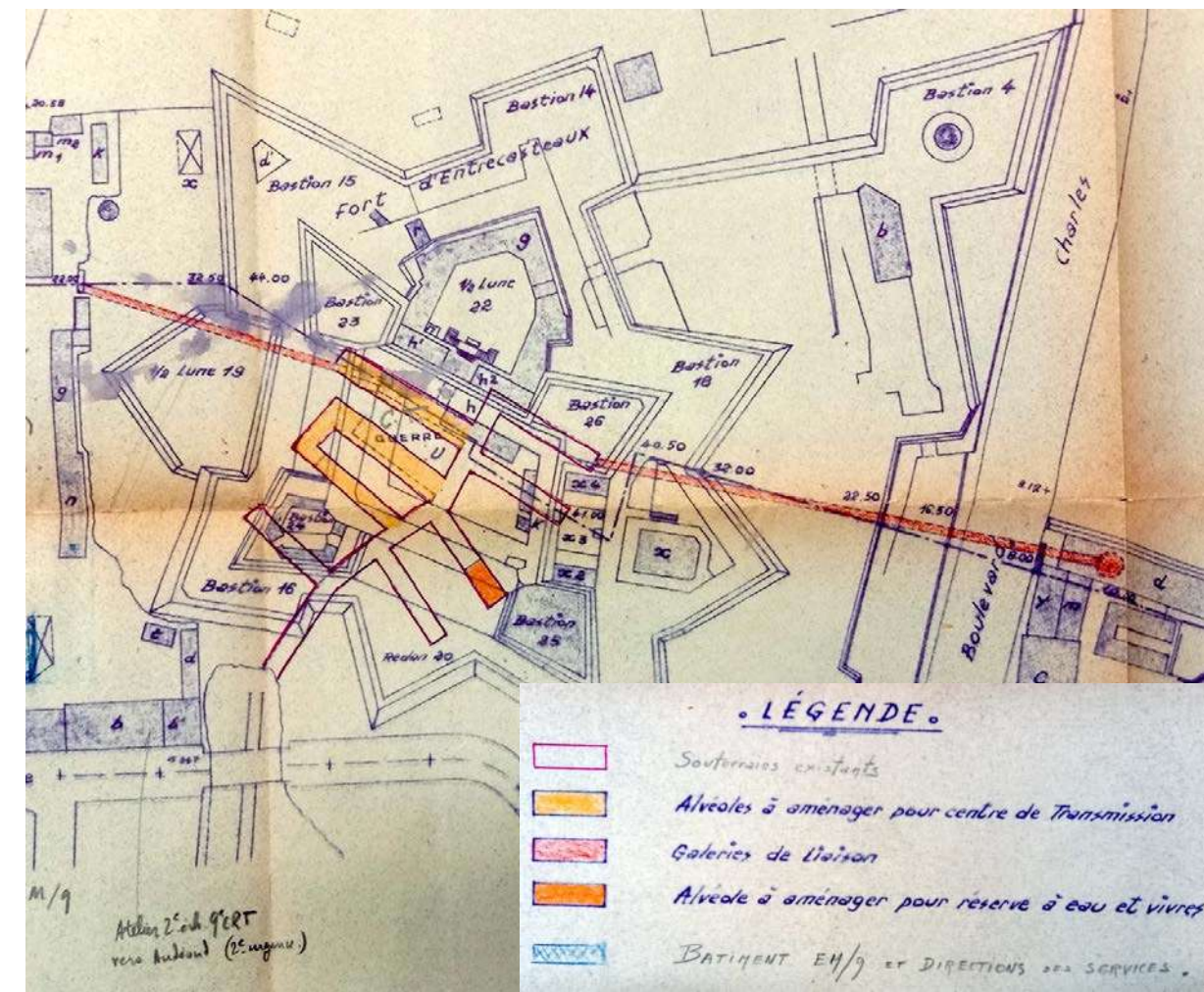
Entre 1964 et 1967, la construction du tunnel sous le Vieux-Port et de ses bretelles d'accès entraîne des modifications importantes des abords Est du fort :

Le soubassement rocheux est creusé pour établir un nouveau raccord en tunnel entre la rampe Saint-Maurice et le boulevard Charles Livon.

L'extrémité du mur de soutènement construit en 1863 pour réaliser la rampe d'accès au fort est détruit. Une nouvelle rampe, bordée d'escalier est construite.

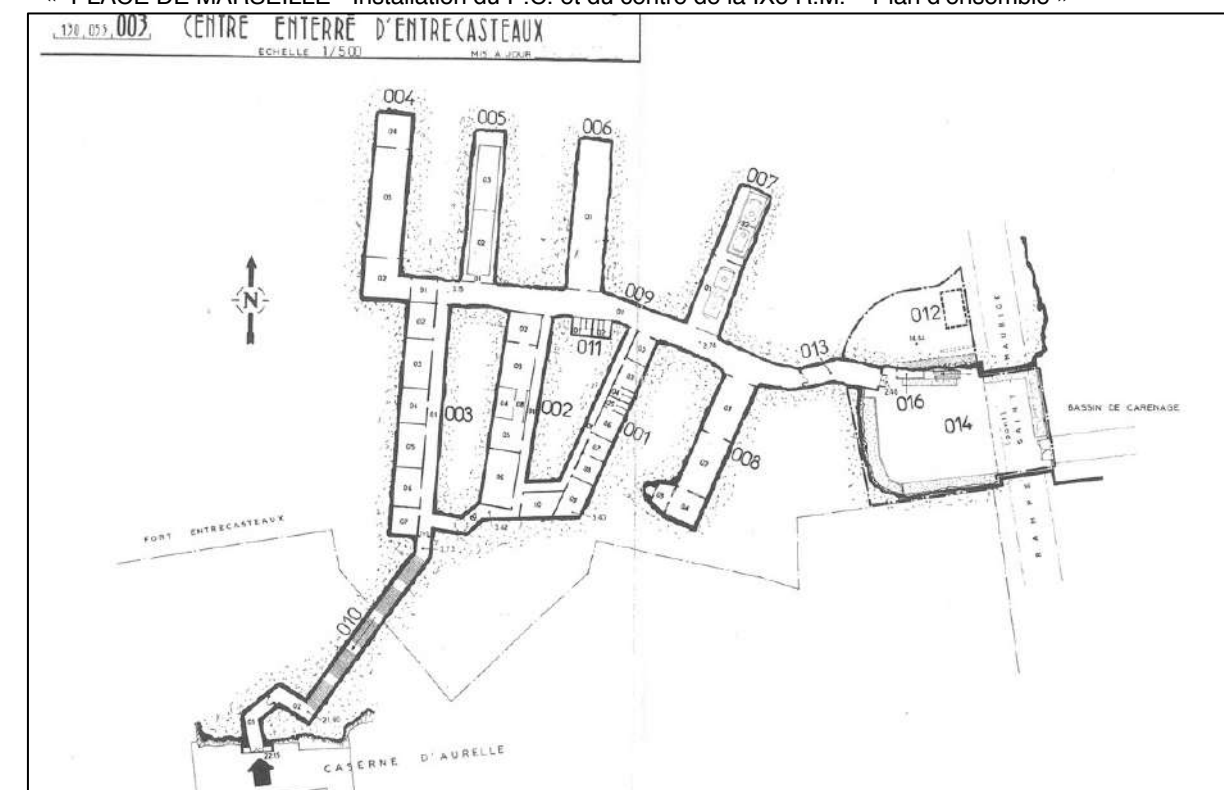
En décembre 1967, le tunnel de la rampe Saint Maurice est inauguré. Sa construction a nécessité un terrassement conséquent du soubassement rocheux sur lequel repose le fort.

A partir de 1968 le fossé de la porte de secours, jusque-là enherbé, va être recouvert de stabilisé d'abord au nord de la porte de secours puis au sud, et servir de terrains de boules réservés à la nouvelle association « Groupe Bouliste Pharo Catalans ». Au sud du pont dormant, le terrain rocheux du fossé est relevé pour devenir plan. Les arches du pont dormant se trouvent alors encaissées de ce côté-là, et sont murées à ce moment-là.

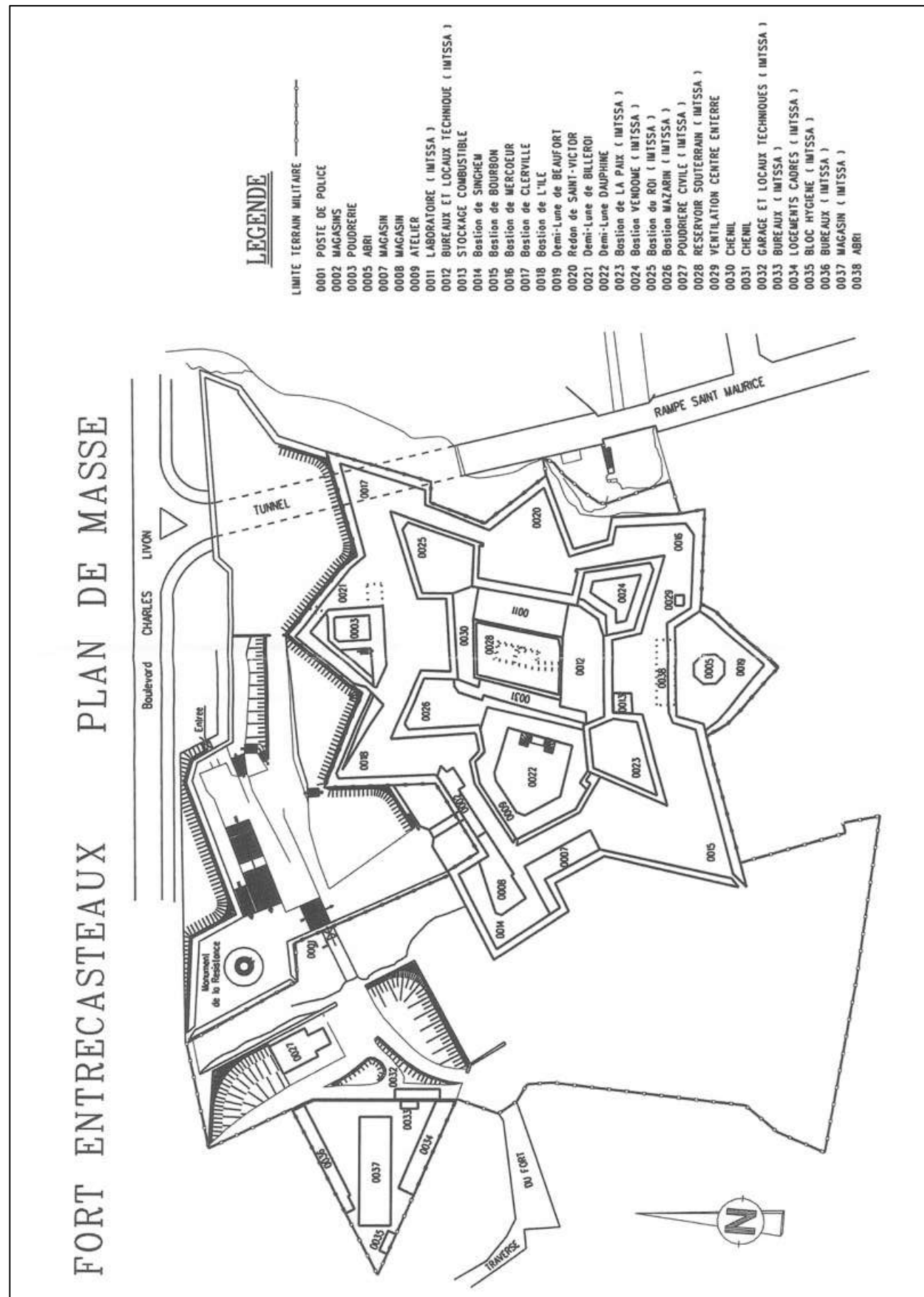


Extrait du plan de 1958 – SHD Vincennes

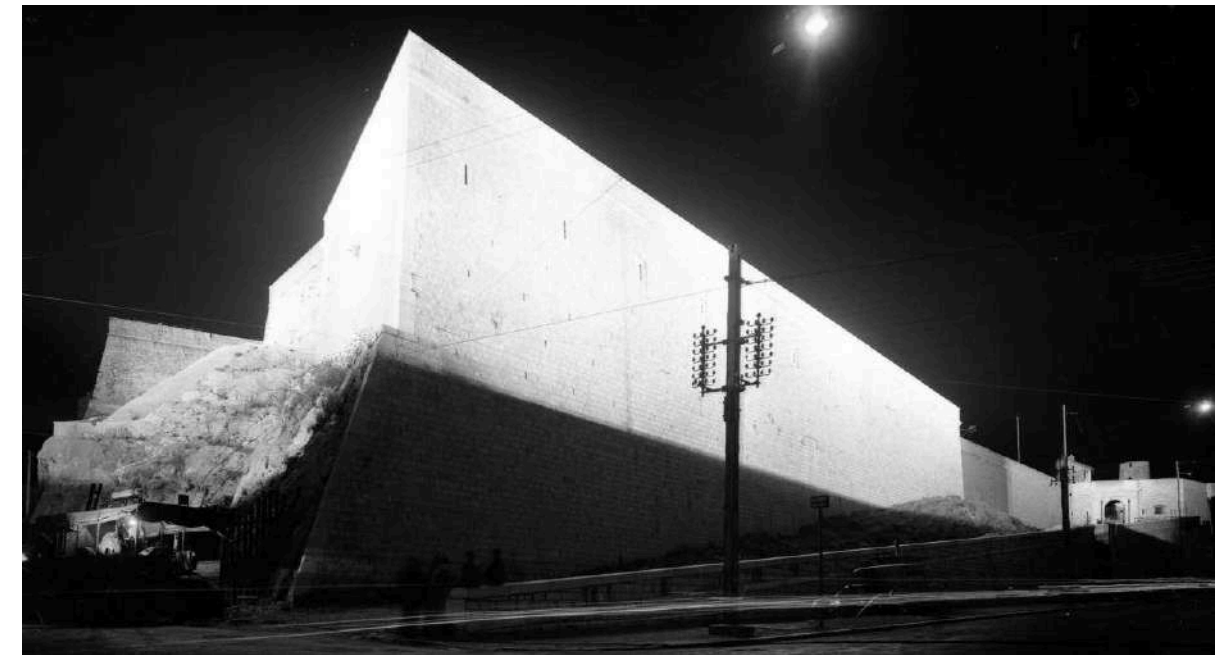
« PLACE DE MARSEILLE - Installation du P.C. et du centre de la IX^e R.M. – Plan d'ensemble »



Plan des galeries souterraines après installation du centre de transmission



Plan de l'Atlas militaire mis à jour après percement du tunnel St Maurice, aménagement du moulin en monument de la résistance et des galeries souterraines en centre de transmission (1978 ?).



La rampe d'accès au fort d'Entrecasteaux depuis le boulevard avant percement du tunnel (photo 1937 site AM)



Photo 2005 - La bretelle d'accès au tunnel sous le Vieux-Port a été réalisée, le tunnel St Maurice a été percé, le mur de soutènement bâti lors de la percée du boulevard a été démoli, le rocher creusé. Une rampe plus raide bordée d'un large escalier donne l'accès au fort d'Entrecasteaux.



Photo 2005 – L'ancien moulin est encore utilisé en monument aux morts. Un grand escalier monumental a été bâti sur les décombres de l'ancienne chapelle.

La totalité de l'ancienne citadelle, haut-fort, bas-fort et glacis, est classée Monument Historique le 14 janvier 1969.

En 1978, Les vétérinaires militaires s'installent dans le fort qui devient un département de l'Institut de Médecine Tropicale du Service de Santé des Armées (IMTSSA).

Des laboratoires sont aménagés dans les casemates Est et Sud du haut fort. Des paillasses sont installées. Les faux plafonds et des parois rapportées permettent de masquer les nombreux réseaux qui ont été rapportés (eau et électricité).

Les chercheurs resteront dans le fort jusqu'à sa cession à la ville, en 2010.

1985-1992 LES BASTIONS DU HAUT-FORT SONT EN PARTIE RESTAURÉS

De 1985 à 1992, les Ministères de la Défense et de la Culture entreprennent conjointement la restauration de la citadelle, sous la direction de M. Dufoix architecte en chef des monuments historiques. Les travaux de restauration effectués sur le fort d'Entrecasteaux visent à entretenir et à consolider les maçonneries, à embellir les lieux mais ne sont plus motivés par des besoins fonctionnels. L'Armée va peu à peu se désengager du fort.

Les travaux sont lancés en 1985 avec la démolition du grand mur construit devant la courtine Nord du haut fort ainsi que la rénovation du pignon sud de la demi-lune de Beaufort et de son échauguette.

En 1992 la couverture en béton armé rapportée sur le bastion du Roy est démolie, un dallage en pierre de Cassis est posé et une échauguette de style XVII^{ème} construite.

1988-1994 UN MESS DE GARNISON EST AMÉNAGÉ DANS LE FORT GANTEAUME

De 1988 à 1994, le fort Ganteaume est l'objet d'un grand projet visant à y établir le Mess Mixte de Garnison. Il comprend une partie restauration et une partie hôtellerie.

Une campagne de reconnaissance archéologique est effectuée avant les travaux qui aboutit à :

- la reconnaissance d'une occupation du site remontant à l'époque hellénistique.
- la découverte d'une nécropole datant de la période antique tardive.
- la découverte des vestiges de la chapelle Saint-Nicolas, remontant à la période médiévale.

Les bâtiments rapportés sur le fort Ganteaume sont démolis.

Le ministère de la culture se charge de la rénovation de la totalité des façades intérieures et des toits terrasses menée en parallèle avec la réalisation de l'hôtellerie.

L'ensemble restauration est livré en novembre 1990, avec une surélévation entièrement vitrée. La partie hôtellerie est terminée fin 1994.

1996-2017 REPRISE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU FORT D'ENTRECASTEAUX

Fin 1997, la mise en valeur du fort par l'éclairage des remparts est faite en partenariat avec la ville de Marseille dans l'optique des "2600 ans" de Marseille.

A partir de 1996, sous l'impulsion du Général Gouverneur Militaire de Marseille, l'entretien des deux forts se fait sous forme de chantier de formation puis de chantier de jeune.

En 1999, les chasseurs alpins entreprennent le désherbage de l'ensemble des remparts, en utilisant des techniques de rappel.

En 2003, la ville de Marseille devient propriétaire des glacis situés au nord de la première ceinture du fort d'Entrecasteaux. Elle en entreprend l'aménagement paysager pour créer un jardin public qui sera ouvert de 2004 à 2014.

A partir de 2003, le chantier d'insertion Acta Vista spécialisé en restauration de bâtiments à valeur patrimoniale occupe le site et commence la restauration du fort d'Entrecasteaux, sous la houlette de Gilles Bouillon, Architecte des Bâtiments de France. La restauration des façades et du toit de la poudrière est menée de 2003 à 2004, puis celle des remparts Nord de la 2^{ème} ceinture à partir de 2005.

EN DECEMBRE 2010, LA VILLE DEVIENT PROPRIÉTAIRE DE L'ENSEMBLE DU FORT D'ENTRECASTEAUX

Les militaires quittent le site définitivement en 2012. Ils démontent l'antenne implantée sur la pointe de Beringhen mais laissent les laboratoires des salles du haut fort en état, ainsi que le matériel du centre de transmission présent dans les souterrains accessible depuis le bassin du carénage. Le tout est obsolète et dégradé.

La ville reconduit Acta-Vista pour les travaux en cours. Parallèlement, elle entreprend en 2019 la restauration des remparts du bastion d'Anfreville qui dominent le mur de soutènement du boulevard Charles Livon.

Le moulin perd sa fonction de monument aux morts.

En 2017, la ville lance un appel à projet pour la reconversion et la valorisation de l'édifice, basé sur un pré-programme. La proposition présentée par le groupe SOS a été retenue, il constitue l'association « La Citadelle de Marseille », pour mener à bien ce projet. Acta Vista est maintenue dans le site.

Les remparts nord du haut-fort sont restaurés en 2018. En 2020 commencent la restauration de l'entrée ouest.

Le 8 décembre 2021, un bail emphytéotique de 40 ans entre la municipalité de Marseille et le groupe SOS Culture est signé au profit de l'association « La Citadelle de Marseille », avec comme objectif la restauration du fort et son ouverture progressive au public.

SYNTHESE GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DU FORT

(voir présentation détaillée chapitre I-3 sur planches A0)



1660-1664

Construction de la citadelle

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-48



Révolution Française - 1791
Démolition des remparts tournés vers la ville

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-49



1824-1834

Campagne de restauration de la citadelle

Démolition en amont des travaux des casemates et bâtis du haut fort

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-50



1830-1844

Campagne de restauration de la citadelle

Reconstruction des casemates dans le haut-fort

Restauration et rehaussement des remparts

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-51



1860-1864

Ouverture du boulevard de l'Empereur

La citadelle est séparées en deux forts qui seront dénommés Entrecasteaux et Ganteaume.

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

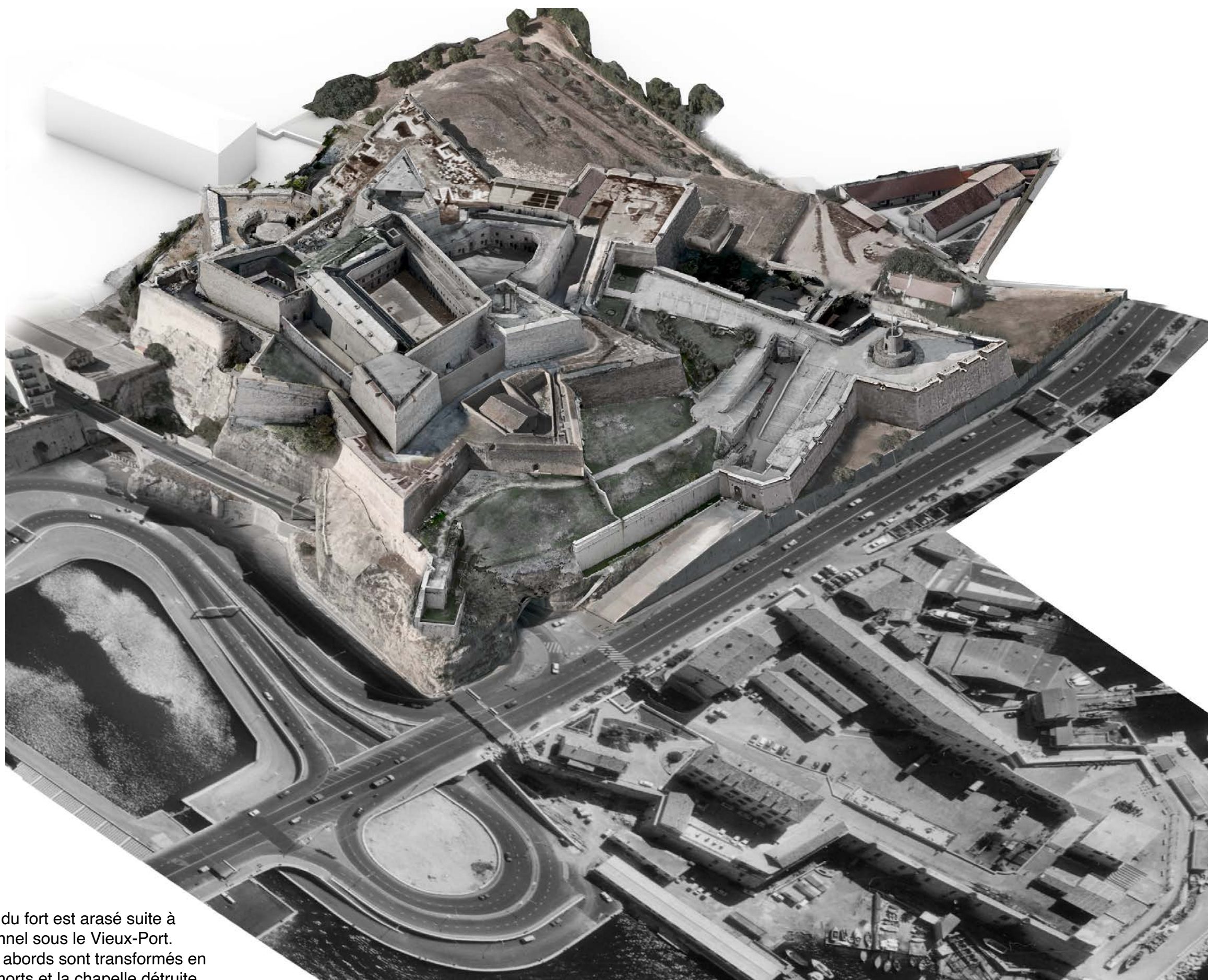
DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-52



1968

Le soutènement du fort est arasé suite à l'ouverture du tunnel sous le Vieux-Port. Le moulin et ses abords sont transformés en monument aux morts et la chapelle détruite.

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

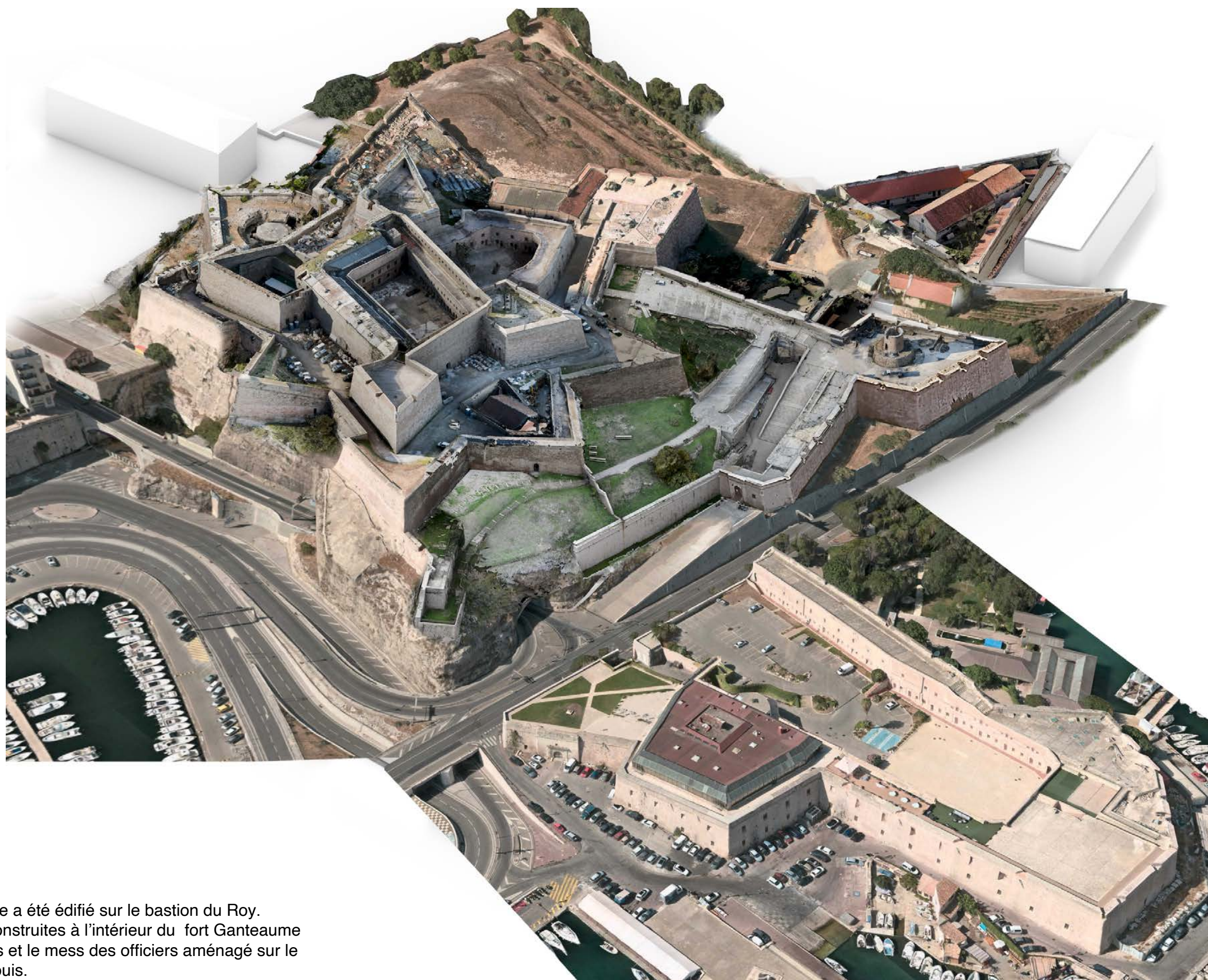
DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-53



2022

Une échauguette a été édifîé sur le bastion du Roy.
Les casernes construites à l'intérieur du fort Ganteaume
ont été démolies et le mess des officiers aménagé sur le
bastion Saint-Louis.

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-54

SOURCES DOCUMENTAIRES

RECHERCHE D'ARCHIVES

Services du Génie Militaire Marseille, Toulon

Service Historique de la Défense (SHD), archives de l'Armée de Terre, Fort de Vincennes

Séries 1VH-1086 à 1VH-1091, 1 VJ- 21, 1VK-187, 1VK-281, 1VK-554

DRAC et UDAP

Archives Départementales des Bouches-du-Rhône

Archives Municipales de Marseille / BMVR

Musée d'histoire de Marseille

Site « Gallica » de la Bibliothèque Nationale de France

Sites « Marius », « Image du Patrimoine »

Association « Vauban »

BIBLIOGRAPHIE

BILLIoud (Joseph) - La citadelle de Marseille (Fort Saint-Nicolas). Origines et construction. Revue *Marseille*, 30, 1956, p. 3-12.

Billioud 1957 : BILLIoud (Joseph) - La citadelle de Marseille (Fort Saint-Nicolas). II. La garnison et ses privilèges. Revue *Marseille*, 31, 1957, p. 3-16.

« Les Fortifications à Marseille » Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille Edisud

« Trames et paysage urbain , de Gyptis au roi René » *Edisud centre Camille-Jullian collection études Massaliètes* 7

« Le Vieux Port de Marseille », Régis Bertrand, *éditions Jeanne Laffitte*

« Histoire de Marseille en 13 évènements », sous la direction de Philippe Joutard, *éditions Jeanne Laffitte*

« Histoire d'une ville, Marseille », *sous la direction de Régis Bertrand , CRDP Ville de Marseille*

« Marseille au temps du Roi Soleil , la ville, les galères l'arsenal » André Zysberg, *Editions Jeanne Laffitte*.

« Place Fortes Bastions du pouvoir », *Nicolas Fauchère, collection patrimoine vivant, édition rempart. 2011*

« Le château d'If et les forts de Marseille », *Nicolas Fauchère, éditions du patrimoine, centre des Monuments Nationaux. 2006*

« Un patrimoine protégé, Sites et monuments historiques, Les forts de Marseille sont-ils du patrimoine ? » *Nicolas Fauchère PR art et archéo du MA, AMU/LA3M Revue Marseille*

« Illustrations du Vieux Marseille », Arnaud Ramière de Fortanier, *Aubanel 1978 (site BNF)*

« Fort d'Entrecasteaux – Etude historique et technique de pollution pyrotechnique » *Tomy Henrion, 2021, Ministère des Armées, SID, Esid de Lyon.*

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-56

ANNEXE I

Extraits des notes et mémoires du Génie Militaire
Service Historique de la Défense du Fort de Vincennes
Archives de l'Armée de Terre

Séries 1VH-1086 à 1VH-1091, 1 VJ- 21, 1VK-187, 1VK-281, 1VK-554

Les notes des architectes sont indiquées en rouge

Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-57

LISTES DES DOCUMENTS REPRODUITS

• Marseille 1789 Fortifications - Direction Du Dauphiné et de Provence.....	p.60			1833 Direction de Toulon - Génie - Place de Marseille et dépendances	p.83
Mémoire abrégé de l'état actuel des fortifications des places du département de Marseille et des bâtiments qui en dépendent, suivant la visite qui en a été faite le 1 ^{er} septembre 1789				Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1833 apostillé de l'état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1833	
• 1790 - Mémoire abrégé de l'état actuel des fortifications de la place du département de Marseille et des bâtiments qui en dépendent suivant la visite qui en a été faite le 20 avril 1790.....	p.61			1834 Direction de Toulon Génie - Place de Marseille et dépendances.....	p.84
• 30 Fructidor An 3 (16 Septembre 1795) . Inspecteur général des fortifications.	p.62			Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1834 apostillé de l'état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1834	
Extraits du compte rendu des visites des forts de Marseille et des cotes adjacentes.				Rapport fait au ministre le 29 janvier 1935	p.84
• 15 Frimaire an 9 (6 décembre 1800)	p.62			Ministère de la guerre - bureau du Génie - section du matériel	
« Mémoire raisonné sur l'état actuel des fortifications, bâtiments militaires et cotes dépendantes de Marseille d' après la visite qui en a été faite pendant les dernières décades de fructidor an 8.				1835 Direction de Toulon- Génie - Place de Marseille et dépendances.....	p.85
• 1801 Mémoire détaillé sur les travaux ordonnés pendant l'an 9 ou l'on désigne ceux qui n'ont été ni achevés ni commencé pendant la dite année et que l'on reproduit dans les projets de l'an 10.....	p.63			Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1835 apostillé de l'état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1835	
• Marseille le 14 juillet 1814 Le Chef de bataillon du Génie en chef, Vu par le Major du Génie, Directeur des fortifications - Mémoire sommaire sur la place de Marseille et dépendances et de la dépense à faire pour la restauration et la mise en état de ses fortifications.	p.64			Projet pour 1836 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille	p.86
1822 PLAN DE REPERAGE DES NUMEROS DES BASTIONS ET DEMI-LUNES	p.66			Apostilles du directeur des fortifications	
Projet extraordinaire pour 1824 Corps Royal du Génie-Direction de Toulon-Place de Marseille et dépendances	p.67			26 septembre 1836 Ministère de la guerre - Direction générale du personnel - Bureau du Génie	p.88
Apostilles du Directeur des fortifications sur les différents articles de l'état estimatif du projet de restauration du fort Saint-Nicolas à Marseille proposé pour 1824.				Section du matériel - Marseille.....	
Projet de 1826	p.69			Minute de la lettre écrite par le Ministre à M. le Directeur des fortifications	
Mémoire raisonné sur les perfectionnements par fronts, et les ouvrages nouveaux à exécuter dans la place de Marseille et dépendances pour la porter au point de perfectionnement désirable et suffisant pour le rôle qu'elle doit jouer dans la défense générale du royaume				31 octobre 1836 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances.....	p.88
Octobre 1829 Direction de Toulon -Génie - Place de Marseille et dépendances.....	p.70			Mémoire des ouvrages exécutés aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1836 apostillé de l'état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1836	
Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1829. Apostilles de l'état dans lesquels ils se trouvent le 31 octobre 1829				1837 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances	p.89
Projet pour 1830 Génie - Fortifications et bâtiments militaires- Direction de Toulon- Place de Marseille....	p.71			Mémoire des ouvrages exécutés aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendances pendant l'année 1837 apostillé de l'état dans lequel ils se trouvent le 30 septembre 1837.	
Apostilles du directeur des fortifications sur les articles de l'état estimatif des ouvrages à faire, en 1830 , aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance.				1838 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances.....	p.89
1830 Direction de Toulon - Génie -Fortifications et bâtiments militaires.....	p.72			Mémoire des ouvrages exécutés aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendances pendant l'année 1838 apostillé de l'état dans lequel ils se trouvent le 31 octobre 1838	
Mémoire sur la place de Marseille faisant connaître l'état dans lequel se trouve ses fortifications et ses bâtiments militaires et les travaux que l'on y a exécutés en 1830.				1839 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances.....	p.90
1830 Direction de Toulon- Place de Marseille et dépendances.....	p.74			Compte rendu des travaux exécutés dans la place de Marseille et dépendances pendant l'exercice 1839.	
Seconde partie du Mémoire sur la place de Marseille et dépendances, faisant connaître l'état dans lequel se trouvent les différents ouvrages de Fortification, et chacun des bâtiments militaires de la place et les travaux que l'on y a exécuté pendant l'Exercice 1830. (a)				1840 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances.....	p.90
1831 Direction de Toulon- Génie - Fortifications et bâtiments militaires.....	p.76			Compte-rendu des travaux exécutés dans la place de Marseille et dépendances pendant l'exercice 1840.	
Mémoire sur la place de Marseille faisant connaître l'état dans lequel se trouve ses fortifications et ses bâtiments militaires et les travaux que l'on y a exécutés en 1831.				1841 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances	p.91
1832 Extrait des registres du comité des fortifications - Ministère de la guerre -Comité des fortifications.....	p.79			Apostilles du directeur des fortifications. Projets pour 1841	
Direction de toulon - Marseille et dépendances - Travaux projetés pour 1832				1841 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances.....	p.92
1832 Direction de Toulon Génie - Place de Marseille et dépendances	p.81			Compte-rendu des travaux exécutés dans la place de Marseille et dépendances pendant l'exercice 1841	
Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1832 apostillé de l'état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1832				1842 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances.....	p.92
Séance du 23 juillet 1833 - Extrait des registres du comité des fortifications	p.82			Apostilles du directeur des fortifications. Projets pour 1842	
Ministère de la guerre - Marseille- Fort Saint Nicolas - Revirement et supplément de fonds				1842 - Direction de Toulon - Génie - place de Marseille.....	p.93

1846 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances.....	p.96	1866 <i>Courrier de la</i> Mairie de Marseille – 1 ^{ère} division – Secrétariat Général	p.112
Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance. Projets pour 1846		annexe n°7 aux projets pour 1867-1968 – Fortifications art.3a	
1852 Etat des projets à présenter République Française. Direction de Toulon - place de Marseille		1869 Direction de Marseille Bâtiments militaires art.2 - Génie - place de Marseille	p.113
Génie - Inspection générale de 1852.....	p.97	Projets pour 1869 et 1870 - Compléter l'organisation de l'infirmerie réglementaire du fort St-Nicolas	
Etat sommaire des articles d'ouvrages des fortifications et bâtiments militaires à porter dans les projets pour les deux exercices 1853 et 1854.		1875 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille - Mémoire sur les projets pour 1875.....	p.114
1853 - Direction de Toulon - Génie - place de Marseille.....	p.98	Améliorations aux prisons du fort St-Nicolas	
Mémoire sur les projets pour 1853-1854 - Améliorer la grande rampe d'entrée du fort Saint-Nicolas		1875 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille - Projets pour 1875 - Apostilles du directeur.....	p.115
1854 Etat des projets à présenter - Direction de Toulon - place de Marseille.....	p. 100	Améliorations aux prisons du fort St-Nicolas	
Génie - Inspection générale de 1854			
Etat sommaire des articles d'ouvrages des fortifications et bâtiments militaires à porter dans les projets pour les deux exercices 1855 et 1856.			
1855 Marseille - Avis du comité du 27 avril 1855 - Amélioration de la prison du fort St Nicolas.....	p.101		
Direction de Toulon - Génie - place de Marseille et dépendances Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendances Projets pour 1855-1856			
1856 Direction de Toulon - Génie - place de Marseille. Projet supplémentaire pour 1856.....	p.103		
Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille			
1860 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille - Inspection générale de 1860.....	p.103		
Etat sommaire des articles d'ouvrages des fortifications et bâtiments militaires à porter dans les projets pour les deux exercices 1861 et 1862.			
1861 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille.....	p.104		
Apostille du Directeur, projets pour 1861-1862			
1861 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille - Projet spécial.....	p.104		
Etat estimatif de la dépense à faire pour réunir le quai de rive-neuve aux Catalans par un boulevard passant à travers le fort St-Nicolas			
1861 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille	p. 105		
Rapport sur le projet d'un boulevard réunissant le quai de rive-neuve au quartier des Catalans à travers le fort St-Nicolas. 22 mars 1861			
1862 Ministère de la guerre - Génie - Inspection générale de 1862 - Direction de Marseille	p. 107		
Place de Marseille - Etat sommaire des projets pour 1863-1864			
1863 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille - Mémoire sur les projets pour 1863-1864.....	p. 107		
1864 Ministère de la guerre - Génie - Inspection générale de 1864 - Direction de Marseille	p. 108		
Place de Marseille - Etat sommaire des projets pour 1865-1866			
1864 Ministère de la guerre - Génie - Inspection générale de 1864 - Direction de Marseille	p. 109		
Etat sommaire des projets pour 1865-1866 Fortifications / Défense du côté de la terre- du côté de la mer			
1865 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille	p. 110		
Mémoire sur les projets pour 1865-1866 - Apostille du chef du Génie			
1865 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille - projets pour 1865-1866.....	p. 110		
Apostille du Directeur			
1866 Direction de Marseille - Génie - place de Marseille - projets pour 1867-1868.....	p.111		
- Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille			
Rectification des limites des zones des fortifications des forts St-Nicolas et St-Jean			
- Apostilles du Directeur			
- Procès verbal de conférence			
- Avis du directeur sur le procès-verbal			

MARSEILLE 1789

FORTIFICATIONS - DIRECTION DU DAUPHINE ET DE PROVENCE

Mémoire abrégé de l'état actuel des fortifications des places du département de Marseille et des bâtiments qui en dépendent, suivant la visite qui en a été faite le 1^{er} septembre 1789

Savoir

Citadelle de Marseille

Cottés au plan 1.2.3.8.19.20.21.22.23.24.25 et 26 - Portes et Barrières de toute la Citadelle en assez bon état.

Bas Fort

9. queue d'hironde. il y a des réparations à faire aux parapets
10. et 11. Bastion de Ste Anne et de St Louis. en bon état, ainsi que la courtine intermédiaire.
13. Bastion d'Infreville ; en bon état de même que les courtines adjacentes.

Ouvrages extérieurs

- La contrescarpe du Bastion cotté 13 en bon état ; le glacis de ce bastion, et celui qui règne jusqu'à la fausse braye. En assez bon état.
7. fausse braye. il y a des dégradations. On les rétablira insensiblement en demandant un fond annuel de 500 porté en projets pour 1790.
36. escalier pour communiquer du fossé au bastion cotté 13. en très mauvais état.
Le mur crénelé par le saillant du bastion cotté 10. en bon état.
Les murs d'appui enjoignant jusqu'à la fausse braye . en état.

Donjon

Enceinte inférieure

14. et 18. Bastions de Singhen et de l'Isle. Il y a des dégradations au parapets de ce front.
15. et 16. Pointe de Beringhen, et bastions de Mercœur et de Clairville. en assez bon état ainsi que leurs courtines.
Y. Demilune de Villeroy. en assez bon état.
Z. Demilune de st Victor. en assez bon état.
& Demilune de Beaufort. en assez bon état.

Ouvrages extérieurs

32. Mur de terrassement sur le saillant du bastion cotté 16. En bon état.
35. Mur de terrassement sur le saillant du bastion cotté 146. En bon état.

Enceinte supérieure

- R. S. T. V. Bastions de la Paix, Mazarin, du Roy ; de Vendômes. en bon état de même que les courtines.
X. Demilune Dauphine. il y a des réparations à faire au terreplein.

Bâtiments

Bas Fort

- A. Logement du commandant. en bon état.
B. Logement du commandant. en bon état.
C. Cantine, en bon état.
D. Corps de casernes à réparer. porté au Projet pour 1790.
E. Il y a des réparations à faire. proposé pour 1790.
F.G.H.I. Diverses réparations à faire sont comprises au projet général de 1774.
A.E. Chapelle. en bon état.
AF. AG. Corps de garde. en assez bon état.
AH. AI. Corps de garde. en état.
AN. Moulin à vent. En bon état, et entretenu en paix par l'état major.
AT. Latrines, en assez bon état.
AZ. Il y a des réparations urgentes à faire pour ce bâtiment. Elles sont proposées pour 1790.
4.5¹.5² Lavoir, puits, et fontaine, en assez bon état. On demande seulement un fond annuel de 500. Pour rétablir successivement en plomb les conduites en plomb de la fontaine cotté 31. Compris au projet pour 1790.
29. Corps de garde. en assez bon état.

Donjon

- M. En bon état.
N.O. Il y a des réparations à faire.
P.Q. Corps de casernes. Des réparations urgentes sont programmées pour 1790.

- R. Les n° 1.2.3.7.8. de ce Bastion sont en mauvais état.
T. Il y a des réparations à faire aux n°1.3.4.5.6. de ce Bastion.
V. Le n° 8. de ce Bastion. en état.
X. Y. Il y a des réparations indispensables à faire aux logements de ces demilunes ; proposé pour 1790.
&. Le n°3. de cette demilune est en assez bon état à la plateforme près . à réparer les casemates cottées 34.
AC. En assez bon état
AD. En bon état
AK. Corps de garde. en bon état.
AL. Corps de garde. en assez bon état.
AP. AR. Latrines, dans un état médiocre.
AS. Latrines, en bon état.
AX. En bon état.
AY. Corps de garde. en mauvais état.
AU. Corps de garde. en très mauvais état.
AV. AW. Citerne. en état.



Plan de 1818 pour localisation des ouvrages

MARSEILLE 1790

Mémoire abrégé de l'état actuel des fortifications de la place du département de Marseille et des bâtiments qui en dépendant suivant la visite qui en a été faite le 20 avril 1790

Cottées relativement au plan : 1.2.8.19.20.21.25.26

Portes et barrière en assez bon état.

Porte d'entrée de citadelle démolie jusqu'à l'imposte, les ventaoux enlevés et détruits ; les revêtements et parapets au-dessus ainsi que la voûte du passage entièrement démolie.

Porte de communication du Donjon à la demi lune de Villeroy

23. et 24.

Porte de la demi-lune de Villeroy idem

Bas-fort

9. Queue d'hironde. il y a des réparations à faire aux parapets

10. Bastion de St Anne, une partie des parapets ont été dégradés.

11. Bastion de St Louis, une partie des parapets démolis, le reste dégradé. Les gargouilles de ces deux bastions presque toutes détruites.

13. Bastion d'Infreville. en bon état de même que les courtines adjacentes.

Ouvrages extérieurs

La contrescarpe du bastion côté 13. en bon état. le glacis de ce bastion et celui qui règne jusqu'à la fausse braye, en assez bon état.

Donjon

Enceinte inférieure

14. et 18. Bastion de Singhen. et de l'Isle. Partie des parapets de la courtine dégradés. ceux du bastion 14. démolis en grande partie. La face droite du bastion 18. presque entièrement détruite.

15. Pointe de Beringhen, intacte.

16.17. Bastion de Mercœur et de Clairville, démolis presque entièrement

Y. Demi lune de Villeroy entièrement détruite.

Z. Demi lune de Saint-Victor totalement rasée

&. Demi lune de Beaufort. Elle a souffert quelques dégradations peu importantes.

Ouvrages extérieurs

32. Mur de terrassement sur le saillant du Bastion côté 16. en bon état

35. Mur de terrassement sur le saillant du Bastion 14. en bon état

Enceinte supérieure

R.S.TV N

Bastion de la paix, Masarin, du Roy et de Vendome : le bastion R intacte ? Les parapets, partie de revêtement et les plateformes des deux bastions E et V démolis et les voûtes percées en plusieurs endroits. Le bastion T presque entièrement détruit, de même que la Courtine du front ST et RV

X. Demi lune Dauphine. Partie des parapets détruits et le reste dégradés.

Bâtiments bas-fort

A. Logement du commandant en bon état

B. Logement du major en bon état

C. Cantine, en assez bon état

D. Corps de caserne, idem

E. Logemens. La boiserie des croisées de la caserne dans le souterrain très dégradée, ainsi que les armoires, et presque toutes les planches à pain et autres, enlevées.

F. En assez bon état

G. Corps de garde., la voûte et partie du mur démolis

H. Escalier de la herse, considérablement dégradé.

I. En assez bon état

AE Chapelle, en bon état

AF-AG Corps de garde, en assez bon état

AH-AI Corps de garde, en état

AN Moulin à vent en bin état. Entretenu en paix ; par l'état major.

AT Latrines en assez bon état

AZ En bon état

4.5¹. 5². Lavoir, suite et fontaine en assez bon état.

Donjon

M L'étage du Logement sous la plateforme détruit ; le reste un peu dégradé

NO Les couvertures et souches de cheminées dégradées en partie

P Les souches des cheminées détruites en partie

Q L'étage sous plateforme entièrement démolie

R Les n° 1. 2. 3. 7. Et 8. De ce bastion sont en mauvais état

S.Y.T.V. Considérablement dégradés et encombré

X. En assez bon état.

Y. Entièrement démolie

&. En assez bon état

AK Corps de garde en bon état

AL Corps de garde en assez bon état

AP.AQ Latrines en ruine

AX En bon état

AY.AU Corps de garde en ruine

AV.AW Citerne en bon état

a La plupart de ces escaliers en ruine

27 Citerne en état.

30 FRUCTIDOR AN 3 (16 Septembre 1795)
INSPECTEUR GENERAL DES FORTIFICATIONS.

Extraits du compte rendu des visites des forts de Marseille et des cotes adjacentes.

L'entrée du port est défendu par les batteries basses qui ont été conservées à la citadelle St Nicolas d'une part et au fort St Jean d'autre part.

Il eut été adapté que les batteries supérieures n'eussent pas été endommagées. Quel que soit le parti qu'on prenne relativement à ces forts, Il sera indispensable de rétablir les batteries hautes pour en imposer avec certitude à un ennemi entreprenant.

J'ai examiné l'intérieur de la citadelle, les casernes du bas-fort et bâtiments dépendants de l'état major sont en bon état. Je ne peux pas en dire autant du donjon dont il ne reste que des vestiges, on a tous volé les plombs des cheneaux des citernes sont inutiles dans la position actuelle des forts.

15 FRIMAIRE AN 9 (6 décembre 1800)

Mémoire raisonne sur l'état actuel des fortifications, batiments militaires et cotes dépendantes de Marseille d'après la visite qui en a été faite pendant les dernières décades de fructidor an 8.

Savoir Citadelle Nicolas

Portes et barrières

Celles côtiées 1, 2, 8, 19, 20, 21, 25, 26, sont dans le plus mauvais état.

La porte (3) d'entrée au fort, son revêtement et parapet, la voûte du passage ont été entièrement démolis ainsi que la porte de communication du donjon à la demi lune Y et celles (23 et 24) de la même demi lune.

Bas fort

Les parapets de la queue (g) d'hyronde demandent les plus grandes réparations

Ceux des bastions (10 et 11) sont ou fort dégradés ou démolis ; les gargouilles en sont presque toutes détruites.

Le seul bastion (13) est en état passable ainsi que les courtines adjacentes.

Ouvrages extérieurs du bas fort

Ils sont en assez bon état, excepté la fausse braie (7) pour laquelle la pénurie des fonds empêche de proposer les réparations assez considérables.

L'escalier (36) pour communiquer du fossé au glacis du bastion (13) est en fort mauvais état.

Les murs crénelés sur les saillants du bastion (10) et celui d'appui jusqu'à la fausse baie (7) en mauvais état, vu la mer qui les ruine.

Donjon

Enceinte inférieure

Une grande partie des parapets des bastions côté (14 et 18) est fortement dégradée ou démolie ; la face droite du bastion (18) est presque entièrement détruite.

Les bastions (16 et 17) , les demi lunes (Y et Z). ont été entièrement démolis , la demi-lune (25) a souffert quelques dégradations peu importantes.

La pointe (15) est intacte ; les logements intérieurs y sont en fort mauvais état.

Enceinte supérieure

Une partie des revêtements, tous les parapets, et les plates formes des bastions S et V ont été démolis, les voûtes en ont été percées en plusieurs endroits le bastion (R)est en état.

Celui (T) a été presque entièrement détruit ainsi que les courtines des fronts (ST et TU).

Une partie des parapets de la demi lune X a été démolie et le reste fort dégradé.

M = DL Dauphine – R = bastion de la Paix (23) - V= bastion Vendomes (24)- T =bastion du Roy (25) – S = bastion Mazarin (26)

Logemens et Bâtiments du Bas Fort

Logement (A) dit du commandant, en bon état. Celui (B) dit du major en bon état, mais il y a des grandes réparations à faire au 2^e. étage et au rez de chaussée. l'ancienne cantine C destinée pour casernement en passable état.

Le grand corps côté D des casernes a été réparé en l'an 5 et se trouve en bon état.

Les croisées et les pavés des casemates côtiées (E) doivent être mise incessamment en état : mais pour les rendre habitables pendant l'hiver, il faut empêcher que les longues pluies n'en pénètrent la plus grande partie des Voûtes et plate formes : c'est ce que la disette des fonds n'a pas permis en l'an 7 et 8, et ce qu'on a proposé en partie pour l'an 9.

L'ancienne chapelle (AE) et la boucherie (AEZ) qui servent actuellement de casernes sont en passable etat.

Corps de garde (F) et magasin sous plateforme, idem.

Le corps de garde (29) de la fausse braie.....idem

L'escalier (H) de la herse est fort dégradé .

Les corps de garde (AG, AF), sont hors de service ainsi que le moulin à vent.

Les latrines du grand corps de casernes, en bon état.

Le pavillon (32) des officiers exige des réparations de nouveau projetées pour l'an 9.

Logemens et Bâtiments du Donjon

Les logements côtés (L, M, Q) sont entièrement dévastés ou dégradés ; ceux (N, O, P) quoique réparés en grande partie l'an 6 ne sont presque plus habitables à cause des dévastations.

Les chambres et magasins sous plate forme des quatre bastions du donjon sont considérablement dégradés et encombrés. La plupart des planchers de tous ces batiments, sont pénétrés par les pluys, sont dévastés - tombent en ruine ; une partie des fers des galeries, et les plombs des couvertures ont été enlevés, de façon que la grande citerne (27) ne reçoit plus d'eau.

Quoique d'assez grandes réparations ayent été faites aux logemens de la demi lune X, les plate formes pénétrés par les pluies les rendent peu habitables en hiver.

Les logements de la demi lune (Y) entièreset démolis, ceux de la demi lune &. En fort médiocre état. Les souterrain et la citerne sous la pointe (15) en mauvais état.

Les logemens (AD). dont les prisons font parties, en passable état.

Le corps de garde (AK), en mauvais état.

Celui (AX).....idem

Enfin tous les batiments du donjon sont en si mauvais état que les seules réparations absolument nécessaires absorberaient au moins toutes celles aussi urgentes dans les divers forts ; c'est pourquoi elles ne sont pas proposées pour l'an 9, à cause de la disette des fonds.

Le grand magasin à poudre côté AO, en dehors du fort, et son corps de garde ont été portés en projet pour l'an 9. le 1^{er}. Pour la plus grande partie des couvertures à remanier ; l'autre extrêmement dévasté, pour des réparations fort urgente en tout.

... s'en suit la description de l'état de tous les bâtiments militaires de Marseille

Marseille, 15 frimaire an 9. De la République Française une et indivisible

Le Sous Directeur par intérim des fortifications Boyer, ancien chef de Bataillon

Vu le Directeur des fortifications F.Soubier (?) L'adjoit au général de 1^{ère} classe Fuigerin (?) »

1801

Mémoire détaillé sur les travaux ordonnés pendant l'an 9 ou l'on désigne ceux qui n'ont été ni achevés ni commencés pendant ladite année et que l'on reproduit dans les projets de l'an 10.

Fortifications

Arti. 2 Réparation à la couverture du grand magasin à poudre cotté A0 près du fort St Nicolas

Près des deux tiers de cette couverture ont été remaniés. Cet ouvrage est terminé.

Fort St Nicolas

Fortifications

Arti. 1er Pour réparation à des parties de plate formes sur les casemates du bas-fort cottées E

On a rejointé une partie de la plate-forme, le reste de la dépense a été faite aux casemates-casernes, où l'on a mis et réparé, des volets, des croisées, des planches à pain, des lits qui sont en cloisons de briques. On reviendra sur cet article dans les projets de l'an 10

Arti. 2 Pour l'entretien annuel de la conduite de la fontaine cottées 31

On a réparé en plusieurs endroits cette conduite, on ne portera rien pour les entretiens courans dans l'état estimatif de l'an 10, parce que on y projette de la refaire à neuf.

Bâtiments militaires

Arti3 Pour réparations aux bâtiments et casernes et art 4 Pour l'entretien annuel des prisons militaires

Plusieurs parties des couvertures, plusieurs souches de cheminées, ont été réparés. On a posé plusieurs planches à pain et du canevas à des chassis de croisées. On a posé quelques portes neuves et réparé des ferremens.

Des réparations ont été faites aux cachots et aux prisons. Néanmoins les bâtiments militaires de ce fort sont loin d'être en bon état., la dépense pour les y mettre sera comprise dans l'état estimatif de l'an 10. »

1814

Mémoire sommaire sur la place de Marseille et dépendances et de la dépense à faire pour la restauration et la mise en état de ses fortifications.

§ 1 Description sommaire de la place et de ses dépendances

Marseille, entourée autrefois de murailles solides et bien construites est maintenant une ville ouverte, dont les fortifications immédiates se bornent aux forts de St. Nicolas, de St. Jean et de Notre Dame de la Garde...

Fort St Nicolas

Le fort ou Citadelle St. Nicolas construit en 1660 par les ordres de Louis XIV est formé d'un fort quadrangulaire bastionné, nommé le donjon, ayant sur le front où se trouve la porte d'entrée, une espèce de Demi-Lune à flancs joignant les épaules des bastions. Cette première enceinte est enveloppée d'une seconde composée de trois fronts bastionnés avec demi-lunes attenantes et de deux autres fronts à redents irréguliers entourant la demi-lune qui couvre la porte d'entrée. Cette seconde enveloppe n'a ni fossé ni chemin couvert.

La partie basse de la citadelle nommée le bas-fort est composée d'une espèce de queue d'hyronde enveloppée d'une fausse braye ou batterie basse, liée au donjon, du côté de la ville, par un petit front bastionné dans la courtine duquel se trouve la porte d'entrée, et une longue branche ; et du côté de la campagne par un bastion et deux courtines. Dans celle de gauche se trouve la porte de sortie. Cette porte est couverte d'un espèce de réduit formé de murs non terrassés dont l'intérieur est occupé par un magasin à poudre. Il n'y a de fossé dans le bas-fort que devant le bastion 13 et la courtine joignant le donjon de ce côté, et la longue branche qui y aboutit du côté de la ville.

Les souterrains commodes et aussi les casernes en grande partie voutées et sous plateforme étaient adossées au revêtement du donjon et des demi-lunes de son enveloppe.

Le délire révolutionnaire a détruit la plus grande partie de ces abris et de toute la défense de la Citadelle du côté de la ville.

Le donjon rendu accessible par ces démolitions, les vols ont achevé la dévastation des bâtiments qu'il renfermait. On a brisé les toitures, renversé les planchers pour en avoir les bois, emporté les portes et fenêtres, les ferrements ; Tout enfin jusqu'aux pierres et même aux moëllons a tenté la cupidité des dévastateurs. La faiblesse ordinaire de la garnison n'a pas permis de s'opposer à ces dilapidations et lorsque le nombre de troupes à loger devenait plus considérable, on était obligé d'en placer au donjon. Les réparations qu'on a dû faire aux parties les moins délabrées ont été bientôt en pure perte pour le gouvernement, parce que la diminution des troupes, ayant forcé de retirer les postes qui pouvaient veiller à la conservation de l'établissement, les voleurs y ont trouvé de nouveau de quoi exercer leur rapacité. Il ne reste de logeable dans le donjon que les casernes de la demi-lune côtée X (voyez le plan de l'Atlas), les prisons militaires côtées AC et AD, et le corps de garde de la porte d'entrée, qui exigeraient néanmoins quelques réparations.

Les logements ont été mieux conservés. Dans le bas-fort où il y a eu toujours quelques troupes : Ils consistent en casernes voutées sous plateformes pour environ 500 hommes. ; un pavillon d'officiers pouvant en loger 28. Le tout en assez bon état ; Deux fours très dégradés pouvant fournir 2800 rations par jour ; cinq corps de garde dont deux inoccupés sont hors de service ; des prisons pour 72 hommes sans compter celles du donjon qui en peuvent contenir 100. Les portes et fenêtres de ces dernières sont en très mauvais état ; Deux magasins à poudre, le premier côté 28 pouvant contenir 119,500 kilogrammes de poudre a sa toiture très dégradée ; le second côté A0 est en très bon état et peut contenir 265,500 kilogrammes ; trois magasins pour la fortification sous plateforme, quatre pour l'Artillerie. Le tout ayant besoin de quelques réparations.

Les bâtiments qui règnent autour de l'enceinte sont tous voûtés sous plateformes. Ces voûtes auraient besoin d'être rejointoyées ; elles sont loin d'avoir l'épaisseur convenable pour être à l'épreuve. Il en est de même de celles du donjon, à l'exception des bâtiments sous les courtines des fronts RS et VT dont les voûtes paraissent assez solides, mais il y aurait beaucoup de réparations à faire ainsi qu'à tous les autres bâtiments du donjon.

Il n'y a que deux souterrains au donjon, celui côté AB et celui sous la demi-lune côté & qui soient à l'épreuve. Leurs voûtes sont en assez bon état, mais les fermetures manquent totalement.

Au bas-fort, les souterrains sous les bastions 10 et 11 sont les seuls à l'épreuve. Ils ont besoin de quelques réparations en pavés et rejointoyement.

Il y avait une fort belle citerne au donjon. Elle paraît être encore en assez bon état ; mais l'eau n'y venant pas (les toitures qui l'alimentaient étant en grande partie détruite. On ne peut être certain si l'eau, s'y élevant à une certaine hauteur, elle ne perdrait pas. Il existe aussi deux fours qui pourraient, étant réparés, cuire 2400 rations en 24 heures. Le bas-fort a un puits dont l'eau est un peu saumâtre et une fontaine alimentée par les eaux de la ville ; la conduite en est tellement dégradée que l'eau manque très souvent. Elle aurait besoin d'être refaite au moins en grande partie. Le fort St Nicolas n'a aucun dispositif de mine, et le sol sur lequel il est bâti, qui est presque partout d'un rocher dur, ne permet guère d'y employer ce moyen de défense ; il n'est point susceptible non plus d'être protégé par des inondations.

Il existe quelques brèches aux revêtements de la fausse braye et les contrejettées qui les garantissent aurait besoin d'être rechargée dans quelques parties.

§ 2 Description raisonnée des réparations et des améliorations à faire aux fortifications

Fort St Nicolas

La description que j'ai faite du fort St Nicolas indique assez qu'il y a beaucoup à faire pour remettre ce fort en état de remplir sa destination. Outre l'importance dont il est à la défense de Marseille. Ce fort ainsi que celui de St Jean, peut être appelé à jouer un autre rôle dont un pays où les têtes s'exaltent avec une grande facilité, et où il serait possible que, prenant une fausse route, on ne se portât au mal avec la même ardeur qu'on a montré pour le bien dans cette circonstance mémorable.

Ce fort en cas d'émeute populaire pourrait offrir un asile aux fonctionnaires du gouvernement, et une retraite aux troupes répandues dans la ville, au cas où elles seraient forcées d'en venir à cette extrémité.

Il serait donc très convenable pour mettre ce fort en état de remplir cet objet essentiel, de rétablir les deux fronts du donjon et celui du bas-fort du côté de la ville, qui furent en partie démolis en 1790 et de faire dans les autres parties les réparations qu'elles exigent, telles que :

1°. Le rechargement des jettées qui garantissent la fausse braye, et la fermeture de quelques brèches qui existent à son revêtement.

2° Le rejointoyement des plateformes, formant terreplein, et couvrant les bâtiments adossés à l'enceinte du bas fort et partie de celle du donjon.

3°. La reconstruction du pont-levis et dormant de la porte de secours côté 25 au fort St Nicolas.

4° Quelques réparations aux revêtements des ouvrages, aux escaliers, rampes et souterrains &.

5° la reconstruction de la conduite qui porte l'eau à la fontaine du fort. : elle est dans un tel état de dégradation que le service en est très souvent interrompu, qu'elle exige des réparations fréquentes et coûteuses, et excite des réclamations continuelles de la part des habitants dont les maisons l'avoisinent, attendu que l'eau qui s'en échappe inonde presque constamment leurs caves.

Il est plus difficile de rendre le fort St Nicolas capable d'une résistance proportionnée à son importance dans le cadre d'une attaque en règle.

Ce fort dominé sur presque tout son pourtour, par des hauteurs qui en sont peu éloignées et bâti sur un local si resserré, qu'il n'a pas été possible d'environner l'enceinte d'un chemin couvert, ni même d'un fossé dans plusieurs parties ; de sorte que dans presque tout son développement, elle est vue de la base jusqu'au sommet de ses revêtements, et ses parapets, entièrement en maçonnerie seraient en prise aux premières batteries de l'ennemi et bientôt rasée. Le peu de capacité des ouvrages est encore un grand obstacle à une bonne défense. Il est à peu près impossible de remédier à ces vices inhérents à la position, et ils sont encore augmentés par la facilité que l'ennemi, débarqué sur la plage de Montredon, trouverait à arriver à couvert sur les hauteurs qui avoisinent le donjon. Occuper ces hauteurs ne serait qu'un palliatif bien peu efficace puisqu'elles sont elles-mêmes dominées par d'autres élévations et ainsi de suite jusqu'au point culminant occupé par le petit fort de Notre Dame de la Garde.

Un autre défaut essentiel de cette citadelle, est, ainsi que presque toutes les petites places bâties à la même époque, elle manque de souterrains voûtés à l'épreuve, en quantité suffisante, et elle offre si peu d'emplacement pour y suppléer par des blindages, qu'eût-on pour les exécuter, le temps nécessaire et la quantité de bois considérable que ce moyen exige, on ne saurait où les construire. On trouverait à peine dans l'intérieur des ouvrages de quoi placer les poudres et les autres munitions de guerre et de bouche indispensables à une bonne défense. Les seuls magasins à poudre qui existent sont hors de l'enceinte, enveloppés d'une simple muraille assez faible. A cet inconvénient, se joint encore celui d'être exposés aux vues des attaques dirigées sur le front qui y paraît le plus exposé. Il faudrait donc évacuer ces magasins à l'approche d'un siège et cette opération joindrait bien des dangers à beaucoup de difficultés.

Il fut proposé en 1774 de couvrir le principal de ces deux magasins qui a été construit à cette époque, par un front de grande dimension avec demi-lune, occupant une hauteur en avant. On ne trouve pas dans les papiers de la place, des dessins complets de ce projet, mais autant qu'on peut en juger par quelques fragments de plans et l'inspection du terrain, ce front quoique utile sous bien des rapports avait encore l'inconvénient d'être dominé d'assez près par la hauteur d'Endoume. Il eut néanmoins ajouté assez à la force de la place de ce côté pour décider l'ennemi à choisir un autre front d'attaque ; avantage essentiel puisque par celui-là il pourrait non seulement battre le donjon et le bas-fort de la citadelle en même temps, mais encore le fort St Jean et une partie de l'intérieur du port et de la ville.

Il est probable qu'alors l'ennemi eut porté ses vues sur le front sud du donjon, du côté de l'église St Victor, mais cette attaque eut exigé qu'il se fut rendu maître d'abord du fort de Notre Dame de la Garde, qui, occupant le point culminant de ces hauteurs, générerait infiniment des attaques, et il était surtout convenablement fortifié, et l'on y avait exécuté le projet qu'on avait proposé à la même époque et dont je parlerai à son article.

§ 3 Evaluation sommaire de la dépense à faire pour mettre en état la place de Marseille et ses dépendances

Maîtrise d'ouvrage	Architecte du Patrimoine Mandataire	Architecte du Patrimoine Associé	Objet de l'étude	Date	Page
La CITADELLE de MARSEILLE 1, boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine 71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE Tél.04.91.71.34.73	MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE 7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36 Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet	DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE	DECEMBRE 2022	I- 64

Fort saint-Nicolas

Articles d'ouvrage	Degrés d'urgence			Observations
	1er	2è	3è	
1 Enceinte de la place Art. 1- pour rétablir les deux fronts du donjon du fort St Nicolas qui ont été démolis au commencement de la révolution ; rétablir les parapets du bastion 10 et 11 et la branche droite de la queue d'hyronde du bas-fort ; reconstruire la voûte de la porte d'entrée Ouvrage estimée180.000 f	90 000	90 000		On porte en première urgence la réparation de la première enceinte du donjon, celle du parapet du bas-fort et la reconstruction de la voûte de la porte d'entrée dont la destruction interrompt le terreplein et le parapet dans cette partie. La réparation de la 2 ^{ème} enceinte du donjon et des souterrains qui y sont adossés font l'objet de la dépense portée en 2 ^{ème} urgence.
Art 2 pour rejointoyer la plateforme du bas fort et du donjon Art.3. Pour réparer divers parties de revêtements et de parapets qui sont dégradés	4000 4000			
2 Porte de communication Art.4. Pour reconstruire les pont-levis et dormants de la morte de secours côtée 25 dont les bois sont pourris	2000			
Art.5. Pour rétablir la fermeture de la porte de la Marine côté 3. et faire une barrière à l'avancée	1000			
3 Débord de la place Art.6. Pour renforcer les jettées. Qui couvrent la fausse braye côté J et réparer quelques brèches qui existent à ses revêtements Ouvrage estimé... 9000 f	3000	6000		On porte en première urgence la réparation des brèches et portion de jettée en avant. Le fond porté en 2 ^{ème} urgence étant destiné au rechargement général de la jettée.
Art.7. pour rétablir à neuf la conduite de la fontaine du fort St Nicolas. Ouvrage estimé... 30 000 f	10000	20000		On porte en première urgence la partie de cette conduite depuis le cours jusqu'à la rue de Notre Dame de la Garde qui exige de réparations continuellement.
Total pour le fort St Nicolas	114 000	116 000		

Articles d'ouvrage	Degrés d'urgence			Observations
	1er	2è	3è	
Ouvrages extérieur Art. 1 ^{er} - Pour renfermer par un front de fortification le grand magasin à poudre côté A0 et établir la communication de cet ouvrage à la place.			750 000	

Marseille le 14 juillet 1814 , Le Chef de bataillon du Génie en chef, Vu par le Major du Génie, Directeur des fortifications »

§ 4 Evaluation sommaire de la dépense à faire pour terminer les ouvrages entrepris et compléter s'il y a lieu par des ouvrages neufs la dépense de la place

Fort saint-Nicolas

1822 Plan de repérage (avec numéros de bastion et demi-lune)
SHD Vincennes

Ajouté pour une meilleure compréhension des textes



Maîtrise d'ouvrage

La CITADELLE de MARSEILLE
1, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Architecte du Patrimoine Mandataire

Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine
71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE
Tél.04.91.71.34.73

Architecte du Patrimoine Associé

MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE
7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36
Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet

Objet de l'étude

DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX
I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE

Date

DECEMBRE 2022

Page

I-66

Corps Royal du Génie
Direction de Toulon ----- Place de Marseille et Dépendances
Restauration du Fort St Nicolas.

Projet extraordinaire pour 1824

Apostilles du Directeur Des fortifications sur les différents articles de l'état estimatif du projet de restauration du fort Saint-Nicolas à Marseille proposé pour 1824. Montant à237 000 fr

Avant d'examiner les différents articles qui forment l'ensemble du projet de restauration dont il s'agit, le directeur doit émettre de nouveau son opinion sur la convenance de cette entreprise qui ne lui paraît pas dans les intérêts de l'état ; et son opinion à cet égard est fondée principalement sur les raisons suivantes ;

1°. Le fort dont il s'agit est un des plus mauvais ouvrages de fortification qui aient jamais été construit, ses petits bâtiments étrange, ses flancs mal tracés, son enceinte exigüe, son faible relief donnent la disposition la moins favorable à la défense et au logement, elle fait perdre la majeure partie de l'espace habitable du plateau, en fossés, coupures, retirades, traverses, parados, avec lesquels on n'obtient qu'un défilement très précaire en ce qu'il est toujours soumis aux revers et écharpes d'une grande quantité de points circonférents trop élevés pour s'en complètement garantir.

2°. Que ses moyens de résistance étant très faibles, il ne suffira pas pour garantir Marseille du pillage et de l'incendie que l'ennemi pourra tenter avec des forces peu supérieures à la garnison ; quant à la propriété qu'il aura comme tout autre ouvrage de fortification d'empêcher l'ennemi de jouir du port, elle n'est assurée que pour un temps très court puisqu'à raison de ses faibles ressources défensives il peut être réduit en peu de jours.

3°. Le peu de logement qu'il offre est incommode et ne suffira jamais pour mettre en sûreté des objets précieux qu'il convient de soustraire à l'ennemi, les caisses, les archives de l'Etat et de la ville ; les logements qu'il est indispensable d'avoir pour les états-majors des autorités locales etc. etc... qu'il faut mettre en sûreté ; les dépôts de munitions arrivant de l'Intérieur etc. etc.

4°. Enfin cette restauration demandée par beaucoup de personnes pour faire disparaître la hideuse balafre que la ville de Marseille a reçu dans la révolution sur la face de ce fort qui termine la vue du plus beau quartier de la ville, ne lui rendra qu'un édifice d'une figure misérable et fort disparate avec les beaux bâtiments qu'il avoisine. Ces raisons me font conclure que la restauration du fort St Nicolas sur ses anciennes bases est l'un des plus mauvais services qu'on puisse rendre à l'Etat ; que pour faire quelque chose d'utile il faut abandonner le tracé actuel qui est excessivement vicieux et adopter celui qui pourra circoncrire le plus avantageusement possible tout le plateau, sans s'asservir à la régularité rigoureuse des formes ni à la sévérité des règles de la fortification ; mais qui remplisse les conditions essentielles de bien éclairer par des feux redoutables de canons et de fusils, tout le terrain d'action d'attaque et en même temps celle du meilleur défilement possible par tous les moyens en usage qui peuvent concilier et la sécurité des défenseurs et l'agrément des formes des masses à élever. On peut employer un polygone qui satisfait à peu près complètement à ces conditions. L'espace est trop petit pour y employer des bastions ; il faut des lignes de courtine les plus grandes possibles, les flanquer par des tours bastionnées bien casematées auxquelles on pourra ajouter des feux de revers et établir les différentes parties dont tout le fort doit se composer de manière à rendre la réduction lente et meurtrière pour l'ennemi en l'obligeant à la mise en brèche successive de tous les retranchements, soit au moyen du canon, soit au moyen du mineur. Enfin il faut sortir de la routine et chercher dans des dispositions nouvelles de quoi produire des moyens de sûreté et de résistance en proportion des besoins de Marseille, et on peut résoudre ce problème sans se jeter dans le gigantesque et sans dépenser au-dessus des ressources ordinaires du budget des fortifications pour avoir terminé dans une période de moins de 10 ans le meilleur ouvrage qu'on puisse faire à Marseille, de manière à le combiner avantageusement à ce point ; car on ne doit pas se faire illusion à cet égard, le fort St Nicolas ne suffit pas, il faut encore d'autres ouvrages dont j'ai donné des aperçus dans une précédente observation. ainsi je n'admets ni l'utilité ni la convenance de la restauration du fort St Nicolas actuel, et je propose d'y substituer un nouveau fort sur de nouvelles bases ne conservant de celui qui existe actuellement que ce qui pourra entrer dans la composition du nouvel édifice ; il en coûtera un peu d'argent de plus, mais ce surcroît de dépenses sera compensé par d'immenses avantages pour l'état. J'ai déjà présenté cette idée à laquelle je tiens comme la plus utile. Elle n'a pas été goûtée les années précédentes, je pense qu'elle aura le même

sort à présent, et je ne la reproduis que pour l'acquis de ma conscience, C'est pourquoi je passe à l'examen du projet de restauration du donjon actuel, sans de plus longs développements de mes idées que j'ai présentées avec un projet d'ensemble dont les détails n'ont point été achevés, la base générale ayant été repoussée.

Le projet est présenté d'après la demande qui en a été faite par la délibération du Comité du Génie du 8 août dernier, approuvé par le Ministre, se compose

- 1° d'un état estimatif en 10 articles accompagné de cette feuille de dessin ;
- 2°. un mémoire sur le projet de restauration du donjon et de la demi-lune côté 22, du fort St Nicolas par M. Duclos Lieutenant du génie,
- 3° un autre mémoire sous le titre de note sur le défilement du donjon et de la demi-lune cotée 22, par le même,
- 4° un autre mémoire sous le titre d'observations sur le projet de restauration du donjon du fort St Nicolas etc par M le Lieutenant-Colonel du Génie Tournadre accompagné d'une feuille de dessin.

Mr Duclos établit les bases de son projet au moyen de l'abaissement du sol de la cour actuelle au niveau du fond des citernes qui se trouvent sous la cour, et le défilement en conservant les plates formes actuelles des bastions. Ce parti n'est pas adopté pour les courtines par Mr Tournadre qui a été chargé, trop tard à la vérité, de diriger la rédaction de ce projet, ce qu'il n'a pu faire qu'après avoir terminé tout ce qui avait rapport au projet de Toulon dont il était Ingénieur en Chef. Il reproche avec raison plusieurs inconvénients à ce parti, dont les principaux sont là diminution trop considérable du relief des courtines 23,20 4,25, qui livrerait le donjon à une facile escalade, l'augmentation de la dépense avec la diminution de moyens conservateurs. Ces objections me paraissent de nature à engager à ne pas adopter le moyen de défilement de M^r Duclos.

1^{ère} Section

Pour baisser le sol de la cour de la cote 25-60, à celle 31, faire le déblai des vieilles maçonneries à démolir
Demandé par le chef du Génie 27 000 fr *par le Directeur* 15 000 fr

Doit se modifier suivant les idées de Mr Tournadre qui paraissent préférables ; et comme il convient de commencer à déblayer les souterrains actuels, les réparer, démolir les constructions existantes qui ne peuvent pas s'unir aux nouvelles, objets dont les auteurs du projet paraissent n'avoir pas fait compte bien exact.

La 1^{ère} section se composera de ce préliminaire et pourra s'indiquer de la manière suivante :

Pour déblayer les souterrains, démolir les vieilles maçonneries, mettre en ordre et nettoyer tous les matériaux susceptibles d'être remis en œuvre, évacuer les décombres, mettre en réserve les terres propres être réemployés, préparer et établir la base de fondation des nouveaux logements à construire sous les 4 courtines, rétablir les conduites souterraines des eaux de surverse etc . La somme de 15 000 fr

Avec cette somme on pourra faire tous les travaux préparatoires et ceux inférieurs qui ne peuvent s'exécuter qu'avant l'érection des masses

2^e Section

Restauration de la courtine 24- 25 ; construction de ses casemates, parapets, banquettes et pose des portes et fenêtres etc.

Demandé par le chef du Génie la somme de 24 000 fr

Apostille

Il s'agit ici de commencer à établir les bases de tout le système casematé du fort, les plateformes au-dessus les parapets, et d'établir le tout suivant les conditions de la commodité du logement sous les rapports de la salubrité, de la circulation et de celle du meilleur défilement des plateformes.

Examinant d'abord l'établissement fondamental, Mr Duclos divise la courtine 24- 25, en 4 chambres principales qui ont chacune 9 m de long sur 5m70 de large environ, qu'il destiné au logement des troupes probablement. Chacune de ces chambres pourrait contenir 10 lits et en changeant un peu les dispositions des percées environ 12 ; mais il ne resterait qu'un espace de 1m70 entre les 2 rangs de lit, ce qui est fort exigü pour y placer les tables, les bancs et circuler. On indique d'ailleurs aucun accessoire de casernement, tels que cuisines latrines etc. Les escaliers pour communiquer aux parties supérieures sont placés d'une manière incommode et seraient mal éclairés.

Mr Tournadre propose une distribution plus commode ; il a 4 chambres de 6m10 environ et un escalier au milieu de la courtine, qui peut être commode et bien éclairé ; ses accessoires se placent mieux ; je crois ce dispositif bien préférable et je propose de l'adopter.

Les détails de construction dans l'un et l'autre projet présentent quelques défauts qu'il est bon de remarquer pour les corriger.

Maîtrise d'ouvrage	Architecte du Patrimoine Mandataire	Architecte du Patrimoine Associé	Objet de l'étude	Date	Page
La CITADELLE de MARSEILLE 1, boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine 71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE Tél.04.91.71.34.73	MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE 7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36 Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet	DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE	DECEMBRE 2022	I- 67

Les murs de face sur la cour n'ont qu'un demi mètre, épaisseur insuffisante pour résister à l'effet du choc d'une bombe de moyen calibre, Surtout quand ils sont percés de plusieurs bayes. On supposera peut-être, qu' Ils seront couverts, en temps de siège, d'une file continue de blindés de dimension suffisante ; Hé mais je pense qu'ils doivent être assez forts pour résister sans se recours qu'on emploie ordinairement qu'au droit des percées. Les murs de face de l'édifice destiné à être à l'épreuve de la bombe doivent avoir de 0m 80 à 1 m00.

Les culées de 3 m d'épaisseur dans le projet de Mr Tournadre paraissent au moins surabondantes ; on pourrait les diminuer au profit des chambres.

Il y aurait bien quelques détails encore à expliquer mais les rectifications qu'ils pourront exiger se trouveront naturellement dans l'exécution. Le directeur propose d'accorder pour commencer cette section sur les plans de Mr Tournadre la somme de 12 000 fr

3^e Section

Restauration de la courtine 24- 23 ; construction des casemates, chapes, parapets, banquettes etc

Demandé par le chef du Génie la somme de 18 500 fr

Apostille

Le dispositif fondamental présenté par Mr Duclos pour cette courtine, offre 3 chambres de même largeur que celle de la précédente ; et de moindre longueur. Mr Tournadre n'en propose que deux de formes irrégulières, laissant des biais très incommodes ; Il est vrai qu'il les destinait à des logements d'officiers. Je pense qu'on peut trouver une disposition plus commode, Et si j'avais le temps de m'occuper actuellement de refaire ce projet, je proposerai une autre distribution. Je me bornerai à proposer d'adopter en principe la restauration de cette courtine avec une distribution plus régulière et à y consacrer pour l'établissement des bases de fondations, la somme de 10 000 fr.

4^e Section

Restauration de la courtine 23- 26 ; construction des casemates, exhaussement des parapets, etc *Demandé par le chef du Génie* la somme de 21 000 francs

Apostille

Les observations du comité ont engagé Mr Duclos à prendre un parti de défilement qui l'oblige à retrécir cette courtine. Mr Tournadre on prend un autre qui lui permet de lui donner toute la largeur qu'elle doit avoir, il expliqué les avantages qui en résultent, je les ai déjà fait voir et je conclus à proposer d'adopter le dispositif de Mr Tournadre comme préférable sous tous les rapports Je veux plus rapports et à accorder pour commencer cette section une somme de 10 000 fr.

5^e Section

Restauration de la courtine 25- 26 ; construction des casemates, exhaussement des parapets et pose de portes et fenêtres. *Demandé par le chef du Génie* la somme de 15 500 francs

Les observations faites à la section précédente s'appliquent à celle-ci. Je propose d'adopter l'idée de Mr Tournadre et d'y consacrer pour commencer une somme de 10 000 francs.

Les parapets en terre sur les courtines 23,24, 25, me paraissent inconvenans ; 1° Parce que l'épaisseur de 5 m n'est pas suffisante pour résister à l'effet du gros calibre, Surtout dans un endroit où toute réparation où répaississement sera impossible dans l'action de la défense. Un parapet en maçonnerie de briques de 2 m et demi, sera d'un bien meilleur service ; les embrasures ils seront plus sur ; on pourra mieux servir les pièces ; on sera débarrassé de l'inconvénient du déblaiement des terres qui gâtera toujours l'eau des citernes ; on obtiendra plus de facilité pour la défense point je propose en conséquence de rejeter les parapets en terres pour tout le fort.

6^e Section

Restauration du bastion 24, exhaussement des parapets, construction des banquettes; barbettes, escaliers etc.

Demandé par le chef du Génie la somme de. 19500 fr

Apostille

Le défilement de ce bastion étant bien établi, sa restauration est nécessairement invariablement fixée. Son exigüité fait regarder le remblai en terre de son intérieur comme plus nuisible qu'utile.

Il faut rétablir ce terre-plein tel qu'il était anciennement avec un bon massif de maçonnerie en pavé de briques de champs et les pentes nécessaires pour recueillir l'eau afin de l'avoir propre dans les citernes, et le tout sera aussi bien qu'il peut l'être point je propose d'accorder le fonds Activité exaucement départ à p et ceterademandé ? Ci 19 500 fr

7^e Section

Restauration du bastion 23, exhaussement des parapets , construction des banquettes; barbettes, escaliers etc.

Demandé par le chef du Génie la somme de. 11 500 fr

Apostille

Dans le même cas que le précédent, Avec le changement à faire au défilement. Ci ... 11 500 francs

8^e Section

Restauration du bastion 26, exhaussement des parapets, etc.

Demandé par le chef du Génie la somme de 22 000 fr

Apostille

On ne peut guère proposer de perfectionnement pour cet article, que les rectifications de relief que nécessité le nouveau système de défilement.

Je propose d'accorder le fonds demandé à Ci 22 000 fr

9^e Section

Restauration du bastion 25, exhaussement des parapets, etc.

Demandé par le chef du Génie la somme de. 25 000 fr

Apostille

Dans le même cas que le précédent, Ci ...25 000 fr

10^e Section

Construction 2 la citerne et pavé de la cour etc

Demandé par le chef du Génie la somme de 14 000 fr

Apostille

Mon avis pour la citerne ; les pavés se trouveront plus tard. Ci ...

11^e Section

Restauration de la demi-lune 22, construction des casemates sur la face et le flanc gauche, terrassement de la cour de cette demi-lune et rehaussement des parapets de la partie haute etc.

Demandé par le chef du Génie la somme de 39 000 fr

Apostille

La jonction de la demi-lune au bastion change sa propriété, elle n'est plus ouvrage extérieur ; la conservation d'un flanc devient inutile. On pouvait prolonger tout *minant* la face ; le flanquement qui en résulte aurait été tout aussi bon. On pouvait également prolonger la face droite ; on aurait eu de la place intérieure et inférieure de plus.

Le parapet et le terre-plein en terre sont mauvais. Je les pousse par les mêmes raisons que ceux du fort. je pense que si on adopte la liaison de cette demi-lune au corps de place, il faut la faire tout franchement, ceux qui donnera une toute autre figure à l'ensemble. Comment on peut sans inconvénient ajourner cet article à 1825, je propose d'adopter en principe la modification indiquée et de reproduire cette partie du projet. Ci...

Nota. le projet de Mr Duclos est fait avec soin et talent ; il y a mis tout le zèle qu'on en pouvait attendre et si je ne l'adopte pas en totalité je n'en reconnais pas moins le mérite ; mais il m'a paru présenter des inconvénients que les rectifications de Mr Tournadre font disparaître. Il est certain que ce dernier qui a étudié longtemps les différentes parties de ce projet, qui a des connaissances des localités bien plus complètes, doit traiter le programme avec plus de perfection. Il est d'ailleurs plus au fait des moyens d'exécution, des éléments de construction et je pense que ces conceptions sur ce sujet sont ce qu'on peut désirer de mieux avec quelques légères rectifications virgule et qu'il convient de le charger de la discussion des articles à exécuter et d'en suivre l'exécution, si absolument on veut relever le fort St-Nicolas sur ses anciennes bases

Toulon le 5 janvier 1824

le Colonel du Génie, Directeur des Fortifications

PROJET DE 1826

Mémoire raisonné sur les perfectionnements par fronts, et les ouvrages nouveaux à exécuter dans la place de Marseille et dépendances pour la porter au point de perfectionnement désirable et suffisant pour le rôle qu'elle doit jouer dans la défense générale du royaume

Argumentaire sur le rôle que peut jouer la place de Marseille dans une guerre défensive ou offensive

La Citadelle St Nicolas

Description de la citadelle

Depuis sept ans , on propose presque annuellement des projets pour la restauration du front du côté de la ville, et l'amélioration de la citadelle ; ils n'ont jusqu'à présent produit aucun résultat effectif et la détermination prise de n'en affecter que 500 000 f. aux travaux défensifs de la place de Marseille pourrait bien donner la clef des motifs qui les ont successivement fait rejeter.

En effet le premier de ce projet présenté en 1818 dans lequel faute de documents suffisants (plan nivelé par courbes) on s'était à peu près borné à réparer les dégâts et relever les ruines de la citadelle et la remettre en son état primitif montait néanmoins à 445 000 f, le comité du Génie trouvant avec raison ce projet incomplet prescrivit dans sa séance du 4 juin 1919 la levée d'un plan nivelé et la présentation d'un nouveau projet qui devait « conserver aux forts détachés de Marseille tout le degré de force dont ils sont susceptibles, en évitant, dans l'intérêt de la défense du territoire de se livrer sur ce point à des dépenses que réclament d'autre parties de frontière, bien plus exposées. »

Les deux parties de ce programme abrégé étaient difficile à concilier ; la première préservait de présenter ce qu'on croyait le plus propre à donner à la citadelle, tout le degré de force dont elle paraissait susceptible, c'était en effet le but vers lequel on devait tendre. On chercha à l'atteindre dans le projet du 30 décembre 1820, et pour se conformer autant que possible à la seconde condition du problème, on fut très sobre de changement dans le tracé des ouvrages, laissant subsister tout ce qui existait et cherchant seulement à en pallier les défauts ; celui d'escarpes très élevées et vues sur toute leur hauteur, paraissant le plus dangereux on essaya de le couvrir par quelques ouvrages extérieurs. Le premier projet avait été trouvé incomplet, celui-ci dont la dépense totale s'élevait à 1 720 000 f, parut trop considérable.

Le comité prescrivit des réductions, et demanda que le projet général modifié d'après les observations fut représenté en 1822.

Le chef du Génie se conforma de son mieux à cet ordre, et produisit un nouveau projet général le 10 décembre 1822 qui malgré les économies qu'on avait taché d'obtenir, montait encore à 89 000 f, le Comité fit de nouvelles observations et entr'autres celle qui lui était échappée au projet précédent , que quelques un des ouvrages n'avaient été défilé que de points éloignés, seulement de 700 m aux mieux de 1000, il indiqua de nouvelles modifications au projet général et finit par demander que le Chef du génie se bornât à présenter pour 1824 un projet d'exécution pour la restauration du donjon et de la demi-lune 22, afin de pouvoir commencer le travail.

Le Chef du Génie qui avait rédigé le premier projet fut à cet époque envoyé à Toulon et le directeur des fortifications chargea M. le Lieutenant Duclos du projet dont il s'agit. Ce travail qui n'a rapport qu'à la première enceinte du Donjon et à la Demi-lune 22 les éloges du comité, il avait été envoyé avec « Dci » observations du Lieutenant-Colonel soussigné. Elles parurent fondées et le Comité adoptant en principe le plus grande partie des dispositions proposées vota un fond de 6000 f pour commencer la démolition. Le mode économique qui y fut employé permit d'affecter la plus grande partie de cet acompte à des travaux effectifs et d'élever jusqu'à la hauteur des appuis des fenêtres les casemates le long d'une des courtines.

On espérait pouvoir les continuer pendant l'exercice courant mais le manque de fond n'ayant pas permis d'en affecter à ces utiles travaux, ils sont restés dans l'état où ils étaient à la fin de 1824.

On les a reporté de nouveau au projet de 1826, et il est bien à désirer que les motifs dont on les étayés puissent être pris en considération, soit qu'on les envisage sous le rapport de l'amélioration qui en résultera pour la défense, soit qu'on veuille même restreindre leur utilité au supplément indispensable de casernement qu'ils présenteraient, les avantages qu'ils offrent doivent engager son excellence le Ministre de la guerre à en ordonner la continuation. En effet, la garnison de Marseille ayant été fixée par la commission pour l'assiette du casernement, à 4 bataillons ce n'est qu'en rétablissant les logements du Donjon qui offrirait de l'emplacement pour environ 600 hommes, qu'on pourra, en profitant de toutes les ressources que peuvent présenter les forts extérieurs, satisfaire aux besoins de ce genre, à l'avantage de conserver autant que possible la garnison dans les forts . Se réunit encore ici celui de l'économie, car il serait impossible d'établir dans toute autre localité des casernes d'une pareille contenance pour la somme de 140 300 f à laquelle s'élève la partie Bâtiment militaires du projet de restauration du donjon présenté pour 1826.

La totalité de ce projet monte à 252 000 f et ne comprend ainsi qu'on l'a dit plus haut que la première enceinte et la demi-lune côté 22. La seconde enceinte qui a beaucoup plus de développement pourrait être rétablie et améliorée à moindre frais, la dépense à y faire d'après le projet de 1822 dans lequel on avait cherché à mettre le plus d'économie possible, s'élevait pour cette partie à 200 000 f, sans y comprendre à la vérité quelques ouvrages extérieurs qu'il paraît indispensable de construire pour dérober autant que possible les fronts d'attaque aux vues de l'ennemi dès son premier établissement, ouvrages dont la dépense était portée dans le même projet à 140 000 f.

La remise en bon état du bas fort, le rétablissement la porte marine en la faisant précéder d'un pont-levis était encore un objet de 102 000 f. Il est vrai que le comité des fortifications a depuis restreint les améliorations à faire à cette partie de la citadelle à ceux nécessaires pour la mettre à même de résister à un coup de main, ce qui réduirait la dépense pour ce bas fort à environ 50 000 f. en le laissant exposé aux feux plongeans de tous les environs ou à 85 000 f encerclant à pallier ce défaut pour quelques traverses que le manque d'espace et la hauteur qu'elles devraient avoir ne permettraient de faire qu'en maçonnerie.

C'était en grande partie pour remédier autant que possible à cet inconvénient de la position de ce bas fort qu'on avait proposé d'occuper le plateau en avant du grand magasin à poudre , d'où l'on y plonge beaucoup, et de très près, par une lunette qui en interdit ou du moins en retarderait l'occupation par l'ennemi.

Cet ouvrage et ses accessoires pour couvrir le grand magasin à poudre montaient avec l'acquisition du terrain à 214 000 f.

Cette énumération de travaux à faire à la citadelle St Nicolas pour la mettre en bon état de défense, leur fit-on éprouver toute la réduction possible, fait assez connaître que les fonds de 500 000 f auquel S.E. a fixé le maximum de dépense à faire dans cette place serait insuffisants pour ce seul fort et malheureusement ce n'est pas le seul qui réclame des améliorations. Il est dès lors indispensable que son Excellence veuille bien augmenter le fond attribué à cette place vu qu'on renonce à la mètré dans l'état de défense convenable. Dans tous les cas, après avoir ainsi qu'on le propose dans le projet pour 1826, interdit par des travaux provisoires l'accès de la citadelle , ce qu'il y a de plus pressant est de reprendre les travaux de la première enceinte du donjon, tant pour avoir un moindre résistance qui puisse quoique très imparfaitement remplir en partie l'objet de cette citadelle, que pour obtenir aux moindres frais possibles une augmentation de casernement indispensable.

S'ensuit les mémoires concernant les autres forts de Marseille

Marseille, le 25 novembre 1825

Le lieutenant Colonel ingénieur en chef Tournadre aîné

Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1829. Apostilles de l'état dans lesquels ils se trouvent le 31 octobre 1829

Fortifications

Fort St Nicolas

Article premier – Pour changer quelques dalles et rejointoyer celles formant le pavé au-dessus de la voûte du passage de la porte de secours côté 12 (décision du 6 juin 1829).

1100 francs accordés. Dépensé environ 1015 francs

Cet article est bientôt fini

Bâtiments militaires

Fort St Nicolas

Article premier - pour faire au logement du garde du génie du fort Saint-Nicolas (bâtiment A) les réparations indispensables pour le rendre habitable.

600 francs accordés Dépensé environ 640 francs

Cet article est terminé

Article 2 - pour refaire à 9 le plancher du numéro 4 et paver la pièce numéro 2 du logement de Monsieur le lieutenant du Roi (bâtiment B) au fort Saint-Nicolas.

300 francs accordés. Dépensé environ 150 francs

Cet article est achevé

Article 3 - pour achever le rejointoiement de la plateforme qui couvre la caserne côté D au fort Saint-Nicolas.

300 francs accordés dépensé environ 150 francs

On y travaille

Article 4 - pour faire les réparations les plus indispensables au pavillon des officiers côté Llle aux forts Saint-Nicolas.

400 francs accordés Dépensé environ. section a 20 francs. section b 310 francs

On travaille à la section a, la section B est terminée

Article 5 - pour continuer la construction des casemates côté Q commencer le long de la courtine 24-25 de la première enceinte du donjon

12 000 francs accordés Dépensé environ 10000 francs

Les cintres sont terminés, le plancher le sera bientôt et on a commencé les voûtes de briques. On comprend pour cette dépense les matériaux apportés à pied d'œuvre.

**GENIE
FORTIFICATIONS ET BATIMENTS MILITAIRES
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES
PROJET POUR 1830**

Apostilles du directeur des fortifications sur les articles de l'état estimatif des ouvrages à faire, en 1830 , aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance.

Fortifications

Article premier. Pour relever le front 16-17 de la seconde du donjon du fort Saint-Nicolas conformément au dessin 6e à 2 et 3 20 800 f

Apostille

Le comité dans son avis du 28 mai 1829 pense au lieu de construire des murs de fermeture pour empêcher l'accès du fort, il faut se déterminer à relever l'enceinte intérieure comme elle était autrefois, et on a demandé le projet pour 1830, pour ce front seulement. J'ai toujours partagé l'opinion du comité à cet égard car les murs de fermeture eussent été en pure perte et aurait coûté aussi cher que les travaux proposés ici dans la section a, où l'on se borne à demander les fonds nécessaires pour relever assez les brèches des escarpes pour en faire une fermeture assurée en en déblayant un peu le pied. Les dessins font voir que là maçonnerie se réduit à peu de choses aux angles saillants et d'épaules et les déblais se bornent à quelques mètres cube à enlever du pied des escarpes ; Il est probable même qu'il y aurait quelques économies dans l'exécution.

Ces ouvrages étant indispensables pour fermer le fort du côté de la ville on demande pour 1830 la somme de 2300 francs.

Section b – D'autre part, l'achèvement du rétablissement de ce front serait très utile à la défense cependant nous pensons qu'avant de s'en occuper il faut achever le donjon auquel on travaille à présent on propose donc d'ajourner mais d'approuver le projet en principe ce projet n'est pas réétudié et la poste lui donne des détails suffisants sur le défilement on voit que le rétablissement complet de ce front ne sera pas très coûteux.

Bâtiments militaires

Article 1er - pour faire au bâtiment à côté d au fort Saint-Nicolas les réparations les plus indispensables 2200 francs

Apostille

Ces réparations nous paraissent urgentes et indispensables 2200 francs

Article 2 - pour réparer le bâtiment côté e du fort Saint-Nicolas conformément au dessin 6 - 2200 francs.

Apostille

Section a. ces réparations sont indispensables, ci... 1500€

Section b. idem pour la conservation du bâtiment quoi que le dessous ne soit pas habité, ci.... 700 francs

**GENIE
FORTIFICATIONS ET BATIMENTS MILITAIRES
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES**

Mémoire sur la place de Marseille faisant connaître l'état dans lequel se trouve ses fortifications et ses bâtiments militaires et les travaux que l'on y a exécutés en 1830

**Fort St Nicolas
1 Bas Fort**

Cette partie de la fortification qui commence au saillant du bastion 17 de la 2e enceinte du donjon, se compose d'un front de fortification côté 1 et 2, D'un ouvrage allongé portant le nom de queue d'hironde côté 3 formé de plusieurs redents, D'un bastion côté 4 et d'une courtine qui rattaché au donjon cette partie du fort.

Le Bas Fort est entouré d'une fausse braie jusque vis-à-vis le bastion 4 ou s'élargissant elle devient un fossé avec contrescarpe et glacis imparfait.

Les parapets en maçonnerie des fronts 1 et 2 et de la branche droite de la queue d'hironde faisant face à la ville ont plusieurs fois souffert des démolitions qui ont été exécutées au commencement de la révolution, le destructeur c'était principalement attaché à la porte Marine percée dans la courtine du Front 1 et 2, toute la partie supérieure et la grande voûte arrière sous le terre-plein ont été complètement détruites en sorte que l'on ne peut plus communiquer de la droite à la gauche du Front qu'en faisant un grand détour. Les parapets tournés vers la campagne sont en assez bon état.

des casemates dont une grande partie consacrée au casernement existe sous les terres pleines leurs routes sont couvertes par des pavés et dalles en Pierre de taille dégradée en plusieurs parties, et particulièrement au-dessus des casemate côté E. on porte au projet leur réparation on a exécuté cette année les plus urgentes à celles qui recouvrent les casemates côté D.

les escarpes dans tout le développement du bas fort, sont en général en bon état, quelques parties principalement vers les angles saillants auraient besoin d'être renforcées.

La fausse-braye est en bon état et la jetée qui la garantit du choc des vagues suffisent pour remplir leur objet. Les portes et barrières qui fermaient la fausse braie et l'entrée du port n'existent plus depuis bien longtemps, et seraient en effet assez inutiles pour un fort que les ruines ont rendu accessibles sur plusieurs points ; la fausse braie est ainsi devenue une espèce de voie publique. La grande rampe pavé qui traverse le fort et conduit de la porte Marine côté 6 à celle de secours côté 12 est en bon état.

Cette dernière porte l'est aussi, les pierres du parement extérieur ornées de sculptures sont néanmoins fort dégradées. La voûte qui couvre son passage sous le terre-plein a été réparée cette année dans son dallage tenant lieu de chape ; les pierres de taille qui la formaient s'étant trouvée beaucoup plus mauvaise qu'on avait pu juger avant la démolition ; les fonds ont manqué et l'on a pris le parti de couvrir une portion de cette voûte en pavé de petits cailloux noyés dans un bon mortier de ciment dont une partie a été exécutée avec une chaux hydraulique.

2 Enceinte du donjon

Cette seconde enceinte est formée de 3 bastions côtés 14, 16 et 17 et de 2 autres bastions imparfaits côtés 15 et 18, le premier n'ayant point de flanc droit et le second point de flanc gauche.

Les 5 fronts de cette enceinte sont précédés à l'exception du premier côté 14-15 et du dernier 18-14 chacun d'une demi-enceinte où redant, côté 19-20 et 21, adhérents aux corps de place par les épaules.

Ces ouvrages ne sont précédés d'aucun fossé ni glacis, il existe seulement un petit bourrelet de terrain en avant du Front 14-15, le reste est le terrain naturel soutenu dans quelques parties par des murs.

Les fronts 14-15 et 15-16 tournés vers la campagne ont leur escarpe généralement en bon état ainsi que leur parapet, celui du bastion 14 est néanmoins très dégradé dans sa partie droite.

Les fronts 16-17 et 17-18 tournés vers la ville et le bas fort ont été mis en ruine par le peuple en 1792, le front 17, le plus offensif contre la population a aussi été le plus dégradé, il est maintenant très accessible et permet aux soldats de la garnison de s'échapper du fort pendant la nuit ou d'y introduire des femmes de mauvaise vie, des dévastateurs qui s'attachent à tout ce qui peut avoir quelques valeurs dans ce donjon inhabité pénétrant aussi par là. C'est pour faire cesser cet abus qu'on renouvelle dans le projet pour 1830 la demande plusieurs fois présentée de la fermeture de ce front, soit dans ce but seulement, soit pour sa restauration complète.

La seconde enceinte du donjon est percée de 2 portes, la première côté 28 est précédée d'un pont dormant en bois en bon état ; le pont-levis a été remplacé par une chaussée en terre. Les portes en bois sont encore assez bonnes, mais les ferronneries sont rouillées de manière à en interdire l'usage, on ne les ferme pas.

La porte percée dans la phase droite de la demi-lune 21 liée à l'enceinte n'est qu'un passage sans pont-levis ni fermeture quelconque.

1ere enceinte du donjon

la première enceinte du donjon forme un carré bastionné côté 23, 24, 25 et 26 avec une demi-lune côté 22 adhérente au corps de place sur le front 23-26. Toutes les parties de cette enceinte tournée du côté de la ville c'est à dire depuis le saillant du bastion 24 jusqu'à celui du bastion 26 ont eu leur parapet et même une partie de leurs escarpés démolis, les voûtes du bastion 25 l'ont été entièrement, sauf celle des casemates de flanc qui dans les 4 bastions de l'enceinte sont bien conservées et en bon état celle de l'intérieur des bastions 24 et 26 sont percées de plusieurs trous, leur dallage a entièrement disparu et il faut que la maçonnerie soit bien bonne pour que tout ne soit pas écroulé depuis 37 ans que cet état dure, et bien que les voûtes n'ayant point de chape, celles du bastion 23 sont bien conservées.

On avait fait en 1815 quelques réparations aux escarpes des fronts démolis pour les mettre au moins à l'abri d'une escalade, mais les malfaiteurs y pénètrent encore soit par les embrasures basses qu'on a plusieurs fois masqué inutilement soit par les bossages dont sont ornés les revêtements d'escarpe.

Plusieurs projets ont été présentés pour la restauration et l'amélioration de ce donjon ; ce qui a rapport à la fortification est à peu de choses près arrêté en principe mais renvoyé pour l'exécution après l'achèvement des casemates commencées sur la courtine du Front 24 -26.

Un nouveau projet sur l'ensemble de cette première enceinte du donjon devait d'après l'avis du comité du 28 mai 1829 être présentée pour 1830, Les nombreux détails dont sont occupés dans cette place les 2 officiers qui y sont employés et dont l'un est en outre souvent détourné pour le service de la place d'Aix où il est en chef, avaient engagé celui de Marseille à se charger de la rédaction de ce projet, les dessins en sont fort avancés et ont été soumis à Monsieur le Directeur mais outre que l'avis du comité est arrivé un peu tard cette année, les autres détails du service, une correspondance très active, la discussion longtemps prolongée sur les terrains militaires, les fréquents rapports sur les contentieux, la refonte de l'inventaire des papiers de la place, les travaux extraordinaires du baraquement au lazaret des troupes venant de Moréeetc l'ont tellement occupé, les fonctions de Président du Conseil de guerre dont on le surcharge sans presque aucune relâche, et enfin deux indispositions qui l'ont retenu au lit quelques semaines pendant cet automne l'ont si souvent détourné de son travail, qu'il n'a pu terminer et faire faire les copies de ce projet d'ensemble, retardé encore pour l'obligation où l'on a été de lever en détail et au mètre tout le donjon du fort Saint-Nicolas qu'il avait été que sur une petite échelle et auquel on a reconnu quelques imperfections, en voulant tracer en grand la disposition des casemates autour de la place. Il ne pourra donc être adressé que pour 1831 à moins que son excellence ne prescrive de le présenter par extraordinaire dans le courant de l'année 1830.

Le retard de ce projet qui, au surplus est exprimé presque en entier (la disposition du bastion étant arrêtée en principe), dans les dessins relatifs à l'article 6, bâtiments militaires. de celui ordinaire pour 1830, paraît au chef du génie ne présentait d'autres inconvénients que celui d'être resté cette année au-dessous de la tâche prescrite, dont il s'était imposé une portion, que ces autres obligations et les circonstances ont rendu trop fortes et nous lui ont pas permis d'accomplir, bien qu'il n'ait à se reprocher ni la perte du temps ou la négligence de son devoir ; le montant du projet ordinaire et particulièrement celui de l'achèvement des casemates commençait au donjon qui doivent être terminés avant de s'occuper des autres améliorations, présente, ce nous semble, bien de la xxx relativement au fonds habituellement accordés dans cette place.

**Bâtiments militaires
Fort St Nicolas**

1 Bas Fort

Bâtiment côté A

Ce bâtiment est affecté au logement des gardes du Génie et de l'artillerie, du secrétaire écrivain de la place, du concierge des bâtiments militaires et du maître tailleur du régiment en garnison, deux pièces du rez-de-chaussée inhabitable sont affectées au magasin de l'entrepreneur et 2 autres aux prisons de la Marine et au logement du concierge.

Le bâtiment côté A est généralement en bon état

Bâtiment côté B

Le logement de Monsieur le lieutenant du roi est en bon état.

Bâtiment côté C cantine
en médiocre état

Bâtiment côté D -Caserne et magasins du Génie

Si logements composés de petites pièces fort écrasées, peu aérées et même un peu humide en quelques parties, ont besoin de réparation principalement en pavé et crépissage elles font l'objet d'un article du projet pour 1830.

Bâtiment côté E caserne

ce bâtiment se composé d'un étage souterrain et d'un rez-de-chaussée, la partie la mieux aérée des casemates est occupée par les troupes de la garnison.

du côté de l'Intérieur vers la place et un vaste terrain dont on ne fait aucun usage. Le comité du génie dans la délibération du 28 mai dernier ayant prescrit de rechercher si on ne pouvait pas placer aux forces Nicolas l'approvisionnement des réserves en grains auxquels on avait proposé d'affecter une partie de l'église de l'ancien couvent de sainte-claire où est placée la manutention des vivres. On ajoute que le souterrain dont il s'agit pourrait en y construisant des silos recevoir cette destination et on en présente le projet comme pouvant remplir les vues du comité.

Un autre article du projet relatif à ce bâtiment, a pour objet de réparer les plateformes en dalle de Pierre de taille qui couvrent les voûtes et y laissent pénétrer l'eau.

Corps-de-garde côté F

En assez bon état ; une petite partie séparée du corps-de-garde sert de magasin du Génie ; les bâtiments cortèges et h sont d'anciens corps-de-garde et chambre des « orgues » en ruine.

Souterrain côté I

En médiocre état, sert de magasin à l'entrepreneur.

Bâtiments côté K, K'

Latrines en assez bon état.

Bâtiment côté L - Pavillon d'officiers

Ce pavillon est généralement en assez bon état et n'a besoin que de réparations d'entretien.

Bâtiment M - Magasin d'habillement

en bon état on propose de disposer la partie de ce bâtiment qui n'est pas occupé par le magasin d'habillement de manière à y placer celui d'armement et celui des vieilles « buttetrier » ; les caisses vides ,...etc du régiment et à affecter au casernement la plus grande partie du premier étage ainsi que l'a déterminé le Comité du génie.

Bâtiment côté N

Ancien corps de garde ruiné, pour officier près de la porte de Secours.

Bâtiment côté O

Corps-de-garde sous plateforme près de la porte de secours, en assez bon état, et non occupé.

Bâtiment côté P

Ce petit bâtiment adossé extérieurement à la courtine 1-2 près de la porte d'entrée du fort sert de magasin à l'entrepreneur des fortifications.

Bâtiment côté Q

Logement du maître armurier et forge, en bon état.

Bâtiment côté R, R'

cage d'escalier des casemates côté E, l'escalier côté R aurait besoin de quelques réparations mais elles peuvent encore s'ajourner. Celui de R' est en bon état.

Bâtiment côté S

Petit logement sous plateforme en assez bon état.

Bâtiment côté T

Tour d'un ancien moulin à vent détruit point. La maçonnerie est assez bien conservée sauf l'escalier intérieur qui est ruiné.

Bâtiments V et X - magasins à poudre

Bâtiment côté Y

Corps-de-garde du grand magasin à poudre en mauvais état. On en porte la réparation au projet pour 1830.

Z Z' fontaine et lavoir

En bon état d'entretien

Puits

En bon état : l'eau en est un peu saumâtre

Donjon

Bâtiment côté a

Corps-de-garde de la première porte d'entrée en médiocre état, n'est pas occupé.

Bâtiment côté b

Logement de concierge et prison pour la garnison en assez bon état

Bâtiment côté c

Salle de police en médiocre Etat

Bâtiment côté M sous les terre-pleins de la demi-lune 22

Le premier étage sert au besoin d'infirmerie pour maladie légère et de magasins d'armement, le dallage en mauvais état du terre-plein de la demi-lune rend ce logement peu habitable.

Quelques pièces du rez-de-chaussée en mauvais état aussi, sont occupés par des blanchisseuses.

Les bâtiments de l'intérieur de la première enceinte du donjon sont tout à fait en ruine et inhabitables.

Seconde partie du Mémoire sur la place de Marseille et dépendances, faisant connaître l'état dans lequel se trouvent les différens ouvrages de Fortification, et chacun des bâtimens militaires de la place et les travaux que l'on y a exécuté pendant l'Exercice 1830. (a)

- (a) On pourra se servir pour la lecture de ce mémoire, et pour reconnaître les cotes d'ouvrages qui y sont imbriquées, des plans des forts relatifs à la division en article permanents, adressés à son excellence en 1821 et en 1827.

1er - Etat des Ouvrages de Fortifications et des Bâtimens militaires.

Bas fort

Cette partie de la fortification qui commence au saillant du Bastion 17 de la 2ème enceinte du Donjon, se compose d'un front de fortification coté 1 et 2 d'un ouvrage alongé, portant le nom de queue d'hironde, cotée 3, formé de plusieurs redans, d'un bastion coté 4 et d'une courtine qui rattache au Donjon, cette partie du fort. Le bas fort est entouré d'une fausse-braye jusque en vis-à-vis le bastion 4, où s'élargissant, elle devient un fossé avec contrescarpe et glacis imparfaite.

Les parapets en maçonnerie du front 1 et 2 et de la branche droite de la queue d'hironde faisant face à la ville sont très dégradé et totalement détruits au-dessus de la porte Marine, percée dans la courtine du front 1 et 2, toute la partie supérieure et la grande voûte en arrière sous le terre-plein ont été complètement détruite, en sorte que l'on ne peut plus communiquer de la droite à la gauche du front qu'en faisant un grand détour. Les parapets tournés vers la campagne sont en assez bon état.

Des casemates dont une grande partie est consacrée au casernement, existent sous les terre-pleins. Les voûtes sont couvertes par des pavés de dalles en pierre de taille dégradées en plusieurs parties, et particulièrement au dessus des casemates cotées E, on en a réparé une portion cette année.

Les escarpes dans tout le développement du bas fort, sont en général en bon état, quelques parties, principalement vers les angles saillants, auraient besoin d'être renforcés et quelques pierres remplacées.

La fausse-braye est en bon état, et les jetées qui la garantissent du choc des vagues, suffisent pour remplir leur objet. Les portes et barrières qui fermaient la fausse-braye et l'entrée du fort n'existent plus depuis bien longtemps. La fausse-braye est ainsi devenue un espace de voie publique. La grande rampe pavée qui traverse le fort et conduit de la porte Marine cotée 6 à celle de secours cotée 12 est en bon état.

Cette dernière porte l'est aussi, les pierres du parement extérieur orné de sculptures sont néanmoins fort dégradées.

2e - Enceinte du Donjon

Cette seconde enceinte est formée de trois bastions cotés 14, 16 et 17 et de deux autres bastions imparfaits cotés 15 et 18 le premier n'ayant point de flanc droit, et le second point de flanc gauche.

Les cinq fronts de cette enceinte sont précédés, à l'exception du premier coté 14 et 15 et du dernier 18 et 14 chacun d'une demi-lune ou redan cotés 19, 20 et 21 adhérents au corps de place par les épaules.

Ces ouvrages ne sont précédés d'aucun fossé ni glacis, il existe seulement un petit bourrelet de terrain en avant du front 14 et 15, le reste est le terrain naturel soutenu dans quelques parties par des murs.

Les fronts 14-15 et 15-16 tournés vers la campagne, ont leur escarpe généralement en bon état, ainsi que leur parapet, celui du bastion 14 est néanmoins très-dégradé dans sa partie droite.

Les fronts 16-17 et 17-18 tournés vers la ville et le bas fort ont été mis en ruine en 1792 et 1793. Le front 16-17 le plus offensif contre la population, a aussi été le plus dégradé; il était devenu tout-à-fait accessible, on a déblayé cette année le pied des escarpes et on s'est procuré ainsi un relief de 4 mètres au moins dans tout leur développement. On propose dans le projet pour 1831 d'achever la restauration de ce front important du fort St. Nicolas, considéré comme citadelle.

La seconde enceinte du Donjon est percée de deux portes, la première cotée 28, est précédée d'un pont dormant en bois en bon état; le pont-levie a été remplacé par une chaussée en terre. Les portes en bois sont encore assez bonnes, mais les ferrements sont rouillés de manière à en interdire l'usage, on ne les ferme pas.

La porte percée dans la face droite de la demi-lune 21, liée à l'enceinte, n'est qu'un passage sous pont-levie, ni fermeture quelconque. Cette demi-lune est d'ailleurs en ruine en moins dans les terre-pleins et parapets.

La première enceinte du Donjon forme un carré bastionné coté 23, 24, 25 et 26 avec une demi-lune cotée 22 adhérente au corps de place sur le front 23-26. Toutes les parties de cette enceinte tournée du côté de la ville, c'est-à-dire, depuis le saillant du bastion 24 jusqu'à celui du bastion 26, ont eu leurs parapets et même une partie de leurs escarpes démolis, les voûtes du bastion 25 l'ont été entièrement, sauf celles des casemates de flanc qui, dans les quatre bastions de l'enceinte sont bien conservés et en bon état, celles de l'intérieur des bastions 24 et 26 tout percées de plusieurs trous, leur dallage a entièrement disparu, et il faut que la maçonnerie soit bien bonne pour que tout ne soit écroulé depuis 38 ans que cet état dure, et bien que les voûtes n'ayent point de chapes, celles du bastion 29 sont bien conservées.

On avait fait en 1815 quelques réparations aux escarpes des fronts démolis pour les mettre au moins à l'abri d'une escalade, mais les malfaiteurs y pénètrent encore, soit par les embrasures basses qu'on a plusieurs fois masqué inutilement, soit par les bossages dont sont ornés les revêtements d'escarpe.

Plusieurs projets ont été présentés pour la restauration et l'amélioration de ce Donjon; ce qui a rapport à la fortification est à peu de chose près arrêté en principe, mais renvoyé pour l'exécution après l'achèvement des casemates commencées sur la courtine du front 24-25.

On porte dans le projet pour 1831 la continuation de ces casemates et de la partie de l'escarpe qui leur est continue. On demande aussi à commencer l'exécution des casemates sur la courtine 23-24 et le passage au bastion 24 entre ces deux courtines, c'est probablement plus qu'on ne pourra en exécuter l'année prochaine à raison du peu de fonds qu'on est dans l'usage de consacrer à ces travaux qui présentent le double avantage d'augmenter les ressources insuffisante du casernement, et d'améliorer successivement les défenses de ce principal fort de la place de Marseille.

Bâtimens Militaires

Bas Fort

Bâtiment coté A

Ce bâtiment est affecté au logement des gardes du génie et de l'artillerie, de secrétaire écrivain de la place du Concierge des bâtimens militaires et du maître-tailleur du régiment ou garnison, deux pièces du rez-de-chaussée inhabitables sont affectées au magasin de l'entrepreneur, et deux autres aux prisons de la Marine et au logement du Concierge.

Le bâtiment coté A est généralement en bon état.

Bâtiment coté B

Le logement de M. le Lieutenant-de-Roi est en bon état. Au moyen d'un changement qui s'opère en ce moment dans la disposition de la cuisine de ce logement, M. le Commandant pourra céder deux pièces du rez-de-chaussée où l'on placera les outils et autres effets revenus d'Alger.

Bâtiment coté C - Cantine

En assez bon état pour remplir sa destination.

Bâtiment coté D - Casernes et magasins du génie

Ces logemens composés de petites pièces fort écrasés, peu aérées, et même un peu humides, en quelques parties, ont besoin de réparation principalement en pavé et crépisages. On a réparé le pavé de trois pièces et on continuera ce travail à concurrence des fonds accordés. On demandera de le reprendre l'année prochaine, mais on fera observer dès à présent que le mode de bétonnage prescrit par le Comité du génie, fort bon au doute est aussi beaucoup plus cher qu'un pavé ordinaire en grosses briques, toujours plus uni et plus facile à tenir propre.

Bâtiment coté E - Caserne

Ce bâtiment se compose d'un étage souterrain et d'un rez-de-chaussée, la partie la mieux aérée des casemates est occupée par les troupes de la garnison. Du côté de l'intérieur, vers la place est un vaste souterrain dont on ne fait aucun usage.

On avait proposé dans le projet pour 1830 d'y placer des silos pour l'approvisionnement de réserve en graine. Les dessins relatifs à cette proposition, n'étant pas sans doute assez claire, firent croire qu'on entrerait dans les chambres des soldats pour faire arriver les blés dans les silos, et cet inconvénient qui eut été grave, il est vrai, fit ajourner cette construction qu'on reproduira dans le projet pour 1831.

On proposera aussi la continuation des réparations au dalage des voûtes qui recouvrent ces casemates et qui forment terre-plein de l'ouvrage. On en a fait cette année une partie bien moindre que celle qu'on aurait pu exécuter avec les fonds accordés, si d'une part la maçonnerie au-dessous des dales en pierre de tailles qu'on a dû enlever ne s'était trouvée pourrie, et si de l'autre le pavé en béton que le Comité a prescrit de substituer au pavé de briques épaisses qu'on avait présenté ne revenait plus cher.

Corps-de-garde coté F

En assez bon état; une petite partie séparée du corps de garde sert de magasin du Génie.

Bâtiments cotés G et H

Ancien corps de garde et chambre des orgues en ruine.

Souterrain coté I

En médiocre état, sert de magasin à l'Entrepreneur.

Bâtiments cotés K. K'.

Latrines en assez bon état.

Bâtiment coté L - Pavillon d'officier

Ce pavillon est généralement en assez bon état, et n'a besoin que de réparation d'entretien.

On a cette année repeint les croisées de ce bâtiment et essayé d'un nouveau procédé pour s'y préserver de la fumée qui a assez bien réussi et qui a au moins diminué cette incommodité si gênante.

Bâtiment coté M - Ancienne chapelle

Magasin d'habillement en bon état.

On avait proposé de disposer l'emplacement de l'ancienne sacristie en deux magasins pour l'armement et les Buffeteries et de blanchir et meubler la pièce au-dessus de celui d'habillement pour l'affecter au casernement. Une réduction de 1100f faite sur le montant du projet quand les économies indiquées dans l'apostille des Mr le Directeur, qui a bien voulu les communiquer, n'en admettaient qu'environ 400f a comme on devait s'y attendre empêcher de terminer l'ouvrage, bien qu'on l'ait exécuté avec plus d'économie encore qu'on ne l'avait proposé, et qu'on ait pris d'après l'autorisation du Directeur les frais d'ameublement du magasin d'armement sur les fonds généraux affectés à l'ameublement. Il restera à disposer la pièce du 1er étage, au-dessus du magasin d'habillement de manière à la rendre logeable. On proposera cette amélioration au projet pour 1831.

Bâtiment coté N

Ancien corps de garde démoli pour officier, près la porte de secours.

Bâtiment coté O

Corps-de-garde sous plateforme près la porte de secours, en assez bon état, et non occupé.

Bâtiment coté P

Ce petit bâtiment adossé extérieurement à la courtine 1-2 près la porte d'entrée du fort, sert de magasin à l'Entrepreneur des fortifications.

Bâtiment coté Q

Logement du maître armurier et forge en bon état.

Bâtiment coté R, R'

Cages d'escalier des casemates cotées E, l'escalier coté R aurait besoin de quelques réparations, mais elles peuvent encore s'ajourner. Celui R est en bon état.

Bâtiment coté S

Petit logement sous plateforme en assez bon état.

Bâtiment coté T

Cour d'un ancien moulin à vent détruit, la maçonnerie est assez bien conservée sauf l'escalier intérieur qui est ruiné.

Bâtiment cotés V et X - Magasin à poudre

La question des magasins à poudre de la place de Marseille longtemps débattue, relativement aux craintes qu'inspirait aux habitants, leur trop grand rapprochement de la ville semblait résolue par la lettre ministérielle du 17 Juin 1829. Sinon entièrement d'après les vœux de l'autorité civile au moins de manière à atténuer ses craintes en diminuant beaucoup le dépôt considérable de poudre accumulé dans le grand magasin existant à l'entrée du port qu'il avait été décidé en principe de faire disparaître. En effet au lieu de 250 milliers de poudre qui peuvent y être placés on en conservait plus au fort St. Nicolas qu'au magasin pour 25 milliers, ci..... 25,000

On en affectait au fort D'If 15,000

Et on devait en placer dans un magasin provisionnel à construire au Pharo dans l'emplacement déjà choisi pour établir un magasin de même capacité que celui de l'entrée du port, ci/à 63,500

Total..... 103,500

Cependant la ville qui d'après la décision ministérielle du 17 juin 1829 devait être consultée "pour savoir si vu les termes de la convention conclue avec elle" pour la prestation de la somme de 137,000 f elle n'aurait pas d'observation à faire "sur l'emploi de cette somme pour les travaux de construction des magasins ainsi " Disposée ". Le conseil municipal répondit à la communication qui lui en fut donnée, par une délibération portant en substance que la ville persiste :

1° à demander la translation à vouloir de la grande poudrière dite Tête de More;

2° qu'elle consent à contribuer à la dépense pour 98,300 f montant de la dépense du premier projet;

3° qu'elle demande la réduction à 30,000 K l'approvisionnement nécessaire au service des forts;

4° qu'elle ne peut accorder à la proposition de diviser en trois dépôts les poudres qu'exigerait la défense de la ville pour la quelle il lui paraît suffisant de n'avoir que deux dépôts de poudre pour le service des forts, l'un de 15,000 K au château d'If et l'autre de 15,000 K au lieu où est actuellement le magasin aux artifices (petit magasin à poudre à coté du grand au fort St. Nicolas).

Cette délibération transmise au Ministre fut renvoyée au Comité du génie qui, dans sa séance du 29 X tre (10eme mois ?) 1829 émit l'avis, 1° que le Ministre doit maintenir sa décision du 17 Juin 1829 indiquant la capacité et la répartition des magasins destinées à recevoir l'approvisionnement des forts et batteries du coté de Marseille, réduit par condescendance, sans doute, à la quantité indispensable des poudres nécessaires à leur défense; 2° que la ville doit fournir en entier la somme de 137,000 f (montant du 1er projet et non 98,300 f qui regardait le second) nécessaire pour l'établissement du magasin, dont la construction et la clause expresse sous laquelle son excellence a consenti à la suppression du magasin actuel de Tête de More.

Cette délibération du Comité fut approuvée par le Ministre le 21 Janvier 1830 et adressée à Mr. le Directeur des fortifications, le 28 du même mois pour s'y conformer. Ex : annonçait qu'il informait le même jour, Mr. le Préfet des Bouches-du-Rhône de cette détermination définitive.

On présentera en conséquence dans le projet pour 1831 la construction 1° d'un magasin à poudre dans l'intérieur du fort St. Nicolas pour 25000 Kilogrammes; 2° d'un autre au fort d'If pour 15000 K.

Quant au magasin de construction légère et de 63 500 K, à établir au Pharo qui renouvelle toutes les terreurs de la ville, il semble au soussigné qu'on pourrait encore lui en accorder la suppression, espérant que cette nouvelle concession la déciderait à fournir la poudre nécessaires et qu'elle avait d'abord permis.

En effet ce magasin de construction légère présente deux inconvénients graves, le premier est la plus grande facilité de le voir prendre feu, soit par celui du ciel, dont les paratonnerres peuvent par quelqu'infraction ou autrement ne pas le garantir complètement, soit par quelqu'imprudence, soit surtout, par les coups de l'ennemi qui se verront de la mer, y dirigera des bombes, dont une seule suffira pour le faire sauter.

Le second par lequel on cherchera à parer au premier, au moins en temps de guerre, sera l'obligation d'évacuer ce magasin dès que la paix maritime sera troublée et ce sera toujours une opération pénible dangereuse et pour laquelle des hostilités imprévues et promptes pourraient ne pas laisser le temps nécessaire.

Ne pourrait-on pas éviter ces difficultés et la dépense de la construction de ce magasin, en lui substituant une partie des bâtiments du Donjon du fort d'If, devenue tout-à-fait inutile en temps de paix, puisque les autres bâtiments de ce fort suffissent et au-delà aux divers besoins de la garnison déjà une des tours de ce Donjon, celle cotée D, contient trente-milliers de poudre, celle cotée B également consacrée au service de l'artillerie pourrait en recevoir au besoin une certaine quantité outre les munitions confectionnées et artifices de guerre qu'on y place. Les N° 5, 6 et 7 du rez-de-chaussée, capables de recevoir 33000 K complèteraient l'approvisionnement de poudre en remplacement du magasin du Pharo.

En temps de guerre les magasins du fort d'If pourraient être évacués comme devrait l'être celui du Pharo, et quelqu'imprévue, quelqu'instantanée.

GENIE
FORTIFICATIONS ET BATIMENTS MILITAIRES
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES

Mémoire sur la place de Marseille faisant connaître l'état dans lequel se trouve ses fortifications et ses bâtiments militaires et les travaux que l'on y a exécutés en 1831

Première partie situation et description de la place

Marseille est située sur la côte de Provence dans la Méditerranée entre Toulon et l'embouchure du Rhône. Par sa position géographique et le peu d'importance de sa fortification cette place ne peut jouer qu'un rôle bien secondaire pour la défense du Royaume. Éloigner des communications directes qui pourraient conduire l'ennemi dans l'intérieur après avoir franchi le Var elle ne pourrait lui présenter aucun obstacle dans la marche sur la capitale. Si comme place des guerres Marseille à peu d'importance elle en a beaucoup comme place de commerce et il n'est pas inutile de chercher de la protéger contre l'ennemi en pas d'une guerre maritime dans ce dernier cas les 2 forts qui défendent l'entrée du port ceux des îles de la rade et les batteries de côtes peuvent très bien remplir ce but il convient donc de les conserver et de les améliorer voici la description des principales fortifications qui la protègent

1 Fort St Nicolas

Ce fort construit en 1660 par les ordres De Louis XIV se compose de 2 parties distinctes, le bas fort et le donjon, la première est composée d'un petit front bastionné du côté du port il est sans fossé et la porte d'entrée de ce fort est percée dans la courtine. Ce front le réunit au donjon par la face droite du demi-bastion 1, à l'opposé il est un bastion côté 13 qui se joint au donjon par une courtine dans laquelle est percée une seconde porte donnant sur la campagne du côté de l'Anses du Pharo. Cette porte a un pont-levis et un pont-dormant qui traversent le fossé qui enveloppe le bastion 13 et la courtine. Ce bastion se relie au premier front dont il a été parlé par une espèce de queue d'hyronde suivant à peu près le contour d'un petit cap s'avancant vers l'entrée du port. Une partie de ce fort bas est entourée d'une fausse braie qu'il a réuni au fossé du bastion 13 par une espèce de chemin couvert fort incomplet.

Le donjon est composé de 2 enceintes. La première la plus intérieure est un carré bastionné avec une demi-lune reliée à son escarpé sur le front 23-26 regardant l'anse du Pharo et celle des Catalans. La 2e enceinte qui forme enceinte extérieure sur 3 de ces fronts enveloppe la première par 3 fronts bastionnés à peu près parallèles aux 3 correspondants de la première enceinte. Deux de ces fronts ont en avant de leur courtine des demi-lunes dont les flancs se relie aux angles d'épaule des bastions. La courtine du Front 16-17, du côté de la ville, se brise dans son milieu en un grand redan. le front enveloppant celui de la première enceinte du côté du Faro et des Catalans est composé de 2 demi bastions se reliant au moyen de 2 petites courtines à un 3e bastion côté 14 qui forme comme une contre garde à la demi-lune 22.

les établissements militaires de ce fort consistent : 1- en logement voûte du donjon parmi lesquels figurent les 2 nouvelles casemates en construction le long des courtines 23-24 et 24-25. 2- Les 2 casernes au bas fort elles sont sous leur plateforme de la queue d'hyronde en un bâtiment pour xxxx et contenant diverses logements d'employés, et entre autres celui du commandant du fort, en un pavillon d'officier, un magasin pour la garnison, une cantine et divers corps de garde.

Il existe 2 fournils dans un au donjon et l'autre dans le bâtiment D. Le premier à 2 fours pour pouvoir cuire par jour 2400 rations et le second aussi 2 fours pouvant cuire 2800 rations par jour.

Les souterrains voutés à l'épreuve de la bombe consiste ; 1 au fort bas, en ceux situés sous les bastions 1 et 2, dont un est une casemate de flanc ; 2 au donjon, en les souterrains du bastion 15, de la demi-lune 22 et les nouvelles casemates.

Les citernes sont au nombre de cinq, deux grandes dans la place de la première enceinte du Donjon, deux à la gorge de la demi-lune 22 et la 5e dans le bastion 15. Outre ces citernes, le fort possède un puits dont l'eau est saumâtre et une fontaine alimentée par les eaux de la ville.

Ce fort ne possède dans son intérieur aucun magasin à poudre, les 2 existants sont en dehors de son enceinte. Un sert de salle d'artifice et le deuxième fort grand et fort beau sert de dépôt pour la 8e division et peut contenir 250 000 kilogrammes.

Deuxième partie - Etat de la fortification et des bâtiments militaires
1 fortification

Fort St Nicolas
Fort bas

Les fortifications de ce fort bas sont maintenant en assez bon état, il ne reste qu'à escarper une partie dont le revêtement n'a pas assez de relief et ce travail fait partie du projet.

la 2e enceinte de ce donjon est assez bien conservé sur la majeure partie de son pourtour depuis que le front 16-17 a été rétabli. Celui côté 17-18 du côté du bas fort est entièrement ruiné et le bastion 14 à la face et son flanc droit dans le même état, on propose de les réparer.

La première enceinte de ce donjon n'a de bien conserver que le bastion 23 et la courtine 23-26, celle 23-24 à son parapet assez en état, mais la plateforme a été démolie pour construire les logements casematés qui doivent supporter le parapet en Pierre. Le parapet de la courtine 24-25 a été commencé et est bien prêt d'être achevé. Les 3 autres bastions et la courtine 25-26 sont entièrement ruinés jusque un peu au-dessous des anciens terre-pleins. On propose dans le projet qui accompagne ce mémoire le rétablissement de ces bastions.

2 Bâtiments militaires

Bâtiment côté A : logement de divers employés et ateliers de corps il est en assez bon état il y aurait cependant quelques menuiseries à réparer mais qui peuvent encore servir cette année.

Bâtiment côté B : ce bâtiment servant de logement au commandant l'effort est en bon état.

Bâtiment côté C : cantine louée. Elle aurait besoin de réparation en son carrelage, les réparations d'entretien sont à la charge du fermier.

Caserne sous plateforme côté D (infanterie) : cette caserne peut contenir 303 hommes. Elle sera en bon état lorsque les réparations commencées seront achevées. On demande le complément des fonds.

Caserne d'infanterie côté E sous plateforme : les plateformes sont à réparer point ce travail a déjà été commencé et on demande sa continuation. Le reste du bâtiment est en assez bon état.

Bâtiment côté F sous plateforme : c'est le corps de garde de la porte Marine, il est en assez bon état et contient 15 hommes.

Bâtiment côté G : ancien corps de garde d'officier de la même porte point il est en ruine.

Bâtiment côté H : ancien escalier xxx il est ruiné

Casemate côtéée I : casemate de flanc à l'épreuve de la bombe elle est en bon état, on y a placé des grilles ouvrantes

Bâtiment K. K' : Latrines en bon état

Pavillon côté L : pour 8 capitaines et 17 lieutenants et sous-lieutenants, en bon état

Bâtiment côté M : le rez-de-chaussée est le magasin d'habillement. Le premier étage enferme le magasin d'armement et une chambre pour 29 hommes. Le dedans est en assez bon état l'extérieur aurait besoin d'être crépi mais on peut renvoyer ce travail en 1833.

Bâtiment côté N : corps de garde d'officier de la porte de secours, il est en ruine.

Bâtiment côté O : idem de soldats pour 7 hommes. Il aurait besoin de quelques réparations ; mais il n'est pas occupé.

Bâtiment côté Q : le maître armurier et la forge. En bon état

Bâtiment côté T : Moulin à vent, en ruine et abandonné.

Bâtiment côté S sous plateforme : Petite caserne pour 13 hommes. Elle est en assez bon état

Donjon

Bâtiment côté a sous plateforme : Corps de garde d'officier et de soldats pour 7 hommes. Il est en assez bon état et non occupé.

Bâtiment côté b sous plateforme : prison et salle de police. Les plateformes qui le couvrent sont anciennes et en mauvais état on y a fait quelques réparations et il n'y pleut pas dans ce moment.

Bâtiment côté C sous plateforme : même emploi que le précédent et même observation pour les plateformes.

Bâtiment côté M sous plateforme : il est en mauvais état il sert dans ce moment pour les blanchisseuses et pour l'infirmerie des maladies légères. Il est situé dans la demi-lune 22.

Bâtiment côté O sous plateforme : ce bâtiment adossé à la courtine 23-26 n'est pas habitable, les planchers intermédiaires sont à peu près pourris, quelques-uns manquent entièrement et il n'a point de fermeture. On propose son rétablissement. Il pourra contenir 44 hommes et 2 salles de police.

Caserne casematée côtéée p : elle est adossée à la courtine 23-24 lorsqu'elle sera achevée elle pourra contenir 114 hommes. On propose de décinturer les voûtes et de faire leur chape.

Caserne casemate côtéée q : nouvelles casemates adossées à la courtine 24-25. Elles sont presque achevées. Elles contiendront 180 hommes.

Bâtiment côté r, sous plateforme : ces logements adossés à la courtine 25-26 sont en ruine. Ils pourront servir aux accessoires.

en résumant la contenance les logements de ce fort on trouve qu'il peut contenir dans l'état actuel 517 hommes et que lorsque les travaux seront finis ce nombre sera porté à 855.

**Travaux exécutés en 1831 aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place
Sur les fonds extraordinaires de la guerre il a été accordé pour ses travaux la somme totale de 62470 francs**

Fortifications

Fort St Nicolas

Article 1. pour construire le parapet de la courtine 24 25 du donjon (décision 15 février 1831)
accordé 8500 francs dépensé 7699 francs

Le parapet et le mur de soutènement intérieur sont montés jusqu'à la hauteur du talus extérieur et on a monté la banquette. On a suspendu cet article parce que le grand poids du remblais avait produit du tassement qu'il a été convenable d'arrêter la dépense se bornera donc à la somme précitée.

Article 2. pour établir la porte de l'enceinte basse et le parapet en maçonnerie au-dessus pour reconstruire la barrière de l'avancée et griller des canonnières du Front de l'entrée décision du 15 février 1891 accordé 9000 francs dépensé 8341 francs tous les travaux précités dans le titre de cet article sont achevés.

Article 3. pour la réparation à faire aux parapets et banquettes par décision du 15 février 1891
accordé 3000 francs dépensé 2956 francs
cet article est terminé

Article 4. pour relever la brèche du Front 1617 et couronnée les escarpes des parapets en maçonnerie (Décision 15 février 1831). Accordé 18 200 f dépensé 18706 f
Ce front est entièrement établi.

Article 5. Pour recouper les « bossages » de l'escarpe de l'enceinte basse(décision du 15 février 1831). accordé 500 francs dépensé 471 francs
tous les « bossages » qui donnaient accès dans le bas fort ont été recoupés

Article 6. pour placer 2 barrières dans les 2 « avenues » de l'avancée de la porte 12 et réparer les maçonneries attenantes. Accordé 400 francs dépensé 579 francs
on a placé 2 portes à cette avancée mais on espère réparer toutes les maçonneries la somme est accordée étant trop faible.

Article 7. pour la démolition des baraques en bois adossées à l'escarpe de l'enceinte basse.
Cet article est porté pour mémoire la démolition a été faite par les propriétaires de la baraque et à leurs frais.

bâtiments mil^{es}

Fort St Nicolas

Article 1. Pour disposer les souterrains du bastion 23 de manière à servir de magasin à poudre provisoire accordé 800 francs dépensé 772 franc.

Cet article est terminé

Article 2. Pour nettoyer et réparer les citernes à la gorge de la demi-lune 22 de la première enceinte du donjon accordé 500 francs dépensé 852 francs

Ces citernes ont été entièrement réparés. Elles n'étaient pas pavées, ce qu'on ne pouvait prévoir ; Ces citernes étant pleines de décombres ce qui a occasionné un excédent de dépenses.

Article 3. Pour placer des lits de camp dans les souterrains b et c du bastion 14, servant de prison militaire. Accordé 700 francs dépensé 615 francs

les 4 lits de camp ont été placés

Article 4. Pour achever la construction des casemates côtéées Q adossées à la courtine 24-25.

accordé 10700 francs dépensé 10500,00 francs

ces casemates sont à peu près terminées il reste cependant à donner 2 couches de peinture au châssis à y placer des carreaux fournir les planches à pain et faire les garde-fous de l'escalier L'excédent de dépenses dans les citernes force à rester un peu en arrière des fonds.

Article 5. Pour la démolition du vieux bâtiment adossé à la courtine 23-24 est parti de ceux adossés à la courtine 23-26

Accordé 1700 francs dépensé 1639 francs

Les démolitions ordonnées sont achevées

Article 6. Pour commencer la construction des casemates côté p de la courtine 23-24.

accordé 4200 quatre-vingts francs dépensé 4309 francs

Cet article est achevé

Commentaires IG : Ci-dessus décision du 15 février 1831

Sur les fonds ordinaires

Fortifications

Fort St Nicolas

Article

premier.

Pour relever une partie de la face droite du bastion 16, seconde enceinte du donjon, pour servir de traverse et prolonger les 2 faces du redan 20 pour servir de même objet pour former les banquettes (décision du 2 mai 1831).

Accordé 2700 francs dépensé 2631 francs

cet article est achevé.

Objets généraux

Article 8. pour placer les approvisionnements dans l'effort Saint Nicolas et Saint Jean d'après la décision ministérielle du 20 xx 1831 décision du 20 janvier 1832)

accordé 1320 francs dépensé 800 francs

On travaille aux menuiseries des souterrains du bastion 14, 2e enceinte du donjon du fort Saint-Nicolas devant servir de magasin et l'on refait le pavé en dalle du bastion 23, premier enceinte du même donjon, pour mettre le fournil à l'abri de l'humidité.

les 800 francs accordés pour ce dernier travail sont insuffisants on a demandé un supplément de fond pour l'air qui s'est trouvée pourrie et pour employer des dalles au lieu de brique que portait l'état estimatif.

Bâtiments militaires

Fort St Nicolas

Article 1^{er}. Pour réparer la latrine côté K de Messieurs les officiers logés au pavillon et en établir une nouvelle pour le service des employés qui occupent le bâtiment au fort Saint-Nicolas (décision du 2 mai 1831). Accordé 300 francs dépensé 236 francs
cet article est terminé

Article 2. Pour continuer la réparation de la caserne côté D au fort Saint-Nicolas
accordé 1000 francs dépensé 1002 francs
Les pavés et les cadres des portes et fenêtres sont à peu près entièrement réparés. Il restera encore quelques réparations de fermeture et de dalles de la plateforme à changer ou à rejointoyer.

Article 3. Pour continuer la réparation des plateformes du bâtiment E au fort Saint-Nicolas.
accordé 1000 francs à dépensé 944 francs
on a réparé tout le flanc droit et une partie de la face droite du bastion 2

Article 4. Pour blanchir et meubler la pièce du premier étage du bâtiment côté M pour la rendre au casernement.
accorder 450 francs dépensé 465 francs
cet article est terminé

Article 5. pour voûter l' espace entre la casemate Q et la batterie 25 de la première enceinte du donjon pour servir de chambre de sous-officier.
accordé 450 francs dépensé 408 francs
La voûte est achevée ainsi que le garnissage du « rein »

L'article 6. pour construire les casemates côté p contre la courtine 23 24 de la première enceinte du donjon décision du 2 mai 1831
accordé 14000 francs dépensé 13717 francs
Les pieds droits et les voûtes sont achevés et le mur de face est élevé jusqu'à l'extrados des voûtes

EXTRAIT DES REGISTRES DU COMITE DES FORTIFICATIONS

MINISTERE DE LA GUERRE COMITE DES FORTIFICATIONS DIRECTION DE TOULON MARSEILLE ET DEPENDANCE

Travaux projetés pour 1832

Le comité, après avoir pris connaissance,
1- de l'état estimatif de la dépense à faire en 1832 aux fortifications et aux bâtiments militaires de Marseille et dépendances
accompagné des apostilles du Chef du Génie et des feuilles de dessin à l'appui des projets, des apostilles particulières du Directeur des fortifications sur chacun des articles de l'état estimatif ;

2 - du mémoire apostillé courant des ouvrages ordonnés et de leur situation au 31 Novembre 1831
Etat des fonds accordés en 1832 pour les travaux indispensables à exécuter à Marseille
Et avoir reconnu l'urgence relative des divers travaux proposés ;
arrêté ainsi qu'il suit l'état des fonds qui lui paraissent devoir être accordé cette année pour les travaux indispensables à exécuter à Marseille :
savoir

Extraits relatifs aux fort Saint Nicolas

Fortifications

1-du projet
face joignant le bastion un au bastion 17
pour escaper la partie de l'enceinte du bas fort reliant l'extrémité de la phase droite du demi bastion un au bastion 17
1300 francs à accorder
le chef du génie fera creuser dans le roc au pied de l'enceinte, à avoir 8 M de hauteur d'escarpement.

2 - Bastion 14
pour boucher diverses brèches du bastion 14 et relever sa face gauche de manière à défilé son terre-plein dessin 12 et 3 3700 francs à accorder et à répartir entre les sections A et B du projet

3 - Courtine 23 et 24
Pour construire les parapets de la courtine et là traversent à la gorge du bastion 24 de la première enceinte du donjon
(dessins 1,2 et 3) 8000 francs demandés 4600 francs accordés

La méthode de ne pas décentrer ou au moins de ne pas enlever les cales des cintres des voûtes après leur achèvement est très vicieuse parce qu'elle s'oppose à ce que les voussoirs se resserrent lorsque les mortiers n'ont pas encore atteint leur complet durcissement

Section 2 le parapet de la courtine 23 5700 francs demandés 3000 francs accordés

Le comité pense qu'il n'y a nul inconvénient à admettre des parapets en terres pour les courtines (23-24) et (24-25).
On ne fera cette année que la moitié des remblais en ayant soin de les régaler de manière à empêcher les jours de séjourner sur les maçonneries.
le terre plat devra être établi en pente dans le sens du profil pour rejeter les eaux vers l'intérieur du fort.
Le comité n'admet pas le projet de défilement indiqué par le directeur.

Section B pour la traverse à la gorge du bastion 24 2300 francs demandés. 1600 francs accordés
A compte pour la voûte du passage et une partie des remblais

4. Courtine 23 et 26.
Pour relever la courtine de manière à servir de parados aux courtine 23 et 24 24 et 25
Dessin 1, 2 et 3 6000 francs demandés

A ajourner. Le projet est de disposer les murs d'appui du terre-plein des courtines de manière à les faire servir de parados a déjà été rejeté par le comité il conviendra de s'en tenir aux indications antérieures du comité à ce sujet en les combinant avec le projet de casemate à établir en avant de la courtine 23-26

5 . Courtine 25 et 26
pour relever cette courtine de manière à ce qu'elle serve de paradoxe aux 2 courtines précitées
dessin 12 et 3 5000 francs demandés

à ajourner même observation que pour l'article 4

6. Bastion 24
Pour relever les parapets de ce bastion et rétablir son terre-plein
13 500 francs demandés 7000 francs accordés

Section a. pour les maçonneries des parapets 7000 francs accordés

Le chef du génie examinera s'il ne serait pas possible d'établir le flanc droit horizontal au moyen d'un ressaut à l'angle des pôles ou au moins de réduire la pente de ce flan en donnant 0m 50 de hauteur à ce ressaut. L'épaisseur du flanc gauche pourrait être réduite à 0,80 m celle du flanc droit deva avoir au moins 1m30.
Le comité admet les créneaux de banquette indiquée par le directeur

Section B pour la maçonnerie au-dessus des voûtes les banquettes et le terre-plein. 6500 francs
à ajourner

7 Bastion 25
Pour établir les parapets et le terre-plein de ce bastion
Dessin 12 et 3 13 900 francs
à ajourner

Le plan de défilement passera par la crête du fort de la garde et non au-dessus il est essentiel d'éviter l'inconvénient d'avoir un bastion en pente vers son saillant. Il vaut mieux rendre le plan de défilement un peu plus raide en choisissant l'horizontal à peu près dans la direction de la face gauche

8. Bastion 26
Pour relever les parapets démolis de ce bastion et rétablir la plateforme et son terre-plein 7000 francs
A ajourner
La pente renversée de ce bastion ne peut être justifié puisqu'il y a un parados à la gorge. Rien n'empêche de considérer le saillant proposé comme bon et de baisser le reste jusqu'à ce qu'on arrive à la position horizontale ou à peu près.

9. Porte Marine côté 6
pour décentrer la voûte en arrière de cette porte et crépir cette voûte 150 francs. à accorder

Bâtiments militaires

Fort St Nicolas

1 caserne côté D pour achever la réparation de la caserne

2 caserne côté E pour achever la réparation des plateformes de la caserne

3 Bastion 25
pour restaurer les souterrains de ce bastion 8100€ demandés

A ajourner.
Le projet présenté par le chef du génie n'est pas suffisamment clair il ne fait pas bien connaître comment les voûtes seraient cintrées.
Si le sacrifice du pied droit existant n'était pas trop coûteux le chef du génie pourrait proposer de les raser et d'en établir de nouveau de manière à obtenir des berceaux plus réguliers et plus susceptibles d'être aérés. Le chef du génie présentera le projet comparatif du rétablissement des voûtes suivant leur ancienne forme et d'après les idées

ci-dessus indiquées. Il aura soin de donner la projection horizontale des diverses berceaux et des coupes suffisantes pour bien juger des détails de construction des voûtes.

4 pour achever la démolition des anciens bâtiments OP parallèle aux courtines 23-26 et 25-26.
1400 francs

Ce travail sera continue comme en 1831 et par le même mode

5. Casemates cotées Q

Pour continuer la casemate 300 francs demander 300 francs accordés

A accorder

le chef du génie rendra compte des effets produits sur les casemates (Q) par les remblais du parapet et du terre-plein point il y joindra des dessins de détails faisant connaître le mode de construction qui a été suivi l'espèce de matériaux dont on fait usage et le résultat du changement qui a été exécuté.

6. Casemates cotées P

pour achever les casemates adossées à la courtine 23 et 24 7300 f demandés 2500 f accordés

à accorder et à répartir comme il suit

a, Les chapes 2100 francs A accorder

b, l'escalier 400 francs A accorder

c, carrelage des chambres 1400 francs A ajourner

d, les enduits 1400 francs A ajourner

e, les menuiseries 600 francs A ajourner

f, les ameublements 1400 francs A ajourner

7. Logements adossés au courtine 23-26 et 25-26

pour établir les logements à dossier à la courtine 25 et 26. Réparer et ceux de la courtine 23 25 et faire les voûtes intermédiaires servant de plancher au premier étage des 55 18200 francs demandés

4000 francs accordés

à accorder à compte pour les pieds droits des voûtes à reconstruire section a

Section a les voûtes et autres maçonneries des logements de la courtine 25 et 26 4000 francs

Section b pour la voûte des caves servant de passage pourra arriver au souterrain du bastion 25

700 francs à ajourner

Section c pour construire les fourneaux de la cuisine 1500 francs à ajourner

Section d Pour les voûtes intermédiaire des logements de la courtine 23-26 1100 f

À ajourner on pourrait réunir 2 à 2 les petits logements de cette courtine afin de réduire d'autant le nombre des portes le dessin ne fait pas connaître le moyen de communication aux pièces de l'étage.

Section e pour les enduits et le carrelage de ces logements courtine 23-26. 1800 francs à ajourner

Section F Pour crépir le mur de face et répare les cadres des portes et fenêtres 1100 francs à ajourner

Section G pour relever la plateforme de ces logements de manière à les mettre dans le plan de défilement

2000 francs à ajourner

Section h les menuiseries des logements de la courtine 23-26 2000€ à ajourner

Section I les ameublements de ces mêmes logements 1600 francs

cette section sera portée à l'article général des ameublements

Section k pour disposer les citernes eaux attenant à ces logements pour conduire les eaux au 2 citernes 2400 francs

cette section devra faire partie de l'article relatif aux améliorations à faire au citernes

8. Chambre des sous-officiers près de la casemate Q pour faire la chape de la voûte construite en 1831 250 francs à accorder

9. pour établir un magasin à poudre dans la demi-lune cotée 21, 2e enceinte du donjon du fort Saint Nicolas (dessin 6) 37 900 francs A ajourner

Le comité pense

1 que le projet du chef du génie place le magasin à poudre trop près du saillant de la demi-lune et qu'il détruit la défense de ses ouvrages.

2 que le projet du directeur donne trop de largeur à ce magasin en le tenant à une côte trop élevée.

Le chef du génie examinera s'il ne serait pas préférable de reporter le magasin qu'il a proposé jusqu'à la gorge de cette demi-lune sauf à placer ailleurs le corps de garde Z en a.

GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCE
31 OCTOBRE 1832

Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1832 apostillé de l'état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1832

Fortifications

1 – Fort St Nicolas

Article 1- Pour escarper la partie de l'enceinte du haut fort reliant l'extrémité de la phase droite du demi bastion 1 au bastion 17 (décision du 7 mai 1832)

1300 francs dépensé environ 1000 francs

on a baissé une partie du roc de manière à donner 8 m d'escarpe on a rétabli les parapets il ne reste qu'à renfortir une partie du revêtement.

Article 2 - pour boucher diverses brèches du bastion 14 et relever la phase gauche de manière à défilier son terre-plein.

3700 francs dépensé environ 3600 francs

cet article est à peu près terminé il ne reste qu'à recharger encore un peu les banquettes de la face et flanc droits.

Article 3 - pour construire les parapets de la courtine 23-24 et la traverse à la gorge du bastion 24 de la première enceinte du donjon.

4600 francs. Dépensé environ 6100 francs

Les maçonneries de la traverse sont terminées. On travaille au mur de soutènement du terre-plein et au garde-fou. Les murs de profil sont à peu près achevés. Il ne reste à faire que le couronnement en pierre de taille et le mur de soutènement intérieur du parapet est à peu près à la hauteur de la banquette. Cet article sera bientôt terminé

Article 4 - pour relever les maçonneries des parapets du bastion 24.

7000 francs. Dépensé environ 6100 francs.

les parapets sont entièrement achevés on travaille à quelques soupiraux. Cet article sera donc bientôt terminé.

Article - Pour décintrer la voûte en arrière de la porte Marine côté 6 et réparer cette voûte.

150 francs dépensé environ 279 francs.

Cet article est terminé.

Bâtiments militaires

Fort Saint Nicolas

Article premier - pour achever les réparations de la caserne côté D

700 francs dépensé environ 450 francs

Cet article sera bientôt fini point on travaille à quelques petites parties du pavé intérieur et l'on ouvre des soupiraux pour aérer les chambres.

Article 2 - pour achever la réparation des plateformes de la caserne côté E

800 francs dépensé environ 650 francs.

Cet article est bientôt achevé. On est prêt à relier le nouveau pavé avec l'ancien et il ne restera que le pavé de revers, en cailloux sur forme de sable.

Article 3 - pour continuer les casemates côtéées q

300 francs dépensé environ 280 francs

cet article est à peu près terminé point il ne reste qu'à placer les planches à pain qui sont prêtes.

Article 4 - pour faire les chappes et l'escalier des casemates côtéées p.

2500 francs dépensés environ 2300 francs

Les chapes sont terminées. On passe un enduit en pouzzolane sur la nouvelle maçonnerie près la traverse.

Article 5 - Pour construire les voûtes et autres maçonneries de logement de la courtine 25-26.

4000 francs Dépensé environ 3000 francs

Le mur de face est bientôt à la hauteur de la plateforme des fenêtres ; on pose les cintres de la voûte de gauche. On pousse avec activité cet article qui sera terminé avant les froids.

Article 6 - pour faire la chape de la voûte de la chambre du sous-officier près la casemate q.

250 francs Dépensé environ 250 francs

La chape de ce petit logement est terminée et recouverte de terre.

**EXTRAIT DES REGISTRES DU COMITE DES FORTIFICATIONS
SEANCE DU 23 JUILLET 1833
MINISTERE DE LA GUERRE
MARSEILLE**

**Fort Saint Nicolas
revirement et supplément de fonds**

Le ministre renvoie à l'examen du comité 2 rapports par lesquels le chef du génie à Marseille demande un revirement et un supplément de fond pour les articles 5 et 6 des travaux à exécuter en 1833 aux fortifications du fort Saint-Nicolas dépendant de cette place.

Le comité conformément au rapport d'un de ses membres arrêté ainsi qu'il suit le résultat de sa délibération sur ces rapports

Article 5 (avis de fond de 1833).

Courtine 25-26 (dessin numéro un et 5) de 1832

L'allocation de cet article était de 6800 francs d'après l'avis des fonds du 8 avril 1833. Le comité réduit cette somme à 3800 francs en retirant les 3000 francs accordés pour la section a relative à l'exaucement du parapet en maçonnerie de la courtine et reporte les fonds devenus disponibles sur l'article 6 ainsi qu'il sera expliqué si après.

Dans le projet de restauration de la courtine 25-26 présente pour 1833 le comité a admis sur la proposition du chef du génie que l'exaucement de l'escarpé de cette courtine serait continué entièrement en maçonnerie de moellon ainsi qu'il a été commencé en 1831.

Mais le directeur dans sa dernière tournée ayant reconnu qu'il serait plus convenable de construire en pierres de taille les parements des nouvelles maçonneries après avoir démoli la partie faites à la hâte en 1815 a prescrit d'arrêter les travaux et de présenter un projet dans ce sens la modification demandée est motivée sur ce que le Parlement de la partie inférieure de cette courtine qui est vue de la ville étant en Pierre de taille formerait avec l'exaucement moellon une disparate choquante à l'œil et qui contrasterait d'une manière désagréable avec les belles constructions du bassin du carénage situé au pied du fort.

Le chef du génie se conformant à l'ordre du directeur fait remarquer que la modification proposée devrait enfin être appliquée par la même raison aux maçonneries neuves des bastions 25 et 26 en sorte qu'il en résulterait une augmentation de dépense de 16400 francs pour tout le front il pense en outre qu'en le bornant à couronner d'un cordon la maçonnerie de moellon l'aspect ne serait plus désagréable et qu'on obtiendrait en même temps l'avantage de ne pas accroître la dépense.

D'après ces observations le comité pour ne pas préjuger la question retirer les 3000 francs accorder pour l'exaucement de la courtine 25-26 reporte ses fonds à l'article suivant et demande avant de se prononcer que le chef du génie adresse pour 1834 des élévations comparatives propres à faire apprécier les dispositions proposées par cet officier et le Directeur.

Article 6. 3300 francs programmer 300 francs retenus

cette somme jointe au 3000 francs en provenant de l'article 5 ci-dessus et à la location primitive de 2000 francs fait par l'avis du 8 avril 1833 et levé à 5300 francs le vote définitif de la section a de cet article laquelle comprend le déblayer des décombres la réparation de l'encadrement des baies et la construction des voûtes des souterrains de ce bastion de cette matière la somme totale votée pour l'article 6 sera de 6300 francs.

le chef du génie annonce que les déblais ont fait reconnaître que les anciens piédroits des souterrains sont en fort bon état et que même les carrelages sont également bien conservés ils proposent alors au lieu de suivre l'indication du croquis du comité de reconstruire sur les maçonneries anciennes et voûté telles qu'elles existaient autrefois et comme il l'avait demandé dans les projets de 1832 il ajoute qu'il résulterait de cette disposition l'économie de la somme de 2000 francs accordée pour la section à de cet article et pour ne pas changer la destination de ce fonds rester disponible on pourrait l'employer à réparer les baies des anciens pieds droits et à construire les voûtes ; mais comme ces dernières doivent être exécutés simultanément et que l'allocation de 2000 francs serait insuffisante il demande qu'il soit ajouté à un fonds supplémentaire de 3300 francs.

Le Directeur approuve la reconstruction des voûtes sur les anciens piédroits.

le comité adopte également la proposition du chef du génie et voté le fond supplémentaire demandé en le composant ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Le lieutenant général inspecteur général des fortifications président lu et approuvé

Le colonel du génie, secrétaire

Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1833 apostillé de l'état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1833

**Fortifications
1 – Fort St Nicolas**

Article 1 – pour relever les faces et le flanc gauche du bastion 23 de manière à défilier son terre-plein et exaucer les banquettes (décision du 5 mai 1833)

4300 francs accordés 4000 francs dépensés environ

Cet article est bientôt achevé on travaille aux banquettes qui sont bientôt finies

Article 2 - pour achever les remblais du terre-plein et le parapet de la courtine 23-24.

2600 francs accordés 2500 francs dépensés environ

Cet article est achevé

Article 3 - pour achever la traverse et les maçonneries des voûtes du bastion 24 et faire les chapes et les banquettes.

7800 francs accordés dépensé environ 5000 francs

on continue de monter des terres pour les terres pleins et les banquettes

Article 4 - pour compléter le parapet en terre de la courtine 24-25.

2300 francs accordés dépenser environ 2350 francs

cet article est achevé

Article 5 - pour relever la courtine 25-26 de manière à ce qu'elle serve de paradoxe aux 2 courtines précitées.

3800 francs accordés Dépensé environ 3400 francs

on monte les terres pour les terres pleins et l'on place le couronnement en Pierre de taille du garde-fou du côté de la place haute. Cet article sera bientôt terminé

Article 6 - pour relever les voûtes des souterrains du bastion 25 du donjon

6300 francs accordés Dépensés environ 5000 francs.

l'intrados en brique des voûtes est terminée. L'extrados en moellons xxx (*placé ??*) est avancé.

On espère terminer cet article dans le courant de novembre

Article 7 - pour rétablir la fermeture des souterrains des bastions 24 et 26, les déblayer et les mettre en état de service.

1900 francs accordés dépensé environ 1500 francs

Les réparations intérieures sont à peu près finies. les portes sont en place on les peindra bientôt et l'on placera des grilles ouvrantes à quelques embrasures des flancs.

Article 8 - pour réparer le parapet et les banquettes de la face gauche du bastion 18

1400 francs accordés dépensés environ 1200 francs

On travaille aux banquettes

Article 9- pour mettre en état l'escalier de communication entre les fronts 15-16 et la demi-lune 19.

700 francs accordés dépensés environ 600 francs

Les marches sont toutes prêtes, on va les poser.

Cet article sera bientôt fini

**Bâtiments militaires
Fort St Nicolas**

Article 1 - pour achever les casemates adossées à la courtine 23-24.

3400 francs accordés Dépensés environ 3400 francs

Ces casemates sont achevés et occupés.

Article 2 - pour faire les chapes des casemates côtés xxx(r ?)

400 francs accordés dépenser environ 400 francs

les chapes sont terminées

Article (Pour mémoire)

pour établir un magasin à poudre dans la demi-lune côté 21, 2e enceinte du donjon du fort Saint-Nicolas.

15 000 francs accordés dépenser environ 8000 francs

On fera bientôt la naissance de la voûte supérieure. L'entrepreneur est approvisionné de briques et autres matériaux. Le Conseil municipal de la ville de Marseille vient de signer et d'arrêter la nouvelle convention faite pour la suppression du grand magasin à poudre d'après les modifications présentées par le Ministre. La ville tient à la disposition du département de la guerre une somme de 50000 francs pour être payée dans le courant de 1833.

Article 3 - pour rétablir le corps de garde d'officier de la loge du portier consigne de la porte Marine du fort Saint Nicolas.

2800 francs accordés Dépenser environ 2600 francs

Cet article sera bientôt terminé

Article 4 - pour la mise en état du bâtiment à et pour réparer les dégâts occasionnés par le tonnerre tombé sur le bâtiment du haut (?) Fort.

700 francs accordés dépensé environ 700 francs

Cet article est terminé

Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1834 apostillé de l' état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1834

Fortifications

1 – Fort St Nicolas

Article 1 – Escalier des bastions 23-24 (décision du 1 juin 1834)

1700 francs dépensés environ 1300 francs

les pierres de taille pour les marches rendues à pied d'œuvre il reste leur mise en place

Article 2 bastion 25

11700 francs dépensés environ 11500 francs

les Casernements sont terminés les terres du terre-plein entièrement montées et régaler les menuiseries sont prêtes et fermées les grilles des soupiroux des embrasures terminées les livraisons obtenues sur les travaux permettent de faire le pavé du terre-plein

Article 3 bastion 26

8250€ programmes 8000€ dépensés environ les maçonneries sont rechargées, le terre-plein remblayé et damé, les soupiroux et leur grille terminés. la grille du flanc en place ; on travaille au pavé du terre-plein l'escalier montant au bastion est fini cet article sera bientôt terminé

l'article 4 porte de secours

3400 francs dépensé environ 2800 francs

Le pont dormand est terminé le tablier du pont-levis en place il reste à restaurer le front de la porte la terminer ce travail

Bâtiments militaires

1 – Fort St Nicolas

Article premier pour mettre en état la citerne de la cour des casemates du donjon

1800 francs dépensés 1600 francs

les 2 citernes sont presque achevée et l'on travaille au puisard. L'enregistrement de cet article a fait reconnaître une économie

Article 2

pour réparation à faire à la demi-lune 22

1990 francs dépenser environ 1990 francs

cet article et presque achevé il ne reste qu'à placer le support de la poulie xxxxxx

Article 3

magasin à poudre 7700 francs. dépenser 6500 francs

la voûte sera terminée ainsi que l'escalier

RAPPORT FAIT AU MINISTRE LE 29 JANVIER 1935

**MINISTERE DE LA GUERRE
BUREAU DU GENIE
SECTION DU MATERIEL**

Analyse

Proposition d'approuver sur les fonds de 1834 une dépense de 130 francs à faire d'urgence à Marseille pour une fourniture de baquets à urine

Dépenses urgentes à faire à Marseille pour le remplacement de cette bac et de propreté dans les prisons militaires établies au donjon du fort Saint Nicolas.

On propose au ministre d'approuver cette dépense qui est évaluée suivant l'état estimatif ci-joint à la somme de 130 francs dont il sera fait imputation sur ce qui reste encore disponible des fonds affectés au service du génie pour l'exercice 1834.

Cette proposition est motivée sur un procès-verbal transmis par Monsieur le directeur des fortifications à Toulon, duquel il résulte que les baquets dont il s'agit ce trouve entièrement hors de service virgule il y a nécessité absolue de pouvoir à leur remplacement immédiat, attendu que les prisonniers renfermés pendant une grande partie de la journée ne peuvent être privés de ces ustensiles de propreté.

Le sous-directeur chargé du service du génie

Boquet

Mémoire des ouvrages dont l'exécution a été ordonnée aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1835 apostillé de l' état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1835

1 Fortifications

1 – Fort St Nicolas

Article premier - pour terminer le front 25-26 du fort Saint-Nicolas (décision du 11 juillet 1835).

5500 francs dépensé environ 3500 francs

le bastion 26 est à peu près terminé la courtine est à 0. 80 m environ au-dessus du terre-plein. L'entrepreneur est approvisionné pour terminer cet article.

Article 2 - pour relever la courtine 23-26 du même fort de manière à servir de parados aux courtines 23-24 et 24-25.

5600 francs dépensé environ 4000 francs

Le parapet est bientôt élevé à la hauteur du couronnement en pierre de taille dont une partie est déjà taillée.

Article 3 - pour défilé le front 15-16 et la demi-lune 19 et escarpes de cette dernière.

4000 francs dépensé environ 500 francs.

on a commencé l'escarpement front et face droite.

1 bâtiments m^{res}

1 – Fort St Nicolas

Article premier - pour démolir le grand magasin à poudre et «charger » le nouveau et les magasins en dépendant.

500 francs dépensés environ "

Le magasin à poudre à démolir renfermant encore sans 1000000 de poudre on ne peut le dégarnir de son paratonnerre. Cette opération et donc à renvoyer à un autre xxx

Article 2 - pour doubler en tôle les portes des prisons « 2^{ne} ». et poser quelques autres précautions de sûreté

1500 francs dépensé environ 1700 francs

On terminera bientôt cet article ainsi que le lit de camp du xxxx

Article 3 - bâtiment côté B du bas Fort - pour faire au logement du commandant du fort quelques réparations

500 francs dépensés environ "

le commandant du fort étant gravement malade on ne pourra commencer les réparations du logement.

Article 4 bâtiment M - pour crépir le mur extérieur du bâtiment M.

400 francs dépensés environ 420 francs.

L'article est refermé.

Article 5 pavillon L - pour remplacer les ferrures gond de service aux portes de ce pavillon.

100 francs dépensé environ 90 francs

Cet article est refermé.

Apostilles du directeur des fortifications

**Fortifications
Fort Saint Nicolas**

Article premier bastion 25 : Terminer et défiler le bastion 25 - 8500 Francs

Section a - achever le parapet

Apostille :

dans ce projet comme dans celui de 1935 le terre-plein de ce bastion n'est pas coordonné avec celui des courtines adjacentes de sorte qu'on est obligé de les raccorder par des plans en contrepente qui gênent beaucoup les communications ainsi que la défens ; Il en résulte en outre des fonds de cuves véritables cloaques où les eaux pluviales ne trouvent pas d'écoulement séjournent en s'infiltrant au détriment des voûtes des souterrains. On remarque aussi dans ce projet que la crête de la face droite se trouve encore en pente vers la campagne.

il eût été facile de remédier ces diverses inconvenients en adoptant pour le bastion 25 la proposition du directeur qui consistait à le tenir horizontal sans s'occuper de le défiler de la montagne de la garde vu sa petitesse et l'éloignement de cette montagne qui est à plus de 1000 mètres. Le Comité a indiqué cette disposition par sa délibération du 11 juillet 1835 pour le bastion 17 qui est situé au dessous du bastion 25 Et par conséquent beaucoup plus exposé que ce dernier.

Mais il est facile d'y remédier sans négliger ce défilement. L'entrée des courtines étant côté 120.60 ; On peut partir de là pour déterminer le remblai du bastion 25, et adopter pour son terre-plein un plan assujéti à passer par un des points de la courbe 50 de la montagne de la Garde, D'avoir son horizontal parallèle à la face droite du bastion 25. Par cette disposition qui procure un défilement bien suffisant vu la distance de la montagne de la Garde, le terre-plein aurait partout une pente uniforme du 15^{xx}, il se coordonnerait avec celui des courtines la côte moyenne serait un peu au-dessous de 120 mètres la phase droite du bastion 25 serait horizontale à la côte 117.80 et l'épaule gauche du bastion aurait à peu près à la côte 119 qui diffèrent peu de celles du projet et qui ne présentent aucune difficulté d'exécution.

Le flanc gauche resterait tel qu'il est proposé, c'est à dire qu'il serait crénelés et relevez jusqu'au plan des revers de la Tête de Maure.

L'une et l'autre de ces dispositions paraissent préférables à celles du projet ; le directeur propose l'adoption de la seconde ; il propose aussi la suppression des embrasures et l'organisation du parapet et des banquettes de ce bastion comme le prescrit l'instruction de 1830 sur le profil des remparts, enfin il propose aussi de réduire le parapets de la face et du flanc gauche à un mètre d'épaisseur comme le comité l'a indiqué dans la délibération précitée

A accorder : 6 500 f

Section b le terre-plein de la banquette. 1200 f

Apostille

il convient d'organiser les banquettes pour les nouveaux affuts ainsi que nous venons de le faire remarquer dans la section 2. Son extrémité gauche vers le flanc devrait être contenue par un mur de profil au lieu d'un talus en terre.

à accorder 1200 francs

Section c terminer l'escalier et établir la rampe devant la courtine 25-26

800 f

Apostille

il faut remettre en état un escalier pour chacun des bastions du donjon ; La restauration du 2e escalier est inutile pour des bastions si petits. La proposition du directeur pour les terres pleins du bastion 25 rend sans objet la rampe de la courtine, il propose cependant l'approbation de toute la section c où cette rampe figure pour fort peu de choses 800€

Article 2 restaurer le front 1718 conformément au dessin numéro 5 et 6 30000 francs dont 27000 francs accordés

Section a _ bastion 17 flanc gauche 8500 francs

Apostille

d'après l'indication du comité on a négligé le défilement de ce bastion par rapport à la montagne de la Garde, en effet ce défilement ne paraît pas indispensable vu la distance, quoique ce bastion soit placé, sous ce rapport, plus défavorablement que le bastion 25 qui le surmonte, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

En adoptant ce projet de reconstruction de la face gauche de ce bastion 17, le directeur propose de supprimer les embrasures et d'organiser la banquette comme l'indique l'instruction de 1830 sur le profil des remparts.

A accorder 8000 francs

section b Bastion 18 (face droite).

Apostille

même observation que si dessus pour l'organisation des banquettes

A accorder 6000 francs

section c Demi-lune 21. 13 000 francs

Apostille

Le directeur propose les modifications suivantes au projet de cette demi-lune :

1 Tenir son terre-plein horizontal comme la crête et le fixer à la côte 132 ainsi que le comité l'indique ;

2 Supprimer les embrasures du parapet et organiser les banquettes d'après le profil des remparts de l'instruction de 1830.

3 Ne remblayer qu'en partie la courbe basse située à droite du magasin à poudre et y ménager une casemate crénelée avec un petit retour derrière l'escarpé du bassin 17 pour éclairer l'angle mort et voir la porte de secours par analogie avec ce qui est proposé pour la courbe située à gauche du magasin à poudre

A accorder 13000 francs

Le directeur fait observer que l'achèvement complet de cette demi-lune ne doit éprouver aucun retard à cause des engagements pris par la ville de Marseille qui se plaint déjà qu'on n'est pas commencé d'évacuer les poudres du magasin de la tête de mort le préfet des Bouches-du-Rhône vient encore de renouveler sa réclamation à cet égard.

Section d Pour les deux traverses 2000 francs

Apostille

Ces deux traverses ne couvre pas la porte de secours ; elles sont peu utiles à la communication entre les bastions 17-18 : on peut les supprimer.

l'abaissement du seuil de cette porte indiqué par le comité présenterait d'assez grandes difficultés soit à cause du rocher dans lequel il faudrait creuser à cause de la raideur qui en résulterait pour le passage qui va de cette porte à la cour du donjon le directeur propose d'ajourner l'exécution de la section d.

Bâtiments militaires

1 fort Saint Nicolas

Article 1 bâtiment A - Crépir les murs extérieurs et remplacer les contrevents.

800 francs

Apostille

c'est une dépense d'entretien qui doit être approuvée pour faire disparaître l'état de dégradation de ce bâtiment.

Article 2 - bâtiment L - Refaire l'escalier extérieur conformément au dessin numéro 8500 francs

Apostille

Cette dépense est assez élevée mais ces escaliers en fort mauvais état et la pierre de Cassis proposée pour sa restauration est la meilleure qu'on puisse employer pour obtenir une réparation durable

Article 3 logement du donjon - pour compléter les logements du donjon 8500€ conformément aux dessins numéros 7 des projets de 1835.

Section a - Reconstruire les logements casematés O adossés à la courtine 23-26. 7000 francs

Apostille

Le peu de capacité de ces petits logements ne vaut pas la dépense de leur rétablissement et d'ailleurs leur construction telle qu'elle est proposée à l'inconvénient de laisser à découvert une partie des voûtes des caves qui n'ont pas été faites pour rester exposés aux intempéries des saisons ; le seul moyen de remédier à cet inconvénient est de rendre en même temps ces logements un peu utiles et d'augmenter leur longueur et de leur donner 4 mètres de plus de profondeur en reportant leurs murs de face sur l'alignement des anciens bâtiments qu'on a démolis et qui s'avançaient jusqu'à l'aplomb du même mur des caves.

Le comité a rejeté cette proposition du directeur d'après le motif que tous les bâtiments du donjon doivent être à l'épreuve ; on aurait pu voûter ces bâtiments à l'épreuve avec 4 mètres de plus de longueur comme avec 4 mètres de moins. La cour se trouvera en effet un peu réduite par cette disposition, mais cet inconvénient est peu grave dans un pays sec et brûlant, et il paraît beaucoup moindre que celui de laisser le donjon du fort Saint-Nicolas sans un seul logement d'officier.

Le directeur persiste dans sa proposition ; il demande cependant d'allouer la dépense de cette section afin de terminer ce donjon d'une manière ou d'autres suivant la voie qui sera définitivement adoptée par le comité. 7000 francs

Section b. Crépiner et badigeonner la façade des casemates p, q et r, 1000 francs

Apostille

Ce travail n'est pas pressé point il peut être ajourné à l'époque où les casemates hautes seront terminées afin de badigeonner en même temps et de la même teinte les 4 façades de la cour du donjon.

Section c. Achever une petite casemate entre les casemates Q et le bastion 25. 500 francs

Apostille

Quoi que ce travail ne soit pas indiqué sur la feuille numéro 7 le directeur en demande l'approbation vu son utilité. 500 francs

Article 3 bis

Logements du donjon

Compléter les logements du donjon conformément à la feuille numéro 7. 4500 francs

Apostille

Cet article ne diffère du précédent que dans la section a.

On propose de démolir le mur de phase des casemates O sans les reconstruire en se bornant à mettre en état le parement du pied droit des voûtes. Ces arrangements n'offrent d'autres avantages que celui de l'économie ; ces casemates ne serviront plus alors qu'à soutenir le terre-plein de la courtine 23-26 et ne seront d'aucune utilité pour le casernement. Le directeur pense qu'il vaut mieux s'en tenir au premier projet.

Article 4

Cour du Donjon

Disposer le sol de la cour, établir les citernes et les conduites des citernes conformément aux dessins numéro 7

Section a - Disposer le sol de la cour 5600 francs

Apostille

Les pentes les plus raides de la cour sont du 20e comme l'a demandé le comité ; on a supprimé les citerneaux inutiles. Il est urgent d'exécuter ce travail pour le bien être de la garnison du donjon. A accorder 5600 francs

Section b - Pour les citerneaux 2 500 francs

Apostille

Cette section est aussi à approuver pour le même motif. 2500 f Hé

Le directeur propose l'approbation de l'article 4

Article 5

Demi-lune 21.

Achever les souterrains autour du magasin à poudre et placer le paratonnerre. 6000 f

Conformément à la feuille numéro 6 et aux feuilles 4 et 5 des projets de 1835

Section a - achever les souterrains 5500 francs

Apostille

Ces casemates sont élevées au-dessus du sol et ne sont pas des souterrains elles sont destinées à tout ce qu'on voudra pour le service excepté à confectionner des cartouches parce qu'on ne doit jamais faire de semblable manipulation à côté d'un magasin à poudre. Ce Magasin à poudre est terminé il convient d'achever aussi ces casemates qui l'entourent, afin de pouvoir livrer le plus promptement possible ce magasin au service des poudres. Il n'est pas nécessaire de doubler en tôle les fermetures de ces casemates ni de les garnir de vitrage.

Le directeur propose donc de réduire les sommes demandées à 3000 francs

Section B - placer le paratonnerre 500 francs

Apostille

à ajourner le magasin de la Tête de Maure est toujours plein et il est douteux qu'on puisse l'évacuer dans le courant de l'année. Le paratonnerre de ce magasin sera probablement en fort mauvais état. Il vaudrait mieux en faire un neuf pour le magasin à poudre du fort Saint Nicolas. Cette translation obligerait d'ailleurs à laisser à la fois les 2 magasins sans paratonnerre pendant quelques temps.

**MINISTERE DE LA GUERRE
DIRECTION GENERALE DU PERSONNEL
BUREAU
DU GENIE
SECTION DU MATERIEL
MARSEILLE**

Les fonds faits en 1836 pour les bâtimens militaires de cette place sont réduits de 8100 francs.

**MINUTE DE LA LETTRE ECRITE
par le Ministre
à M. le Directeur des fortifications**

le 26 septembre 1836

Colonel, par votre dépêche en date du 13 septembre courante, vous m'avez adressé, avec un plan et des apostilles à l'appui, un devis estimatif montant à 83 500 francs par lequel Monsieur le Chef du génie à Marseille propose des modifications aux articles 3 et 4 des travaux ordonnés cette année aux bâtimens militaires de la susdite place, en répartition cette somme ainsi qu'il suit, savoir :

Démolir les casemates côté haut du donjon du fort Saint-Nicolas et en construire une nouvelle sur le même emplacement.....72 000 francs
Disposer la cour du donjon et établir les citerneaux en conduite des citernes.....11 500 francs

La saison étant trop avancée pour qu'un projet de cette importance puisse être mûrement discuté et recevoir son exécution dans le cours de cette campagne, je vous invite à prescrire à Monsieur le Chef du génie de reproduire les travaux dont il s'agit dans les projets de Marseille pour 1837.

En conséquence j'ai prononcé par décision de ce jour l'annulation des 8100 francs alloués le 18 juin dernier pour le régalaage de la cour du donjon et l'établissement de la citerne vous aurez soin de transmettre à Monsieur le commandant Galice les instructions nécessaires pour faire opérer la réduction de fonds résultant de la présente décision.

Le M.....

**GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCE**

Mémoire des ouvrages exécutés aux fortifications et aux bâtimens militaires de la place de Marseille et dépendance pendant l'année 1836 apostillé de l' état dans lequel il se trouve le 31 octobre 1836

Fortifications

Article premier - pour terminer et défilier le bastion 25 du fort Saint-Nicolas (décision du 7 juillet 1836)
6900 francs Dépensé environ 5200 francs
Les parapets sont à peu près terminés, on a fait l'escalier montant au terre-plein, et l'on travaille à ce dernier ainsi qu'aux banquettes.

Article 2 - front 17-18
pour restaurer et défilier la demi-lune 21 (décision du 7 juillet 1836 et décision du 1 août 1836)
12200 francs Dépenser environ 11400 francs
Les parapets de la face et du flanc droit sont achevés ; ceux de la face gauche le sont à peu près. Il ne reste plus pour terminer que le flanc gauche et le terre-plein et l'on y travaille ; cet article sera donc bientôt fini.

Article 3 - pour le bornage du terrain militaire (décision du 22 août 1836)
800 francs dépensés environ 1000 francs
Terminé .

Batimens militaires

Fort St Nicolas

Article premier - crépir les murs extérieurs et remplacer les contrevents du bâtiment A (décision du 7 juillet 1836)
800 francs Dépensés environ 660 francs
Cet article est terminé

Article 2 - pour refaire l'escalier extérieur du pavillon L
1500 francs dépensés environ 1450 francs
Cet article est à peu près terminé.

Article 4 - pour déposer les xxx de la cour du donjon et établir les citernes et conduites.
Cet article a été accordé par décision du 26 juillet 1836

Article 5 - pour achever le souterrain de la demi-lune 21 (décision du 7 juillet 1836)
2000 francs dépensés environ 2000 francs
Cet article est terminé ainsi qu'il a été ordonné en. xxx posant les pavés.

Discussion autour du niveau des sols et parapets du bastion 25

Le chef du Génie veut conforter le bas-fort

GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES
1837

MEMOIRE des ouvrages exécutés aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendances pendant l'année 1837 apostillé de l' état dans lequel ils se trouvent le 30 septembre 1837

Fortifications

Article premier - Bastion 17-18 du fort Saint-Nicolas (décision du 16 juillet 1837)

5000 francs Dépensé environ 5600 francs

La phase gauche est achevée ; il reste à établir le terre-plein et les banquettes.

Article 2 - achever le terrassement des banquettes de la demi-lune 21 et faire la partie crénelée de son flanc gauche.

12000 francs Dépensé environ 11000 francs

Les créneaux du flanc gauche sont terminés, le terre-plein remblayé. Il reste à faire les murs de garde-fou et les banquettes.

Batiments militaires

Article 1^{er} - continuer les réparations du bâtiment A du fort Saint-Nicolas (décision du 16 juillet 1837)

850 francs Dépensé environ 550 francs

Cet article est bientôt terminé.

Article 2 - pour réparer le bâtiment B du même fort et établir un cachot destiné à mettre au secret les prisonniers (décision du 28 juillet et 16 juillet 1837)

850 francs Dépensé environ 750 francs

Le cachot est terminé ; l'entreprise xxx du bâtiment B

Article 3 - renouveler en entier les portes et les croisées du bâtiment C et réparer la toiture du hangar.

300 francs Dépensé environ "

Cet article n'est pas encore commencé ; le cuisinier devant partir au 1^{er} premier janvier , on attendra pour travailler ce bâtiment qu'il soit évacué.

Article 4 - casemate de la queue d'hironde 3

pour le plus urgent

200 francs Dépensé environ "

Cet article n'est pas commencé.

Article 5 - pour placer des volets au bâtiment H logement du portier consigne

100 francs Dépensé environ " 50 francs

On travaille aux menuiseries

Article 6 - pour réparer les plafonds les enduits à l'extérieur et la peinture du pavillon

600 francs Dépensé environ 50 francs

on travaille aux plafonds xxxx

Article 7 pour réparer des parties du bâtiment A

150 francs Dépensé environ 90 francs

GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES
1838

MEMOIRE des ouvrages exécutés aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendances pendant l'année 1838 apostillé de l' état dans lequel ils se trouvent le 31 octobre 1838

Fortifications

Article premier - Bastion 4 du fort Saint-Nicolas, relever les parapets (décision du 27 mai 1838)

1200 francs Dépensé environ 500 francs

On y travaille.

Article 2 - achever les bastions 17-18 et leurs communications

8 850 francs Dépensé environ 5 800 francs

On y travaille.

Batiments militaires

Fort St Nicolas

Article 1^{er} - disposer convenablement la cour du donjon du fort Saint-Nicolas

5500 francs Dépensé environ 2500 francs

Les *sorties (ou vouîtes ?)* des citerneaux sont faites ; on travaille au conduit.

Article 2 - achever la réparation du bâtiment A et préparer 2 chambres pour recevoir le magasin du génie

800 francs Dépensé environ 700 francs

Presque terminé

Article 3 - continuer les réparations du bâtiment B.

200 francs Dépensé environ 200 francs

On termine en ce moment.

Article 4 - continuer le renouvellement des portes et des croisées du bâtiment C

600 francs Dépensé environ 300 francs

On travaille aux baies et aux carrelages ;

Article 5 - continuer les réparations de la queue d'hyronde côté 3

500 francs Dépensé environ 500 francs

On termine ; on enduit principalement .

Article 6 - achever les enduits extérieurs et une partie des peintures du rez-de-chaussée du pavillon L.

400 francs Dépensé environ 380 francs

les fonds sont à peu près terminés en peinture et en enduit

Article 7 refaire les planchers et la soupente au dessus du corps de garde de la porte Marine

1400 francs Dépensé environ 1300 francs

Les planchers sont faits ; on termine les enduits

Compte rendu des travaux exécutés dans la place de Marseille et dépendances pendant l'exercice 1839.

Fortifications
Fort St Nicolas

Article premier - défilé le front 15-16 et la demi- lune 19
Accordés 1000 francs Dépensé environ 1000 francs
on a fait des renformis, quelque peu de maçonnerie et des déblais de roc et de terre.
Ce front ainsi que la demi lune sont maintenant dans un état convenable.

Article 2 – défilé le front 14-15 et leurs communications
400 francs Dépensé environ 630 francs
Idem

Article 3 – Restaurer la demi lune 22
3000 francs Dépensé environ 3000 francs
Les parapets ont été convenablement exhausés et toutes les vieilles maçonneries renformis. La demi lune 22 et maintenant dans le meilleur état ,sauf son terre-plein inférieur pour lequel on demande des fonds.

Batiments militaires
Fort St Nicolas

Article 1^{er} – casemate O
2500 francs Dépensé environ 2500 francs
En renformis, enduits, pavés, carrelages, portes et croisées, cette casemate est maintenant en bon état sauf quelques gouttières qu'on fait en ce moment disparaître.

Article 2 -bâtiment B
300 francs Dépensé environ 300 francs
En renformis, enduits, blanchissage etc.

Article 3 - queue d'hyronde
800 francs Dépensé environ 800 francs
En renformis, enduits etc. il est fâcheux que les enduits d'un même bâtiment ne soient pas faits la même année sans cela ils prennent des nuances différentes d'un effet désagréable à l'œil.

Article 4 – Pavillon L
400 francs Dépensé environ 400 francs
Principalement en peinture et enduit. On ne peut expérience faite se servir du coaltar dans les logements habités. on a même cherché à le mêler à des matières dessicatives mais sans succès jusqu'à présent. Il lui faut pour sécher un long espace de temps pendant lequel il conserve une odeur désagréable et donne lieu à des tâches aux effets des soldats.

Compte-rendu des travaux exécutés dans la place de Marseille et dépendances pendant l'exercice 1840

Fortifications
Fort St Nicolas

Article premier - renfortir la fausse braie du bas fort
Accordés 800 francs Dépensé environ 800 francs
On a renformi la fausse braie à l'intérieur et l'on s'occupe de terminer ce travail à l'extérieur pour lequel 1000 francs étaient accordés par anticipation sur 1841. Cette somme doit être portée sur l'exercice 1842 par suite de la décision du 11 février 1841

Article 2 – Restaurer le redan qui couvre la poterne marquée 13 (Décision du 19 avril 1840)
600 francs Dépensé environ 600 francs
on a reformé ce redan à l'intérieur et à l'extérieur :
il est naturellement en bon état

Article 3 – Réparer le terre-plein de la demi-lune 22 servant de cour à la caserne M
650 francs Dépensé environ 650 francs
Ce terre-plein a été réparé en caillou d'après l'avis de monsieur l'inspecteur Général de Tassigny. On a utilisé les vieilles « allèges »provenant de la démolition en les employant à remplacer les seuils des portes hors de service.

Batiments militaires
Fort St Nicolas

Article 1^{er}
– sect r - réparer les chapes des casemates p.q du donjon
4700 francs Dépensé environ 3 700 francs
Les chapes s'étaient fendu par suite d'un affaissement survenu tout d'un coup dans les fondations d'un pied droit, qui avait eu pour résultat de disloquer les voûtes à leur jonction avec le mur de la courtine.
Le reste des chapes faites en mortier de pouzzolane était , sauf quelques parties, en assez bon état de conservation on a donc jugé inutile de les refaire en « *mastic Jeyssel* » et lancer borné à réparer les parties dégradées avec du mortier de pouzzolane battu

- Sec.b achever les réparations des façades des casemates D et E (décision du 26 mai 1840)
500 francs Dépensé environ 500 francs
on a refait les crépis et enduits de ses façades et repeint plusieurs portes et fenêtres.

- Sect C peinture et enduit du pavillon 4
650 francs Dépensé environ 650 francs
on a fait les crépis et enduits de la façade nord de ce pavillon et repeint plusieurs croisés et fait quelques réparations à l'intérieur et à la toiture.

**GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES
PROJETS POUR 1841**

Apostilles du directeur des fortifications

Fortifications

Article premier - restaurer les escarpes du fort St Nicolas.

Section a - escarpes du bas-fort 3000 francs

Apostille

Il est nécessaire de rejointoyer les maçonneries en Pierre de taille de ces escarpes ; Il y aura même quelques parties à renformez quoique l'état estimatif contrairement à ce qui est dit avec raison dans l'apostille du chef du génie, ne parle pas de renformis à faire. Nous demandons un acompte de 1200 francs pour exécuter en 1841 les réparations les plus urgentes surtout du côté du port.

Section b escarpe de la 2e enceinte y compris les demi-lunes 19, 20 et 21.

Apostille

des rejointoiement et des renforts mis sont aussi très nécessaire aux escarpes de la 2e enceinte. ce travail peut se faire en 2 années et nous demandons pour 1841 1000 francs

Section c enceinte du donjon 1700 francs

Apostille

les réparations également indispensables peuvent être faites sur 2 années et nous demandons aux 1841 800 francs

Article 2 - achever de renformir la fausse braie du bas fort

400 francs

Cette somme Notée par anticipation pour 1841 est dépensée au compte de l'exercice 1840 en vertu de la décision ministérielle du 11 février 1841 parvenue après la rédaction de ce projet

Article 3 - Fort Saint Nicolas - Construire un pont-levis à la derché à la porte 27 de la courtine 14-18 de la 2e enceinte.
4700 francs

Apostille

Un pont-levis est indispensable à la porte de la 2e enceinte. Le projet du chef du génie nous paraît satisfaisant avec la spirale qui par son plus grand rayon permet de réduire le contrepoids de 857 (?) kilos. Monsieur le capitaine Fayssolle a déjà eu l'occasion de construire un pont-levis à la derché qui se manœuvre très bien.

Les Corbeau xsous les grilles du pont-levis nous paraissent superflus. Nous préférons nous préférons une tablette continue en pierres de taille avec une saillie de 0m 10.

Suivant l'état estimatif, le plancher du redoublement du tablier n'aurait que 0 M 03 d'épaisseur. nous pensons que l'épaisseur de ce plancher doit être portée à 0 M 05 puisque le pont doit donner passage à des voitures.

Article 4 - établir une 2^{ème} porte intérieure à l'entrée du bas fort sous le passage voûté et créneler les murs des 2 chambres accolées au passage.

600 francs

Apostille

La porte du bas fort Saint-Nicolas non protégée par un pont et facile à insulter point il importe de la mettre en état de résister à un coup de main au moins dans un cas d'émeute qui est à prévenir dans une ville telle que Marseille. La double porte proposée à l'extrémité du passage voûté défendu par des créneaux de droite et de gauche à bout portant rempliraient ce but essentiel. les créneaux doivent être exécutés d'équerre à l'axe du passage ; ils auraient ainsi plus de champs et verront aussi bien la 2e porte.

Article 5 - placer une barrière à l'entrée du pont dormant de la porte de secours

450 francs

Apostille

Cette barrière a existé, mais elles manquent depuis tout longtemps et ses piliers en maçonnerie sont en ruine. il faut les démolir dans tous les cas pour éviter des accidens.

La porte de secours n'étant défendue par aucun dehors il est nécessaire d'avoir au moins une barrière en avant du pont-levis pour assurer la manœuvre de ce pont-levis.

Bâtiments militaires

Article 1^{er} – fort St Nicolas citerne

Construire une citerne dans le bas fort Saint-Nicolas en remplacement d'un puits hors de service

4000 francs

Apostille

l'idée de construire une citerne alimentée par les eaux qui s'écoulent de la fontaine pendant la nuit nous paraît très heureux et d'autre part de nature à être mise à exécution sans délais car les 500 hommes de garnison au bas fort Saint-Nicolas sont exposés à manquer d'eau depuis que depuis vis-à-vis le bâtiment à a perdu ses eaux par suite du creusement du bassin du Carénage.

La capacité de la citerne proposée serait de 60 m3 d'eau en sorte qu'elle offrirait une réserve pour un mois très utile pour des cas assez fréquents (et cela arrive cette année) où il faut travailler à la réparation de la conduite d'eau de la fontaine, la maçonnerie du fond de la citerne, à faire en béton recouvert d'un carrelage, et celle des murs n'ont pas une assez grande épaisseur dans le projet du Chef du génie. Nous jugerions nécessaire en outre d'élever un peu le niveau de l'eau de manière à pouvoir placer dans le pignon en tête de la porte du bas fort un robinet qui permette de remplir des seaux et des cruches posés sur une petite plateforme coupée dans la pente du terrain. Une ouverture libre un peu au-dessus du robinet servirait de dégorgeoir pour le trop-plein de la citerne. Alors le puisard ne servirait que lorsqu'il serait nécessaire de consommer la réserve d'eau ou en cas d'incendie en l'armant d'une pompe de bateau.

l'augmentation nécessaire dans le cube de maçonnerie porterait la dépense de cet article à 4000 francs.

Article 2 - fort St -Nicolas - conduite d'eau.

refaire à neuf la conduite d'eau de la fontaine du fort Saint-Nicolas sur une longueur de 800 M

3500 francs

Apostille

cette grande réparation dont la reconnaissance a été faite avec soin est devenue urgente on la tournerait cependant à la fin de l'été jusqu'après l'assèchement et la mise en service de la citerne proposée ci-dessus.

Compte-rendu des travaux exécutés dans la place de Marseille et dépendances pendant l'exercice 1841,

**Fortifications
Fort St Nicolas**

Article premier - restaurer les escarpes de ce fort (décision du 16 mai 1841)
Accordés 3000 francs Dépensé environ 3000 francs

On a rejointoyé les escarpes du Front 12 du bas-fort, réparé les xxx de la face gauche du bastion 15 de la 2^{ème} enceinte du donjon, ainsi que ceux de la demi-lune 19. On a rejointoyé les escarpes du Front 24-25 du donjon ; on a recoupé les chaînes verticales en pierre de taille en grande partie dégradées.
Le mortier employé étant fait avec de la chaux hydraulique du Theil, il a acquis en peu de temps une grande dureté.

Article 2 – Établir une porte intérieure à l'entrée du bas-fort et créneler les murs du passage
600 francs Dépensé environ 600 francs

On a percé 3 créneaux au mur de chacune des chambres accolées au passage ; la porte est faite et doit être ensuite mise en place. Cette entrée est désormais à l'abri d'une attaque de vive force.

Article 3 – Placer une barrière à l'entrée du pont dormant de la porte de secours cotée 12
450 francs Dépensé environ 450 francs

on a démolé les anciens piliers qui tombaient en ruine et on les a remplacés par des neufs en Pierre d'Arles plus convenablement placés : on travaille à la barrière. Cette disposition met la porte de Secours à l'abri d'une attaque imprévue et prévient des accidents qui pourraient arriver quand le pont-levis est levé.

Apostilles du directeur des fortifications

Fortifications

Article premier – achever la restauration des escarpes du fort St Nicolas.

Section a - escarpes du bas-fort 3000 francs

Apostille

On avait demandé 6000 francs pour ce travail dans le projet pour 1841 ; on n'accorda que 3000 francs d'après notre observation qu'il convenait de faire ce travail en deux années. il s'agit maintenant de terminer ce travail indispensable et d'allouer en conséquence le complément des fonds nécessaires, savoir :

section a ... bas-fort Saint-Nicolas 1100 francs
section b... 2^{ème} enceinte 1100 francs
section c ... enceinte du donjon 900 francs

Article 2 - Escarpé le pied de la demi-lune 19 de la 2^e enceinte du donjon 1000 francs

Apostille

cet escarpement serait nécessaire pour obtenir sur tout le développement de la demi-lune une hauteur minimum d'escarpes de 8 m ; mais attendu que le chef du génie n'a pas donné à l'appui de son projet un plan détaillé de la demi-lune avec les côtes et courbes de nivellement et avec les profils nécessaires ; attendu aussi qu'il n'indique pas l'emploi des déblais, nous proposons d'ajourner ce travail en 1843.

Il est d'autant plus nécessaire de fournir un plan détaillé de cette demi-lune, qu'on y a exécuté des travaux en 1835 et que l'on a ajourné une grande partie de ceux qui étaient proposés à cette époque.

Article 3 - Fort Saint Nicolas - Construire un pont-levis à la poncelet à la porte 27 de la courtine 14-18 de la 2^e enceinte du donjon. Feuille numéro 2 des projets pour 1840. 4700 francs

Apostille

Ce pont-levis est demandé par le comité dans son avis du 28 avril 1841. Nous rétablissons le chiffre de la dépense, 5000 francs, portée dans l'état estimatif de 1840 car s'il y aura l'économie de la suppression des bandes de rouage du tablier, il y aura un supplément de dépense pour la galvanisation, vu le zincage des ferrures du contrepoids que le chef du génie propose pour les préserver de l'oxidation. On aurait égard d'ailleurs aux diverses rectifications et précautions recommandées dans le mémorial numéro 13 de l'officier du génie.

Bâtiments militaires

Article 1^{er} – Pavillon L au fort St Nicolas - Tapisser 12 chambres d'officiers au pavillon I ainsi que le logement du commandant de place. 700 francs

Apostille.

L'amélioration demandée pour les chambres d'officiers à Marseille a été accordé depuis plusieurs années dans un grand nombre de places. Elle est justifiée en outre par le nouveau motif donné par le chef du génie.

**GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE
1842**

Nomenclature générale des fortifications et des bâtiments militaires indiquant l'ordre dans lequel les projets doivent être présentés

**Fortifications
Fort St Nicolas**

Front 1-2

½ bastion (1)
Contrescarpe et chemin couvert du ½ bastion (1)
Courtine (1-2)
Contrescarpe et chemin couvert de la courtine (1-2)
½ bastion 2
Contrescarpe et chemin couvert du ½ bastion 2

Front 2-3

Queue d'hyronde (3)
Contrescarpe et chemin couvert fausse braie 7 et enrochement de la queue d'hyronde.

Front 3-4

Courtine brisée (3-4)
Contrescarpe et chemin couvert de la courtine (3-4)
Bastion (4)
Contrescarpe et chemin couvert du bastion (4)

Front 4-14

Courtine (4-14)
Contrescarpe et chemin couvert de la courtine (4-14)
Enveloppe du magasin d'artillerie réduit (10)
Bastion (14)
Chemin couvert du bastion (14)

Front 14-15

Courtine (14-15)
Bastion (15)

Front 15-16

Courtine (15-16)
Demi-lune (19)
Bastion (16)
Mur de soutènement 34, 35, 36

Front 16-17

Demi-lune (20)
Bastion (17)

Front 17-18

Demi-lune (21)
Bastion (18)

Front 18-14

Courtine (18-14)

Donjon

Front 23-24

Bastion (23)
Courtine (23-24)
Bastion (24)

Front 24-25

Courtine (24-25)
Bastion (25)

Front 25-26

Courtine (25-26)
Bastion (26)

Front 26-23

Courtine (26-23)
Demi-lune (22)

Fort St Nicolas

Dépenses spéciales : passage des Portes

6 Porte de la Courtine (1-2)
12 Porte de la Courtine (4-14)
(27-30) Porte de la Courtine (18-14)
(29-31) Porte de la Demi-lune (21)

**Bâtiments militaires
Fort St Nicolas**

Casernements et logements

Bâtiment C. Casemates pour l'Infanterie
Bâtiment D. Casemates pour l'Infanterie
Bâtiment E. Casemates pour l'Infanterie
Bâtiment S. Casemates pour l'Infanterie
Bâtiment m. Casemates pour l'Infanterie
Casemates o. Casemates pour l'Infanterie
Casemates p. Casemates pour l'Infanterie
Casemates q. Casemates pour l'Infanterie
Casemates r. Casemates pour l'Infanterie
Logement du commandant du fort coté B
Pavillon d'Officiers coté L
Logement de 2 gardes du génie, un garde d'artillerie, de deux concierges
Le bâtiment coté A
Magasin du corps coté M (isolé)
Prison militaire casemates a, b, c, d.
Magasin non occupé, casemate f (isolée)

Bâtiments des subsistances

Manutention du fort, casemates sous le bastion 24.

Magasins à poudre

Magasin à poudre du fort dans la demi-lune (21) coté X

Apostilles du directeur

Fortifications

1^{er} – Exhausser et créneler la contrescarpe de la courtine 1-2

1500 francs

Apostille

Travail indispensable pour donner un caractère défensif à l'entrée du fort Saint-Nicolas du côté de la ville et pour la régularité

2^{ème} - Escarper le rocher au pied de l'escarpe de la demi-lune 19 et régler les parties en avant. 3400 francs

Apostille

Le projet présenté nous paraît satisfaisant en ce qui concerne l'escarpement du rocher au pied de l'escarpe, mais nous croyons utile de raser le merlau de chacune des embrasures vers les deux angles d'épaules du front en arrière jusqu'au plan du fond de ces embrasures afin d'augmenter de 1m50 la hauteur à franchir depuis le parapet de la demi-lune jusqu'au parapets des bastions.

Cette démolition et le ragrément des maçonneries exigent un supplément de 1000f. Quant au projet d'escarper davantage une partie des revêtements en arrière de la demi-lune, il sera présenté pour 1844 lorsqu'on aura exploré davantage tous les souterrains du Front 16-17

3^{ème}, connexe avec les articles 4 et 5

remplacer les parties dégradées du couronnement du chemin de ronde 6-7 800 francs

voir les projets pour 1842

4^{ème}, connexe avec les articles 3 et 5

remplacer les parties dégradées du couronnement de chemins de ronde de la courtine 6-5. 500 francs

5^{ème}, connexe avec les articles 3 et 4

remplacer les parties dégradées du couronnement du chemin de ronde du bastion 5. 600 francs

Apostille

Dépense votée par anticipation sur l'exercice 1843.

Ces 3 articles correspondent à un article unique des projets pour 1842 sur lequel on a voté par anticipation une demande de 1900 sur l'exercice 1843.

ce projet va s'exécuter pour conserver ces *œuvres*

6^{ème}, terminer le pont-levis à la poncelet de la porte 27 de la courtine 18-14. 3750 francs

voir les projets pour 1842

Apostille

Dépense votée par anticipation sur l'exercice 1843

RC Réparations courantes des fortifications. 2000 francs.

Apostille : on peut ajourner une partie des renformis et rejointoyement demandés

EC Entretien courants des fortifications. 950 francs

Apostille : cette somme est nécessaire

Bâtiments militaires

1^{er} – Placer des cheneaux et des tuyaux de descentes aux bâtiments du fort St Nicolas. 800 francs

Apostille.

Cette amélioration est nécessaire pour éviter le retour de fréquentes dégradations

2^{ème} - Remplacer les 9 petits escaliers du bâtiment D par un escalier central (fort St Nicolas)

(dessin n 3 et 4). 2600 francs

Apostille

Le bâtiment D se compose de casemate à 2 étages dont la largeur n'est que de 5 m à 5,50 m, pour les 9 casemates de gauche aussi l'on a été obligé de réduire la contenance des 18 chambres de casernement casematée à 8 lits au lieu de 10 pour donner 12 m2 d'air par homme conformément à la décision ministérielle du 25 novembre 1841. Le projet présenté d'après l'ordre de Mr. l'inspecteur général procure l'avantage de mieux aérer les chambres ; son exécution ne diminuera pas la contenance totale car la capacité des chambres où l'on aura supprimé les petits escaliers permettra de placer 9 lits dans chacune d'elles ce qui compensera la perte de 16 lits par l'escalier central. Nous proposons d'avancer l'escalier central de 0 M 50 vers la porte d'entrée afin de donner 1m50 de largeur au palier entre les 2 rampes dudit escalier.

On pourrait supprimer aussi l'escalier montant de la chambre 10 à la chambre 36 en perçant une baie dans le pied droit entre les chambres 36 et 37. Nous croyons que les fonds demander suffiraient pour obtenir cette nouvelle amélioration.

3^{ème} - Placer des cheneaux et des tuyaux de descente au pavillon B du fort Saint-Nicolas 600 francs

Apostille

À accorder pour les mêmes motifs que pour le bâtiment à

4^{ème} - Placer des cheneaux et des tuyaux de descente au pavillon L du fort Saint-Nicolas 700 francs

Apostille

à accorder comme pour les bâtiments A et B et même de préférence à ceux là.

...

9^{ème} - transférer le lavoir de la garnison du fort Saint-Nicolas dans l'intérieur de ce fort (dessin n° 8) 2000 francs

Apostille

Le lavoir qui existe dans la fausse braye du Front 1-2 au pied du flanc droit du bastion 2, De plein pied avec l'entrée du fort du côté de la ville est une cause d'abus intolérables. il ne convient nullement que le public ***** librement à l'entrée d'un fort qui joue le rôle de citadelle. en outre il est indispensable d'avoir un lavoir pour la garnison dans l'intérieur de ce fort, d'autant plus que le lavoir en dehors est trop petit.

la citerne construite en 1841 dans le bas fort Saint-Nicolas étant alimentés par une conduite d'eau de source à un déversoir qui donne un jet continu dont le produit moyen est d'environ dix mètres cubes d'eau en 24h, Et et les localités permettent d'utiliser le trop plein de la citerne pour créer vis-à-vis un lavoir d'une étendue suffisante pour les besoins d'une garnison de 716 hommes de 13 officiers de plusieurs employés et pour ceux des prisons dont la contenance est de 120 hommes.

Le lavoir projeté nous paraît très convenable ; il utilise une parcelle de terrain formant replat au début du chemin, et laisse à ce chemin toute la largeur actuelle. nous insistons pour l'adoption du projet et pour son exécution immédiate qui serait suivie de la suppression du lavoir actuel auprès du flanc droit du bastion 2.

GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES
PROJETS POUR 1844

Apostilles du directeur

Fortifications

1^{er} – escarper le rocher sous l'extrémité gauche de la courtine 4-14
3000 francs

Apostille

Travail indispensable pour donner un caractère défensif à l'entrée du fort Saint-Nicolas du côté de la ville et pour la régularité

Apostille

L'escarpe vers l'extrémité gauche de la courtine 114 n'ayant que 6m50 au-dessus du fond du fossé correspondant, il est nécessaire en effet de creuser le fossé, mais seulement à la côte 145,50 contre le bastion 14 pour porter la hauteur de l'escarpé à 12m10. il suffira de raccorder le nouveau fausse avec l'ancien à la courbe 149.

Le puits destiné à recevoir les matières liquides des latrines du donjon serait creusé le plus près possible du bastion 14 au pied duquel on rencontrera un terrain de nature à les absorber en grande partie. Si le terrain ne se rencontre pas l'entrepreneur des vidanges enlèvera ces matières.

une somme de 3000 francs suffira pour cet article ainsi modifié.

2^{ème} - Escarper le rocher au pied de l'escarpe de la demi-lune 19 et de la courtine 15-16.

6000 francs

Apostille

L'état estimatif de 1843 ne portait pas erreur que le déblai à faire sur une face et un flan en sorte que tous les chiffres de cet état estimatif étaient à doubler. Cette omission et l'addition au projet de 1844 des parapets à bahut du flanc, des escaliers à la gorge de la demi-lune et des débiles devant la courtine 15-16 explique la différence entre les totaux du même article dans les 2 projets.

Il suffirait de creuser un fossé de 6 M de largeur devant chacun des flans en le continuant jusqu'au pente rapide du glacis ; alors la dépose du remblai de rock serait réduite à 4 mètres *cube*.

nous élèverons la crête du parapet à bahut du flanc jusqu'à 4 M au-dessous de la plongée des angles des pôles des bastions 15 et 16 et nous la ferions aboutir à la plongée des faces de la demi-lune. Ce relèvement d'un mètre environ est nécessaire pour avoir 9 m au moins de hauteur d'escarpe et un flanc de la demi-lune sans déblayer le roc au dessous de la côte 138,50 m Et pour éviter un terreplain en pente vers le parapet. La banquette de ces flans serait à 1m20 en contrebas de la crête du parapet à bahut.

Le déblai à faire devant la courtine 15-16 entre les flancs collatéraux, pour assainir les casemates à droite et à gauche de la poterne sous cette courtine et pour augmenter la hauteur des escarpes réduite maintenant à 6,00m pour les flancs des batteries 15 et 16, doit s'arrêter à la côte 134,50 m qui porterait cette hauteur à 9 m. Le fond du fossé se trouverait ainsi à 0,25 m au-dessous du sol du corps de garde sous le terre-plein de la demi-lune. Les eaux pluviales s'écouleraient par une gargouille dans les fossés des flancs de la demi-lune.

Nous proposons de n'accorder qu'un acompte de 6000 francs pour les déblais et pour les parapets à bahut. Nous espérons qu'on pourra se dispenser de construire

Bâtiments militaires

1^{er} – Placer des cheneaux et des tuyaux de descentes aux bâtiments du fort St Nicolas. 800 francs

Apostille.

Cette amélioration est nécessaire pour éviter le retour de fréquentes dégradations

2^{ème} - Remplacer les 9 petits escaliers du bâtiment D par un escalier central (fort St Nicolas)

(dessin n 3 et 4). 2600 francs

Apostille

Le bâtiment D se composé de casemate à 2 étages dont la largeur n'est que de 5 m à 5,50 m, pour les 9 casemates de gauche aussi l'on a été obligé de réduire la contenance des 18 chambres de casernement casematée à 8 lits au lieu de 10 pour donner 12 m2 d'air par homme conformément à la décision ministérielle du 25 novembre 1841. Le projet présenté d'après l'ordre de Mr. l'inspecteur général procure l'avantage de mieux aérer les chambres ; son exécution ne diminuera pas la contenance totale car la capacité des chambres où l'on aura supprimé les petits escaliers permettra de placer 9 lits dans chacune d'elles ce qui compensera la perte de 16 lits par l'escalier central.

Nous proposons d'avancer l'escalier central de 0 M 50 vers la porte d'entrée afin de donner 1m50 de largeur au palier entre les 2 rampes dudit escalier.

On pourrait supprimer aussi l'escalier montant de la chambre 10 à la chambre 36 en perçant une baie dans le pied droit entre les chambres 36 et 37. Nous croyons que les fonds demander suffiraient pour obtenir cette nouvelle amélioration.

3^{ème} - Placer des cheneaux et des tuyaux de descente au pavillon B du fort Saint-Nicolas 600 francs

Apostille

À accorder pour les mêmes motifs que pour le bâtiment à

4^{ème} - Placer des cheneaux et des tuyaux de descente au pavillon L du fort Saint-Nicolas 700 francs

Apostille

à accorder comme pour les bâtiments A et B et même de préférence à ceux là.

...

9^{ème} - transférer le lavoir de la garnison du fort Saint-Nicolas dans l'intérieur de ce fort (dessin n° 8) 2000 francs

Apostille

Le lavoir qui existe dans la fausse braye du Front 1-2 au pied du flanc droit du bastion 2, De plein pied avec l'entrée du fort du côté de la ville est une cause d'abus intolérables. il ne convient nullement que le public ***** librement à l'entrée d'un fort qui joue le rôle de citadelle. en outre il est indispensable d'avoir un lavoir pour la garnison dans l'intérieur de ce fort, d'autant plus que le lavoir en dehors est trop petit.

La citerne construite en 1841 dans le bas fort Saint-Nicolas étant alimentés par une conduite d'eau de source à un déversoir qui donne un jet continu dont le produit moyen est d'environ dix mètres cubes d'eau en 24h, Et et les localités permettent d'utiliser le trop plein de la citerne pour créer vis-à-vis un lavoir d'une étendue suffisante pour les besoins d'une garnison de 716 hommes de 13 officiers de plusieurs employés et pour ceux des prisons dont la contenance est de 120 hommes.

Le lavoir projeté nous paraît très convenable ; il utilise une parcelle de terrain formant replat au début du chemin, et laisse à ce chemin toute la largeur actuelle. nous insistons pour l'adoption du projet et pour son exécution immédiate qui serait suivie de la suppression du lavoir actuel auprès du flanc droit du bastion 2.

**GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES
PROJETS POUR 1846**

**Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications
et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendance
montant à la somme de 575 600 francs**

Fortifications

Article RC. Réparations courantes 4100 francs

Détail

Fort St Nicolas, 2^{ème} enceinte

Front (15-16) - Refaire la plateforme de la courtine 15-16 1000

Fort St Nicolas, Donjon

Front (24-25) - Réparer la chape des voûtes de la courtine (24-25), au-dessus des numéros 7 et 8. De la casemate q. 1000

Front (25-26) - Déblayer le rocher au pied de la courtine (25-26) 1000

(23-24) (24-25) Renformir et enduire les murs des quatre bastions du donjon (25-26). 1100

Article EC. Réparations courantes 1000

Bâtiments militaires

Article RC. Réparations courantes

Fort St Nicolas (Bas Fort)

Bâtiment C - Recrépir et enduire les murs de façade 150

Bâtiment D - Refaire les enduits du mur de façade réparer les jambages des portes et fenêtres établir des cloisons en brique contre les murs de fond des numéros 11, 36, 37. Prendre une partie des boiseries et remplacer 4 contrevents. 1400

Bâtiment Q - Recrépir et enduire les murs, tant à l'extérieur qu' à l'intérieur, Réparer le pavé et remplacer les 4 contrevents 300

Fort St Nicolas (Donjon)

Bâtiment m - Recrépir et enduire les murs de façade et crépir en mortier hydraulique le numéro 10 400

Casemate r – Renformir et enduire les murs de façade 500

Apostilles du chef du génie

L'état estimatif fait connaître sommairement les réparations que réclament les fortifications, nous mentionnerons principalement la plateforme de la courtine (15-16) du fort Saint-Nicolas, les dalles sont usées, plusieurs sont brisées, tous les joints dégarnis, l'eau séjourne dans les enfoncements, Et elle tombe dans les souterrains qui sont au-dessous de manière à ne pouvoir en tirer aucune partie.

La chape des voûtes de la courtine (24-26) au-dessus des numéros 7 et 8 Demande une prompte réparation ; le mur de fond des 2 chambres 7 et 8 est très humide ; Dans les temps de pluie l'eau se teinte et il paraît qu'il y a un petit mouvement qui a séparé la voûte du mur. L'humidité pénètre Qui sait parler de chambre même dans le pied droit qui sépare les 2 chambres.

Il est urgent de faire cette réparation, car autrement on serait obligé d'évacuer les 2 chambres numéro 7 et 8, à cause de l'humidité ce qui serait fâcheux car ce sont 2 belles chambres bien voûtées.

On ne saurait mieux faire que d'employer, comme le Conseil M. le chef du génie, le pavé de briques de chant semblable à celui des quais de Marseille et de Toulon. L'excellente qualité de ces briques, leur parfaite cuisson et l'habileté des ouvriers du pays pour cette sorte d'ouvrage expliquent et assurent la longue durée de ces pavés en briques. On a compris dans cette même article une dépense de 90€ pour le tambour de la porte d'entrée où se tient le planton de service accordée au chef du génie de Marseille à cause des courses nombreuses pour la correspondance et pour la transmission des ordres sur des points fort éloignés les uns des autres.

**Etat des projets à présenter
République Française**

**GENIE
INSPECTION GENERAL DE 1852
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE**

Etat sommaire des articles d'ouvrages des fortifications et bâtiments militaires à porter dans les projets pour les deux exercices 1853 et 1854.

EXTRAITS

**Fortifications
RC Réparations courantes**

Fort St Nicolas

Sect a - rejointoyer le mur de genouillère du Front -2 du fort Saint-Nicolas
100 francs

APOSTILLE du chef du génie

Ces travaux de peu d'importance mais qu'il convient cependant d'exécuter, figure ici par suite des instructions contenues dans la circulaire n°14 du 14 juin 1852 sur la simplification à apporter dans la présentation des projets.

Sect b – Renformir et rejointoyer le mur de genouillère du bastion 23-24 du donjon

200 francs

APOSTILLE

Travail qu'il est convenable d'exécuter

Sect c- Réparer les escaliers et le pavé des cours

APOSTILLE

idem

Sect k - Réparer les carrelages et les toitures du bât. A et ouvrir une fenêtre dans la façade sus au logement du garde d'artillerie

300 francs

APOSTILLE

Réparations qu'il est convenable d'exécuter

Sect L - Réparer quelques cloisons du bât. B, changer plusieurs tapisseries, repeindre les boiseries et changer le seuil d'une porte.

400 francs

APOSTILLE

le bâtiment B est occupé par le commandant du fort Saint-Nicolas ; les réparations que nous demandons sont de la plus sérieuse convenance.

Sect m - Enduire la façade du bâtiment C sur toute sa hauteur et une partie du mur en retour

120 francs

APOSTILLE

Réparations à faire

Sect n – Enduire la façade du bâtiment D, remplacer plusieurs contrevents et réparer les carrelages.

300 francs

APOSTILLE

Idem

Sect o – Remplacer le carrelage de la chambre n° 5, refaire plusieurs parties de celui de la galerie, et enduire les voûtes de la cage d'escalier (bâtiment E).

300 francs

APOSTILLE

Idem

Sect p – Enduire une partie de la façade nord et du pignon sud du bât. L, changer deux marches d'escalier, réparer les carrelages et les toitures, repeindre les boiseries et tapisser les chambres n°9, 10 et 12.

800 francs

APOSTILLE

Idem

Sect q - Enduire une partie de la façade de sud-ouest du bât. M, réparer la toiture et repeindre les boiseries

300 francs

APOSTILLE

Réparations qu'il est convenable d'exécuter

Sect r – Remplacer les carrelages et changer une partie de la charpente du lit de camp bâtiment S et au corps de garde du bas-fort.

300 francs

APOSTILLE

Idem

Sect s – Refaire le pavé de la 1^{ère} cour, celui de la cuisine, du magasin au vivre et du corps de garde en face, aux prisons m^{es}. Remplacer 2 contrevents et la charpente du lit de camp.

600 francs

APOSTILLE

Idem

Sect t – Enduire une partie de la façade du bat. M, refaire le plafond d'une chambre du log^t du concierge et remplacer une poutre.

160 francs

APOSTILLE

Réparation urgente surtout celle du plafond

Sect u - remplacer par des tuyaux une partie en poterie de la conduite d'eau du fort St Nicolas.

1400 francs

APOSTILLE

ce travail n'a pu être achevé avec les fonds accordés en 1851 il reste encore environ 100 mètres courant de tuyau à changer.

MARSEILLE
PROJETS POUR 1853-1854

...

Améliorer la grande rampe d'entrée du fort Saint-Nicolas

...

Améliorations proposées pour l'hôpital militaire

Amélioration de la manutention des vivres

Régler le terrassement des fronts 5 et 6 et du redan pour le fort Saint-Jean

...

GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE
PROJETS POUR 1853-1854

Mémoire sur les projets pour 1853-1854

APOSTILLE du chef du génie
Observations préliminaires

Nous devons rappeler d'abord :

1°. que 31 projets de batterie de côte ont été présentés pour 1851-1852 au sujet desquels il n'est encore intervenu aucune décision.

2°. Que dès le commencement de l'année prochaine une somme de 200000 francs sera mise, pour le service des ponts et chaussées à la disposition du chef du génie, pour l'exécution des batteries de la joliette dont le plan a été arrêté par le comité dans sa séance du 14 février 1850.

3°. enfin que nous avons déjà adressé le 18 août dernier un projet d'achèvement du bastion 3, et de nouvelles organisations du bastion 4 du fort Notre-Dame-de-la-Garde ; projet dont l'exécution doit rester au compte de la commission du temporel de la chapelle.

Article 1 – Améliorer la grande rampe d'entrée du fort St Nicolas et par suite celles qui s'y raccordent (dessin 16.1)
21100 francs

APOSTILLE

Nous présentons ce projet par ordre de M. l'Inspecteur général. Comme il le dit lui-même, la rampe actuelle est fort raide, pavé de cailloux glissant, dangereux dans son parcours en descendant, surtout pour des chevaux.

Plusieurs accidents fâcheux ont prouvé le besoin d'améliorer, s'il est possible, cette communication entre les 2 portes du fort qui est continuellement parcouru et par les soldats qui l'occupent et par les troupes casernées ailleurs et qui sont dans l'usage de la suivre pour se rendre au champs de manœuvre du Pharo.

La rampe actuelle ayant 168 M de projection horizontale, commencé au palier de la porte d'entrée côté 169. 35 et arrivé à peu près directement au palier de la porte de secours côté 147. avec une inclinaison variable du 1/6 environ, Jusqu'à l'horizontale 148 ; et du 1/32 à partir de celle-ci jusqu'au point extrême sur une longueur de 32 m. Il est donc possible en baissant le terrain d'environ 3 m sous cette horizontale 148, de conserver la direction actuelle de la rampe, et d'y donner une pente uniforme moins raide que celle du 1/6. c'est d'abord cette première idée que nous avons rendue dans ce projet la pente reste invariable sauf un petit palier à l'angle sud du bâtiment M palier où se fait le raccordement de cette rampe avec le terre-plein de la courtine du bastion 4 cette pente n'est plus alors que de 0 m 133 par mètre ou du 1/7 au lieu de 1/6.

Une seconde idée se présente naturellement : celle d'allonger la rampe en lui faisant contourner le bâtiment l ce qui permettrait d'en diminuer la pente dans le rapport même de l'augmentation de longueur. Mais il faut observer ici, qu'en arrière du bâtiment l se trouve une place à peu près horizontale de 45 m de longueur sur 35 m de largeur côté 161. 40, sur laquelle s'ouvre les portes de la casemate D, et qui sert de lieu de rassemblement pour les troupes. de cette place on descend dans la partie la plus basse du fort, espèce de cour fermée par les bâtiments D et E (voir le petit plan d'ensemble. Il résulte nécessairement de cette disposition, que la rampe ne peut que longer le bâtiment L, en le

contournant ; car si on voulait emporter le débouché sur la place côté 161. 40 en un point plus éloigné, afin d'en adoucir l'inclinaison, cette rampe aurait un relief qui couperait le plan de la manière la plus désagréable, et formerait devant la porte d'entrée de la casemate d un relief tout à fait inadmissible. la rampe ne peut donc que longer le bâtiments L. par cette disposition que nous avons représenté sur l'état des lieux par des lignes tracées en couleur Aurore. La nouvelle rampe a de longueur 18 m de plus que la rampe directe, non compris le palier au débouché sur la place. La pente devient alors de 0m 120 par mètre ou au 1/8.

Ainsi donc la rampe actuelle presque toute entière inclinée au 1/6, peut être modifiée et mise soit au 1/7,5 en conservant à peu près la direction directe qu'elle a aujourd'hui soit au 1/8 en contournant au plus près le bâtiment L. Il est inutile de chercher d'autres combinaisons qu'on ne trouverait pas.

Mais l'une et l'autre rampe rectifiée peut être adoucie encore au moyen de ce qu'on appelle des pas-d'ânes en supposant comme le représente notre dessin (voir la Coupe suivant AB) que de cinq en cinq mètres on pratique de petits ressauts de 10 cm de hauteur, l'inclinaison diminuera de 0. 02 par mètre. les pentes de la rampe directe, et de la rampe contourner que nous avons d'y être de 0. 133 m et 0. 120 m par mètre , deviendront de 0.113 m et 0.100 m, c'est à dire au 1/9 et au 1/10.

Ce nouvel adoucissement est sans doute une chose très bonne en soi. mais peut-être ici aurait-il des inconvénients pires que celui auquel on veut remédier. Car si pendant le jour ces pas-d'ânes n'offrent aucun danger, il n'en est pas de même pendant la nuit. Rien n'est plus perfide que ces ressauts trompant le pied de l'homme qui ne les voit pas, et par suite produisent ou des entorses, ou des chutes, ou des secousses dans tout le corps également funestes. Nous pensons donc qu'à moins de nécessité impérieuse il faut renoncer à cette expédient, que nous ne proposons que pour exprimer une idée émise, sous forme dubitative il est vrai, par M. l'Inspecteur général. On remarquera d'ailleurs que afin d'éviter autant que possible le danger des ressauts nous les avons garni d'une bordure en pierre qui les raccordent par une pente douce avec le terrain.

La rampe actuelle déjà beaucoup trop raide est, comme nous l'avons dit, pavée en cailloux, qui offrirait moins de danger lorsque la rampe sera devenue plus douce. l'état estimatif porte le remaniement de ce pavé pour la rampe nouvelle. nous avons dû supposer qu'en la Pavant on avait autrefois obéi à un besoin impérieux. nous proposerions cependant que la nouvelle rampe fut d'abord construite sans pavé, sous la réserve de l'établir ensuite lorsque l'expérience aura prononcé à cet égard.

En résumé, la différence de pente de 0 m 013 par mètre entre la rampe direct et la rampe qui contournerait le bâtiment L ne nous paraît pas de nature à sacrifier la ligne droite à la ligne courbe, quoique avec celle-ci nous dusions encore obtenir une économie de 5500 francs. notre avis est donc qu'il convient d'améliorer la rampe directe sans pavé en cailloux et sans pas-d'âne, sauf à recourir à ces moyens lorsque l'urgence absolue en sera démontrée.

D'autre part : 21 100 f

Section a. Amélioration de la grande rampe (dessin n°1)	19 000 f
Section b. Amélioration de la rampe de droite. (même dessin)	800 f
Section c. Amélioration de la rampe de gauche. (même dessin)	1 300 f

APOSTILLE section a

Ce travail comme nous venons de l'expliquer ne sera qu'un simple remaniement de ceux qui reste. Il y aura quelques marches d'escalier à ajouter à celles qui se trouvent déjà aux abords du bâtiment L et du petit tambour qu'on a construit récemment devant la porte d'entrée du conseil de guerre. On devra aussi modifier légèrement le passage qui conduit aux bâtiments supérieurs B et A. Ces modifications sont naturellement imposées par l'abaissement de 1 m environ que devra subir le terrain en ces points, Ce qui résulte de la seule inspection du dessin. La rampe légèrement convexe serait flanquée à droite et à gauche d'une petite rigole pour recevoir les eaux pluviales on la paverait plus tard. Et on y pratiquerait même des pas-d'ânes, si tout cela était nécessaire .

Si contre notre avis, on décidait pour la rampe qui contourne le bâtiment L, il y aurait moins de déblais à faire. on réaliserait par suite une économie de 5500 francs. les soldats qui malgré la rectification s'obstinent à suivre l'ancienne route directe, trouverait de la côte 1/ 6 à la côte 157 sur une longueur d'environ 30 m une pente au 1/4 qui les dégoûterait sans doute de cette fantaisie .

Section b

La légère modification de cette rampe qui forme le terre-plein de la courtille du bastion 4 résulte de la condition de pouvoir faire monter sur ce terre-plein une voiture arrivant par la porte de secours au palier côté 147. le terre-plein se

relié par une pente douce et uniforme à la terrasse côté 151. 45 de la casemate D. on pourra même s'en trop de difficulté descendre directement du donjon, contourner le bâtiment M qui sert de magasin d'habillement, et arriver sur cette terrasse qui doit recevoir la xxx.
il est nécessaire que ce travail, comme celui compris dans la section c s'exécute en même temps que celui de section a ou de la grande rampe.

Section c

Cette rampe à 2 buts. L'un de conduire au donjon où l'on entre par le pont-levis côté 134. 05 l'autre de conduire à la poterne de la demi-lune 21 qui renferme des magasins d'artillerie et un magasin à poudre ouvert aux besoins du commerce.

Il faut donc que les voitures puissent arriver à ces deux points en débouchant du palier côté 1/ 7.

Dans l'état actuel des choses elles éprouvent de grandes difficultés à parvenir jusqu'au pont-levis.

Nous régularisons ces diverses pentes, et nous les adoucissons autant que possible, pour rendre toutes les communications sinon très faciles, du moins praticables, car ces pentes ne dépassent jamais le 1/6. Un mur de soutènement d'environ 25 m de longueur est indispensable entre les débouchés de cette rampe à gauche et de la grande communication sur le palier commun côté 147. le talus extérieur de ce mur est à 1/ 20 et les épaisseurs, variables suivant la hauteur et formant plusieurs retraites, sont déterminées d'après la méthode ordinaire de la transformation des profils.

Etat des projets à présenter

**GENIE
INSPECTION GENERAL DE 1854
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE**

Etat sommaire des articles d'ouvrages des fortifications et bâtiments militaires à porter dans les projets pour les deux exercices 1855 et 1856.

EXTRAITS

Fortifications

Fort St Nicolas

1 Amélioration de la rampe du fort Saint-Nicolas.

Prévu avant travaux 5000 Dépensés 2500 Reste à faire 3000 Demandés 3000

Apostille du Chef du Génie

C'est la continuation du travail exécuté en 1853 point d'après l'avis du comité (1 avril 1853) et cette estimation résulte du croquis du comité.

Opinion du Directeur

à présenter en se conformant à l'avis du comité du 16 avril 1853

Observations de l'Inspecteur général

à présenter

Réparations courantes

Fort St Nicolas

RC

Sect a. Renforcer et jointoyer les murs de genouillère du bastion un et celui du bat. S du bas-fort.

Prévu avant travaux 7000- Reste à faire 7000-Demandés 3100 (pour 1853) 2200 (pour 1854)

Sect b. Demi-lune 22 remplacer 6 marches à l'escalier et plusieurs dalles sur la plateforme au-dessus des chambres 15 et 16 du bâtiment m 300 francs

Apostille du Chef du Génie

Réparations nécessaires.

Opinion du Directeur

Si l'on devait réduire la location demandée pour l'article RC on pourrait ajourner les travaux des section a, b, c, d, les autres travaux ne peuvent guère se remettre

Observations de l'Inspecteur général

à ajourner

.....

Sect m. Bâtiment D. changer 16 contrevents, remplacer 2 portes et 4 châssis de croisées, repeindre les boiseriers
1 000f

Apostille du Chef du Génie

Les portes et les contrevents sont dans un état de délabrement qui les met hors de service.

Opinion du Directeur

A présenter.

La somme demandée paraît élevée. on devra la justifier par un estimatif détaillé

Sect n. Bâtiment F. Refaire le pavage du corps de garde en brique de champ et remplacer la charpente du lit de Camp 500 f

Apostille du Chef du Génie

on pourrait remplacer d'abord la charpente du lit de camp et ensuite refaire le carrelage.

Opinion du Directeur

A présenter.

La somme demandée paraît élevée. on devra la justifier par un estimatif détaillé

Sect O. Bâtiment L. Pavillon d'officier. Placer des cheminées en marbre, stucquer les alcoves, changer la tapisserie et repeindre les boiseriers 1500 f

Apostille du Chef du Génie

Ce travail nécessaire pour rendre les logements d'officiers convenables seraient exécutés dans deux années.

Opinion du Directeur

A présenter.

Sect P. Organiser un promenoir chauffé pour les prisonniers 250 f

Apostille du Chef du Génie

Conformément à la prescription nouvelle du 9 mars 1852 sur le nouveau règlement des prisons militaires et demandé par le général de brigade.

Ce travail consisterait à établir un moyen de chauffage dans une des chambres affectées aux prisonniers.

Opinion du Directeur

A présenter.

MARSEILLE
Projets pour 1855-1856
Avis du comité du 27 avril 1855

N°202 Fds suppl^{re}
Amélioration de la prison du fort St Nicolas.

EXTRAITS

GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE ET DEPENDANCES
PROJETS POUR 1855-1856

Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille et dépendances montant à la somme de 160 675,00 francs

Fortifications

Article 1^{er}

Améliorer la grande rampe d'entrée du fort Saint-Nicolas et par suite celles qui s'y raccordent.

dessin numéro 2 et 12: 1 4 300 francs

Projet 1953 1954 et croquis du comité du 16 août 1853

S'ensuit le détail du devis

Bâtiments militaires

Article 1^{er}

Établir une buanderie à vapeur au fort Saint-Nicolas

Pour mémoire 3 225.00

Sect a organisation du local de la buanderie dans la chambre n°19 du bât C du bas fort St Nicolas

125.00

Sect b Achat de l'appareil et des accessoires

1600.00

Sect c Organisation d'un lavoir couvert dans la cour du bâtiment c au bas fort Saint-Nicolas

1400.00

Sect d Établir un séchoir à air libre dans la cour au devant du bâtiment c

100. 00

Article 2

Amélioration diverses au fort St Nicolas

(Dessin n° 4) 3680,00

Sect a organiser des locaux de punition

2050,00

S'ensuit le détail du devis

Sect b organiser les latrines

1630,00

Articles RC

Réparations courantes 27 090,00

Détail

Sect a Fort Saint Nicolas. Aérer et assainir les chambres occupées par la troupe à l'aide de ventilateurs et de cheminées d'appel 600,00 f

Sect b Fort Saint Nicolas. Bat D, changer 16 contrevens remplacer 2 portes et 14 châssis de croisées. 900,00 f

Sect c Fort Saint Nicolas. Bât L. pavillon d'officier. Placer des cheminées en marbre et stucquer les alcôves, changer les tapisseries et repeindre les boiseries. 1800,00 f

Sect d Fort Saint Nicolas. Bât F. refaire le pavage du corps de garde en briques de champ et remplacer la charpente sur lit de Camp. 500.00 f

Sect e Fort Saint Nicolas. Aérer et assainir les prison en perçant des ouvertures et des cheminées d'appel conformément à l'avis de l'inspecteur général 2000,00 f

Direction de Toulon

Mémoire sur les projets de 1855-1856

EXTRAITS

Génie

place de Marseille

Projet pour 1855-1856

L'évaluation totale des projets présentés montent à 160 675 f

Fortifications

Article 1

Fort St Nicolas

1 améliorer la grande rampe du fort Saint Nicolas et par suite celles qui s'y raccordent 4300,00 f

Section a - améliorer la grande rampe

3000 francs demandés

APOSTILLES du chef du Génie

Ce projet déjà présenté en 1852 a été adopté en principe par le comité des fortifications, dans sa séance du 16 avril 1853 : une somme de 2500 accordée pour commencer la rectification de la rampe, depuis la porte Marine jusqu'à la cour basse, à la cote 161. 40, a été dépensée en 1853. le chef du génie demande les fonds nécessaires pour continuer ce travail jusqu'à la porte de secours et régulariser en même temps les rampes supérieures.

Le point de départ de la grande rampe est derrière le bâtiment L, à l'extrémité de la portion déjà rectifiée. Elle monte, en contournant ce bâtiment, et se dirige sur la porte de secours. En avant de cette porte, on a laissé un palier de ça 1 11 m conformément aux prescriptions contenu dans la délibération du comité. la différence de niveau est de 14, 40 m de la côte 161.40 la côte 147,00. Le parcours de 131 m, ce qui permet de monter avec une pente uniforme de 1/ 9 environ, depuis le bâtiment L, où elle rencontre l'ancienne rampe, jusqu'à la cote 155 ; sur un développement de 55 M environ la rampe est en remblai, son profil est disposé de manière à rejeter les eaux dans une rigole qui va les verser au puits perdu de la cour basse du fort.

A partir de ce point, jusqu'au palier supérieur, la rampe est en déblai, et les eaux sont rejetées sur la droite, de manière à venir tomber dans la rigole dont il vient d'être question.

Toutes ces dispositions sont d'ailleurs conformes aux croquis à mener à la délibération précitée du comité. La voie a 5m50 de largeur, et fermer par un macadam coupé de 5 en 5 mètres par des chaînes de pavés pour l'empêcher de se raviner.

Dans l'amélioration de la partie inférieure, on a laissé l'ancien pavé sur une longueur de 110 m, ce qui rend la montée très difficile : on a en conséquence compris dans la dépense générale, celle qui est nécessaire pour remplacer ce pavé par un macadam.

Section b - améliorer Les rampes supérieures

1300 francs demandés

Dessin n° 2

On demande pour 1855... 1300 f

APOSTILLES du chef du Génie

Ce travail doit être exécuté en même temps que les précédents : il est du reste de peu d'importance pour la rampe de droite, montante au terre-plein du bastion 4. On s'est borné à rectifier celle qui existe, et à la prolonger jusqu'à la côte 147,70 en contournant le bâtiment M.

La rampe de gauche est relevée de 1 m en environ pour faire disparaître le ressaut qui existe à l'extrémité du mur de soutènement. On a ménagé à ce premier tournant un palier horizontal à la cote 145. Sa partie inférieure est soutenue par un mur et on lui a laissé 5 m de largeur conformément à la délibération du comité. Depuis le palier à la côte 145, jusqu'à la poterne de la demi-lune 21 d'une part, et jusqu'au pont-levis du donjon de l'autre, le travail se borne à régulariser les rampes actuelles.

Bâtiments milit^{es}

Établir une buanderie à vapeur au fort Saint-Nicolas

3225

Dessin numéro un des projets supplémentaires du 22 avril 1854
On demande pour 1856 3225 f

APOSTILLES du chef du Génie

Ce projet a été rédigé à la date du 22 avril 1854 et envoyé en conformité d'une prescription ministérielle du 30 janvier 1854, et du décret impérial du 10 décembre 1853. On le présente ici pour mémoire

2 Améliorations diverses au fort Saint-Nicolas 3680
Dessin n°4

Sect a – Organiser les locaux de punition 2050
On demande pour 1856 2050 f

les casernes de ce fort ont une contenance de 727 hommes. En ce moment elles ne sont occupées que par 600 hommes. De plus, elles renferment une grande partie des accessoires du régiment d'infanterie

APOSTILLES du chef du Génie

Cette organisation est complètement à faire au terme de la circulaire du 26 mai 1854. Conformément aux ordres du ministre transmis par le Général commandant la subdivision, on a dû céder les salles de police existante dans la demi-lune 22 (chambre n°2 et 3). aux prisonniers de passage qui viennent à Marseille attendre leur embarquement pour l'Algérie. le chef du génie propose d'affecter les casemates O du donjon du numéro un au numéro 10 aux locaux de punition, en les répartissant comme il suit : les chambres n° 6, 7, 8 pour salles de police des soldats, les chambres n° 4 et 5 pour salle de police des gradés, les chambres n° 1 et 2 pour prison des soldats, la chambre n° 3 pour prison des gradés, enfin les chambres 9 et 10 pour 5 cellules convenablement divisées.

Sect b – Organiser les latrines 1630
Même dessin
On demande pour 18551630f
1 Les latrines d'officiers

APOSTILLES du chef du Génie

Ces latrines, placées avec le pavillon d'officiers et celui des gardes du génie, sont dans un assez mauvais état et de plus dans une position peu convenable pour ceux qui doivent s'en servir. Le chef du génie propose de les placer dans la chambre n° 1 des caves du pavillon L. Une porte sera pratiquée dans le mur nord.

Observations finales diverses

conformément au décret du 10 juin 1854 qui règle l'abandon fait à la ville des terrains de l'ancien lazaret, il doit être réservé dans les dits terrains une superficie de 3 hectares pour les besoins du département de la guerre.

Ces besoins se formulent quant à présent dans les établissements suivants : une caserne une manutention des vivres un magasin de campement et un magasin aux fourrages. Or il pourrait bien à priori que 3 hectares ne pourront suffire à contenir cet ensemble d'établissements d'une manière convenable. Il y aurait donc bien lieu à se préoccuper à l'avance de trouver ailleurs un supplément.

Le sieur Sciana offre depuis longtemps un terrain situé dans le fort Saint-Nicolas qui pourrait convenir parfaitement à l'établissement d'une caserne. Un rapport du commandant Esnard du 20 octobre 1853 explique clairement l'état de cette question et le chef de génie actuel pense qu'il y a lieu d'appeler sur elle l'attention de M. le Ministre de la Guerre. Le fort Saint-Nicolas va devenir le centre de travaux considérables parmi lesquels un palais impérial et un Arsenal d'artillerie : une caserne établie dans de belles proportions, figureraient parfaitement dans cet ensemble et le compléterait.

la ville de Marseille n'a d'ailleurs qu'un casernement délabré et peu digne d'elle ; il conviendrait de la doter d'un établissement de ce genre, en harmonie avec les monuments et les travaux considérables dont elle posé les bases en ce moment.

Vu par le directeur des fortifications Toulon, 27 février 1855

GENIE
DIRECTION DE TOULON
PLACE DE MARSEILLE
PROJET SUPPLEMENTAIRE
POUR 1856

Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille montant à la somme de 9500,00 francs

EXTRAITS

Fortifications
Article 16 supplémentaires
Améliorer la prison au Fort St Nicolas

Section a - Pour des croisées dans le rempart 3000,00 f

S'ensuit le détail du devis

Section b – réparer les plateformes des prisons militaires 6500,00 f

Etat des projets à présenter

GENIE
INSPECTION GENERAL DE 1860
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE

Etat sommaire des articles d'ouvrages des fortifications et bâtiments militaires à porter dans les projets pour les deux exercices 1861 et 1862.

Tableau des observations et propositions faites par les inspecteurs généraux d'armes, les intendants militaires et tous autres inspecteurs des services de la guerre, depuis la dernière inspection du service du Génie et sur lesquelles il n'a pas été statué définitivement.

EXTRAITS

Un ancien corps de garde située dans une petite cour de la demi-lune du fort St-Nicolas, devra subir les réparations nécessaires pour pouvoir servir de prison disciplinaire des soldats.
Ces réparations consistent dans les grillages en fer à poser aux croisées, et dans la mise en état de la porte d'entrée et du lit de camp

Apostille du Directeur

Les réparations en amélioration à faire à la prison du fort St-Nicolas sont comprises dans les projets pour 1861-1862

Inspection de 1860 mois de juillet
Le Colonel d'Etat-major délégué
signé *Osmond*

A Marseille, Le 31 décembre 1860
le Lieutenant-Colonel du Génie en chef *Guillemant*

Marseille le 28 janvier 1861
le directeur des fortifications *Le Brettevillois*

**GENIE
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE
PROJETS POUR 1861-1862**

Apostilles du Directeur

Extrait

Bâtiments militaires

6 Organiser une prison disciplinaire dans la casemate sud du fort St-Nicolas 1000 f
Le chef du Génie demande cette somme pour 1861

Apostille du Directeur

à accorder

Il s'agit ici d'un travail très simple qui est librement réclamé par l'autorité militaire, comme tout à fait indispensable, et l'inspecteur général du génie en 1860 dans sa visite des lieux on a reconnu la convenance. il ne doit pas être ajourné. faute de personnel on a cru pouvoir se dispenser de joindre un dessin au projet...

**GENIE
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE
1861
PROJET SPECIAL**

Etat estimatif de la dépense à faire pour réunir le quai de rive-neuve aux Catalans par un boulevard passant à travers le fort St-Nicolas

Fortifications
Travaux 630 000 f

Détail
Section a - reconstruire les fortifications démolies par
la traversée du boulevard 250 000,00 f

S'ensuit le descriptif des travaux voir copie original

**GENIE
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE
1861**

Rapport sur le projet d'un boulevard réunissant le quai de rive-neuve au quartier des Catalans à travers le fort St-Nicolas.

Une conférence a été tenue le 6 janvier 1860 entre les représentants des services des ponts et chaussées et du Génie militaire à Marseille, au sujet d'un projet de boulevard réunifiant le quai de rive-neuve au quartier des Catalans en passant à travers le fort St-Nicolas.

À la suite de cette conférence dans laquelle a été entendu M. l'ingénieur de la ville, le chef du Génie a été invité à étudier, préalablement à toute décision définitive et conformément à l'avis du comité des fortifications, en date du 4 juillet 1860, approuvé par le Ministre de la Guerre le 2 août 1860, une combinaison d'après laquelle « la partie du fort située au sud du boulevard serait fermée complètement au moyen d'une portion d'enceinte nouvelle reliant le bastion de 14 à la pointe conservée du bastion 1 et qui serait organisée d'une manière défensive. La partie du fort au nord du boulevard, laquelle comprend à la pointe Nord une batterie de 4 pièces qui défend l'entrée du vieux port, se trouvant dès lors sous la protection immédiate et rapprochée de cette nouvelle fortification serait considérée comme un simple ouvrage avancé et pourrait rester ouverte à la gorge. »

D'après le projet qui a été soumis aux visas de M^r le Président Administrateur de la société civile des Catalans et de MM^{rs} les Ingénieurs de la ville et de la société des Catalans, le boulevard passe au pied du bastion 4 dont la face droite, le flanc droit et une partie de la courtine sont conservés. La face droite du bastion 4 sera déchaussée sans inconvénient car ce bastion est construit sur le roc. Une nouvelle fortification indiquée sur la feuille numéro 12 réunira aussi convenablement que possible les parties conservées des bastions N°1 et 4 en une route au 10^e tracée au pied de cette fortification conduira hé dans l'intérieur du fort beaucoup plus facilement que les anciennes rampes. La partie droite du bastion N°4 ne sera plus flanqué que par un petit oreillon situé au Nord de la porte neuve, mais l'escarpe de cette face aura près de 20 m de hauteur et ne pourra certainement jamais être escaladée. Un petit mâchicoulis sera établi à l'angle du flanc droit et sur la courtine du bastion N°1 pour mieux voir le pied de l'escarpe. Le bâtimem du commandant du fort sera reconstruit à la gorge du bastion N°1 et le bâtiment a, destiné à loger 4 gardes, deux au 1^{er} et deux au 2^e et à recevoir l'atelier des tailleurs au rez-de-chaussée, sera bien placé dans l'avancée Nord qui renferme les magasins et une partie du casernemem du fort.

le bas Faure sera fermé par un mur de soutènement indispensable pour soutenir les terres où revêtir convenablemem le roc. La feuille N°2 hé hé donne les détails des bâtiments dom la reconstruction ainsi que celle des fortifications neuves sera entièrement à la charge de la société civile des Catalans, ainsi que le constate au reste l'engagement pris par M le Président administrateur et joint au présent rapport.

Cette traversée du fort ne diminuera pas ses propriétés défensives et les avantages qui en résulteront pour la population des ports de Marseille qui tend à se porter du côté des Catalans sont si évidents qu'il faut donner suite au projet qui semble favoriser en même temps des intérêts particuliers et ne nuit en rien à ceux de l'état. S'il reçoit l'approbation de M^r le Maréchal Ministre de la Guerre, une convention définitive sera passée avec la ville et la société des Catalans et il sera bien stipule que là portion du terrain militaire empruntée par la nouvelle voie continuera à faire partie de la zone fortifiée, que le service militaire aura le droit de fermer le passage en pas de guerre et que la partie ouest du boulevard sera entièrement établie sur le terrain de la Compagnie.

Marseille le 19 mars 1861
le lieutenant-colonel du génie en chef *Guillemant*

Apostille du Directeur

Avant de statuer définitivement sur la demande faite par la société civile des Catalans tendant à obtenir l'ouverture d'un boulevard à travers la partie basse du fort St-Nicolas, le Ministre de la Guerre a prescrit, par lettre du 2 avril 1860, l'étude de la combinaison indiquée par le comité des fortifications dans son avis du 4 juillet précédent, afin de pouvoir faire connaître à la société le montant des dépenses qu'elle aura à supporter et la condition auxquelles elle aura à se soumettre.

cette étude fait l'objet de la feuille de dessin N°2 ci-jointe.

Le boulevard projeté, auquel on donne le nom de boulevard Impérial, hé aura 18 M de largeur et sera tracé entre l'extrémité du quai de rive-neuve et la limite du terrain militaire à l'ouest du fort, de manière à ne toucher ni au bastion 4, ni au bâtiment elle qui contient plusieurs logements d'officiers et tous les locaux nécessaires au service du premier conseil de guerre de la 9e division militaire, et qui par suite à une certaine importance. Il n'existe d'ailleurs aucune raison majeure tendant à faire adopter une autre direction. Au-delà du terrain militaire, le boulevard s'infléchit un peu

vers le sud pour aller longer le champ de manœuvres du Pharo, sans, bien entendu, empiéter sur le sol de ce champ de manœuvres.

Par suite de l'ouverture de ce nouveau boulevard et d'après le projet, dessin N°2, les fortifications du fort seront modifiées de la manière suivante. On conserve le bastion 4 en entier, ainsi que la branche de la courtine brisée 3-4 qui touche ce bastion. A partir de l'extrémité de cette branche, il y aura une nouvelle enceinte bastionnée tracée à peu près parallèlement au boulevard, et allons rejoindre la partie d'enceinte conservée à l'Est, en formant un nouveau bastion en arrière du bastion actuel N°1 qui disparaîtra. Au pied et à l'extérieur de cette partie d'enceinte neuve, le long du boulevard en projet, ce trouvera une rampe à 1/6 donnant accès dans le fort, au moyen d'une porte ménagée dans le flanc gauche du nouveau front .

La queue d'hironde, formera au nord du boulevard un ouvrage détaché. Son enceinte sera conservée telle qu'elle existe ; seulement on supprimera la porte de ville de la courtine 1-2 et la fermeture de la gorge de l'ouvrage sera assuré par un mur d'une hauteur variable suivant l'élévation du sol intérieur au-dessus de la chaussée du boulevard. En outre le bastion1 dont l'emplacement est en grande partie occupé par le boulevard, disparaîtra entièrement, ainsi qu'on l'a déjà dit.

Le directeur reconnaît que cette organisation n'est pas complètement satisfaisante. En effet, le bastion 4, malgré le petit oreillon ajouté à l'extrémité du flanc gauche du nouveau front, ne sera pas bien flanqué. il en sera de même du bastion N°2 de la queue d'hironde ou de l'ouvrage détaché. le projet aura donc pour résultat de diminuer le flanquement dont, au reste, on ne s'est pas beaucoup préoccupé lors de la construction du fort, ainsi que Vauban l'a constaté en disant à Louvois dans une lettre écrite à la date du 18 mars 1679, que la plupart des flancs du fort St-Nicolas n'y servent que d'ornements. Quoiqu'il en soit, la partie du fort située au sud du boulevard projeté, ne devant être considérée que comme une avancée, puisqu'il existera encore en arrière deux enceintes, celle du fort proprement dite 17-18 et 14, et celle du donjon, ou réduit, et comme d'un autre côté, l'escarpe du bastion 4, ainsi que celles des parties d'enceintes adjacentes auront une très grande hauteur, il y a lieu d'admettre le projet tel qu'il est représenté sur la feuille de dessin N°2, et cela, d'autant mieux qu'on peut compléter le flanquement au moyen de balcon mâchicoulis du modèle en usage dans les réduits des batteries de côte.

Si contrairement à cette opinion, on voulait des flanquements plus complets, il faudrait se décider à conserver la face droite et le flanc droit du bastion 4, ainsi que la partie de la courtine qui touche ce bastion. on adopterait alors le tracé indiqué au crayon sur le dessin N° 2, ou mieux encore un tracé analogue, dans lequel le flanc du bastion 4 réorganisé serait beaucoup plus rapproché du saillant ; on pourrait le mettre à la hauteur du pignon Est du bâtiment M de manière à pouvoir placer la porte d'entrée sur la courtine au lieu de la laisser sur le flanc comme au projet du dessin N° 2, mais ces dispositions qu'on ne fait qu'indiquer en passant, aurait pour résultat d'augmenter beaucoup le chiffre de la dépense et cette augmentation ne serait pas suffisamment justifiée lorsqu'il s'agit d'une enceinte qui, ainsi qu'on vient de le dire, n'est pas l'enceinte principale.

En ce qui concerne le bastion N°2, on peut conserver le flanquement de ce bastion sans augmenter beaucoup le montant de la dépense. Dans ce but, le Directeur propose d'établir un petit bastionnet, en conservant le flanc gauche une partie de la face gauche du bastion actuel N°1, à peu près comme il est indiqué où crayon sur le dessin N°2. Il importe de ne pas diminuer la force de la queue d'hironde, car cette partie du fort aura toujours une grande importance. En effet, entre tous les locaux nécessaires au service du Conseil de guerre, elle contient une batterie de 4 bouches à feu destinées à défendre l'entrée du port, des logements voûtes pour 366 sous-officiers et soldats, avec divers accessoires du casernement. Les magasins du Génie y sont également.

De plus c'est la seule partie des forts de Marseille où l'on trouve une cour d'une certaine étendue pour réunir au besoin des hommes et du matériel.

L'ouverture du nouveau boulevard fait disparaître les bâtiments a et b ; ce dernier affecté au logement du commandant du fort, l'autre contenant ; 1° le logement et les ateliers du maître tailleur d'un Régiment d'Infanterie ; 2° les logement de 4 gardes d'Artillerie et du Génie ; le bâtiment b sera reconstruit à la gorge du bastion N° 4 où il sera très convenablement placé ; l'autre sera rétabli dans le bastion 2 de la queue d'hyronde ou de l'ouvrage détachée.

Les dépenses que ces divers travaux nécessiteront sont évaluées à la somme de. 630 000 f

Elles resteront entièrement à la charge de la société des Catalans, sauf toutefois le concours que cette société pourra obtenir de la Ville.

La construction des ouvrages de fortification, ainsi que celle des bâtiments militaires, évaluées ensemble à la somme de 350 000 f, seront entièrement exécutés par le service du Génie, au moyen d'un versement des pareilles sommes que la société des Catalans effectuera en totalité dans la caisse du Receveur général des finances avant le commencement des travaux. Quant aux déblais proprement dits, pour l'ouverture du boulevard, déblais qui sont évalués à 280 000 francs et qui sont de nature à occasionner quelques accidents par suite de pierres projetées, pendant l'explosion des mines, sur les vaisseaux stationnant soit à l'entrée Du port soit dans le bassin du carénage, ils pourront être exécutés par les ouvriers de la société, mais, bien entendu, sous la direction des officiers du Génie.

Maîtrise d'ouvrage	Architecte du Patrimoine Mandataire	Architecte du Patrimoine Associé	Objet de l'étude	Date	Page
La CITADELLE DE MARSEILLE 1, boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine 71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE Tél.04.91.71.34.73	MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE 7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36 Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet	DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE	DECEMBRE 2022	I- 105

Ces conditions et le projet dont il s'agit sont admis par la société des Catalans, ainsi que cela résulte de l'engagement ci-joint, lequel est signé par le président de la dite Société (M^r Émile de Girardin). Le plan du projet annoté a été visé, sans sortir du bureau du Génie, par le même président et par les ingénieurs de la Ville de Marseille et de la société. Le directeur considérant que l'ouverture de ce nouveau boulevard à travers le fort St-Nicolas est admis en principe par S.E. le Ministre de la Guerre, adopte les dispositions du projet en ajoutant toutefois un petit bastionnet pour flanquer le bastion N° 2 : il pense en outre qu'il y a lieu d'accepter les conditions stipulées dans l'engagement ci-joint soumis à la date du 5 mars 1861 par le président et administrateur de la société des Catalans.

Marseille, le 22 mars 1861
Le colonel directeur des fortifications
Le Brettevillos

Etat sommaire des projets pour 1863-1864

EXTRAIT

Fortifications.

2 Modifier les fortifications du fort St Nicolas pour l'ouverture du boulevard de l'Empereur.

Pour mémoire (les fonds sont faits par la société civile des Catalans)

Dépensé jusqu'en 1862 ... 26 000 f

Demandé pour 1863. ... 13 000 f

Apostilles du Chef du Génie

Les fonds sont faits pour 1862 : l'argent a été versé chez le Receveur-général du département des Bouches-du-Rhône par la société des Catalans. Les travaux marchent bien, mais il ne pourront être achevés cette année que si la compagnie termine en temps utile les déblais dont elle s'est réservée l'exécution : dans le cas contraire il faudra faire un virement de fonds de 1862 sur 1863, mais il n'y aura rien à prélever sur le budget du Génie.

Apostilles du Directeur

Observation conforme à celle du Chef du Génie.

ce projet qui est complètement approuvé et en cours d'exécution ne figure ici que pour lui faire prendre s'il y a besoin un numéro d'ordre dans la série des articles pour 1863.

Observation de l'Inspecteur général

Travail en cours d'exécution sur les fonds de la société des Catalans.

Mémoire sur les projets pour 1863-1864

EXTRAIT

Fortifications.

2 Modifier les fortifications du fort St Nicolas pour l'ouverture du boulevard l'Empereur.
service ordinaire 120 000 f

Apostille du Directeur

Cet article n'a été porté dans les projets que pour prendre rang. Les fonds versés en 1862, dans la caisse du receveur des finances par la société des Catalans St Rambert, ont été alloués à la place par une décision du 15 décembre dernier qui a reporté ladite somme de 120 000 f de l'exercice 1862 sur 1863.

230 000 francs ont été dépensés en 1862

et les 120 000 francs de 1863 suffiront pour l'exécution de la totalité des travaux arrêtés par le comité dans son avis du 7 mai 1861, approuvé le 25 du même mois.

Etat sommaire des projets pour 1865-1866

EXTRAIT
Fortifications.

2 - Tailler des escarpes en roc en avant du fort St-Nicolas supérieur.
Croquis annexé au rapport sur l'exploitation des rochers du fort Saint-Nicolas.

4000 f dont 500 f demandés pour 1865 - 500 demandés pour 1866

APOSTILLES du Chef du génie
d'après ce qui a été dit dans les observations ci-dessus, il paraît important d'améliorer les fortifications de Marseille du côté de la terre. Or il arrive qu'un grand nombre de carriers ont demandé l'autorisation d'exploiter le roc qui se montre a un an avant du fort St-Nicolas supérieur, dans le but de rendre des moellons pour la construction des maisons qu'on élevés en ce moment dans les quartiers des Catalans. il paraît convenable de profiter de cette occasion et de faire tailler par eux des escarpes en roc de 10 m de hauteur au moins en avant du fort précité.

Les côtes extérieures de cet ouvrage ont si peu d'étendue possible de flanquer convenablement les nouvelles escarpes qu'au moyen de casernes taillées dans le roc ; mais ces derniers travaux et l'organisation des parapets ne seraient exécutés qu'ultérieurement et quand on aurait des fonds disponibles. La somme de 500 fr que l'on demande pour chaque année, serait employée à enlever les pierrailles qui couvrent les rochers, afin qu'on puisse trouver les ouvriers disposés à les exploiter sur tous les pourtours du fort et qu'on puisse profiter ainsi du temps où les maisons des Catalans sont en construction, pour terminer les déblais de ce roc dont il s'agit.

APOSTILLES du Directeur
À présenter un projet en dehors des projets ordinaires point le fort Saint-Nicolas est construit sur un rocher qui peut être facilement escarpé sur une grande partie du pourtour. Ce travail qui améliore la fortification d'une manière considérable peut être fait en grande partie par l'industrie privée, et la somme demandée sera employée à le faciliter en découvrant les rochers. Les 500 francs demandés peuvent être accordés même avant la rédaction du projet général.

OBSERVATIONS de l'Inspecteur général
A rejeter.
Cet article sera remplacé par un article nouveau à présenter avec un dessin.

3 - assainir les casemates situées sous les terres pleins du donjon du fort St-Nicolas supérieur.... 2600 fr

APOSTILLES du Chef du génie
Les terres pleins, banquettes et talus de banquettes qui recouvrent en partie les casemates dont il s'agit, consistent en de simples terrassements protégés en quelques endroits par un pavé en cailloux roulés. Il résulte de cette disposition que les eaux pluviales parviennent jusqu'aux maçonneries qu'elles traversent en laissant à l'intérieur des couches de sel, ce qui rend les locaux malsains et humides. Pour remédier à cet inconvénient, on propose de recouvrir la terre et les cailloux qui se trouvent au-dessus de ces casemates par une couche de béton de 0.10 d'épaisseur en réglant les pentes de manière à assurer l'écoulement des eaux. La dépense totale serait de 2600 francs que l'on pourrait répartir sur les années 1865 et 1866

APOSTILLES du Directeur
À accorder ou à présenter sans détails.
le travail proposé par le chef du génie améliorerait d'une manière notable les casemates qui sont situées sous les terres pleins de la 3e enceinte et servent de logement aux troupes de la garnison

OBSERVATIONS de l'Inspecteur général
A ajourner.

bâtiments militaires

Supprimer la demi-lune 19 du fort St Nicolas

APOSTILLES du Chef du génie
Conformément à l'ordre de monsieur l'inspecteur du génie en 1863, on propose d'enlever la demi-lune du fort Saint-Nicolas qui encombre la cour de la caserne, cette suppression est comprise au surplus hé dans le projet relatif aux ports précités qui fait l'objet de l'article 2 des fortifications. on propose enfin de donner au Sr Sciama des portions du domaine militaire dont on peut se passer, en échange du terrain dont on a besoin pour la construction de la caserne. Cet échange aurait lieu sans soulte surface par surface et au moyen d'actes administratifs. Il ne donnerait lieu qu'à une faible dépense résultant de ce que l'on devrait niveler le terrain céder au Sr Sciama et le clore en plancher à claire-voie.

APOSTILLES du Directeur
Elle est loin d'être belle et la seule caserne ancienne conservée dans la place de Marseille, sa contenance n'est que de 387 hommes et avec 500 000 francs qui en représentent la valeur on pourrait achever les murs de clôture, les 13 les bâtiments accessoires de la caserne St-Victor et le bâtiment principal qui pourrait contenir près de 1000 hommes. Le casernement de Marseille serait alors bien complet
OBSERVATIONS de l'Inspecteur général
A présenter

2 Améliorer le bât L du casernement du fort St-Nicolas inférieur ...8000 francs

APOSTILLES du Chef du génie
Ce vieux bâtiment borde le boulevard de l'empereur qui vient d'être ouvert à travers le fort St-Nicolas.. Il est vu de tous les côtés et produit l'effet le plus disgracieux. on propose d'y placer une corniche semblable à celle du bâtiment voisin et de régulariser ses ouvertures.

APOSTILLES du Directeur
A accorder ou à présenter sans détails.
Le bât t L ne peut pas être conservé dans l'état où il est et les fonds des réparations courantes ne suffisent pas pour le mettre en état.

OBSERVATIONS de l'Inspecteur général
A accorder, en 1865, très urgent

**MINISTERE DE LA GUERRE
GENIE
INSPECTION GENERALE DE 1864
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE**

N° 373-74. MARSEILLE Projets pour 1865-1866
EXTRAITS

**Fortifications
Défense du côté de la terre**
(voir le croquis 1 joint)

OBSERVATIONS
(Voir le croquis n°1 ci-joint)

La ville de Marseille a pris depuis quelques années un accroissement considérable et paraît appelée, par suite, à jouer, en temps de guerre, un rôle important, même du côté de la terre. Il est à remarquer, en effet, qu'en ce moment, plus de 1000 navires peuvent trouver place dans ses ports sans que leurs mouvements soient gênés, que ce nombre sera porté à 2000 environ, lorsque les ports Napoléon et Impérial seront achevés, et qu'à cette dernière époque, les quais, dont le développement est déjà de 8000 mètres, auront une longueur de 14 kilomètres. Ces ressources, dans le cas où la France, luttant contre plusieurs nations coalisées, aurait ses armées occupées sur le Rhin et aurait essuyé des échecs sur mer, pourraient inspirer à l'ennemi l'idée de tenter une forte diversion dans le midi de la France en prenant Marseille pour base d'opération. cette ville n'est défendue, du côté de la terre, que par les forts de St Jean, de Notre-Dame de la Garde et de St Nicolas, Qui ne peuvent contenir qu'un petit nombre de défenseurs et dont les escarpes sont en maçonnerie et sont vues sur toute leur hauteur.

Une division ennemi d'environ 15000 hommes, débarquée subitement dans les anses voisines de la ville, refoulerait la garnison dans ces forts, tiendrait les feux des batteries de côtes et se rendrait immédiatement maîtresse des ports Napoléon et Impérial. Le matériel de guerre qu'elle pourrait recevoir par ces ports, lui donnerait ensuite les moyens de s'emparer promptement des forts précités, où la brèche est facile à faire et où d'ailleurs, nos soldats seraient entassés. Enfin les forts d'If, de Ratonneau et de Pomègues qui défendent les îles du Frioul, n'ayant pour ainsi dire ni magasins ni casernes, ne tarderaient pas à succomber, lorsqu'ils auraient cessé d'être ravitaillés par Marseille.

Dans cette supposition, l'ennemi pouvant complètement disposer des ports, des navires et des magasins de cette ville, auraient tous les moyens nécessaires pour former et entretenir deux années considérables dont l'une serait le siège de Toulon et dont l'autre couvrirait ce siège et pénétrerait même à l'intérieur de la France au moyen des nombreux chemins de fer qui sillonnent les environs de sa base d'opération.

Pour remédier à cet état de choses sans faire les dépenses qui exigeraient la création d'une grande place de guerre on pense qu'il serait nécessaire :

1° de construire un fort capable d'une bonne résistance du côté de la terre dominant les ports Impérial et Napoléon et croisant ses feux avec ceux des fort St Nicolas et de la batterie du Pharo.

La commission de défense des côtes de 1841 a admis en principe qu'un ouvrage important serait établi sur le cap Janet et renfermerait une grande batterie de côtes destinées à remplacer celle du cap pinède. Le fort dont on demande la construction ne remplirait pas tout à fait le même rôle et aurait pour destination xxx non pas seulement de battre la mer au loin mais surtout d'empêcher l'ennemi de se servir des ports. A ce point de vue, on serait d'avis de placer cet ouvrage non sur le cap Janet mais dans la position plus centrale du cap Pinède. On conserverait la batterie existence en ce dernier point et en construirait une nouvelle fortification sur le plateau en arrière qui appartient à la compagnie des docks et sur lequel l'Etat a déjà eu droit de passage. A l'appui de cette opération ou pour faire valoir que, alors même que l'ennemi Ce serait maître des quais intérieurs des ports Impérial, Napoléon et de la Joliette, les barques de la garnison ne pourraient pas moins aller sans grand danger du fort St Nicolas au cap Pinède en longeant extérieurement les jetées de ces ports, mais elles ne pourraient pas aller de même au cap Janet puisque les jetées ne s'étendent pas au-delà du cap Pinède. On peut ajouter encore que les travaux seront d'une exécution plus facile au cap Pinède qu'au cap Janet, Parce que les couches alternatives de rocher et d'argile dans le sol de l'un et de l'autre se composent, paraissent stables vers le premier cap et ont éprouvé des mouvements vers le second.

2° d'améliorer autant que possible les fort St Nicolas et Saint Jean, qui domine le Vieux-Port et le port de la Joliette, et dont les feux devraient se croiser avec ceux du nouveau fort du cap Pinède.

3° de préparer un camp retranché pour la garnison ;

Ce camp adossé à la mer, hé pour s'appuyer d'un côté, sur le fort Saint-Nicolas et sur le fort notre-dame-de-la-garde qui seraient améliorés et de l'autre côté, sur une ligne de mamelon partant de ce dernier fort et aboutissant à la mer.

Cette ligne devrait être protégée par quelques ouvrages construits soit à l'avance, soit au moment du besoin, ce qui serait moins sûr. Au moyen du camp dont il s'agit, la garnison occuperait la portion de côté comprise contre le Roucas-blanc Endoume et le fort St-Nicolas et conserverait ainsi ses communications avec les îles du Frioul.

4° Enfin, d'augmenter autant que possible les moyens défensifs des îles précitées ;

ces îles sont déjà défendues par les forts d'If, de Ratonneau et de Pomègues ; mais on pourra en outre, les rendre en partie inabordables au moyen des énormes déblais de roc exécutés par le service des Ponts-et-chaussées dans le but de se procurer les blocs nécessaires à l'établissement des nouveaux ports.

Pour donner suite aux propositions précédentes, le Chef du Génie demande l'autorisation de présenter sur l'organisation d'un fort sur le cap Pinède Et d'un camp retranché à Endoume, des projets généraux dont l'envoi serait postérieur à celui des projets ordinaires, et n'apporterait par suite aucun retard à l'expédition de ces derniers qui comprendraient eux-mêmes, les améliorations des forts Nicolas et N.D. de la Garde

Défense du côté de la mer

La place de Marseille comprend la rade de Marseille et celle de La Ciotat.

Rade de Marseille

Conformément au tableau de la haute commission de défense des côtes, modifié par décision M^{elle} du 28 mai 1862, la rade de Marseille doit être défendue par 21 batteries de première importance et en outre, par celle de Niolon (de 8 canons et 2 mortiers) qui bat cette rade bien qu'elle dépende de la place de Bouc. Les 21 batteries précitées seront armées de 179 canons et de 25 mortiers sans compter les pièces de montagne. Dix neuf de ces ouvrages peuvent être considérés comme terminés ; Il reste seulement à y organiser 15 plateformes de mortier dont l'exécution a été ajournée par des D M^{elle} du 15 mai 1863, approuvant un avis du comité du 17 mars de la même année. Deux Batteries sont à construire savoir : l'une de 4 canons et 2 mortiers à Maureplane, et l'autre de 18 canons sur le cap Janet, ainsi qu'on l'a dit plus haut.

Rade de la Ciotat

La rade de La Ciotat doit être défendue par cette batterie de l'importance dont l'armement total sera de 26 canons et 4 mortiers et dont une seule, dite des matelas et renfermant 4 canons a été construite.

Dépenses à faire

d'après ce qui précède la dépense à faire pour terminer l'organisation des batteries de côté de la place serait :

1- pour construire un ouvrage sur le cap Janet y compris 300 000 f s d'indemnité pour expropriation et suivant l'évaluation de l'état sommaire des projets pour 1863-18641 300 000

2- pour terminer les plateformes de mortier dans les batteries existantes7000

3 - pour la batterie de Maureplane y compris 13 500f pour frais d'expropriation83 500

4 - Pour les 6 batteries de la rade de La Ciotat 220000

5 - pour accessoires 6500

total 1 616 000

L'ouvrage projeté sur le cap Janet devrait d'après nous, être remplacé par un fort à construire sur le cap Pinède, nous demandons par suite son ajournement, la dépense relative à l'achèvement des plateformes de mortier dans les batteries existantes doit également être ajournée conformément à l'avis du comité des fortifications du 12 mars 1863. Il est à observer enfin que pour la défense de la Ciotat, il serait bien important d'avoir dans l'île Verte ou tout autre point dominant le port, un ouvrage capable de résister à une descente, on pourvoit à la défense en ajournant l'exécution de celles des batteries à construire qui paraîtraient les moins importante.

D'après ce qui précède, on propose de ne consacrer des fonds qu'à la construction de la batterie de Maureplane qui compléterait la défense de la rade de Marseille contre une attaque par mer, attaque qu'il paraît important de repousser à cause des richesses que contiennent la porte et les magasins de cette ville.

Réparations et entretiens

Les dépenses nécessaires pour mettre en bon état d'entretien les fortifications existantes s'élèvent d'après les états rédigés conformément à la circulaire du 10 juin 1861 à la somme de 90 580 fr. Elles étaient évaluées à 90 000 fr à la fin de 1862. La dotation annuelle de l'article RC en 1863 et 1864 a été de 6300 fr sur lesquels on a dû prélever 2000 fr par an pour les entretiens courants, le montant des sommes à dépenser actuellement ne devrait donc être que de 81400 fr. La différence provient de ce que de nouvelles dégradations ont été causées par les orages des derniers hivers.

Bâtiments militaires

D'après les bases actuellement admises le casernement de la ville de Marseille se composera....

7° Du casernement G et I du fort Saint-Nicolas supérieur et inférieur pour l'Infanterie 541 hommes (nota sur les 6378 abrités dans l'ensemble des casernes de Marseille - Pas de dépenses prévues pour le fort St Nicolas sur les 1 391 000 f prévus sur les autres casernes (constructions et travaux)

Colonel Gros – 16 x^{bre} 1864 - Supprimer la demi-lune 19 du fort St Nicolas

Maîtrise d'ouvrage	Architecte du Patrimoine Mandataire	Architecte du Patrimoine Associé	Objet de l'étude	Date	Page
La CITADELLE de MARSEILLE 1, boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Isabelle GUERIN Architecte du Patrimoine 71 traverse du Tonkin 13010 MARSEILLE Tél.04.91.71.34.73	MATONTI-POLITI ARCHITECTURE ET PATRIMOINE 7 rue Gustave Ricard 13006 MARSEILLE. Tél.04.13.25.36 Alessandra Riccio – Architecte Collaboratrice, chef de projet	DIAGNOSTIC DU FORT D'ENTRECASTEAUX I-2. NOTICE HISTORIQUE ET RECOLLEMENT DOCUMENTAIRE	DECEMBRE 2022	I- 109

Mémoire sur les projets pour 1865-1866

**EXTRAIT
Fortifications**

2 – Supprimer la ½ lune 19 du fort St Nicolas

La dépense serait à la charge d'un concessionnaire auquel on abandonnerait les matériaux de démolition.

Dessin 14°1

Apostille du Chef du Génie

La demi-lune dont il s'agit j'aime l'action des flancs du Front en arrière. En la démolissant et en en recoupant le rocher qui longe ce front, on obtiendra une escarpe en roc Dans environ 10 M de hauteur. la suppression proposée aura encore l'avantage de dégager la cour de la caserne saint-victor et de permettre de faire en ce point une plantation d'arbres qui empêchera la réverbération sur cette cour des rayons du soleil qui frappent les maçonneries du fort S Nicolas.

cette suppression entraînera il est vrai avec elle la perte de 2 chambres servant de prison aux militaires de la garnison punis disciplinairement, mais ces locaux seront facilement installés dans les casemates du donjon du fort.

on ne demande aucun fonds pour cet article attendu que là dépense sera nulle et que l'état au contraire pourra toucher...

Apostilles du directeur

**EXTRAITS
Fortifications**

2 – Supprimer la ½ lune 19 du fort St Nicolas

Dessin 12.1 pour 1865 et 1866

La dépense serait à la charge d'un concessionnaire auquel on abandonnerait les matériaux de démolition

Apostilles

La suppression de la demi-lune 19 ne peut qu'améliorer le fort St-Nicolas car elle sera remplacée par des escarpes d'au moins 10 m de hauteur qui seront de plus beaucoup mieux vus que celles qui existent, par les flancs des bastions 15 et 16 du fort. Le terrain déblayé agrandira la cour de la caserne St-Victor et sa valeur vénale sera plus que doublée. On trouvera d'ailleurs dix entrepreneurs au lieu d'un pour faire gratuitement la démolition à la condition de disposer des matériaux.

**GENIE
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE
PROJETS
POUR 1867-1868**

**Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Marseille
montant à la somme de 350 100 fr. .**

EXTRAITS

Art 3a Rectification des limites des zones des fortifications des forts St-Nicolas et St-Jean
(Dessins N° 3, 4 et 5 et 8 croquis annexés aux rapports, procès-verbaux de conférence et déclarations relatives aux échanges de territoires) ... 4500 fr

Détails

Section a - combler à faire le long de la propriété Sciama et établissement d'une rigole pour l'écoulement des eaux (dessins n° 3 et 4) ... 2000 fr

Section b - Démolition de la maison Etienne d'une partie du magasin V et des murs de clôture en deçà de la nouvelle limite de la zone (dessins n° 3 et 4) ... 800 francs + 2000 fr
....s'ensuit le détail du devis

Section c - Enlèvement des bois de la soupente du magasin V et aménagement des casemates du bas fort St-Nicolas à céder à l'artillerie (dessin n° 3 et 4 et croquis de l'annexe n°6) ... 1600 francs
....s'ensuit le détail du devis

Section d - faire le bornage des nouvelles limites de la zone des fortifications du fort S hét-Nicolas (dessin n° 4) ...100 fr
....s'ensuit le détail du devis

**GENIE
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE
PROJETS POUR 1867-1868**

Apostilles du directeur

Fortifications

Art 2 Rectification des limites des zones des fortifications des forts St-Nicolas et St-Jean
Dessins N° 3, 4 et 5 plus huit croquis accompagnant les pièces annexes (procès-verbaux de conférence, conventions et et déclarations relatives aux échanges de terrains proposés)

Le commandant du génie demande pour 1866... 2000 fr
pour 1867 ... 2000 fr
Exercices ultérieurs 2500 fr

Apostilles du Directeur

Les limites de la zone des fortifications ont été établies une première fois sur des plans dresser les 7 et 22 octobre 1862 ; plans qui ont été homologués par décret du 30 mars 1863. Mais, depuis cette époque, la nécessité de revenir sur cette délimitation s'est faite sentir et par décision du 08 avril 1865, S.E. Monsieur le Ministre de la Guerre

prescrivaient de régulariser cette limite, à l'est du fort St-Nicolas, au moyen d'un échange avec le Sr Sciama propriétaire voisin.

En 1865 M^r le Général de Division, de Chaban Latour, Inspecteur Général, a examiné un avant-projet Ayant pour but de régulariser les limites du terrain militaire autour du fort St-Nicolas et de la caserne St-Victor. Le but principal de cette rectification était de donner à la ville des communications faciles avec le quartier des Catalans et de faire disparaître ainsi le plus spécieux des prétextes mis en avant avec la compagnie qui a entrepris la construction de ce nouveau quartier pour demander la démolition du fort St-Nicolas dont la conservation nous paraît nécessaire pour protéger contre un débarquement la ville et le port de Marseille. M^r le Général Chaban-Latour À approuver les dispositions présentées dans ce but par le commandant du Génie, avec l'assentiment de M^r le Maire de Marseille qui déclara à cette époque que la réalisation de ce projet était tout ce que pouvait exiger les intérêts municipaux et qu'il ne demandait point, bien au contraire la démolition du fort St-Nicolas.

D'un autre côté M^r le Général de Division Bouteillon, Inspecteur Général en 1866, a également donné son approbation sauf quelques détails, à l'ensemble des dispositions proposées et sur l'observation que nous lui avons faite qu'il était nécessaire de refaire aussi la délimitation de la zone des fortifications des forts St-Jean et St-Nicolas, du côté de la mer, cet officier général a prescrit dans l'ordre qu'il a laissé dans la place de présenter un projet complet. C'est pour l'exécution de cet ordre que le présent projet a été rédigé.

Cette « *certification* » complète des zones des fortifications du fort St-Jean et St-Nicolas, a donné lieu à un grand nombre de questions que le commandant du Génie é étudié avec beaucoup de soins. Cet officier supérieur a donné des conférences avec les services intéressés : Ponts-et-Chaussées, Marine, Artillerie,etc., fais avec tous les propriétaires voisins des conventions amiables subordonnées à l'approbation du Ministre...

Les procès-verbaux de la conférence tenue au 1^{er} degré, le 30 novembre 1866, à ajourner à 1870 pour les mêmes motifs que pour la section précédente dont les travaux dont « *connaissance* »

Section c - Enlèvement des bois de la soupente du magasin V et aménagement des casemates du fort St-Nicolas à céder à l'artillerie. ... 1600fr
Dessins IV 3 et 4

Section d - Frais de bornage des nouvelles limites de la zone des fortifications du fort Saint Nicolas
Dessins IV. 4. ...100 fr

Apostilles du Directeur

A Ajourner aux exercices ultérieurs. Le Directeur donne son approbation aux considérations développées par le commandant du Génie dans son apostille sur cette section.

La nouvelle délimitation demandée pour la zone des fortifications a surtout pour but la conservation du fort St-Nicolas dont la démolition est demandée avec beaucoup d'insistance, non par l'administration municipale dans un but d'intérêt public ; mais par la société des Catalans, dans un simple but d'intérêt privé. Le fort St-Nicolas outre son utilité comme moyen d'ôter à un ennemi audacieux toute pensée de faire entrer dans le port vieux un ou plusieurs navires cuirassés qui pourraient impunément foudroyer et incendier la ville, si le fort n'existait plus, a encore l'avantage de contenir de grandes ressources de casernement, magasins divers et surtout magasin à poudre mis ainsi parfaitement à l'abri contre toute éventualité. La conservation du fort Saint Nicolas est donc à notre sentiment d'un intérêt majeur et nous estimons qu'il faut tout faire pour empêcher sa destruction.

PROCES-VERBAL DE CONFERENCE (8 DECEMBRE 1866)

au sujet de l'échange d'un terrain situé sur le terrain M^{le}, à l'ouest du fort St-Nicolas en appartenance à l'Artillerie, contre des casemates servant actuellement de magasins au service du Génie situé dans le bas fort St-Nicolas.
Avec Exposé du commandant du Génie, Avis du commandant de l'Artillerie, Avis du Directeur des fortifications

AVIS DU DIRECTEUR DE L'ARTILLERIE (15 DECEMBRE 1866)

Le directeur de l'Artillerie doit, d'abord relever une erreur qui existait dans l'entête du procès-verbal. Le magasin V n'est pas situé sur le terrain militaire mais bien sur le terrain appartenant à l'Artillerie !

Le projet présenté par le directeur des Fortifications à Marseille, ne tend à rien moins qu'à déposséder le service de l'Artillerie d'un immeuble qui se compose de :

Un magasin voûté, avec soupente, et d'une surface de 234 m². Ce magasin contient du matériel en bois, des munitions confectionnées et l'approvisionnement de cartouches pour tout l'arrondissement de Marseille, qui pas d'autre local pour remiser convenablement ces 2 derniers objets. Le directeur des fortifications propose de les placer dans les casemates des batteries des ports ; mais c'est casemate sont déjà occupés et elles sont trop humides pour pouvoir conserver longtemps assemblable dépôt. Une cour d'enceinte ayant une superficie de 1024 m² destinée à servir de parcs aux projectiles ; Si dans cette enceinte que ce font les nombreuses réparations au barillage ; elle est pourvue, à cet effet, d'un bassin pour l'immersion et la préparation des cercles.

un petit magasin de 15 à 20 m² pour la confection des artifices et pour le remaniement et la démolition des cartouches ; Il n'y a pas d'autre local pour ces opérations.

ainsi l'artillerie prendrait une surface de près de 1300 m², qui représente une valeur vénale très notable, d'une bâtisse estimée 31000 francs et des ressources tout à fait essentielles pour les besoins de son service.

Elle recevrait en échange, la session de cinq petits magasins ; cette session ne serait, d'ailleurs, que temporaire, puisque ces magasins sont placés sous la fortification ils font partie intégrante du rempart. Ils se composent de :

Un couloir d'une pente très raide, obscur, très étroit et un peu humide ; il ne peut donc recevoir ni du gros matériel ni des fardeaux un peu lourds.

Deux petits réduits l'un de 5 m² l'autre de 7m 50 qui ne peuvent presque pas être utilisés à cause de leur exigüité, ils ne sont pas éclairés.

Une casemate b, d'une surface de 86 m², un peu humide, ayant l'inconvénient d'être éclairée par le haut ; elle pourrait être occupée après avoir reçu quelques améliorations.

Une casemate d, hé d'une surface de 90 m², mais à cause de son irrégularité il y aurait de l'espace perdu pour l'emplacement de n'importe quels objets.

Ainsi la compensation offerte par le service du Génie ce réduit à autoriser l'usage de 2 médiocres casemates, offrant ensemble une surface de 175 m² sans aucun des accessoires, si essentiels, du magasin V et de ses dépendances.

Le directeur des fortifications dit que la démolition du magasin est nécessaire à la régularisation de la zone des fortifications ; cette nécessité n'est nullement démontrée.

Est-il besoin que ce coin de la fortification d'un fort qui a si peu d'importance soit entouré par une rue de 18 m de largeur ? Une rigole, un simple bornage paraissait bien suffisants, et si l'on veut absolument une rue, y a qu'à prendre pour base de l'alignement, dans la plus grande partie du parcours la façade de la cour du magasin et réduire en largeur à 6 ou 8 M comme cela est indiqué à l'encre noire sur le croquis ci-joint ; ce tracé est d'ailleurs, à peu près celui de la route qui existe actuellement et qui dessert le magasin V et le haut fort. De cette manière le domaine de l'Artillerie et les besoins de son service seraient sauvegardés.

Par ces motifs, le Directeur de l'artillerie repousse de toutes ses forces le projet présenté.

Toulon le 15 décembre 1866
le L^t colonel directeur d'artillerie
Demadus ?

ANNEXE N° 7 AUX PROJETS POUR 1867-1868 FORTIFICATIONS ART 3A

Mairie
de Marseille

1^{ère} Division

Secrétariat Général

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, avec votre lettre du 3 de ce mois un plan indiquant les modifications que vous proposez d'apporter aux limites de la zone des fortifications autour du fort St-Nicolas. ces modifications entraînent des échanges de terrain avec divers propriétaires, notamment avec la commune de Marseille.

J'ai examiné ce plan avec attention et les dispositions qu'il consacre m'ont paru généralement bien conçues. Je n'hésite donc pas à vous déclarer que j'accepte, au nom de la ville, ce nouveau tracé est que je suis disposé à céder à l'état les portions de rue qui se trouveront englobées dans le terrain militaire en échange d'autres terrains de même surface qui se trouvent actuellement dans la zone des fortifications et qui deviendront propriété communale.

Vous trouverez ci-joint ma déclaration à cet égard.

Veillez agréer M^r le L^t Colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire de Marseille

Signé : Bernex

Marseille, le 22 décembre 1866

Monsieur le Lieutenant-Colonel

Vu à Marseille le 2 février 1867
le colonel directeur des fortifications
A.

pour copie conforme
le L^t Colonel C^t du Génie
Long ? B Maret ?

Bâtiments militaires art.2

**GENIE
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE
PROJETS POUR 1869 ET 1870**

Compléter l'organisation de l'infirmierie réglementaire du fort St-Nicolas

Marseille, le 9 avril 1869

APOSTILLE COMPLEMENTAIRE DEMANDEE PAR LETTRE DE M^R LE GENERAL VERONIQUE EN DATE DU 2 AVRIL 1869

L'infirmierie règlementaire installée aux fort St Nicolas **supérieur** (*erreur du Génie*) comprend actuellement :

Au rez-de-chaussée du bâtiment d :

Salle n° 14 - salle de bain

Salle n° 15 - Magasin (ancienne poterne)

Salle n° 16 - galeux (7 lits)

Salles n° 23 et 24 - Tisanerie et salle de visite

à l'Etage

Salle n° 40 - Infirmier de garde

Salles n° 41 et 42 - Malades (18 lits)

On propose de rapprocher la tisanerie des salles de malades et pour cela de déplacer la cuisine n° 12 et 13, pour lui substituer la tisanerie. Dans les pièces 23 et 24 occupées par celle-ci, on organiserait la cuisine déplacée. En outre, comme le plancher qui divisait autrefois en deux parties la salle 13 a disparu, on ne sait pour quelle cause ni à quelle époque, on propose de rétablir ce plancher ce qui permettra d'affecter à l'infirmierie une nouvelle chambre numéro 38 de la contenance de 5 lits.

La contenance totale de l'infirmierie sera, après cette appropriation, de 30 lits, nombre bien suffisant pour l'effectif des 3 bataillons casernés à St-Victor et à St-Nicolas.

La somme demandée à l'état estimatif se subdivise ainsi :

Plancher avec carrelage, plafond mise en place des poutres	... 300 fr
Agrandissement des baies, portes, fenêtres, peintures, reconstruction de fourneaux	... 1140 fr
Salle de bain et salle de visite ; carrelage etc	... 160 fr
Conduite d'eau	<u>... 600 fr</u>
Total égal	...2200 fr

Les poutres du plancher neuf seront extraites du magasin.

Elles proviennent des travaux effectués en 1868 à la Caserne de la Corderie. Pour leur mise en place on a compris dans l'état estimatif des journées d'ouvriers et des scellements.

La conduite d'eau aura pour origine le réservoir de la fontaine située à l'entrée du Quartier, sa longueur sera de 25 mètres.

Le Lieutenant Colonel, Commandant du Génie
Quinquandon

**GENIE
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE
PROJETS POUR 1875**

Mémoire sur les projets pour 1875 .

EXTRAITS

Art 8 Améliorations aux prisons du fort St-Nicolas
(Dessins N° 4)

... 4850 fr

Apostille du Chef du Génie

MM^s les Inspecteurs Généraux du génie en 1873 et 1874, ont reconnu que les prisons du fort St-Nicolas avaient, sous le rapport hygiénique, un besoin urgent d'amélioration. L'ordre d'inspection de 1873 a prescrit de présenter dans les prochains projets une étude comprenant toutes les améliorations à apporter à cet établissement. L'état sommaire des projets pour 1875 ne portant que les 3 sections a, b, c, le chef du génie a cru devoir ajouter une 4 relative à l'installation d'une latrine spéciale pour la prison, qui depuis l'inspection dernière a été instamment réclamé par le Commandement.

Sect. a - Etablir des cabinets pour les baquets ... 1200 fr
(Dessins N° 4)

Apostille du Chef du Génie

Les cabinets à créer pour recevoir les baquets de propreté, de 1m60 de longueur et 0m80 de largeur, construits en brique de champ avec bâti en sapin, seront placés dans le fond des pièces en avant des lits de camp, et correspondant à des gaines d'aération existantes, quand on agrandira pour augmenter le tirant d'air et comprendre le tuyau d'évacuation des gaz.

On établira dans la pièce n° 5 du bâtiment b servant de cachot d'autres gaines d'aération.

Sect. b - Construire un lavoir dans la cour de la prison ... 1000 fr
(Dessins N° 4)

Apostille du Chef du Génie

Cette amélioration est la conséquence de l'introduction de l'eau du canal dans le fort, laquelle fait l'objet de l'article 11 ci-après : elle est de première urgence pour donner aux prisonniers le moyen de se débarrasser de la vermine et de laver leurs effets.

Le lavoir, construit en maçonnerie ordinaire et enduit en ciment, sera placé dans la cour du milieu de la prison. il sera alimenté par l'une des citernes de la demi-lune 22. ce travail entraînera le remaniement du pavé des cours, dont la dépense ne peut être supportée par la dotation des entretiens courants.

Sect. c - Construire une fontaine dans le terre plein de la demi lune ... 350 fr
(Dessins N° 4)

Apostille du Chef du Génie

Cette fontaine destinée au personnel habitant les logements de la demi-lune sera semblable à celle des prisons. Elle sera adossée à l'escalier du donjon et alimentée par l'autre citerne. Les robinets des fontaines fermeront à clef.

Sect. d - Construire une latrine pour les prisons ... 2300 fr
(Dessins N° 4)

Apostille du Chef du Génie

Il n'existe dans le haut fort St Nicolas, qu'une petite latrine adossée à l'escarpe du flanc gauche de la ½ lune 22. La fosse n'ayant que 7 à 8 M de capacité est pour ainsi dire en vidange permanente : il y aurait donc nécessité de l'agrandir pour desservir un effectif qui peut être de plus de 500 hommes. : d'un autre côté, on va vider à cette latrine les baquets des prisons, en faisant un long trajet par des escaliers, ce qui oblige à un déplacement de gardes très – assujettissant- (ce parcours est indiqué au dessin par des flèches).

On remédierait à ces graves inconvénients en creusant dans le roc une fosse, à côté de la petite fosse actuelle, avec laquelle elle serait mise en communication. une latrine spéciale pour les prisons serait ouverte au fond de la cour sud. cette amélioration qui supprimerait toutes les corvées de propreté au dehors des prisons, est du nombre de celles qui sont instamment réclamées.

Art 11 Conduite d'eau du fort St-Nicolas
(Dessins N° 6)

... 6000 fr

Apostille du Chef du Génie

L'alimentation en eau du fort St-Nicolas supérieur n'est point assurée, bien que ce fort possède 3 citernes contenant respectivement 400, 116, et 53 mètres cubes soit en tout 569 mètres cubes .

La surface des terrasses déversant l'eau dans les citernes est insuffisante pour les remplir, eu égard à la faible quantité d'eau qui tombe annuellement à Marseille, et le fût-elle, que les besoins de la population du fort, laquelle comprend 214 hommes de troupes, 200 détenus environ et dix familles de surveillants, exigerait encore qu'on eût recours aux corvées et au remplissage artificiel des citernes.

Cette opération consiste à prendre l'eau à la fontaine du bas-fort, et à l'élever à une hauteur de 36 M au moyen de 2 relais de pompe. On emploie à ce travail, pendant un mois, une corvée permanente de 30 hommes, et il ne peut se faire qu'en demandant à la ville la fermeture des bouches inférieures, afin d'obtenir une pression suffisante. Il est à désirer qu'on puisse s'affranchir au plus tôt de cette sujétion qui n'est point sans causer des embarras.

Actuellement la garnison du haut fort va chercher, depuis 2 mois, son eau au bas-fort, parce qu'on a réservé pour les détenus le peu d'eau restant dans les citernes, qu'on va être obligé de remplir comme il a été dit plus haut.

le projet de conduite qu'on présente supprimerait tous ces inconvénients et placerait en outre le quartier de St-Victor (qui sera certainement complété) dans de meilleures conditions au point de vue de son alimentation.

On prendrait l'eau du canal au réservoir de la colline Bonaparte pour l'amener dans les citernes du haut fort. on disposerait à cet effet d'une pression minimum de 5 m 00 et d'une pression maximum que fonctionnera la conduite. En effet, le bassin de la colline Bonaparte est habituellement plein, et il ne se vide que lors des périodes de chômage du canal. Or, pendant ces périodes, les citernes de St Nicolas et de St Victor suffiront à la consommation, pour se remplir de nouveau dès que le chômage aura cessé.

Quant à l'installation de la conduite, la ville, à laquelle le service militaire prendra 5 modules d'eau en plus, posera assez frais de tuyau qui seront tirés du magasin du génie les tranchées ne seront creusées par le génie que sur le terrain militaire. le dessin montre le trajet de la conduite les tuyaux de fonte, de 0, 0 95 m de diamètre intérieur seront enterrés à 0, 50 m de profondeur dans les rues de la ville et la cour du quartier S-Victor, encastrés ensuite, ils aboutiront enfin aux citerneaux des 3 citernes du haut fort.

Des 5 modules qu'on prendra, un sera ajouté à l'alimentation de l'hôpital, et les 4 autres seront répartis entre les quartiers de la Corderie, de St-Victor et de St-Nicolas supérieur. Le module comporte 6 litres à la minute ou 8640 litres en 24h.

A Marseille, le 18 mars 1875,
Le Chef de bataillon, Chef du Génie,
Chrétien

Vu à Marseille, le 6 avril 1875
Le Lt Colonel, Directeur du Génie
Goulier

**GENIE
DIRECTION DE MARSEILLE
PLACE DE MARSEILLE
PROJETS POUR 1875**

Apostilles du Directeur

EXTRAITS

Art 8 Améliorations aux prisons du fort St-Nicolas

(Dessins N° 4)

Demandé ... 4850 fr. Proposé 2700 fr

Apostille du Directeur

Les améliorations projetées sont prescrites par les Inspecteurs Généraux, sauf la dernière, section d, qui a été réclamée instamment par le commandement.

Sect. a - Etablir des cabinets pour les baquets

Demandé 1200 fr Proposés 1350fr

(Dessins N° 4)

Apostille du Directeur

Le projet du chef du génie ne paraît pas acceptable pour les motifs suivants

1° Les cabinets sont trop grands et trop encombrants, et leur paroi faites en briquetage de champ ne sont pas assez solide pour des prisons ; 2° L'aération n'est pas assurée. On peut remédier au premier défaut en disposant les cabinets dans les angles, comme cela est marqué en pointillés rouges sur le plan de la casemate n° 2 du bâtiment C. Le cabinet serait formé par une paroi de 0,70 m de largeur de 0,11 m d'épaisseur, en briques à plat, et par une porte placée obliquement. il serait couronné par une pyramide surmontée d'un tuyau de poterie communiquant avec l'évent (un tuyau de tôle s'oxyderait trop promptement).

Cette disposition ferait faire une économie de 800 fr. Mais, de même que toutes les cheminées, dites d'appel, dont on munis souvent les casemates et fossés d'aisances, elle pourrait produire un effet contraire à celui qu'on attend.

En effet, pendant l'hiver, quand la température extérieure est plus basse que celle de la casemate, l'air de celle-ci tend bien, à cause de sa légèreté relative, assez élevé dans la cheminée, et il est remplacé par l'air extérieur plus dense qui coule sous la porte en produisant une ventilation efficace, sinon agréable pour les prisonniers. Mais, pendant l'été, la température étant plus élevée dehors que dans la casemate, l'air de celle-ci, à cause de sa densité plus grande, coule de dedans en dehors sous la porte, et est remplacée par de l'air extérieur moins dense qui descend par la cheminée dite d'appel. Or, la circulation d'air produite par la ferait rentrer dans la casemate les miasmes putrides du baquet de propreté.

Pour éviter cet inconvénient, hé il faut entretenir un courant d'air ascendant dans les cheminées d'aérage. pour cela on pourrait réunir toutes celles d'un même bâtiment en une seule cheminée d'appel, dans laquelle on entreprendrait des lampes allumées ; mais il serait plus simple et d'un entretien moins coûteux d'établir, soit dans la cheminée unique dont il vient d'être question, soit séparément dans chacune des cheminées d'aérage, une sorte de ventilation composée d'un moulinet à ailettes hélicoïdales mu, comme celui d'un tournebroche par un poids auquel il servirait de modérateur. Le remontage serait effectué par les prisonniers eux-mêmes. à cause de l'économie signalée ci-dessus sur la construction des cabinets, on pourrait réaliser ces sorties d'aspirateur sans dépasser notablement les prévisions du Chef du Génie .

Sect. b - Construire un lavoir dans la cour de la prison

... demandé... 1000 fr Proposé 1000 fr

(Dessins N° 4)

Apostille du Directeur

La construction du lavoir, conséquence de l'installation de la conduite d'eau (article 11 ci-dessous), améliorera notablement l'hygiène des prisonniers. Le directeur donne son approbation au projet du Chef du Génie.

Sect. c - Construire une fontaine dans le terre plein de la demi lune

... demandé... 350 fr Proposés. 350 fr

(Dessins N° 4)

Apostille du Directeur

La fontaine de la cour des prisonniers ne peut pas être utilisée par le personnel qui habite les logements de la ½ lune. Une fontaine spéciale lui est indispensable - A accorder - toutefois il y aura lieu d'examiner si, pour cette fontaine et là précédente, des robinets à repoussoir ne seraient pas préférables aux robinets à clé que propose le Chef du Génie.

Sect. d - Construire une latrine pour les prisons

... demandé... 2300 fr

(Dessins N° 4)

Apostille du Directeur

Cette section, non prévue à l'état sommaire, a été ajoutée pour satisfaire aux demandes instantes du commandant. le dessin montre par des flèches le chemin qu'ont à faire les corvées pour amener les baquets de propreté des prisons dans la petite fosse m', la seule qui existe dans le fort. il est facile de comprendre la nécessité, pendant cette corvée d'une surveillance extraordinaire que l'on éviterait si la latrine spéciale était construite. De plus la fosse actuelle n'a que 8 m³ pour un effectif qui peut être de plus de 500 hommes. On est obligé de la vider très fréquemment. Cette sujétion serait évitée avec la fosse projetée. Le directeur estime donc que l'exécution du projet réaliserait une amélioration très désirable. mais il ne la regarde pas comme assez urgente, pour ne pas l'ajourner à la prochaine Inspection Générale.

Art 11 Conduite d'eau du fort St-Nicolas

(Dessins N° 6)

... demandé... 6000 fr Proposés 6000 fr

Apostille du Directeur

À présenter.

Il faut profiter des bonnes dispositions de la ville pour réaliser une amélioration réclamée depuis longtemps